



1901-2001

Enquête sur cent ans de bonheur associatif

UN SIÈCLE après le vote de la loi du 1^{er} juillet 1901, 700 000 associations permettent aux Français de s'engager, de contester, d'aider, de se cultiver... *Le Monde* rappelle les origines de la loi et fait le portrait de huit associations-phares. Hommage au plus grand parti de France.

Lire notre cahier spécial, notre éditorial page 15 et la Fête de la musique page 28

Daniel Vaillant face aux policiers

LE MINISTRE de l'intérieur, Daniel Vaillant, voit les difficultés s'accumuler. Place Beauvau, responsables et syndicalistes s'inquiètent du manque de moyens dont ils disposent pour faire face à l'augmentation de la délinquance et à la modernisation de la police. Le remplacement du directeur des renseignements généraux, Yves Bertrand, souhaité par le gouvernement, se heurte depuis plusieurs semaines aux réserves du président de la République. Enfin la polémique sur le renforcement de la sécurité dans les rave parties continue: mardi 19 juin, le ministre de l'intérieur a obtenu un arbitrage de Lionel Jospin qui lui donne partiellement raison contre les députés socialistes.

Lire page 6

Patrick Dils rejugé



PATRICK DILS

LE PROCÈS en révision de Patrick Dils, condamné pour le meurtre, en 1986, de deux enfants, s'ouvre à Reims. La présence sur les lieux du crime du tueur en série Francis Heaulme avait convaincu la Cour de révision de rejuger le jeune homme, âgé aujourd'hui de trente ans.

Lire page 10

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 10 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 48 FB; Canada, 2,50 \$ CAN; Côte d'Ivoire, 900 F CFA; Danemark, 15 KR; Espagne, 225 PTA; Gabon, 900 F CFA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 500 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 3000 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON, 270 PTE; Réunion, 10 F; Sénégal, 900 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,20 FS; Tunisie, 1,4 Din; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.



Bioéthique : la prudence politique l'emporte

- Le projet de loi relatif à la bioéthique est en retrait
- Critiqué par le Conseil d'Etat, le gouvernement renonce à légaliser le clonage thérapeutique
- Les recherches sur l'embryon humain seront encadrées
- L'Allemagne affronte le même débat face à l'essor des biotechnologies
- Elle crée un conseil d'éthique

LE CONSEIL des ministres du mercredi 20 juin devait examiner le projet de loi de révision des lois de bioéthique de 1994. Le gouvernement ayant décidé de suivre les observations faites le 14 juin par l'assemblée

générale du Conseil d'Etat, le texte du projet apparaît en net recul par rapport à celui qui avait été rendu public en décembre 2000. Contrairement à ce qu'avait alors annoncé Lionel Jospin, le gouvernement ne pro-

posera pas de légaliser la pratique dite du clonage thérapeutique, une technique qui, de l'avis des biologistes, ouvre de nouvelles et considérables perspectives thérapeutiques. Pour l'heure, seule la Grande-Breta-

gne a légalisé cette pratique, qui peut par ailleurs être mise en œuvre aux Etats-Unis dès lors qu'elle n'est pas financée sur des fonds fédéraux. Le gouvernement français entend d'autre part encadrer de manière extrêmement stricte les rares possibilités laissées aux chercheurs quant à l'usage des embryons humains conçus in vitro, conservés par congélation et abandonnés par les couples qui avaient souhaité leur création.

« Sur des questions aussi sensibles, le temps du débat public doit être largement respecté », affirme l'exposé des motifs du projet de loi. Ce débat concerne toute l'Europe. Avec une recherche qui progresse rapidement et une industrie des biotechnologies en plein essor, l'Allemagne veut, elle aussi, se fixer rapidement des règles. Le chancelier Gerhard Schröder, favorable à la recherche génétique, a décidé la constitution d'un conseil d'éthique dans un pays marqué par le christianisme et, surtout, traumatisé par le nazisme, ses crimes et son eugénisme.

Lire pages 2 et 3



Imbroglia autour des deux bébés de Jeanine, 62 ans, et de son frère Robert

SACHANT QUE ma mère a porté l'enfant de mon oncle, que mon oncle est mon père et que ma sœur, née à huit jours d'intervalle avec moi, n'est pas la fille de ma mère, qui suis-je ? Il faudrait combiner les talents d'un génétologiste et d'un généticien pour dénouer cet écheveau. Jeanine, institutrice à la retraite, âgée de soixante-deux ans, a donné naissance, le 14 mai à Fréjus (Var), à un garçon de 3 kilos (*Le Monde* du 31 mai). Intrigués par l'âge de la mère, les services de l'état civil de la mairie de Fréjus alertent le parquet de Draguignan pour qu'une « vérification d'environnement familial » soit faite. Ses résultats ne sont pas encore connus.

On apprend rapidement que Jeanine a bénéficié d'un don d'ovocyte et d'une fécondation in vitro aux Etats-Unis. Elle n'aurait pas pu le faire en France, car l'article L. 152-2 du code de la santé publique relatif à l'assistance médicale à la procréation dispose que l'homme et la femme formant le couple doivent être « en âge de procréer, mariés ou en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans ». Or Jeanine est ménopausée et ne vit pas en couple.

Qui est le père de cet enfant ? Jeanine révèle dans les colonnes du *Parisien* du mercredi 20 juin que l'ovule qu'elle a reçu d'une donneuse américaine a été fécondé par le sperme de son propre frère, Robert, un célibataire âgé de cinquante-deux ans, handicapé après une tentative de suicide. Robert et Jeanine se sont rendus ensemble au Pacific Fertility Center de Los Angeles en se présentant comme un couple, trompant la vigilance peu aiguisée du docteur Vicken Sahakian, qui a réalisé la fécondation. « Ils avaient le même nom, je n'allais pas demander leur certificat de mariage ! », affirme le gynécologue dans *Le Parisien*. Je n'aurais pas réalisé ces fécondations si j'avais su cela. »

Le sperme de Robert a ensuite été utilisé pour féconder un autre ovule, issu de la même donneuse, laquelle a servi également de mère porteuse. Cette femme a donné naissance à une petite fille, que Robert a ramenée en France. Cette enfant a les mêmes parents biologiques que le petit garçon né à Fréjus. Mais la fillette, de nationalité américaine puisque née à Los Angeles, est légalement la fille de Robert et non celle de Jeanine, alors qu'aux yeux de la

loi française le petit garçon est le fils de Jeanine mais pas de Robert. Jeanine, Robert et les deux bébés vivent à présent sous le même toit, dans le Var, en compagnie de la grand-mère, âgée, elle, de quatre-vingts ans.

Jeanine s'était adressée dans un premier temps au docteur Severino Antinori, mais le spécialiste italien des grossesses chez des femmes ménopausées lui a dit qu'il réservait les ovules « à des femmes plus jeunes ». Pour justifier cet imbroglia médico-familial entre son frère et elle, Jeanine explique au *Parisien* que « déjà, dans le passé, comme je fais relativement jeune et que nous étions souvent ensemble, il y a des gens qui nous prenaient pour mari et femme ». Elle ajoute : « Je ne pensais pas que cela créerait des problèmes. Nous n'y avons pas beaucoup réfléchi avant. » Pour elle, il n'y a rien d'autre là qu'« un service réciproque que l'on s'est rendu ».

Paul Benkimoun

Lire le portrait de Severino Antinori page 13 et la chronique de Pierre Georges page 34

« Geôle Story », Biosphere 3

LE SUCCÈS d'une émission télévisuelle montrant un groupe de jeunes gens occupés à tuer le temps dans un espace clos évoque l'expérience volontaire et largement médiatisée qu'avaient entreprise il y a une petite décennie huit jeunes hommes et jeunes femmes. Pour mener à bien l'aventure Biosphere 2, une vaste structure fermée avait été construite dans le désert d'Arizona. Elle était soigneusement conçue pour permettre aux biosphériens une autonomie écologique complète et rendre inutile tout apport extérieur. Divers écosystèmes miniatures - campagne, forêt, océan - fourniraient aux huit habitants les moyens de se nourrir ainsi que l'air et l'eau nécessaires à leur survie.

Entrés dans Biosphere 2 en septembre 1991, ils sont sortis en septembre 1993 amaigris et fatigués, tandis que la presse et la communauté scientifique, au départ très laudatifs, multipliaient les critiques sur le manque de cohérence scientifique de l'affaire.

Avec le recul, cependant, et malgré ses imperfections, Biosphere 2 apparaît comme une démarche audacieuse, portée par une idée folle, mais généreuse : mettre au point un système artificiel mais

écologique, en équilibre avec lui-même, dans une métaphore de Biosphere 1 - la Terre elle-même, mise à mal par une humanité assez peu soucieuse de respecter ses équilibres écologiques -, mais aussi dans le projet d'une éventuelle survie sur Mars. « Biosphere 2 produit du rêve pour le futur, le rêve de la technologie réconciliée avec la nature », expliquait un des acteurs de l'entreprise.

L'émission « Loft Story » partage avec Biosphere 2 son caractère essentiel : l'enfermement volontaire d'individus déterminés à mener une expérience sous l'œil de la collectivité. Mais l'esprit de la situation est totalement différent : la contrainte écologique est remplacée par la contrainte sociale d'interactions obligées entre les membres du groupe et de soumission au voyeurisme d'autrui, tandis que la motivation des prisonniers télévisuels est strictement individuelle et ne vise qu'à une forme de promotion sociale ou d'enrichissement.

Hervé Kempf

Lire la suite page 15

► www.lemonde.fr/loftstory



PAVILLONS NOIRS

Ces plages polluées

Deux palmarès dressent un état des lieux de baignade en France : cette année, les communes balnéaires ont été gratifiées de 126 pavillons bleus et de 69 pavillons noirs - ces derniers correspondant à 93 plages déconseillées, dont nous publions la liste détaillée. La tendance est, globalement, à l'amélioration. Mais les services de l'Etat ne jouent pas toujours la transparence des informations, s'attirant les réprimandes de Bruxelles.

p. 12



TRANSPORTS

Court sursis pour AOM

AOM-Air Liberté a été placée en redressement judiciaire pour trois mois par le tribunal de commerce de Créteil. Mais la situation financière de l'entreprise ne lui permet pas d'assurer son activité au-delà du 10 juillet. Six ans après la libéralisation du trafic aérien, aucun concurrent n'a réussi à inquiéter Air France... à l'exception de la SNCF et de son TGV. Bilan et analyse.

p. 16



VOYAGES

La route du thé

Sur le plateau du Kham, au nord de la province chinoise du Yunnan, la steppe se transforme aux beaux jours en champs de fleurs. Cette région proche du Tibet, où le thé noir, mélangé au beurre de yak, constitue toujours la nourriture de base, s'ouvre aux touristes. Découvrez « la dernière terre de pureté de la planète ».

p. 24 et 25

International.....	2	Aujourd'hui.....	23
France.....	6	Météorologie-Jeux.....	27
Société.....	10	Culture.....	28
Régions.....	12	Guide culturel.....	30
Horizons.....	13	Carnet.....	31
Entreprises.....	16	Kiosque.....	32
Communication.....	19	Abonnements.....	32
Tableau de bord.....	20	Radio-Télévision.....	33

RECHERCHE Le débat sur les sciences du vivant et la bioéthique mobilise les gouvernements européens, alors que les possibilités de recherche sur les embryons humains progressent rapide-

ment. ● EN ALLEMAGNE, où les politiques ont abordé point par point le débat le 31 mai au Bundestag, un conseil d'éthique vient d'être créé sur le modèle français pour aider à la tra-

duction législative des prises de position éthiques et pour encadrer le travail des biologistes. ● LES MILIEUX ÉCONOMIQUES sont inquiets de l'impact sur l'industrie des biotechno-

logies, qui est en plein essor. Pendant longtemps, l'Allemagne s'est exclue de ce secteur a priori prometteur dans lequel la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont largement investi.

● EN FRANCE, le nouveau projet de loi, examiné mercredi 20 juin par le conseil des ministres, apparaît très en retrait par rapport aux souhaits initiaux du gouvernement.

Le débat sur la bioéthique mobilise les gouvernements européens

Alors que les possibilités de recherche sur les embryons humains se multiplient, l'Allemagne comme la France tentent de fixer des règles juridiques pour encadrer l'activité des biologistes et trouver un point d'équilibre entre la non-entrave aux progrès de la science et la protection des droits de la personne

BERLIN

de notre correspondant

Les politiques voulaient se donner le temps de la réflexion. Les scientifiques les ont pris de court. En présentant un projet de recherche sur des cellules souches extraites d'embryons, deux neurologues de l'université de Bonn, Oliver Brüstle et Otmar Wiesler, ont montré que l'heure n'était plus à la polémique philosophique initiée à l'été 1999 par le philosophe Peter Sloterdijk sur l'« homme nouveau ». Avec une recherche qui progresse au galop, l'Allemagne doit, comme la France, se fixer rapidement des règles concrètes sur la bioéthique.

Le pays se croyait protégé par la loi très stricte de 1990, qui autorise la création d'embryons à des fins de procréation et leur congélation, mais interdit tout diagnostic préimplantatoire ainsi que toute recherche ou clonage. Mais la loi comporte

une lacune : s'il est interdit d'extraire en Allemagne des cellules souches des embryons, il n'est pas interdit d'en importer à des fins de recherche. S'engouffrant dans la brèche, MM. Brüstle et Wiesler ont donc passé un accord d'importation avec un laboratoire de Haifa (Israël), l'un des trois au monde à être parvenus à iso-

ler ces cellules aux vertus thérapeutiques prometteuses. Le projet suscite un tollé, puisqu'il implique de tuer les embryons. Mais ceux-ci sont surnuméraires et condamnés à être détruits, rétorquent les partisans du projet. Surtout, a précisé M. Wiesler, « nous réalisons des centaines de milliers d'interruptions de grossesse. Sur

ce plan, le Rubicon est largement franchi ».

Si les chercheurs ne sont pas passés aux actes, c'est parce qu'ils ont besoin de subventions publiques. Leur dossier doit être expertisé par l'association de la recherche allemande (DFG). Voyant que le dossier était brûlant, la DFG a d'abord émis un avis de principe, le 3 mai, se prononçant pour l'importation et la recherche sous conditions strictes. Le signal était clair : si le législateur n'agit pas rapidement, la DFG soutiendra le projet. La machine s'est emballée lorsque le ministre-président de Rhénanie, le social-démocrate (SPD) Wolfgang Clement, a annoncé son soutien aux chercheurs de sa région.

Son intervention a choqué, car elle venait dans la foulée d'un riche débat qui a eu lieu au Bundestag le 31 mai, où la classe politique s'était mise d'accord pour donner du

temps au temps. Furieuse de cette rupture de consensus, l'Union chrétienne-démocrate (CDU) a rédigé, lundi 18 juin, un projet de loi proposant un moratoire sur les importations de cellules. Soucieuse de ne pas se substituer au politique, la DFG a reporté sa décision, prévue à l'origine pour le 3 juillet. Les chercheurs voudraient que les politiques rendent enfin leur verdict, car le retard menace de faire capoter leur projet.

FAIRE ÉVOLUER LES MENTALITÉS

La sortie de M. Clement complique la tâche du chancelier Gerhard Schröder (SPD), lui aussi favorable à la recherche génétique, et qui veut faire évoluer les esprits. Il se heurte à l'éthique très stricte du président de la République, le protestant Johannes Rau (SPD), qui a prononcé mi-mai un discours remarqué. Quant au Parlement, il n'est pas prêt

à assouplir la loi. Les positions ne correspondent pas aux clivages politiques traditionnels. Marquée par le christianisme et traumatisée par les crimes nazis, la classe politique allemande est très prudente, plus que la population.

Le chancelier a donc créé un conseil d'éthique de vingt-cinq membres (universitaires, scientifiques, représentants des Eglises). « Vos recommandations ne peuvent pas et ne doivent pas remplacer les décisions des instances politiques responsables. Le conseil d'éthique ne sera pas une sorte de remplacement de Parlement », leur a expliqué le chancelier lors de la première réunion du conseil le 8 juin. Il n'empêche, son but est de faire bouger la classe politique. Pour que l'Allemagne ne manque pas le coche d'une industrie en pleine expansion.

Arnaud Leparmentier

Diagnostic préimplantatoire : normalité, sélection, exclusion de la société, protection de la vie, où fixer les limites ?

BERLIN

de notre correspondant

● Un débat axé sur le diagnostic préimplantatoire (DPI).

« La Constitution précise que nul ne doit être discriminé pour son handicap. Cela vaut pour aussi dans l'éprouvette. Le DPI est pour moi incompatible avec la dignité humaine », a estimé Cristel Riemann-Hanewinkel (SPD), ancienne pasteur. Les partisans du DPI trouvent absurde de l'interdire, alors que la mère pourra pratiquer un avortement jusqu'à la naissance si l'on décèle une malformation du fœtus. « Est-ce que le Rubicon est vraiment franchi lorsqu'on applique à des embryons créés in vitro une méthode qui peut être appliquée dans le sein de la mère ? Est-ce que c'est quelque chose que l'on peut interdire en toutes circonstances ? Je prétends que non », a affirmé le chancelier Gerhard Schröder. « Nous devons nous demander si nous n'ouvrons pas [avec le DPI] la brèche à la sélection. Mais le diagnostic prénatal n'a-t-il pas déjà ouvert une telle brèche ? », s'est interrogée M^{me} Merkel, chef de file de la CDU. Le président de la République

Johannes Rau, lui, réfute la comparaison du DPI avec l'avortement, dépenalisé sous certaines conditions, mais illégal. Pour lui, la loi « n'est nullement un argument en faveur du DPI, car elle s'applique à une situation de conflit pendant la grossesse, ce qui n'est pas comparable. Elle ne justifie aucune méthode ouvrant la porte en grand à la sélection biologique, à la procréation à l'essai », a-t-il estimé.

● Où fixer la frontière de la normalité ?

Tout en précisant qu'« il n'existait pas de droit à l'enfant en bonne santé », M^{me} Merkel s'est voulue pragmatique et a expliqué que l'on pouvait difficilement refuser le DPI à un couple ayant eu un enfant gravement handicapé souhaitant en avoir un second. Mais où fixer les limites ? « Celui qui affirme que le DPI serait à limiter à quelques handicaps les plus graves, je lui demande quels handicaps et quels handicapés il veut trier ! », a demandé Hubert Hüppe (CDU), qui s'est employé à dresser un sombre bilan du DPI : « Sur 886 couples qui se sont soumis à un DPI entre 1993 et 2000, on a recensé seulement 123 accouchements avec 162 enfants. En d'autres mots, seule une femme sur sept a un

enfant. (...) Pour ces 123 accouchements, 6 465 embryons ont été produits. Et cela n'a pas empêché aussi des avortements, au contraire (...). Celui qui nie cette utilisation humaine n'est pas seulement coupable envers la vie humaine, mais envers les parents qui croient les promesses des partisans du diagnostic préimplantatoire. »

● Quelle place pour les handicapés dans la société ?

Le DPI risque-t-il de conduire à une exclusion des handicapés ? « Ne posera-t-on pas à l'avenir de plus en plus souvent la question de la nécessité de mettre un enfant handicapé au monde, alors que plus personne n'y est obligé ? Pourra-t-on reprocher le handicap ? Sera-t-il considéré comme préjudiciable à la société ? », a demandé Johannes Rau. M^{me} Merkel s'est voulue rassurante. « Le fait que nous ayons [cherché à satisfaire le souhait des gens à avoir un enfant en bonne santé] n'a nullement été une raison de dire que les handicapés, les malades ne sont pas bienvenus dans notre société. » La Verte Andrea Fischer, ancienne ministre de la santé, a appelé à accueillir les handicapés et aider leurs

parents : « Notre mission devrait être de les aider plutôt que de se battre pour éviter l'existence de handicapés. »

● Et les embryons surnuméraires ?

« Un embryon - même s'il est produit dans un tube de verre - est le futur enfant de futurs parents et rien d'autre. Il n'est pas à disposition pour d'autres fins », a estimé Margot von Renesse (SPD). Sauf qu'il existe en Allemagne plus d'une centaine d'embryons congelés qui ne peuvent pas être implantés, par exemple à cause du décès des parents. « N'est-il pas envisageable, au regard de la solution qui consiste à les jeter, d'autoriser sur eux une recherche limitée ? », a demandé pragmatiquement Gerhard Schröder.

● Quel espoir pour les malades ?

C'est justement l'existence des handicapés et malades qui sert à justifier la recherche sur l'embryon. « Les personnes handicapées font partie de notre vie. Sans elles, nous serions plus pauvres. Ces gens peuvent attendre légitimement que nous fassions tout pour soulager leur souffrance. En tant que chrétiens, nous devons sauver les gens, pas les principes », a déclaré Peter Hintze (CDU),

ancien pasteur. « Le nombre de ceux qui fondent des espoirs sur les possibilités thérapeutiques grâce à la recherche sur les cellules souches est gigantesque : 150 000 personnes souffrent en Allemagne de la sclérose en plaques, 700 000 d'épilepsie, 200 000 de la maladie de Parkinson et 500 000 d'Alzheimer », a affirmé Ulrike Flach (libérale, FDP). « Je ne peux pas dire à ces gens, nous avons une chance de trouver de l'aide pour vous mais nous ne l'utilisons pas. » Hubert Hüppe (CDU) a estimé qu'« il ne peut pas y avoir une éthique de la guérison obtenue en tuant », tandis que Rezzo Schlauch, patron des Verts au Bundestag, a tenté de faire du discernement : « Nous avons affaire à plusieurs valeurs concurrentes, toutes défendues au plus haut point par la Constitution. Il s'agit de la protection de la vie humaine à ses débuts et de la revendication des malades et handicapés à être soignés. (...) Dans les sociétés modernes et complexes, l'incertitude croît ainsi que la recherche vers des réponses simples. Mais la réponse simple est souvent non éthique. »

Ar. Le.

Les professionnels allemands retiennent leur souffle : l'industrie biotech est très dépendante du secteur public

FRANCFORT

de notre correspondant

Tandis que la classe politique allemande se divise sur les questions de bioéthique, les chercheurs et les milieux économiques retiennent leur souffle. Car le débat risque d'avoir un impact important sur une industrie des biotechnologies, émergente certes, mais particulièrement dynamique. Pendant longtemps, l'Allemagne est restée à la traîne dans ce domaine, surtout en comparaison

des Etats-Unis, ou d'un voisin européen comme la Grande-Bretagne : le vote d'une loi restrictive sur les techniques génétiques, en 1990, les polémiques suscitées par le sujet, le manque de financement, ont incité certains entrepreneurs à créer leur start-up à l'étranger. Mais depuis que la loi de 1990 a été assouplie, en 1993, le secteur des biotechnologies connaît une expansion spectaculaire. « Il n'y a maintenant plus de raison de quitter l'Allemagne

quand on s'intéresse à ces activités », assure Rudiger Markwardt, expert de la Dechema, la Société pour les techniques chimiques et les biotechnologies.

VIVE CONTROVERSE SUR LES OGM

Pour preuve, depuis deux ans, l'Allemagne compte davantage de sociétés de biotechnologies que la Grande-Bretagne. Fin 2000, selon une récente étude du cabinet de consultants Ernst & Young consacrée aux « sciences de la vie »,

332 entreprises y étaient dénombrées, contre 281 outre-Manche, sur un total de 1 570 en Europe. Le personnel de la branche a plus que doublé en trois ans, pour frôler les 11 000 personnes. Certaines entreprises, à l'instar de GPC Biotech, Qiagen, RheinBiotech - les deux dernières sont domiciliées aux Pays-Bas pour des raisons... fiscales - se sont fait un nom, surtout depuis leur introduction au Neuer Markt, le marché des valeurs technologiques de Francfort.

Des villes comme Munich, Cologne, Heidelberg, voire Berlin, commencent à jouir d'une solide réputation parmi les spécialistes. La pharmacie, sous l'œil attentif des géants allemands du secteur, et l'environnement sont les deux spécialités de la biotechnologie allemande. Le secteur agroalimentaire est, pour l'instant, nettement moins dynamique : les aliments génétiquement modifiés suscitent toujours une vive controverse, comme l'a illustrée l'interruption récente par la ministre de l'agriculture, l'écologiste Renate Künast, d'une procédure d'autorisation d'une espèce de maïs transgénique. Cette mesure a provoqué la colère des milieux industriels.

Néanmoins, l'essor récent de l'industrie des biotechnologies doit encore beaucoup au soutien apporté par les pouvoirs publics. Dans les coulisses de l'actuel débat sur la recherche sur les embryons, le gouvernement Schröder semble attacher une grande attention à ce secteur de pointe. En tout, celui-ci bénéficie d'une enveloppe annuelle de l'ordre de 1,5 milliard de deutschemarks d'aides publiques. Il s'agit pour l'essentiel de financer les institutions de recherche spécialisées. Sur ce budget, environ

300 millions de deutschemarks par an sont aussi affectés à des projets ponctuels. Il faut ajouter à ces sommes les 350 millions de deutschemarks, sur trois ans, attribués aux recherches sur le génome humain. Le gouvernement a mis en place une série de concours richement dotés afin de soutenir les régions, et chercheurs prometteurs en ma-

ceptibles de s'imposer sur le marché. La plupart des sociétés ont encore plusieurs années de recherche et développement devant elles », notait en janvier 2001 un rapport du ministère de la recherche. Sur les soixante médicaments génétiques autorisés en Allemagne, seuls cinq sont produits sur place et un seul a été développé

Comment réagir à la concurrence ?

« La moralité, ce n'est pas seulement réfléchir à la protection des embryons. Notre responsabilité morale est aussi de nous occuper de l'emploi et du bien-être », a déclaré le chancelier Gerhard Schröder. « Ce qui est éthiquement indéfendable ne saurait être autorisé pour des raisons économiques », a rétorqué le président Rau. Mais comment réagir à l'attitude de la Grande-Bretagne, notamment, qui autorise la recherche sur l'embryon ? « Si nous ne le faisons pas, ce sont les autres qui le feront. » Cet argument est l'expression d'une capitulation éthique », estime le président de la République. Peter Struck, président du groupe parlementaire SPD, s'interroge : « N'est-ce pas faire preuve d'hypocrisie que d'interdire chez nous cette recherche, en espérant que nous profiterons en retour des résultats de celle pratiquée à l'étranger ? »

tière de biotechnologie. Enfin, les dispositifs de cofinancement privé-public semblent avoir grandement facilité la tâche de certains entrepreneurs. « Le boom des trois dernières années se fonde essentiellement sur les aides publiques confortables, et moins sur des produits adaptés au marché », observe une étude de la Dresdner Bank.

C'est là que le bât blesse. « En Allemagne, les ventes de l'ensemble de la branche sont encore inférieures à celles d'une seule entreprise moyenne de construction mécanique », observe un économiste de la Deutsche Bank. « En comparaison avec leurs concurrentes américaines et anglaises, seules de rares entreprises du secteur disposent déjà de produits et de services sus-

outre-Rhin : « Cela n'est pas satisfaisant pour une grande nation industrielle », regrettent les experts gouvernementaux. L'écrasante majorité des jeunes sociétés du secteur, encore en phase de développement d'un unique produit, sont lourdement déficitaires.

« Le nombre d'entreprises ne fait pas tout ; la plupart demeurent de taille modeste. Une phase de concentration est à prévoir, car les investisseurs sont de plus en plus rigoureux dans leurs choix ; l'argent est là, mais les bonnes idées sont plus difficiles à dénicher », constate Rudiger Markwardt : « En un temps rapide, les progrès ont été réels, mais il reste un long chemin à faire. »

Philippe Ricard

VIVRE À MONTPELLIER

Montpellier, classée en tête pour sa bonne image auprès des Français.*

MUSÉES OPERA

PALAIS DES CONGRÈS TECHNOLOGIE

PLATE FORME NOUVELLES TECHNOLOGIES

AGROPOLIS CULTURE

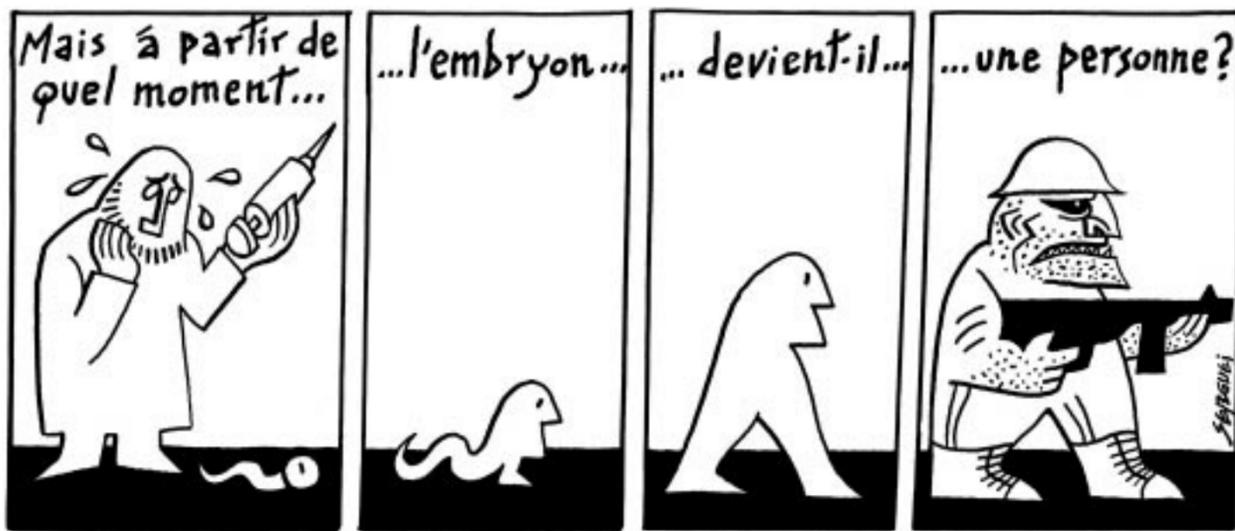
PLAAGE ! Fiiiiilles !

www.montpellier-district.com

* Enquête CSA TMO avril 2001

"Montpellier, c'est un peu plus que le Sud" Georgen Frécha

AGROPOLIS CULTURE



En France, le projet de loi apparaît en net recul par rapport aux souhaits initiaux du gouvernement

LE PROJET de loi français de lecture des lois bioéthiques de 1994 devait être examiné lors du conseil des ministres du mercredi 20 juin. Le texte, qui a été retenu par le gouvernement Jospin, peut apparaître comme un recul important dans différents domaines de la recherche scientifique ou médicale. Or, au vu de l'avancée des connaissances et des espérances thérapeutiques, il est aujourd'hui essentiel pour les biologistes de poursuivre ces recherches. Ce texte est, sur plusieurs points, notamment différent de celui que le gouvernement de Lionel Jospin avait soumis au Conseil d'Etat en début d'année (Le Monde du 25 décembre 2000).

Les deux modifications majeures concernent les embryons humains conçus par fécondation *in vitro* et conservés par congélation (embryons dits « surnuméraires »). La première concerne la possible réimplantation *post mortem* d'embryons conçus de cette manière pour des couples infertiles après le décès de l'homme qui, initialement, avait donné son sperme pour qu'une telle conception soit réalisée ; la seconde porte sur la réduction du type de recherches qui, à l'avenir, pourraient être autorisées sur les embryons surnuméraires, dès lors qu'ils ne s'inscrivent plus dans le cadre d'un « projet parental ».

Faute de consensus, Lionel Jospin ayant par principe choisi de ne pas alimenter de polémique publique sur la bioéthique, le gouvernement a choisi de suivre, à la lettre, les avis formulés par le Conseil d'Etat lors de son assemblée générale du jeudi 14 juin. Les points de discordance ne concernaient pas les dispositions générales ayant

trait à la génétique prédictive ou à l'élargissement du champ potentiel des donneurs d'organes à des fins de greffe. Mais ils ont porté sur les risques inhérents à la réification de l'embryon humain au travers des possibilités laissées aux biologistes de mener différentes recherches

Le clonage thérapeutique ne sera pas autorisé

En suivant l'avis du Conseil d'Etat et en ne retenant pas, dans son projet de loi de lecture des lois de bioéthique de 1994, la possibilité d'autoriser certaines équipes de recherche à mettre en œuvre la technique dite du « clonage thérapeutique », le gouvernement Jospin s'aligne, en définitive, sur la position défendue par le président de la République. En février, s'exprimant à Lyon dans le cadre d'un congrès mondial sur les sciences du vivant, Jacques Chirac avait en effet pris publiquement position contre la légalisation de la technique du clonage thérapeutique. « Je ne suis pas favorable à l'autorisation du clonage thérapeutique, avait alors déclaré le président. Il conduit à créer des embryons à des fins de recherche et de production de cellules et, malgré l'interdit, rend matériellement possible le clonage reproductif et risque de conduire à des trafics d'ovocytes. » Jacques Chirac avait ajouté qu'il fallait impérativement « maintenir l'interdiction absolue de créer des embryons à des fins scientifiques. »

sur un embryon, transformé, de ce fait, en objet d'expérience.

● **Le transfert post mortem des embryons conçus in vitro et « orphelins » de père.** Le gouvernement s'est là aussi rangé à l'avis du Conseil d'Etat, qui a considéré que la légalisation d'une telle pratique soulevait des problèmes d'une extrême complexité pour tout ce qui ressort de la reconnaissance des droits successoraux. « Le Conseil d'Etat a estimé, au terme de son analyse, que la problématique ouverte par un tel cas de figure était bel et bien inextricable au regard des questions d'héritage, précise-t-on à Matignon. Le Conseil avait, en effet, la préoccupation d'assurer l'égalité des

héritiers, et la mise en œuvre de ce principe lui est apparue à ce point complexe qu'il a conclu qu'il valait mieux renoncer à sa mise en œuvre. » Le gouvernement a donc, après réflexion, choisi de ne pas retenir cette mesure dans le projet de loi. On rappelle toutefois, dans

che, tout ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité et de l'innocuité des techniques de l'assistance médicale à la procréation a été jugé inacceptable par le Conseil d'Etat, de la même manière que la mise en œuvre du clonage thérapeutique qui consiste, schématiquement, à constituer un embryon humain à partir du transfert d'un noyau prélevé sur une cellule d'un organisme adulte au sein d'un ovocyte féminin préalablement énucléé.

Une telle dissociation dans ce qui est autorisé et interdit à partir de l'embryon humain ne manquera pas d'apparaître paradoxale. Elle suscitera aussi une profonde déception tant chez les professionnels de l'assistance médicale à la procréation que chez les biologistes moléculaires qui tenaient pour pratiquement acquis la possibilité de mener des recherches sur l'embryon, possibilité dont disposent leurs collègues britanniques ainsi que les équipes américaines n'ayant pas recours à un financement sur des fonds publics. « Le projet du gouvernement a, sur cette question, été décapité », confie-t-on à l'hôtel Matignon. Dans l'entourage du premier ministre on espère qu'un large débat s'ouvrira dans les prochains mois ; débat qui pourrait permettre, lors des différentes lectures du texte par le Parlement, de réintroduire des dispositions pour lesquelles Lionel Jospin estime aujourd'hui qu'elles ne font pas l'objet, dans la société française, d'un consensus suffisant pour, contre l'avis du Conseil d'Etat, être défendue par le gouvernement.

l'entourage du premier ministre, qu'une telle disposition figurait dans le rapport que le Conseil d'Etat avait remis au gouvernement en 1999.

● **La recherche sur l'embryon humain.** Le Conseil d'Etat a estimé que les embryons surnuméraires qui ne font plus l'objet d'un « projet parental » et sans « familles d'accueil » ne pouvaient faire l'objet de d'un seul type de recherches : celles qui s'inscrivent dans la perspective de la mise au point de techniques permettant d'accéder aux cultures de cellules dites « totipotentes », susceptibles de donner naissance aux différents tissus qui constituent l'organisme. En revan-

« Sur des questions aussi sensibles, le temps du débat public doit être largement respecté »

DANS SON EXPOSÉ DES MOTIFS sur le « projet de loi relatif à la bioéthique », présenté au conseil des ministres, mercredi 20 juin, le gouvernement souligne que c'est la première fois que le terme de bioéthique est consacré au niveau législatif :



« Pour essayer d'aller au-delà d'une simple énumération, la proposition suivante pourrait être faite ; la bioéthique s'entendrait des questions éthiques et sociétales liées aux innovations médicales qui impliquent une manipulation du vivant : expérimentations sur l'homme, greffes d'organes et utilisation des parties du corps humain, « procréatique », interventions sur le patrimoine génétique, etc.

Ces innovations font appel à des techniques qui mettent en jeu de façon nouvelle la dignité de la personne, la protection de l'intégrité du corps, le respect de la vie dès son commence-

ment, le respect des morts. Elles posent des questions d'identité de la personne. Ce sont des sujets sur lesquels la société éprouve le besoin de débattre et de légiférer en se plaçant sur un terrain plus large que celui de la seule organisation du système de santé ou de la déontologie professionnelle et qui nécessite souvent de formuler ou reformuler des principes de droit civil en étroite imbrication avec le droit à la santé.

» Durant les années 1980, l'ampleur des questions éthiques, sociales et juridiques soulevées par les progrès de la science et de la technique, notamment dans le domaine de la procréation et du génie génétique, s'est affirmée progressivement en France comme dans les autres pays les plus avancés. La nécessité de légiférer sur ces questions a été l'objet d'importants débats publics abondamment alimentés par les avis de diverses instances, dont le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé et le Conseil d'Etat.

Les uns craignaient qu'une loi ne freine les

progrès de la recherche, d'autres estimaient que l'éthique était d'un domaine trop individuel, intime et moral, pour relever de la loi. Les partisans d'un encadrement législatif l'ont emporté. Les premières lois de bioéthique furent adoptées en France en 1994.

» La France a été pionnière dans ce domaine. Suivant son exemple, la plupart de ses voisins européens se sont dotés depuis de lois dans le domaine des sciences de la vie, avec le même souci de trouver un point d'équilibre entre la protection des droits fondamentaux de la personne et la non-entrave aux progrès de la recherche. Compte tenu de l'intérêt que porte chaque citoyen aux questions relatives à la bioéthique et dans le souci de s'approcher autant que possible du consensus parlementaire obtenu lors de l'adoption des lois de 1994, le gouvernement a souhaité accompagner la préparation de ce projet d'une large consultation (...) Sur des questions aussi sensibles et qui interpellent chacun, le temps du débat public doit être largement respecté. »

TROIS QUESTIONS À...

NOËLLE LENOIR

1 **Présidente du groupe d'éthique de l'Union européenne, quelle lecture faites-vous de la controverse qui agite aujourd'hui l'Allemagne ?**

Ce pays vit un tournant majeur du point de vue éthique. Cette évolution ne lui est pas propre. Elle résulte pour beaucoup de la récente émergence des questions portant sur les « cellules souches », ces cellules qui peuvent être prélevées sur des embryons humains et dont on postule qu'elles pourraient constituer une formidable matière première pour mettre au point de nouvelles thérapeutiques contre toute une série de pathologies

neurodégénératives pour l'heure incurables. En Allemagne, comme dans de nombreux pays industrialisés, les responsables et l'opinion publique commencent à comprendre que cette nouvelle donne ne peut pas être dissociée de l'intense dynamique économique des biotechnologies.

2 **L'Allemagne était pourtant, jusqu'à présent, fort peu présente dans le secteur des biotechnologies soulevant des problèmes éthiques. Comment, dès lors, comprendre ?**

Détrompez-vous ! La situation allemande a, en moins de cinq ans, profondément évolué. Ce pays a dépassé la Grande-Bretagne dans le domaine des investissements touchant à la maîtrise du vivant,

qu'il soit animal ou végétal, avec les organismes génétiquement modifiés. L'Allemagne a pleinement saisi l'importance des enjeux économiques, du marché qui est en train de naître au travers, notamment, de la question des cellules souches.

3 **La prise de conscience allemande constitue-t-elle, selon vous, un événement majeur à l'échelon européen ?**

Sans aucun doute. Il faut se souvenir qu'en 1997 l'Allemagne n'avait pas voulu signer la convention de bioéthique – dite d'Oviedo – du Conseil de l'Europe. Elle estimait, alors, que toute forme de recherche sur l'embryon humain devait impérativement être interdite. Les cellules souches huma-

nes – qui peuvent d'ores et déjà faire l'objet de commerce à l'échelon international – ont totalement bouleversé la donne. Il est clair, à mes yeux, que sur cette question essentielle, comme sur d'autres, l'Allemagne commence à gommer ses souvenirs du nazisme. Après les récentes controverses philosophiques, la question émerge aujourd'hui au cœur de la bio-éthique. Tout cela témoigne de la banalisation de cette problématique qui, en Allemagne comme en France, brouille totalement la cartographie politique traditionnelle. Nous devons d'ores et déjà, pour notre part, à l'échelon de l'Union européenne, composer avec tout cela.

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

VALIDITÉ 30.06.01

MILLESIMA

Votre négociant à Bordeaux

www.millesima.fr

PRIMEURS BORDEAUX 2000 : un millésime exceptionnel

QUE VEUT DIRE ACHETER EN PRIMEUR ?

On appelle un vin « primeur », un vin pendant sa période d'élevage, soit les 18 à 24 mois qu'il passe en barrique avant la mise en bouteille. Les vins sont achetés avant leur sortie sur le marché et seront livrés fin 2002 début 2003.

POURQUOI ACHETER EN PRIMEUR ?

Cela vous permet d'acquérir les vins à leurs prix les plus bas et d'avoir la certitude d'accéder à des vins très recherchés.

POURQUOI ACHETER CHEZ MILLESIMA ?

Notre parfaite connaissance de chacun des vins (que nous avons dégustés plusieurs fois) ainsi que l'étendue de notre gamme (une des plus larges du marché) nous permettent de vous offrir un service de très grande qualité alliant conseil et choix. Pour tout renseignement ou commande, n'hésitez pas à contacter Hélène Bernard ou Ariane Bissirier, par téléphone : 05 57 808 808, par mail : millesima@millesima.com, par fax : 05 57 808 819 ou par courrier : 87, quai de Paludate, BP 89 - 33038 BORDEAUX Cedex.

1ère GRANDE OFFRE PRIMEURS 2000

	La caisse FF 12 litres HT	La caisse FF TTC Port compris		La caisse FF 12 litres HT	La caisse FF TTC Port compris
Margaux					
Rauzan-Gassies	1 680	2 067			
Rauzan-Ségla	3 060	3 718			
Issan	♥ 2 040	2 498			
Giscours	♥ 1 920	2 354			
Cantenac-Brown	1 680	2 067			
Palmer	8 400	10 104			
Marquis de Terme	1 404	1 737			
du Tertre	1 548	1 909			
La Tour de Mons	♥ 1 176	1 464			
Pavillon Rouge	2 640	3 215			
Blason d'Issan	984	1 235			
Saint-Julien					
Ducru-Beaucaillou	5 640	6 803			
Lagrange	1 860	2 282			
Saint-Pierre	2 100	2 570			
Talbot	♥ 2 400	2 928			
Brancaire-Ducru	1 920	2 354			
Beychevelle	♥ 2 280	2 785			
Gloria	♥ 1 656	2 038			
Lalande-Borie	996	1 249			
Clos du Marquis	1 680	2 067			
Sarget de Gruaud-Larose	960	1 206			
La Croix de Beaucaillou	1 560	1 924			
Les Fiefs de Lagrange	900	1 134			
Pauillac					
Duhart-Milon-Rothschild	1 584	1 952			
Pontet-Canet	2 520	3 072			
Haut-Batailly	♥ 1 668	2 053			
Grand-Puy Ducasse	1 380	1 708			
Lynch-Bages	♥ 4 380	5 296			
Lynch-Moussas	1 260	1 565			
Haut-Bages Libéral	1 236	1 536			
Clerc Milon	2 268	2 770			
La Fleur Peyrabon	1 020	1 278			
Pibran	1 224	1 522			
Carruades de Lafite	1 980	2 426			
Les Forts de Latour	3 060	3 718			
Les Tourelles de Longueville	1 224	1 522			
Lacoste-Borie	936	1 177			
Saint-Estèphe					
Lafon-Rochet	1 548	1 909			
Le Bosq	1 104	1 378			
Meyney	1 320	1 637			
Haut-Marbuzet	1 860	2 282			
Les Ormes de Pez	♥ 1 524	1 881			
Tronquoy-Lalande	900	1 134			
Bel Air	780	991			
La Dame de Montrose	1 320	1 637			
Haut-Médoc					
La Lagune	1 980	2 426			
La Tour Carnet	1 164	1 450			
Cantemerle	♥ 1 440	1 780			
Belgrave	1 224	1 522			
Citrin	876	1 106			
Hourtin-Ducasse	♥ 540	704			
Lanessan	876	1 106			
Peyrabon	624	804			
Pierbone (en carton)	♥ 516	675			
Sénéjac	876	1 106			
Sociando-Mallet	1 860	2 282			
La Demoiselle de Sociando-Mallet	1 080	1 350			
Médoc, Moulis, Listrac					
Louderne	660	847			
Chasse-Spleen	1 380	1 708			
Moulin à Vent	624	804			
Poujeaux	1 344	1 665			
Fonréaud	624	804			
Fourcas-Hosten	624	804			
Pomerol					
Le Bon Pasteur	4 200	5 081			
L'Enclos	1 440	1 780			
Franc Maillet	♥ 1 320	1 637			
Gazin	3 600	4 364			
Mazeyres	1 344	1 665			
Petit Village	3 840	4 651			
La Pointe	1 632	2 010			
Clos René	1 500	1 852			
de Sales	♥ 1 284	1 594			
Vieux Maillet	1 632	2 010			
L'Hospitalet de Gazin	1 320	1 637			
La Fugue de Nenin	1 416	1 751			
Le Jardin de Petit Village	1 296	1 608			
Saint-Émilion Grand Cru					
Canon	3 540	4 292			
Figeac	4 440	5 368			
Clos Fourtet	3 384	4 105			
La Gaffelière	3 480	4 220			
L'Arosée	3 000	3 646			
La Couspaude	3 480	4 220			
La Dominique	2 940	3 574			
Larmande	1 584	1 952			
Soutard	1 584	1 952			
Troplong Mondot	3 480	4 220			
Aurélius	1 260	1 565			
Cros-Figeac	1 440	1 780			
Faugères	1 560	1 924			
Fombrauge	1 200	1 493			
Grand Corbin-Despaigne	♥ 1 284	1 594			
Royland	♥ 936	1 177			
Sanctus	2 700	3 287			
Sansonnet	1 680	2 067			
Graves Rouges Pessac-Léognan					
Carbonnieux	1 452	1 794			
Domaine de Chevalier	2 520	3 072			
Haut-Bailly	2 640	3 215			
Latour-Martillac	♥ 1 380	1 708			
Malartic-Lagravière	2 040	2 498			
Pape Clément	3 960	4 794			
Smith Haut Lafitte	2 940	3 574			
Picque Caillou	♥ 960	1 206			
Domaine de la Solitude	720	919			
Graves Blancs Pessac-Léognan					
Domaine de Chevalier	3 720	4 507			
Latour-Martillac	1 260	1 565			
Malartic-Lagravière	1 980	2 426			
Smith Haut Lafitte	2 880	3 502			
Domaine de la Solitude	660	847			
Sauternes					
de Rayne Vigneau	1 560	1 924			
Suduiraut	2 208	2 699			
Climens	4 500	5 440			
Guiraud	2 376	2 900			
Doisy-Védrières	1 440	1 780			

♥ Ce vin est un « coup de cœur » et par 3 caisses ou plus vous bénéficiez d'une remise de 10% (seuls ces vins bénéficient de cette remise)

Les Primeurs 2000

	Prix caisse HT	Nombre de caisses	TOTAL HT

Chèque à la commande

CB N° _____

Validité _____

Signature obligatoire _____

TOTAL H.T.
à régler à la commande

FMON24 - FJPRIM 00-1A

Votre commande personnelle
Millesima - 87, quai de Paludate, BP 89 - 33038 Bordeaux Cedex

Je souhaite recevoir votre 1^{re} grande offre primeurs 2000 et votre catalogue des grands vins.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ E-mail _____

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRIMEURS 2000 en France métropolitaine
(dans la limite des stocks disponibles)

Dès réception de votre commande accompagnée du règlement H.T., nous vous adresserons une facture proforma H.T. acquittée valant Titre de Propriété. Après la mise à disposition de ces vins par la propriété soit fin 2002, début 2003, nous vous adresserons la facture définitive faisant ressortir : les frais de transport (4 F.H.T. par bouteille livrée France Métropolitaine) et le TVA calculée au taux en vigueur (actuellement 19,6 %). Pour toute commande supérieure à 10 000 F.H.T. et livrable à une seule adresse en France Métropolitaine, nous vous offrons le transport.

CETTE OFFRE NE S'ADRESSE QU'À LA CLIENTÈLE PARTICULIÈRE ET EN AUCUN CAS AUX REVENEURS PROFESSIONNELS.

L'ABRIS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. SACHÉZ APPRÉHENDER AVEC MODÉRATION.

Les Albanais de Macédoine se disent victimes d'exactions et d'une justice expéditive

La méfiance entre les deux communautés du pays ne cesse de s'accroître

Alors que les tractations politiques se poursuivent à Skopje pour tenter de mettre un terme à la rébellion de l'Armée de libération nationale

(UCK) des Albanais de Macédoine, ces derniers dénoncent les exactions dont ils sont victimes de la part de la police. Ces dernières semaines,

assassinat, enlèvements, arrestations arbitraires se sont multipliés et l'on évoque l'action de mystérieuses unités paramilitaires.

RÉGION DE STRUGA (Macédoine)

de notre envoyé spécial

On a perdu la trace d'Islam Veljii (trente-huit ans) dans la soirée du

REPORTAGE

« Tout ce que les Macédoniens vont gagner, c'est de nous pousser à la guerre »

17 avril, quelque part sur la route entre Gostivar et son domicile de Delogozda, un village proche de Struga. « Depuis, plus de nouvelles. Et la police n'enquête pas », raconte son beau-frère Lutvi Mahmudi, employé dans une salle de jeu de la famille. Sultan Mehmeti (trente-huit ans), l'homme le plus puissant du village voisin de Ladolista, lui, a été vu pour la dernière fois le 6 mai à 21 heures, stoppé par un contrôle de police. « Nous espérons qu'il est en prison mais nous ne savons rien de son sort », raconte son frère Filizon.

La tentative d'enlèvement de Nasser Hani (trente-cinq ans), à deux pas du commissariat central de Struga, par plusieurs inconnus, s'est terminée dans le sang. Le corps de ce responsable des services sociaux de la ville, activiste politique albanais influent de la région a été retrouvé sur le trottoir criblé de quatre balles. « C'est un assassinat politique », dénonce Tahir Hani, cousin de la victime et responsable local du Parti démocratique albanais (DPA), la plus importante des deux formations politiques albanaises de Macédoine. Islam Veljii, Nasser Hani et Sultan Mehmeti en étaient des membres actifs.

Même âge, même profil, mêmes questions sur leur sort. Coïncidences dans un pays en état de guerre interethnique larvée ? Tahir Hani n'y croit pas. « Notre région est un baril de poudre qui risque d'exploser avec ces enlèvements et ces meurtres. Tout ce que les Macédoniens

vent gagner c'est de nous pousser à la guerre », ajoute-t-il.

Alors qu'à Skopje les discussions politiques destinées à mettre un terme à la rébellion de l'Armée de libération nationale (UCK) des Albanais de Macédoine piétinent, les Albanais dénoncent les mauvais traitements dont ils sont de plus en plus souvent l'objet. Le nombre de disparitions inexplicables depuis deux mois va croissant. Le ministre macédonien (albanais) de la justice, Iget Memeti (Parti de la prospérité démocratique), a d'ailleurs transmis, lundi 18 juin, une liste de 56 noms de personnes (essentiellement albanaises) disparues ou arbitrairement détenues au-delà des 24 heures légales et maltraitées dans des commissariats. Le quoti-

res de la police, de civils ou d'anciens délinquants armés, organisés et chargés de basses œuvres.

Il est de notoriété publique que certaines des quelque 7 000 armes officiellement distribuées ces dernières semaines par les autorités sont tombées entre des mains peu recommandables ou soigneusement choisies en raison de leurs affiliations politiques. Cette démarche - dont la communauté internationale s'est inquiétée - réveille le spectre des sinistres milices paramilitaires des guerres de Croatie et de Bosnie (1991-1995). On parle ainsi de l'activation d'un mystérieux groupe appelé les « Paramilitaires macédoniens » ou « MP ». Auraient-ils, eux ou d'autres unités plus ou moins téléguidées par certains cer-

Un capitaine de l'armée arrêté

Officier dans l'armée macédonienne, chef d'un bataillon stationné sur l'aéroport de Skopje, Mohedin Bella est albanais. Donc suspect aux yeux de certains Macédoniens au moment où la rébellion de l'Armée de libération nationale (UCK) des Albanais de Macédoine s'approche de la capitale. « Mon cas illustre le fait que la situation risque d'échapper à tout contrôle ; qu'il existe au sein de l'armée et de la police des éléments radicaux, des organisations parallèles », s'inquiète-t-il. Au début du mois de juin il est réveillé par des coups violents frappés à sa porte. « A peine avais-je ouvert que je me suis retrouvé plaqué au sol, menotté. » L'officier est emmené au commissariat, battu et insulté, avant d'être transféré dans des bâtiments du ministère de la défense, puis jeté à la rue. Mohedin Bella, officier modèle, polyglotte, diplômé de l'Université entré dans l'armée « au premier jour de l'indépendance de la Macédoine », a fait établir un certificat médical, et demandé à sa hiérarchie de mener l'enquête. - (Corresp.)

dien albanais Fakti estime, quant à lui, qu'une quinzaine de personnes se sont volatilisées du jour au lendemain depuis deux mois.

STRUCTURES PARALLÈLES

Les Albanais - en tant que première cible potentielle - mais aussi certains responsables macédoniens ou diplomates étrangers soupçonnent l'existence de structures parallèles aux services de sécurité officiels. Des petits groupes plus ou moins indépendants, constitués d'auxiliai-

cles en marge du pouvoir, décidé d'appliquer une justice expéditive destinée à pallier l'incapacité du pouvoir à résoudre militairement le problème d'une UCK qui campe aux portes de Skopje ?

Dans la cour de la maison de Nasser Hani à Velesta, où s'alignent des Albanais venus de tout le pays présenter leurs condoléances, Garip Kaba, président local du DPA et proche de la victime, affirme que « Nasser n'a pas été choisi au hasard. Il était jeune et influent. Sa mort est des-

tinée à intimider les activistes politiques albanais ». Nasser avait également, reconnaît son entourage, des liens avec l'UCK. Comme il en avait eu avec la guérilla du Kosovo contre les Serbes en 1998-1999.

ENQUÊTES BÂCLÉES

Sous couvert d'anonymat, les policiers, macédoniens à 95 % alors que les Albanais constituent entre un quart et un tiers de la population totale, reconnaissent qu'ils ne pleurent pas sur le sort de certains des disparus. Nasser Hani, rappellent-ils, avait ainsi eu affaire à la justice en 1999 pour voies de fait à l'encontre d'un militant politique macédonien avant d'être blanchi par le ministre (albanais) de la justice de l'époque. On souligne qu'il était originaire du village de Velesta, plaque tournante du trafic de femmes dans la région ; que son ami Sultan Mehmeti était lié au crime organisé. Avant même le terme d'enquêtes souvent bâclées, la police, largement corrompue, laisse d'ailleurs entendre qu'il ne faut pas chercher d'autre explication que des règlements de compte d'ordre mafieux.

Les victimes étaient-elles des « businessmen » louches dans une zone grise, pauvre et frontalière du nord de la Grèce et de l'Albanie ? Finançaient-ils ou étaient-ils en contact étroit avec l'UCK dans une région épargnée par des combats cantonnés dans le nord mais qui vibre au rythme des faits d'armes des guérilleros ? Ont-ils disparu à cause de leur engagement politique en faveur des Albanais en Macédoine ? Il y a sans doute un peu des trois. Leur mystérieuse disparition augmente en tout cas la défiance des autres Albanais envers un régime qu'ils perçoivent dans leur majorité comme une menace plutôt que le garant de leur avenir commun en Macédoine.

Christophe Châtelot

► www.lemonde.fr/macedoine

Le président Bouteflika n'entend pas démissionner

En Kabylie et dans l'est de l'Algérie, les affrontements se poursuivent entre manifestants et forces de l'ordre

ALGER correspondance

Muet depuis près de trois semaines, le président Abdelaziz Bouteflika est sorti de son silence, mardi 19 juin à Tamanrasset, dans le Sud algérien, où il était en visite. « Je ne suis pas un commandant qui laisse son navire couler. Je suis là, je reste, selon la volonté du peuple algérien qui m'a élu (...) Je dis à la presse que je ne démissionnerai pas, car c'est le peuple qui m'a élu », a affirmé Le chef de l'Etat. M. Bouteflika, dont le mandat expire en 2003, entendait répondre à tous ceux qui, outre les médias, exigent son départ pour ramener le calme dans un pays secoué depuis deux mois par des émeutes qui ont fait une soixantaine de morts. « Les réformes et les changements devront se faire dans le calme », a ajouté le président pour qui « on veut détruire aujourd'hui ce que le terrorisme n'a pu passer ».

Se plaignant de l'absence d'interlocuteurs parmi les Kabyles révoltés, le chef de l'Etat a lancé un appel au calme en direction des jeunes tout en leur rendant hommage pour ne pas être « tombés dans le piège du complot contre l'Algérie » estimant qu'il y avait bel et bien « un complot interne et externe pour casser l'unité de l'Algérie ».

En dépit de l'appel au calme lancé par Abdelaziz Bouteflika, les violences continuent, en particulier en Kabylie et dans l'est du pays. Selon la presse de mercredi, à Akbou, une petite ville de la vallée de la Soummam, non loin de Béjaïa, les Compagnies nationales de sécurité (CNS) ont tiré, lundi et mardi, « à balles réelles sur des manifestants venus les bombarder de pierres ». Entre trois et cinq morts seraient à déplorer ainsi qu'une centaine de blessés. Les parents de deux jeunes hommes tués, lundi, dans la petite ville avaient demandé aux manifestants d'observer un répit de deux jours afin de permettre l'enterrement des deux victimes. Ils n'ont

pas été entendus par des manifestants qui clamaient, mardi, « Ulah S'mah » (« Pas de pardon »).

Toujours à Akbou, les policiers avaient brutalement investi, lundi, l'hôpital de la ville pour y faire soigner l'un des leurs, blessé accidentellement par le tir d'un collègue. La veille, des policiers avaient pillé et saccagé les magasins de la ville. Depuis le début de la semaine, sur l'ensemble du territoire, 12 personnes ont perdu la vie à la suite des violences urbaines, dont 5 membres des forces de sécurité.

CLIMAT DE RÉBELLION

En Kabylie, rien ne semble pouvoir stopper le face-à-face mortel entre manifestants et forces de l'ordre qui risque d'atteindre son paroxysme le 25 juin, date anniversaire de l'assassinat du chanteur Louhès Matoub. Les jeunes survoltés semblent insensibles aux appels au calme lancés par les comités populaires locaux. Le climat de rébellion contre les autorités prend dans l'est du pays l'allure d'une vengeance sociale des déshérités contre l'establishment et les notabilités locales.

Intervenant à l'Assemblée nationale, mardi, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine a jugé « profondément légitime » l'« aspiration » à de « vrais changements » exprimés par le peuple algérien. « La France (...) est très sensible à cette demande, ce désir, cet appel qui monte des profondeurs du peuple algérien vers de vrais changements, vers la reprise de cette modernisation politique, démocratique, économique, sociale », a-t-il déclaré. « C'est pour cela qu'ensemble, à Quinze, à Göteborg [où les Européens étaient réunis] nous nous sommes exprimés pour (...) lancer un appel à tous les responsables algériens (...) pour qu'ils prennent une initiative politique de grande ampleur », a conclu le ministre.

► www.lemonde.fr/algerie

Le président sénégalais propose un plan de développement pour l'Afrique

DAKAR

de notre correspondante

Il fut un temps où Abdoulaye Wade enseignait l'économie à l'Université. Le président sénégalais se plaît à le rappeler. Aujourd'hui, il entend mettre en pratique sa conception du développement. Partant du constat que les stratégies appliquées jusqu'à présent ont conduit à un échec patent (le recours aux crédits a creusé la dette et l'aide publique au développement va diminuant), M. Wade a lancé l'idée d'un plan pour l'Afrique, le plan Omega. Il en avait esquissé les contours au Forum économique de Davos, en début d'année. En visite officielle en France cette semaine, il compte de nouveau s'en faire l'avocat, en particulier auprès du président Chirac, de Lionel Jospin et des patrons

du Medef, qu'il devait rencontrer mercredi 20 juin.

Le plan Omega retient quatre secteurs où l'Afrique doit combler son retard si elle veut intégrer l'économie mondiale. Ce sont les infrastructures, l'éducation, la santé et l'agriculture. La logique de ce plan d'inspiration keynésienne consiste à valoriser le capital physique (routes, voies ferrées, ports, aéroports...) et le capital humain. Élément nouveau, « toutes les actions seront conçues dans une optique d'espaces sous-régionaux », a insisté le président Wade lors d'un séminaire d'économistes réunis à Dakar il y a quelques jours.

Les besoins dans les quatre secteurs ciblés doivent être évalués dans un premier temps par chaque Etat, puis au niveau des cinq sous-régions du continent africain. Il

faut ensuite régler le problème du financement. « La question, c'est d'avoir l'argent », reconnaît M. Wade. Pour le réunir, il préconise la mise en commun des ressources allouées au titre de la coopération, l'émission de droits de tirage spéciaux (DTS) par le Fonds monétaire international (FMI) et de bons du Trésor garantis par les pays industrialisés, le recours à des capitaux africains et des ressources privées « longues » venant compléter l'ensemble. « La Banque mondiale prête déjà sur trente ans ; ce n'est pas vingt ans de plus qui vont poser problème sur le plan financier », observe M. Wade.

UNE FORMULE SIMPLE

S'il table sur un financement à cinquante ans, le président sénégalais attend des réalisations à court et moyen terme. Pour emporter l'adhésion des pays développés et des marchés, une formule simple est suggérée : que les deux tiers des ressources mobilisées servent à rémunérer les entreprises du Nord qui construiront les infrastructures et que le tiers restant revienne aux opérateurs économiques africains. Comme réalisation, Abdoulaye Wade pense déjà à transformer la route qui pourrait prochainement relier le Maroc au Sénégal en une voie transcontinentale Europe-Afrique.

Le plan Omega doit recueillir le soutien de ses pairs africains. Or il existe déjà un autre plan lancé à la même période par le président sud-africain Thabo Mbeki, avec le soutien des présidents nigérien et algérien. Le « plan pour la renaissance de l'Afrique » propose, à l'instar du plan Marshall, une stratégie coordonnant les efforts africains notamment sur les questions de la dette et des investissements. De part et d'autre, les travaux sont loin d'être finalisés. Mais M. Wade mène une campagne active pour son projet, disponible sur le site Internet www.planomega.com. Lors du séminaire d'évaluation à

Dakar, les objectifs du plan ont fait l'unanimité, mais des réserves ont été émises sur le mode opératoire. Ainsi, le représentant du FMI a estimé qu'il ne fallait « pas repartir de zéro mais faire le recensement des programmes qui existent déjà » et souligné la nécessité « d'analyser les coûts récurrents ». « Si l'on construit une route, a-t-il rappelé, il faut l'entretenir. »

La France, de son côté, s'est félicitée de l'initiative du président sénégalais qui permet à l'Afrique francophone d'impulser sa propre réflexion sur l'avenir du continent. Le plan Omega n'est pas incompatible avec le plan Mbeki, de l'avis de Charles Josselin, le ministre de la coopération. Kofi Annan, le secrétaire général des Nations unies, préconise d'ailleurs la fusion des deux plans.

Il appartient maintenant au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de se prononcer, le mois prochain, à Lusaka (Zambie).

Brigitte Breuillac

Le général Musharraf a été investi président du Pakistan

NEW DELHI

de notre correspondante en Asie du Sud

C'est comme président du Pakistan que le général Pervez Musharraf sera reçu en Inde, du 14 au 16 juillet, pour son premier sommet avec le premier ministre indien, Atal Bihari Vajpayee. Le général, qui avait pris le pouvoir en renversant, le 12 octobre 1999, le gouvernement élu de Nawaz Sharif, a prêté serment comme président, mercredi 20 juin à Islamabad. Il remplacera Rafiq Tharar qui, nommé en 1997, n'exerçait que des fonctions honorifiques. Dans le même mouvement, l'Assemblée nationale et les assemblées des quatre provinces, qui n'avaient été que « suspendues » lors du putsch, vont être dissoutes. Le Sénat, qui était dominé par l'opposition au gouvernement Sharif, devrait en revanche rester intact. Le général Musharraf devrait pour l'instant conserver son poste de chef de l'armée.

Cette nomination était débattue

depuis un moment dans les cercles politiques d'Islamabad. Le général n'avait jamais caché sa volonté de poursuivre les réformes qu'il met en œuvre au-delà du délai légal ordonné par la Cour suprême pour le retour de la démocratie et l'organisation d'élections avant octobre 2002. Cette Cour ayant accordé au général le pouvoir d'amender la Constitution, c'est par un ordre constitutionnel provisoire qu'il prêter serment.

Le Pakistan a été dirigé par des militaires pendant vingt-six de ses cinquante-trois ans d'existence. Sous le deuxième gouvernement Nawaz Sharif, après 1997, le président avait perdu l'essentiel de ses pouvoirs, et notamment celui de dissoudre la Chambre. Nul doute qu'aujourd'hui le général Musharraf, qui souhaite l'institutionnalisation d'un « regard militaire » sur le fonctionnement du gouvernement, procède à des réformes qui redonnent à la présidence ses droits de censure.

Ce changement ne devrait pas provoquer de critiques internationales. Près de deux ans après sa prise de pouvoir, le général Musharraf a plus ou moins réussi à se faire accepter, notamment par la nouvelle administration américaine. Le général a aussi été légitimé par l'« ennemi » indien, puisque c'est en réponse à une invitation de M. Vajpayee que M. Musharraf se rendra en Inde.

Si, dans les faits, sa nouvelle fonction ne change pas grand-chose, elle témoigne quand même de l'autorité dont jouit le général Musharraf parmi ses pairs. Il est clair en tout cas que ce titre va renforcer le sentiment prévalant en Inde (où le général n'est guère populaire) qu'il faudra bien traiter avec lui, car il le véritable chef et entend bien le rester.

Françoise Chipaux

e-art
S.I.P. INSTITUTE

ART + TECHNO = EXPRESSIONS NOUVELLES

ÉCOLE DE CONCEPTEUR-PROMOTEUR DES NOUVELLES EXPRESSIONS MULTIMÉDIA

3 FILIÈRES DE SPÉCIALISATION :
INFOGRAPHIE . MULTIMÉDIA
ANIMATION . EFFETS SPÉCIAUX
NOUVELLES EXPRESSIONS MULTIMÉDIA

ADMISSION APRÈS BAC

e-art sup Institut

Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur
28, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris
Tel. 01 44 78 88 88 - Fax 01 40 29 00 63
e-mail: contact@e-art-sup.net

esec.edu/

ESEC

Diplôme homologué par l'État

images / cinéma / numérique / sons /

assistants de réalisation et assistants de production - assistants de post-production en montage analogique et virtuel - assistants aux effets spéciaux numériques

2 années d'études Stages professionnels

École Supérieure d'Études Cinématographiques

www.esec.edu/
01 43 42 43 22

21, rue de Citeaux 75012 Paris
enseignement supérieur libre

AFIG

BAC + 1

RÉORIENTEZ-VOUS VERS UNE GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE

L'AFIG
(ANNÉE DE FORMATION INITIALE À LA GESTION)
VOUS PRÉPARE À INTÉGRER
L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

Contactez Marion Maury : 45, rue Spontini - 75116 Paris
Tél. 01 56 26 26 10

ETABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Arrestation en Tunisie de l'opposant Mohamed Moad

TUNIS. L'opposant Mohamed Moad, du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), a été arrêté, mardi soir 19 juin, à son domicile et incarcéré à la prison centrale de Tunis. M. Moad, en liberté conditionnelle depuis décembre 1996, après avoir été condamné à onze ans de prison, a « *enfreint, avant l'expiration du délai probatoire, les conditions réglementant sa mise en liberté conditionnelle* ». Son incarcération intervient sur fond de durcissement du régime contre les opposants. Mohamed Moad avait été arrêté en 1995 alors qu'il présidait le MDS pour avoir notamment rendu public un texte très critique à l'encontre du pouvoir tunisien.

Le durcissement du régime répond, semble-t-il, aux déclarations récentes de certains opposants sur des chaînes de télévision arabe basées à l'étranger et très regardée en Tunisie. Dans ce contexte, l'intellectuel Sadri Khiri a annoncé la poursuite de sa grève de la faim après l'interdiction qui lui a été faite, mardi, de quitter le territoire tunisien.

La Russie s'apprête à renforcer son potentiel nucléaire

WASHINGTON. Dans un entretien avec des représentants des médias américains reçus au Kremlin, lundi 18 juin, le président russe, Vladimir Poutine, a averti que si les Etats-Unis menaient à bien leur projet de bouclier antimissile, la Russie renforcerait son potentiel nucléaire, quitte à relancer une course aux armements atomiques. « *Nous renforcerons notre capacité de monter des têtes multiples sur nos missiles* », a déclaré Vladimir Poutine. Ceci « *ne coûtera qu'une maigre somme d'argent* », mais ainsi l'« *arsenal nucléaire de la Russie sera démultiplié* ». – (AFP.)

Israël achète une cinquantaine de nouveaux avions F-16

PARIS. Au Salon aéronautique du Bourget, le groupe américain Lockheed Martin a annoncé, mardi 19 juin, avoir reçu la commande, par le gouvernement israélien, de plus de cinquante avions de combat F-16 – le chiffre exact n'a pas été précisé – pour un montant de 2 milliards de dollars (2,2 milliards d'euros). Les livraisons auront lieu entre 2006 et 2009. Ce contrat s'ajoute à celui, conclu en 1999, pour l'achat d'une cinquantaine autres appareils du même type. A cette époque, Israël avait pris soixante avions en option et c'est cette option, apparemment, qui vient d'être levée. Il s'agit de F-16 en version biplace pour des missions d'attaque. Fin mai (*Le Monde* du 18 mai), les Etats-Unis avaient mis en garde le gouvernement de M. Sharon contre l'emploi par Israël de ses F-16 face à des cibles civiles dans les territoires palestiniens.

DÉPÊCHES

■ **UKRAINE : les autorités de Kiev craignent des incidents pendant la visite du pape du samedi 23 au mercredi 27 juin.** « *Nous n'excluons pas des provocations et j'appelle toutes les forces politiques à être raisonnables et calmes* », a déclaré Anatoly Zlenko, ministre des affaires étrangères. Ce voyage promet d'être difficile en raison de l'opposition de l'Eglise orthodoxe russe du patriarcat de Moscou. Des manifestations, rassemblant plusieurs milliers de personnes, se sont multipliées à Kiev.

■ **HONGRIE : le Parlement hongrois a adopté, mardi 19 juin, une loi controversée qui octroie des droits spéciaux aux minorités magyares vivant dans les pays voisins, en dépit des vives critiques de leurs gouvernements.** La loi accorde à quelque 3,5 millions de Hongrois de souche vivant dans les pays limitrophes le droit de travailler légalement trois mois par an en Hongrie, une formation universitaire gratuite et d'autres droits en matière de santé. La loi avait fait l'objet de réserves de la part de l'Union européenne et de critiques des pays voisins, notamment de la Roumanie et de la Slovaquie. – (AFP.)

■ **RUSSIE : trois personnes sont mortes et 34 autres ont été blessées dans une série d'attentats** survenus, mardi 19 juin, en Tchétchénie lorsque trois voitures piégées ont explosé aux abords d'un tribunal et d'un commissariat de police à Goudermès, un bourg qui abrite le siège de l'administration tchétchène pro-russe. L'enquête a été placée, « *sous le contrôle personnel* » du président russe, Vladimir Poutine, initiateur des opérations militaires en Tchétchénie en 1999, alors qu'il était premier ministre. – (Reuters.)

■ **KOWEÏT : dans une cassette vidéo distribuée au Koweït mais dont l'origine est inconnue, des fidèles de l'islamiste d'origine saoudienne, Oussama Ben Laden, revendiquent l'attaque perpétrée le 12 octobre 2000 contre le destroyer USS Cole qui a causé la mort de dix-sept marins américains, dans le port d'Aden, au Yémen.** « *Nous remercions Dieu de nous avoir donné la victoire le jour où nous avons détruit le Cole en mer* » disent des militants masqués s'entraînant dans un camp en Afghanistan. – (Corresp.)

■ **ÉTATS-UNIS : un juge fédéral a accepté, mardi à Miami, la demande d'extradition française de l'Espagnol Francisco Arce Montes, âgé de cinquante ans, soupçonné du viol et du meurtre en 1996 de la jeune Britannique Caroline Dickinson dans une auberge de jeunesse en Bretagne (ouest).** Le juge Stephen Brown a considéré que les preuves transmises par les autorités françaises à l'appui de leur demande d'extradition étaient « *suffisantes* ». La décision est susceptible de différents recours et son application pourrait prendre plusieurs mois. Francisco Arce Montes est détenu depuis le 13 mars aux Etats-Unis où il est accusé d'avoir eu un comportement indécent dans un hôtel de Miami Beach. – (AFP.)

■ **Juan Raul Garza, un trafiquant de drogue et meurtrier d'origine mexicaine** âgé de quarante-quatre ans, a été exécuté mardi 19 juin, dans le pénitencier fédéral de Terre Haute, dans l'Indiana. Il est devenu le deuxième condamné à mort fédéral à être exécuté dans cet Etat depuis 1963, après Timothy McVeigh, responsable de l'attentat d'Oklahoma City, qui a fait 168 morts. – (AFP.)

Nouveau développement judiciaire pour un proche de M. Berlusconi

ROME. Marcello Dell'Utri, collaborateur et ami du chef du gouvernement italien, Silvio Berlusconi, va affronter une nouvelle épreuve. Le tribunal de Palerme qui l'a mis en examen, pour collusion mafieuse dans une affaire ancienne, a accepté lundi 18 juin, d'entendre à la mi-juillet deux experts chargés d'enquêter sur les faits reprochés à M. Dell'Utri.

Les nouveaux éléments portent sur les débuts de la Fininvest, le puissant groupe de Silvio Berlusconi, en particulier sur l'organisation en holding de cet empire audiovisuel, qui possède entre autres les trois principales chaînes privées de télévision. C'est précisément sur cette propriété que se pose le problème du « *conflit d'intérêt* » pour le nouveau président du conseil, entre sa fonction publique et la gestion de ses affaires. – (Corresp.)

Selon l'ONU, une instance indépendante doit veiller au retour au calme entre Israël et les Palestiniens

L'adoption d'un échancier est préconisée pour mettre en œuvre les conclusions du rapport Mitchell

Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, rencontrera George W. Bush et le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, mardi 26 juin à Washing-

ton, a annoncé la Maison Blanche. Israël a évoqué une réévaluation de sa politique de retenue après les récentes attaques meurtrières pale-

niennes. Une réunion du cabinet de sécurité était prévue mercredi, parallèlement à des discussions de sécurité entre les deux parties.

POUR NE PAS tomber de Charybde en Scylla et garantir la mise en œuvre optimale du rapport de la commission Mitchell sur le rétablissement de la confiance entre Israël et les Palestiniens, il est nécessaire qu'un « *mécanisme* » de surveillance soit confié à une « *tierce partie* », a plaidé, mardi 19 juin, Terje Roed-Larsen, coordonnateur spécial des Nations unies pour le processus de paix au Proche-Orient. L'absence d'un tel mécanisme, a-t-il dit lors d'une rencontre internationale de journalistes sur la question de la Palestine, organisée à Paris par l'ONU, était déjà l'une des raisons de la faillite du processus dit d'Oslo – l'autre étant l'abandon, à partir de 1996, de « *l'approche graduelle* » qui était l'origine dudit processus.

M. Roed-Larsen, qui est également le représentant personnel du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, auprès de l'Autorité palestinienne et de l'OLP, s'est interdit de suggérer la composition du « *mécanisme* » qu'il préconise. C'est aux Palestiniens et aux Israéliens d'en décider, a-t-il estimé, « *car ce méca-*

nisme ne pourra fonctionner que s'il a leur confiance ». Israéliens et Palestiniens ont tout deux intérêt à son existence, a insisté M. Roed-Larsen, pour qui il est nécessaire de briser le mythe de « *l'internationalisation* » du conflit, perçu comme « *un grand mal* » par l'Etat juif.

A l'heure actuelle, seuls les Palestiniens acceptent la création d'un tel « *mécanisme* ». Ces derniers, a rappelé Nabil Chaath, ministre palestinien de la coopération internationale, qui participait à la rencontre, n'ont cessé depuis des mois de réclamer l'envoi d'un groupe d'observateurs internationaux sur le terrain. Le gouvernement israélien, pour sa part, s'oppose à la mise sur pied d'un tel « *mécanisme* ». Amnon Lipkin Shahk, ancien ministre du tourisme – dans le gouvernement d'Ehoud Barak – lui aussi présent à la rencontre, a réaffirmé, à titre personnel, le point de vue selon lequel les discussions et négociations doivent se tenir au seul niveau bilatéral.

La commission Mitchell – du nom de son président, l'ancien sénateur américain George Mit-

chell – a notamment pointé dans son rapport les responsabilités que doit assumer chacune des deux parties pour mettre fin aux actes de violence – dont l'arrêt sera « *particulièrement difficile* » si la construction dans les colonies de peuplement israéliennes n'est pas gelée. Elle a, entre autres, invité l'Etat juif à lever le bouclage des territoires, à transférer à l'Autorité palestinienne son dû et à empêcher la destruction des biens et des propriétés palestiniennes. L'objectif est de rétablir la confiance et le calme pour aplanir la voie à la reprise du processus de paix proprement dit.

DEUX CONDITIONS

D'après M. Roed-Larsen, le succès de la mise en œuvre du rapport Mitchell dépend de deux autres conditions :

– ce document doit être considéré comme un ensemble dont tous les volets (économique, politique et de sécurité) doivent être abordés simultanément, même si leur mise en œuvre peut être séquentielle. L'amélioration de l'économie et des conditions de vie palestinien-

nes constitue « *le plancher* » de « *la maison de la paix* », a-t-il dit. Les progrès politiques et la relance de l'espoir en Cisjordanie et à Gaza en forment les murs, et la sécurité des deux parties le toit ;

– il est par ailleurs indispensable d'établir un échancier précis pour la mise en œuvre des conclusions du rapport Mitchell.

M. Roed-Larsen, qui a accompagné M. Annan dans sa toute récente tournée dans la région, a suivi le processus de paix de A à Z, y compris lorsqu'il a occupé des fonctions diplomatiques dans son propre pays, la Norvège. Il a notamment été l'un des organisateurs du « *canal secret* » d'Oslo, qui a abouti en septembre 1993 à la signature de la Déclaration de principes israélo-palestinienne. En 1994, il a été désigné secrétaire général adjoint de l'ONU et coordonnateur spécial dans les territoires occupés, et, en 1999, il a été investi dans ses fonctions actuelles.

Mouna Naïm

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Hépatite C. Se faire dépister, c'est pouvoir se soigner.

Encore trop de personnes ignorent qu'elles sont atteintes par l'hépatite C. Parce que l'hépatite C est longtemps silencieuse. Elle peut entraîner des complications qui apparaissent en général longtemps après la contamination. Plus tôt on est pris en charge, plus on a de chances d'éviter ces complications grâce aux nouveaux traitements.

Un test de dépistage est nécessaire si :

- Avant 1992, vous avez reçu des produits sanguins, été greffé, subi une intervention chirurgicale importante, été hospitalisé en réanimation, eu une hémorragie digestive, un accouchement difficile, reçu des soins en néonatalogie, en pédiatrie pour une maladie grave.
- Vous avez utilisé, même une fois dans votre vie, des drogues par voie intraveineuse ou nasale.
- Vous vivez ou vous avez vécu avec une personne atteinte par l'hépatite C.
- Vous avez eu recours au tatouage, au piercing, à la mésothérapie ou à l'acupuncture sans aiguilles jetables ou personnelles.
- Vous avez reçu des soins dans les pays du Sud-Est asiatique, du Moyen-Orient, d'Afrique ou d'Amérique du Sud.

N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant, qui pourra vous prescrire un test de dépistage remboursé à 100% par la sécurité sociale.

Vous pouvez également vous rendre dans un centre de dépistage anonyme et gratuit. Se soigner, c'est éviter des complications.

Pour en savoir plus sur les hépatites :

<http://www.sante.gouv.fr> (Rubrique: les dossiers)

Hépatites Info Service: 0 800 845 800

appel anonyme et gratuit



SÉCURITÉ Les difficultés s'accroissent pour Daniel Vaillant, mobilisé sur tous les fronts en cette fin de session parlementaire : le ministre de l'intérieur est en première ligne sur la

décentralisation et le statut de Paris, la sécurité et les « rave-parties ». ● PLACE BEAUVAU, à l'approche de délicats arbitrages budgétaires, la grogne est perceptible chez les poli-

ciers - syndicats et hiérarchie -, qui réclament un renforcement significatif de leurs moyens, face à l'augmentation de la délinquance. ● LE SORT D'YVES BERTRAND, directeur des

renseignements généraux, dont M. Vaillant souhaite le remplacement, est suspendu à l'accord du président de la République. ● LA POLÉMIQUE qui oppose le ministre de

l'intérieur et les députés socialistes sur les rave parties a rebondi mardi 19 juin. Il a fallu un arbitrage de Lionel Jospin, en faveur de M. Vaillant, pour tenter d'apaiser le climat.

Daniel Vaillant suscite une grogne croissante chez les policiers

Le ministre de l'intérieur est en butte à l'inquiétude des syndicats de policiers, qui s'inquiètent du manque de moyens face à l'augmentation de la délinquance. M. Vaillant affronte également l'irritation des députés socialistes sur le dossier des rave parties. Mais il est soutenu, sur ce point, par Lionel Jospin

LES DIFFICULTÉS s'accroissent pour le ministre de l'intérieur autour des questions de sécurité. Sur ce terrain, rendu plus sensible en période préélectorale, Daniel Vaillant est bousculé jusque dans son propre camp. Deux épisodes récents en témoignent. Les députés socialistes parisiens ont largement amendé le projet de loi gouvernemental sur la démocratie de proximité, en proposant de renforcer les pouvoirs du maire de Paris au détriment du préfet de police, alors que M. Vaillant s'était toujours montré très réticent sur la question. Quant à la controverse sur les rave-parties, elle continue à opposer le ministre de l'intérieur aux députés socialistes (lire ci-dessous).

Dans cet environnement troublé,

la principale réforme du gouvernement en matière de sécurité suscite de nouvelles tensions portées au discrédit de M. Vaillant par les syndicats de police. Si le principe de la police de proximité n'est pas remis en cause, ainsi que l'a affirmé la quatrième mission d'évaluation de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) (*Le Monde* daté 11-12 juin), son application est sujette à critique, tant et si bien que certains syndicats de police envisagent de réclamer le report de la troisième phase de généralisation de la réforme qui doit entrer en application au début de l'année prochaine pour aboutir en juin 2002 au moment des élections législatives. Le rapport de l'IGPN avait pointé le problème soulignant « l'adhé-

sion incomplète » des policiers à la police de proximité. Reçu il y a dix jours par le ministre de l'intérieur, Joaquin Masanet, le secrétaire général du principal syndicat, l'UNSA-Police, a réclamé un plan d'urgence. Il évalue les besoins de la police nationale à un montant de 6 milliards de francs sur trois ou quatre ans, et au recrutement de 20 000 policiers supplémentaires.

MANQUE DE POIDS POLITIQUE

S'il n'est pas hostile à un effort en faveur de la sécurité, désignée comme l'une des priorités du gouvernement, le ministre de l'intérieur ne semble toutefois pas en position de force dans les préarbitrages budgétaires, face aux exigences de rigueur du ministère de l'éco-

nomie et des finances. Chez les policiers, l'espoir d'obtenir un effort conséquent, à la hauteur du plan de modernisation mis en œuvre par Pierre Joxe en 1984, est mince. C'est cette fois le réel poids politique du ministre de l'intérieur qui est en cause. La proximité de Daniel Vaillant avec le premier ministre Lionel Jospin ne paraît pas tourner à l'avantage du ministre de l'intérieur. Aux yeux des policiers - hiérarques et dirigeants syndicaux -, M. Vaillant n'a paradoxalement pas la même qualité d'écoute à Matignon que son prédécesseur, Jean-Pierre Chevènement.

Le « Che » avait aussi su se gagner l'« affection » des fonctionnaires en usant d'un discours d'autorité toujours apprécié des

oreilles policières, sur la délinquance des mineurs ou sur la législation concernant les étrangers, par exemple. Il avait su imposer une image médiatique que son successeur a choisi d'éviter. Dans les services spécialisés dans la lutte antiterroriste, beaucoup de policiers avaient reproché à M. Vaillant de ne pas « vendre » à la télévision les succès remportés à l'automne 2000 dans la lutte contre l'organisation séparatiste basque ETA.

Dans les discussions de couloirs rituelles au ministère de l'intérieur, M. Chevènement est ainsi rangé au panthéon policier, aux côtés des favoris Pierre Joxe (PS) et Charles Pasqua (RPR), tandis que le nom de M. Vaillant, qui avait fait vœu, lors de son entrée en fonctions en

août 2000 de ne pas être « le premier flic de France », évoque ceux, moins appréciés, de Philippe Marchand (PS) ou de Jean-Louis Debré (RPR).

Les réticences risquent en outre de s'aggraver lorsque seront connus les chiffres de la délinquance enregistrés depuis le début de l'année. S'ils sont nettement moins catastrophiques que ceux de la zone couverte par la gendarmerie - autour de 19 % de hausse, ce qui a provoqué le déclenchement d'une enquête de l'inspection générale de la gendarmerie -, ils dépassent 8 % d'augmentation.

ATMOSPHÈRE DE PRÉCAMPAGNE

Selon nos informations, le ministre de l'intérieur s'apprête à mettre en place une commission destinée à étudier la méthode de comptage (l'état 4001), qui n'offre plus, selon lui, une image fidèle de l'état de la délinquance. Cette décision, à l'approche des élections présidentielle et législatives, risque cependant d'être taxée de manœuvre, reconnaît-on volontiers Place Beauva.

L'atmosphère de précampagne électorale ajoute une difficulté, en suscitant un concurrent au ministre de l'intérieur. Depuis plusieurs semaines, l'Élysée multiplie ainsi les signes d'intérêt à l'univers policier. Le président de la République, Jacques Chirac, s'est personnellement opposé au remplacement du directeur central des renseignements généraux (lire ci-contre), en faisant de cette nomination un incident de cohabitation. Il a par ailleurs fait recevoir par l'un de ses conseillers, mardi 12 juin pendant une heure, les dirigeants des syndicats Synergie-officiers et Alliance dénonçant dans une motion « l'échec » de la police de proximité. Le président de la République a fait remettre à cette occasion aux policiers un exemplaire de ses discours sur la sécurité.

P. Ce.

Pascal Ceaux

Bataille sur les pouvoirs du préfet de police

La discussion des amendements au projet de loi sur la démocratie de proximité réformant le statut de Paris a buté, mardi 19 juin, à l'Assemblée, sur l'abrogation de l'arrêté du 12 Messidor de l'an VIII définissant les pouvoirs de la préfecture de police de Paris. Le gouvernement souhaite qu'une partie de ces pouvoirs - circulation, stationnement, lutte contre le bruit - soit transférée au maire. Les amendements de Laurent Dominati et Claude Goasguen (DL), proposant l'abrogation de l'arrêté ont été jugés irrecevables par la commission des finances au titre de l'article 40 de la Constitution qui interdit au Parlement d'adopter des mesures diminuant les ressources ou augmentant les dépenses publiques. Après une suspension de séance, le député des Vosges, Philippe Séguin, a proposé de mettre la discussion « en réserve ». Elle devait reprendre mercredi dans la soirée.

Le sort d'Yves Bertrand, patron des renseignements généraux, n'est pas tranché

LE SORT du directeur central des renseignements généraux (DCRG), Yves Bertrand, est toujours en suspens. Alors que son départ, souhaité par Matignon, s'était heurté au veto du président de la République au début du mois d'avril, l'affaire du rapport sur l'extrême gauche, dont *Le Parisien* du 8 juin avait dévoilé la teneur (*Le Monde* du 9 juin), a de nouveau mis le patron des RG sur la sellette. Reçu par le ministre de l'intérieur Daniel Vaillant, vendredi 15 juin, M. Bertrand a eu l'occasion de s'expliquer sur le document contesté qui avait été établi par ses services en juin 2000.

Selon l'entourage de M. Vaillant, ce sujet délicat n'était pourtant pas à l'origine de cette rencontre, qualifiée de « naturelle », entre le ministre de l'intérieur et l'un des directeurs de la police nationale. M. Bertrand avait déjà eu l'occasion de défendre le caractère à la fois utile et anodin de ce type de document pour prévenir les incidents du type de ceux provoqués par les militants antimondialistes lors du sommet de Göteborg, en Suède, le 15 juin. Selon des sources policières, le directeur des RG se serait contenté, à son retour dans son service, d'un laconique : « Pas de nouvelles, bonnes nouvelles ».

L'affaire n'est désormais plus du ressort du ministère de l'intérieur, précise-t-on Place Beauva. « Le choix de saisir la commission de déontologie - une autorité indépendante - est une

manière de rendre indiscutable le jugement porté sur ce rapport », indique un proche de M. Vaillant. Présidée par Pierre Truche, le président honoraire de la Cour de cassation, la commission a prévu de se réunir vendredi 29 juin pour décider des conditions de son enquête. « Pour l'instant, nous n'avons eu à répondre qu'à des demandes individuelles. Le travail sur les RG risque de prendre du temps », estime l'un de ses membres, le député (PS) Bruno Le Roux. Elle devra cependant déterminer si l'étude des RG qui, selon nos informations, avait été commandée par le chef de la section contestation et violence de la DCRG n'a pas outrepassé les limites de l'extrême gauche, en désignant notamment dans ses analyses des personnes appartenant à la majorité plurielle.

INCIDENT DE COHABITATION

Dans l'attente des conclusions de la commission de déontologie, M. Bertrand ne semble pas menacé ; et le scénario qui avait été écrit au mois de mars n'est pas à l'ordre du jour. Il avait alors été prévu que le directeur des RG rejoigne l'inspection générale de l'administration (IGA) pour céder la place au directeur de cabinet du directeur général de la police nationale, Pierre Debue. La parution dans nos colonnes (*Le Monde* du 30 mars) de cette information avait provoqué la

colère du président de la République et un incident de cohabitation. Jacques Chirac avait en effet refusé d'entériner la nomination de M. Debue, entraînant le maintien d'Yves Bertrand à son poste.

Selon nos informations, le ministre de l'intérieur avait alors tenté de résoudre cette difficulté imprévue, à l'origine d'un moment de tension entre l'Élysée et Matignon. L'entourage de Lionel Jospin regardait la DCRG avec suspicion depuis plusieurs mois. Le service de renseignement a notamment été soupçonné à Matignon d'abriter en son sein de nombreux fidèles de l'ancien ministre Charles Pasqua. Le départ de M. Bertrand était donc envisagé avec faveur, d'autant que celui-ci avait accepté la solution d'un repli vers l'IGA, qui lui avait été promis.

Face à cette situation de blocage, Daniel Vaillant avait proposé à l'Élysée d'« échanger » son accord au départ de M. Bertrand contre la nomination de trois préfets réputés de sensibilité présidentielle. Cette offre s'était de nouveau heurtée à une fin de non-recevoir. Agé de cinquante-sept ans, Yves Bertrand dirige les renseignements généraux depuis plus de neuf ans. Il avait été nommé à ce poste le 12 mars 1992, par le ministre de l'intérieur (PS) Philippe Marchand.

Le désaccord persiste entre les députés socialistes et le gouvernement sur les rave parties

THIERRY MARIANI (RPR) n'en espérait pas tant en déposant, au petit matin du 27 avril, son amendement au projet de loi sur la sécurité quotidienne, destiné à encadrer l'organisation des rave parties (*Le Monde* du 28 avril). Cette disposition n'en finit pas d'inoculer le poison de la division au sein de la majorité. « On est passé du rave au cauchemar », ironise un responsable socialiste, déconcerté par « le bras de fer » entre le gouvernement et une partie du groupe PS de l'Assemblée. Signe d'un embarras croissant, l'affaire a occupé toute la journée l'esprit des responsables socialistes, mardi 19 juin.

Premier acte au cours du traditionnel petit-déjeuner de Matignon. Le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, s'interroge sur le bien-fondé d'un canevas bridé qui serait interprété, selon lui, comme une mesure anti-jeune. Lionel Jospin écarte l'argumentaire. Il ne voit pas

en quoi ces fêtes-là se distinguaient des autres manifestations sur la voie publique qui, elles, sont soumises à autorisation. Il renouvelle son soutien à Daniel Vaillant, qui ne participe pas à ce rendez-vous matinal. Le ministre de l'intérieur a fait adopter, le 30 mai, par le Sénat son propre amendement qui soumet à une « déclaration préalable tout rassemblement musical ».

AMENDEMENT DE SUPPRESSION

Un peu plus tard, le sujet s'impose dans la réunion du bureau du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. A la sortie, le président de la commission des lois, Bernard Roman, annonce que les participants se sont prononcés « à l'unanimité pour l'abrogation du dispositif sur les rave parties ». Nouvelle réunion, à midi, des députés socialistes membres de la commission des lois. A leur tour, ils défendent le principe d'un amen-

dement de suppression, à l'exception de Jean-Pierre Blazy (Val-d'Oise). En recevant la presse à la questure de l'Assemblée à 13 heures, le président du groupe PS de l'Assemblée, Jean-Marc Ayrault, affirme que le rapporteur du projet de loi sur la sécurité quotidienne, Bruno Le Roux (PS, Seine-Saint-Denis), soumettra « un amendement de suppression ». M. Ayrault milite pour l'application de la circulaire de 1998, cosignée par Jean-Jack Queyranne, Alain Richard et Catherine Trautman. « Je l'ai relue en détail, indique-t-il. Elle évoque tous les cas de manifestations, y compris les rave parties qui ne sont pas déclarées. Je préfère que l'on améliore cette circulaire plutôt que d'entrer dans un cycle législatif. »

Daniel Vaillant, qui se prépare à un nouveau marathon à l'Assemblée dans le cadre du projet de loi sur la démocratie participative, res-

te, lui, dans sa logique. « La circulaire de 1998 n'a pas fonctionné, il faut un cadre juridique précis. Je ne suis pas un répressif borné mais il n'y a pas de liberté sans règle. Si Bruno Le Roux veut présenter un amendement de suppression, c'est son droit. Moi, je parle au nom du gouvernement et je ne crois pas que le premier ministre soit en contradiction avec ma position », confie-t-il au *Monde*. Cinglant, il observe, à l'adresse des ministres qui se sont opposés à lui (Jack Lang, Bernard Kouchner, Catherine Tasca) qu'il n'est pas inutile « de réfléchir à deux fois » avant de s'exprimer. « Moi les jeunes je les connais, j'en ai plein dans le 18^e [arrondissement de Paris] et ils votent pour moi ! »

Quelques instants plus tard, interrogé sur les rave-parties lors de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, par le député (UDF) Edouard Landrain, il affirme : « Il ne peut y avoir de vérita-

ble liberté sans règle ni contraintes ». Entre le ministre et les troupes socialistes de l'Assemblée, le désaccord reste donc entier.

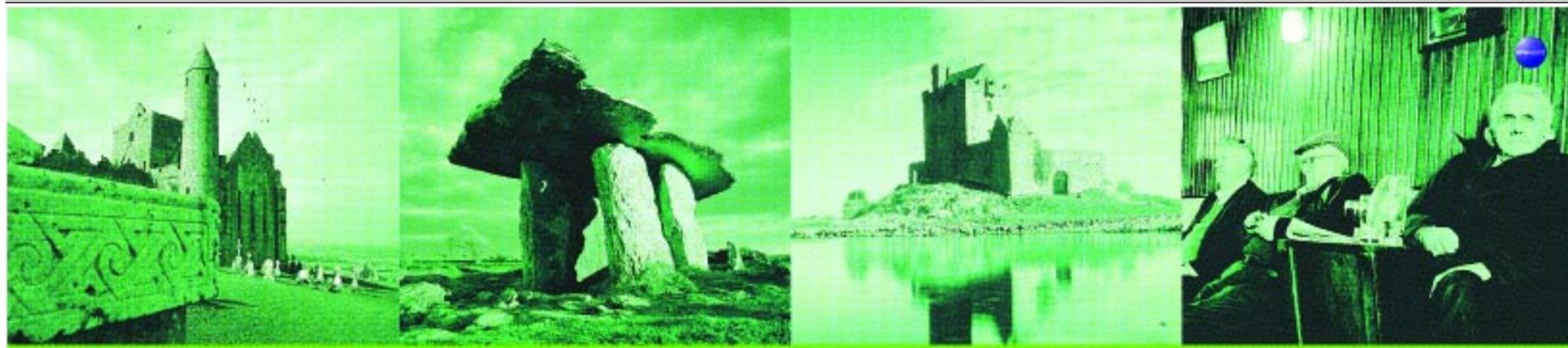
AU CŒUR DU DISPOSITIF

A Matignon, on s'inquiète : « Dans cette affaire, personne ne doit perdre. On est au cœur du dispositif Jospin ». Le premier ministre le sait, qui décide de prendre le dossier en main. A 16 heures, dans l'un des salons qui jouxte l'Hémicycle, M. Jospin convoque Daniel Vaillant, François Hollande et Jean-Marc Ayrault. L'entretien dure un quart d'heure et le premier ministre arbitre : il y aura bien un cadre législatif, le régime déclaratif pour les rave parties est maintenu, auprès de la préfecture ; pour les contrevenants, il n'y aura pas de saisie du matériel de sonorisation, mais possibilité de sanctions avec des contraventions de cinquième classe (soit un mon-

tant maximum de 10 000 francs). Et il demande à chacun de faire un effort et surtout d'éviter les déclarations contradictoires.

A la sortie du conciliabule, M. Hollande opère un rapprochement avec M. Vaillant : « Demander aux organisateurs une déclaration préalable n'est pas absurde », relève-t-il. Mais dans leur majorité, les députés socialistes restent inflexibles. Quitte, comme le confie l'un d'entre eux, à « mettre en minorité le ministre », le 26 juin lors du débat en nouvelle lecture à l'Assemblée. Du coup, le gouvernement hésite à déposer un amendement en son nom. Et tout le monde a été d'accord pour reporter à la semaine prochaine la réunion de la commission des lois qui devait examiner, mercredi 20 juin, les amendements du projet de loi !

Elie Barth et Pascale Robert-Diard



Découvrez les vestiges de l'Irlande.

La Compagnie Aérienne Internationale Irlandaise www.aerlingus.com 01 55 38 38 42

Dublin €129 a/r (846F)* Aer Lingus

Lionel Jospin expose au patronat une autre version de la « refondation sociale »

Le Medef se dit prêt à engager une négociation tripartite sur la Sécurité sociale

A l'issue de son entrevue, mardi 19 juin, avec le premier ministre, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, a commenté la décision de son

organisation de ne pas renouveler ses administrateurs dans les caisses de Sécurité sociale. Il s'est dit toutefois prêt à participer à des négocia-

tions tripartites, tout en posant ses conditions. Le premier ministre, pour sa part, envisage de lancer plusieurs chantiers sur le terrain social.

UN, DEUX, TROIS chantiers. A l'issue de ses entretiens avec les partenaires sociaux, qui devaient s'achever mercredi 20 juin par le dernier invité, l'Union professionnelle artisanale (UPA), Lionel Jospin pourrait lancer non pas un mais plusieurs grands travaux : la démocratie sociale, sur laquelle travaille déjà le PS, serait ainsi déclinée, de la représentation des salariés à l'avenir de la « Sécu ». A quelques mois de l'élection présidentielle, la « refondation sociale » changerait donc de mains. Version Medef, l'interprétation diffère quelque peu puisque, selon sa direction, M. Jospin serait « sauvé » par ce qu'ont fait et feront le patronat et les syndicats, étant entendu que « tous ceux [en Europe] qui ont été réélus ont fait des réformes ».

Son président, Ernest-Antoine Seillière, a commenté, mardi, l'entrevue qu'il avait eue une heure plus tôt avec le premier ministre en dressant le bilan de « trois années passées sans se rencontrer », « trois années heureuses » sur le plan économique mais ponctuées de « cadeaux sociaux » sans « aucune réforme de structure ». De cette période « très difficile », marquée par « un climat de méfiance, de distance et de rupture unique en Europe », M. Seillière garde « un mauvais souvenir ». C'est pour riposter à la « priorité donnée aux forces politiques sur les forces sociales » qu'il avait donc convié les syndicats à bâtir la « refondation sociale ».

Aujourd'hui, celle-ci s'essouffle. Les dossiers sur lesquels le Medef pouvait prétendre, non sans peine, imposer ses vues (assurance-chômage, retraites complémentaires, accidents du travail), sont tous derrière, à l'exception de la formation professionnelle. Toujours en discussion, le projet de réforme de la négociation collective, démarré en premier, a peu de chances d'aboutir rapidement. Quant au chantier de l'assurance-maladie, il ne devrait même pas être ouvert. Dans ce domaine, en effet, l'Etat est un acteur de premier plan et les organisations syndicales n'ont pas attendu le patronat. Deux groupes concurrents, composés de représentants de salariés et de professionnels de la santé, autoprouclamés « G7 » et « G14 », ont déjà pris position. Dans ce contexte, M. Seillière s'est trouvé de surcroît

affaibli par la faillite d'AOM-Air Liberté, dont il est l'actionnaire de référence.

La proposition d'un dialogue tripartite est, pour le Medef, « une manière de s'en sortir tête haute », en a conclu, mardi, le PS, à l'issue de son bureau national. De fait, l'entrée dans le jeu, directement, du gouvernement, est aujourd'hui réclamée par tous les partenaires sociaux. « Il est évident que l'avenir de la protection sociale ne peut pas être traité dans un champ comparable aux autres thèmes de la refondation sociale », a souligné Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT. Le Medef ne pense pas autrement. Sa décision de ne pas renouveler ses administrateurs dans les caisses de Sécurité sociale constitue un vrai-faux départ. « Nous sommes partis (...). Mais si on veut nous inviter à participer [à la ges-

tion des organismes sociaux] dans des conditions nouvelles où nous exercerions de vraies responsabilités, bien entendu, nous n'aspérons qu'à cela », a reconnu M. Seillière.

EXIT « LA SÉCU DE 1945 »

Devant M. Jospin, le numéro deux du Medef, Denis Kessler, a détaillé les dix « conditions » d'une telle négociation. L'organisation patronale exige la consultation des partenaires sociaux en amont de la création de toute nouvelle prestation, « comme le congé paternité », et le respect de la loi Veil de 1994, qui prévoit l'autonomie financière des branches de la « Sécu » et la compensation intégrale des allègements de charges des entreprises par l'Etat. Il réclame également l'« obligation » pour le gouvernement de suivre les avis des conseils d'administration des caisses, la fin de la nomination de leurs directeurs par les pouvoirs publics, « une définition claire des compétences respectives » sur la médecine libérale et l'hospitalisation et le « respect impératif » de l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie voté chaque année par le Parlement.

Enfin, le Medef demande que les excédents du régime général soient affectés à un « fonds de réserve et de régulation » chargé de rembourser par anticipation la dette sociale accumulée entre 1992 et 1997. Pour M. Kessler, « la Sécu de 1945, c'est terminé ».

Isabelle Mandraud

Le RPR réclame un moratoire sur les 35 heures

S'il revient au pouvoir en 2002, le RPR « ne fera pas du Aubry à l'envers ». Comprenez, il ne modifiera pas par une nouvelle loi la législation sur le temps de travail, dans un souci de « respecter la loi de la République, qu'elle plaise ou non ». En revanche, dès aujourd'hui, il demande un moratoire sur l'application des 35 heures dans les PME et dans la fonction publique. Car non seulement les acteurs ne sont pas prêts, mais il faut empêcher le « braquage de la Sécurité sociale », justifiait, mardi 19 juin, Gérard Larcher, secrétaire national, lors d'un forum du RPR sur la rénovation des relations sociales en France. Pour le parti gaulliste, le dossier du financement des 35 heures, comme la loi de modernisation sociale, est l'« antithèse d'une bonne gouvernance sociale ». Il entend donc « inverser la logique » et ainsi, en cas de victoire, consulter les partenaires sociaux sur les « éventuelles propositions d'aménagement » à apporter à la loi Aubry, afin d'aboutir à un accord négocié.

Le RPR part à la reconquête des professions de santé pour 2002

NICOLAS SARKOZY ne s'embarrasse pas pour le dire : « Les professions de santé sont à la droite ce que les enseignants sont à la gauche. » Déjà très réservé, en 1995, sur la réforme de la Sécurité sociale que le gouvernement d'Alain Juppé avait imposée par voie d'ordonnances, le député des Hauts-de-Seine est convaincu, de longue date, de la nécessité pour la droite de se réconcilier avec ces professions. C'est si vrai que l'ancien porte-parole de la campagne d'Edouard Balladur était invité à conclure, mardi 19 juin, un colloque de l'association des Amis de Jacques Chirac, consacré pour partie à la politique de santé.

« Toute volonté de réformes qui prendraient les professionnels de la santé comme autant de boucs émissaires est vouée à l'échec », a affirmé M. Sarkozy, avant d'esquisser

une série de propositions. Parmi celles-ci, l'ancien ministre du budget propose de distinguer les dépenses de soins, incombant à l'assurance-maladie, et les dépenses liées à la prévention et à la recherche médicale, qui devraient relever du budget de l'Etat. M. Sarkozy suggère par ailleurs, pour responsabiliser les patients, l'institution d'un système de franchise comparable à ce qui est pratiqué par les compagnies d'assurances ou encore au forfait hospitalier. Il propose enfin de transférer la maintenance des CHU et des hôpitaux aux régions et aux départements, comme cela avait été fait dans les premières lois de décentralisation pour les lycées et les collèges.

M. Sarkozy, qui a récemment consacré une de ses « journées d'immersion » – après les brigades

de nuit et la maison d'arrêt de Nanterre – à un service de l'hôpital Necker, à Paris, n'est cependant pas le seul à travailler, dans la perspective de l'alternance, à un rapprochement entre l'opposition, et singulièrement le RPR, et les professionnels de santé. Convaincue qu'après les triangulaires avec le Front national l'hostilité des médecins libéraux a été la deuxième cause de l'échec de la droite en 1997, Michèle Alliot-Marie a rencontré, le 16 mai, les présidents de trois des principales organisations professionnelles de médecins : Dinorino Cabrera (SML), Claude Maffioli (CSMF) et Jacques Reignault (CNPS), pour évaluer leurs attentes. Ces trois responsables avaient signé, en novembre 2000, une « plate-forme santé » avec Pierre Morange, député des Yvelines, nommé, depuis lors, secrétaire

national du RPR chargé de la santé. Elle établissait que « les professionnels de santé ne peuvent être tenus responsables de la demande de la population ».

Exclue des forums organisés par le RPR depuis le début du printemps pour préparer son « projet d'alternance », la politique de santé fera l'objet d'une rencontre nationale à la rentrée de septembre. D'ici là, et bien que tenu pour responsable par ses propres compagnons du contentieux existant entre le RPR et le corps médical, M. Juppé lui-même interviendra, le 10 juillet, dans le cadre du club Perspectives public privé, devant un public de médecins et de responsables de cliniques privées, sur le thème fleurant l'autocritique « réformer au pas de course ».

Jean-Louis Saux

L'Insee suggère des mesures d'incitation à l'allongement de la vie professionnelle

LA POPULATION française vieillit. C'est une certitude. Et ce phénomène pèsera fortement sur le financement des régimes de retraite par répartition. Dans ce contexte, l'Insee a apporté sa contribution à la réflexion sur les moyens de prendre en compte ces évolutions. Avec une idée simple : puisque l'on n'empêchera pas l'espérance de vie d'augmenter et les baby boomers d'arriver à un âge avancé, il faut essayer de les garder au travail après 60 ans. D'autant que, passé 55 ans, ils sont aujourd'hui très nombreux – trop nombreux – à avoir quitté le monde du travail. L'institut statistique a donc profité de la sortie, mercredi 20 juin, de son rapport sur les comptes de la nation 2000 pour se pencher sur le sujet.

Le constat est connu. Il y a le vieillissement, d'abord. « L'évolution du rapport entre le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans et celui des 20 à 59 ans, qui représente globalement le nombre potentiel de retraits par actif, illustre bien son ampleur dans les années à venir. Ce ratio, égal à 38 % aujourd'hui, pourrait atteindre 54 % en 2020 et 78 % en 2050 », rappellent les experts. Puis il y a la faible taux d'activité des plus de 55 ans. Si cette évolution n'est pas spécifique à la France, elle y est plus marquée qu'ailleurs, à cause, notamment, des nombreuses mesures de cessation d'activité anticipée mises en place par les gouvernements depuis les années 1970. Aujourd'hui, environ 17 % des hommes de 60 à 64 ans travaillent encore, contre 35 % en 1983, année où l'âge de

la retraite est passé à 60 ans, et 70 % en 1970. Entre 55 et 59 ans, la proportion d'hommes actifs est passée de 83 % à 68 % en trente ans.

Cette situation, estime l'Insee, est « susceptible de menacer la viabilité financière des systèmes de retraite. Encourager les travailleurs âgés à poursuivre leur activité plus longtemps qu'aujourd'hui permettrait de prévenir cette évolution ». Or les règles de calcul des pensions dans le secteur privé ne les incitent pas à continuer à travailler une fois qu'ils ont droit à leur retraite à « taux plein » pour 160 trimestres de cotisations ou bien à 65 ans (environ 7 000 francs au maximum pour la pension de la « Sécu »). « Les barèmes actuels incitent les individus à attendre, à partir de 60 ans, l'âge d'obtention du taux plein pour liquider leur pension. Mais ils ne les incitent pas à rester actifs au-delà », résume l'Insee, qui a donc élaboré trois scénarios de réforme du barème et en a mesuré les effets sur le taux d'activité des plus de 60 ans.

RETARDER LA RETRAITE

Le premier majore le taux de pension de 0,3 % par trimestre cotisé au-delà de 40 ans de cotisation et après le soixantième anniversaire. Ce qui suppose que les employeurs ne puissent plus, comme c'est le cas aujourd'hui, mettre fin unilatéralement au contrat de

travail dès l'âge d'obtention du taux plein. Dans cette hypothèse, les taux d'activité entre 60 et 65 ans « sont supérieurs de 10 à 16 points à ce qu'ils auraient été avec les barèmes actuels. L'âge moyen de départ à la retraite est retardé de huit mois », constate l'Insee. Le deuxième scénario relève de 40 à 43 ans la durée de cotisation nécessaire pour accéder au taux plein et augmente de 6 à 12 points les taux d'activité entre 60 et 65 ans. « L'âge de départ à la retraite s'accroît de 6 mois en moyenne », poursuit l'Insee. Le troisième scénario reprend les deux premiers – allongement de la durée de cotisation et majoration des pensions après 60 ans – et augmente d'un an en moyenne l'âge de départ à la retraite par rapport à ce qu'il est aujourd'hui.

Ces mesures permettent donc d'augmenter le taux d'activité des plus de 60 ans, et d'alléger les problèmes de financement du régime des retraites. Pour autant, l'Insee prévient qu'elles ne peuvent être envisagées que dans un contexte de plein-emploi, où il n'y a plus de problème de gestion des fins de carrière et où la décision d'arrêter de travailler résulte d'un arbitrage de l'individu, et non d'un choix de l'entreprise. Ce qui reste, malgré la baisse du chômage, un vœu pieux.

Virginie Malingre

Les députés modifient le statut pénal du président de la République

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté en première lecture, mardi 19 juin, la proposition de loi constitutionnelle déposée par le Parti socialiste modifiant le statut pénal du chef de l'Etat, régi par l'article 68 de la Constitution. La réforme prévoit que le président de la République relève de la justice ordinaire pour les crimes et délits commis avant son entrée en fonctions, ou sans rapport avec son mandat, et que seule une « commission des requêtes » peut déclencher l'action publique.

Le texte a été adopté par 283 voix (225 PS, 33 PCF, 25 RCV) contre 244 (137 RPR, 63 UDF, 41 DL et 3 non-inscrits). Quarante-sept députés n'ont pas pris part au vote, en particulier 29 PS et 3 centristes – Dominique Paillé (Deux-Sèvres), Maurice Leroy (Loir-et-Cher), tous deux proches de François Bayrou, et Raymond Barre (Rhône). Le texte sera examiné par le Sénat « en octobre », a indiqué la garde des sceaux, Marylise Lebranchu.

M. Cambadélis (PS) et M. Madelin (DL) dénoncent les « officines »

LA TENSION dans la cohabitation entre Lionel Jospin et Jacques Chirac est relayée par un proche du premier ministre, Jean-Christophe Cambadélis. Dans un entretien accordé, mercredi 20 juin, à Libération, le député (PS) de Paris met publiquement en cause le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, accusé de diriger un « cabinet noir ». « Il serait gravissime que le secrétaire général de l'Elysée anime une structure clandestine, avec des moyens matériels de l'Etat, pour déstabiliser ses adversaires politiques », déclare M. Cambadélis, en dénonçant « quelqu'un qui, enfermé à l'Elysée, croit pouvoir décider du destin d'un pays au travers de quelques manœuvres subalternes ».

Le président de Démocratie libérale, Alain Madelin, a estimé de son côté, lors d'une conférence de presse, que « le climat politique est malsain (...). Il n'est pas bon quand, dans une démocratie, il y a une officine auprès du président de la République qui prépare des coups contre le premier ministre. Et inversement une ou plusieurs officines (...), du côté du Parti socialiste et du gouvernement, qui préparent des coups contre le président ».

L'Assemblée nationale vote l'élection

directe des conseillers intercommunaux

LES DÉPUTÉS ont adopté, mardi 19 juin, le principe de l'élection au suffrage universel direct des conseillers membres des structures intercommunales, lors de la discussion, en première lecture, du projet de loi sur la démocratie de proximité. L'amendement prévoyant cette réforme, signé du rapporteur, Bernard Derosier (PS, Nord), et du président de la commission des lois, Bernard Roman (PS, Nord), a été voté par une large majorité des députés PS, UDF et RPR présents. Les communistes s'y sont opposés, de même que deux RPR, Robert Galley (Aube) et Serge Poignant (Loire-Atlantique). Philippe Séguin (RPR, Vosges) s'est abstenu. Les modalités de cette élection sont renvoyées à une loi ultérieure. Elle devrait s'appliquer lors des prochaines municipales, en 2007.

Le PS propose des places éligibles au PCF et aux Verts pour les sénatoriales

POUR les élections sénatoriales du 23 septembre, qui concernent les 102 sièges des départements allant de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, le Parti socialiste devait proposer, mercredi 20 juin, des places éligibles au Parti communiste et aux Verts. En plus de ses sièges de sénateurs sortants, le PCF se verra proposer un siège éligible en Meurthe-et-Moselle et un autre dans l'Isère. Les Verts, qui n'ont pas actuellement de sénateur, obtiendraient un siège éligible dans le Nord et un autre dans le Pas-de-Calais. En contrepartie, les socialistes demandent à leurs alliés de faire liste commune avec eux dans tous les départements.

DÉPÊCHES

■ **BUDGET : la gauche et la droite sont parvenues à un accord**, mardi 19 juin, à l'Assemblée nationale, sur la réforme de l'ordonnance de 1959 qui vise à rendre plus lisible le budget de l'Etat et à renforcer le contrôle du Parlement sur la dépense publique. Le texte sera examiné en deuxième lecture, jeudi, dans l'hémicycle. La commission spéciale mise en place à l'Assemblée pour suivre cette réforme a approuvé à l'unanimité les propositions formulées par Didier Migaud (PS), rapporteur général du budget. Le vote de la commission spéciale laisse présager une adoption définitive de la réforme avant l'été.

■ **SONDAGES : les cotes de popularité de Jacques Chirac et de Lionel Jospin sont en hausse**, selon la dernière enquête de l'IFOP (échantillon de 1 822 personnes, réalisé du 7 au 15 juin pour Le Journal du dimanche du 17 juin). Le chef de l'Etat progresse de 7 points (61 % de bonnes opinions) et le premier ministre de 5 points (51 % de bonnes opinions). Selon l'enquête de BVA (réalisée du 14 au 16 juin auprès de 998 personnes pour Paris-Match du 21 juin), M. Chirac recueille 58 % de bonnes opinions (+ 1 point) et M. Jospin 52 % (+ 1 point).

■ **INTÉGRATION : le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a annoncé, mardi 19 juin, la création d'un conseil de résidents non communautaires**. Il fonctionnera, a-t-il précisé, « jusqu'à ce que les Parisiens étrangers disposent du droit de vote aux élections locales ». Un comité de pilotage composé d'une trentaine de représentants du monde associatif et de personnalités qualifiées a été créé pour réfléchir aux règles de fonctionnement du nouveau conseil, dont le lancement officiel aura lieu à la fin de l'année.

CORRESPONDANCE

Une lettre d'Antoine Argoud

A la suite de notre article intitulé « La torture en Algérie entre tabou, occultation et mémoire » (Le Monde du 8 mai), nous avons reçu d'Antoine Argoud la mise au point suivante :

Dans votre article, j'ai eu la surprise de lire : « Antoine Argoud, ex-officier passé à l'OAS, s'y exhibe [dans le documentaire Français, si vous saviez, d'André Harris et Alain de Séduoy (1972)] pour la première fois en public et justifie sans complexe ni regret les corvées de bois (exécutions sommaires). » Ceci est mensonger. Au cours de cette inter-

view, le colonel Argoud, amnistié par le président de la République en 1968, répond aux journalistes Harris et Séduoy au sujet de son action en tant que chef de secteur de 1958 à 1960. Il déclare très clairement qu'il s'est toujours opposé en paroles et en actes aux corvées de bois, exécutions sommaires clandestines. Il n'exprime qu'un seul regret, le même qu'il exprime déjà à l'époque : les hommes politiques, responsables de l'action militaire engagée en Algérie, n'ont jamais voulu en fixer clairement les limites.

SOMMIERS - MATELAS CANAPES - SALONS - CLIC-CLAC
Moins cher chez un détaillant grossiste, recommandé par tous les guides et médaillé d'or de la distribution «Label NF»

INCONTOURNABLE MOBECO
Détaillant grossiste vend aux particuliers sur 5.500 m² d'exposition toutes les grandes marques aux meilleurs prix :

♦ **Sommier - Matelas** toutes dimensions fixes ou relevables : TREGA - EPEDA - SWISSFLEX - SIMONS - BULTEX - DUNLOPILLO - PIRELLI - etc...

♦ **Salons - Canapés - Clic-Clac** fixes ou convertibles : SUFREN - DUVVIER - STEINER - COULON - etc...

Pour commander et connaître les prix appeler le 01 42 08 71 00 - 7j/7
Livraison gratuite dans toute la France

MOBECO
♦ 50, avenue d'Italie - Paris 13^{ème} M^o Place d'Italie
♦ 247, rue de Belleville - Paris 19^{ème} M^o Télégraphe
01.42.08.71.00 - 7j/7

JUSTICE Le procès en révision de Patrick Dils, condamné à perpétuité, le 27 janvier 1989, pour le meurtre de deux garçons de huit ans, s'est ouvert, mercredi 20 juin, à huis

clos, devant la cour d'assises des mineurs de la Marne. ● LA COUR DE RÉVISION avait annulé, le 3 avril, la condamnation du jeune homme aujourd'hui âgé de trente ans, après

avoir acquis la certitude que Francis Heaulme était présent sur les lieux du crime, le jour du crime. ● LE TUEUR EN SÉRIE, déjà condamné pour cinq meurtres, est cité à comparaître

comme témoin à l'audience. « On accuse implicitement Francis Heaulme du meurtre des deux enfants, on lui demande de se justifier à l'audience, et on ne lui offre

pas les moyens de se défendre, c'est du bricolage judiciaire », estime son avocate, M^{lle} Liliane Glock. ● DEPUIS 1945, la justice a reconnu six erreurs en matière criminelle.

Le procès en révision de Patrick Dils s'est ouvert devant la cour d'assises des mineurs

Condamné à perpétuité pour le meurtre, en 1986, de deux enfants, le jeune homme aujourd'hui âgé de trente ans est rejugé, à huis clos. La présence de Francis Heaulme sur le lieu du crime a été établie. Le tueur en série est cité à comparaître à l'audience comme simple témoin

REIMS

de notre envoyé spécial

Un homme frêle, figure presque adolescente malgré la moustache, tignasse rousse légèrement en bataille, blazer sombre sur chemise blanche. Douze ans après sa première condamnation, Patrick Dils est entré à nouveau, mercredi 20 juin, dans un box d'accusé, fragile silhouette face au mur des preneurs de vue que, d'un ton sec, le président Thierry Perrot, a vite fait disperser.

Cette fois, pourtant, c'est une audience exceptionnelle que va vivre le jeune homme. Exceptionnel, ce procès en révision devant la cour d'assises des mineurs de la Marne, l'est d'abord par sa nature juridique. Depuis 1945, seulement quatre procès liés à des condamnations criminelles ont été révisés. Exceptionnelle, l'audience sera en outre parce que hormis la petite fenêtre publique autorisée au début du procès, elle sera couverte par le secret de la publicité restreinte, une forme particulière de huis clos imposé aux procès impliquant des mineurs. Le dossier avait pourtant été évoqué plusieurs fois publiquement par la Cour de cassation, lors de la longue procédure de révision.

Ainsi, cette affaire, vieille de quatorze ans, aujourd'hui frappée du sceau de l'éventualité d'une erreur judiciaire, ne sera exposée qu'à la seule sagacité des jurés, magistrats, auxiliaires de justice, avocats, témoins et proches des familles des victimes ou de l'accusé (*Le Monde* du 2 juin). Invoquant la Convention européenne des droits de l'homme, qui indique que tout accusé « a droit à ce que sa cause soit entendue publiquement », les avocats de la défense ont déposé, en début d'audience, une requête aux fins de rendre les débats publics. Au nom du « bon sens », deux avocats de la partie civile sur trois ont soutenu la demande. Plusieurs parents des victimes s'y sont cependant opposés. Invoquant le droit et « la règle légale », l'avocat général s'y est lui aussi opposé. « Je souhaite que les débats soient quand même publics », a déclaré Patrick Dils. « Pourquoi ? », a demandé le président. « Pour que tout le monde sache la vérité. » La cour a rejeté la demande.

Ainsi, cette affaire, vieille de quatorze ans, aujourd'hui frappée du sceau de l'éventualité d'une erreur judiciaire, ne sera exposée qu'à la seule sagacité des jurés, magistrats, auxiliaires de justice, avocats, témoins et proches des familles des victimes ou de l'accusé (*Le Monde* du 2 juin). Invoquant la Convention européenne des droits de l'homme, qui indique que tout accusé « a droit à ce que sa cause soit entendue publiquement », les avocats de la défense ont déposé, en début d'audience, une requête aux fins de rendre les débats publics. Au nom du « bon sens », deux avocats de la partie civile sur trois ont soutenu la demande. Plusieurs parents des victimes s'y sont cependant opposés. Invoquant le droit et « la règle légale », l'avocat général s'y est lui aussi opposé. « Je souhaite que les débats soient quand même publics », a déclaré Patrick Dils. « Pourquoi ? », a demandé le président. « Pour que tout le monde sache la vérité. » La cour a rejeté la demande.

DES ÉLÉMENTS NOUVEAUX

Patrick Dils, aujourd'hui âgé de trente ans, est cet adolescent, apprenti cuisinier, qui, le 27 janvier 1989, a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, pour le meurtre de deux garçons de huit ans, sans qu'aucune circonstance atténuante ne lui ait été accor-

dée - pas même l'excuse de minorité qui permet de réduire de moitié les peines criminelles encourues par les mineurs, et de limiter à vingt ans la peine maximale prononcée.

Vraisemblablement secoués par l'horreur du crime, magistrats et jurés de la cour d'assises des mineurs de la Moselle avaient infligé la perpétuité à l'accusé dont un expert, lors du procès, avait fixé l'âge mental à huit ans. Après deux jours d'audience, la cour d'assises des mineurs l'avait estimé coupable du meurtre d'Alexandre Bekrich et de Cyril Beining, dont les corps avaient été retrouvés, le 28 septembre 1986, frappés à la tête à coups de pierres, à Montigny-lès-Metz (Moselle), près d'un pont, le long d'une voie ferrée.

Interrogé trois fois juste après les faits sans être inquiété, Patrick Dils avait finalement avoué aux enquêteurs, sept mois plus tard, avoir « agi sans raison ». Avant lui, deux autres « suspects » avaient déjà avoué, avant d'être disculpés. Patrick Dils avait ensuite réitéré ces aveux devant le juge d'instruction, puis s'était rétracté au bout d'un mois, expliquant sa confession par la lassitude et la fatigue, sans toutefois pouvoir expliquer comment il avait pu donner autant d'indications parfaitement circonstanciées, notamment sur l'utilisation des pierres qui avaient servi à tuer. Jamais, depuis sa rétractation, le condamné



n'a cessé de clamer son innocence.

Aboutissement d'une procédure engagée en mars 1998, l'annulation de la condamnation de Patrick Dils, le 3 avril, et son renvoi devant une nouvelle juridiction, ont été rendus possibles par l'émergence d'éléments nouveaux, inconnus de la première cour d'assises. Parmi eux, essentielle, la certitude qu'a pu acquérir la Cour de révision, à force de compléments d'information menés en 1999 et 2000, du fait que le tueur en série Francis Heaulme

se trouvait sur les lieux du crime, le jour du crime.

A l'origine de cette certitude : le rapport d'un gendarme spécialiste des affaires attribuées à Francis Heaulme, à qui ce dernier avait affirmé, en 1992, qu'il avait « effectué une promenade à vélo le long d'une voie de chemin de fer dans l'Est de la France », qu'il avait « reçu des pierres jetées par deux enfants », qu'il était « parti puis repassé quelques minutes plus tard sur les lieux, où [il avait vu] les corps

des deux enfants, près des wagons, non loin des poubelles et d'un pont ».

Entendu plusieurs fois, Francis Heaulme a toujours confirmé sa présence à Montigny le jour des meurtres, mais a nié les crimes. L'enquête récente a établi qu'il avait été employé comme manœuvre dans une usine située à 400 mètres du lieu du crime, que son comportement avait changé fin septembre 1986, qu'il devenait particulièrement violent. La Cour de révision a enfin observé que le tueur en série, arrêté en 1992, avait été condamné pour cinq meurtres, commis depuis novembre 1984 « dans des circonstances présentant des analogies avec celles des deux meurtres pour lesquels Patrick Dils a été condamné ».

Cinq jours d'audience sont prévus. Une cinquantaine de témoins attendus, parmi lesquels Francis Heaulme, témoin-suspect au statut juridique incertain (*lire ci-dessous*), et trois de ses ex-codétenus à qui il aurait confié qu'il ne pouvait pas avouer les meurtres de peur que sa sœur ne vienne plus le voir en prison. S'il est à nouveau reconnu coupable, Patrick Dils devrait pouvoir faire appel de la décision et être à nouveau rejugé. S'il est acquitté, il recouvrerait alors la liberté - à charge, pour la justice, de se mettre en quête d'un nouveau coupable.

Jean-Michel Dumay

Depuis 1945, six erreurs judiciaires en matière criminelle ont été reconnues

SEULEMENT six cas d'erreur judiciaire ont été reconnus par la justice depuis 1945 en matière criminelle. Deux l'ont été après la réforme de 1989, qui a simplifié la procédure en révision. Rida Daalouche, condamné pour coups mortels en 1994 a été acquitté en 1999. Rabah Meradi, condamné pour viol et agression sexuelle en 1993, a vu sa condamnation partiellement annulée.

Avant 1989, deux affaires avaient donné lieu à une révision formelle.

● **Le 1^{er} février 1955**, la cour d'assises du Loiret a acquitté Jean Deshayes, condamné à dix ans de travaux forcés. Lors de ce procès en révision, la justice a reconnu son erreur en accordant à l'ancien docker plus de 5 millions de francs à titre de réparation. Le 9 décembre 1949, la cour d'assises de Loire-Atlantique l'avait reconnu coupable du meurtre d'un vieillard, tué lors d'un cambriolage, en mai 1948, à La Plaine-sur-Mer (Loire-Atlantique). Jean Deshayes avait d'abord reconnu les faits avant de se rétracter. En 1952, une dispute dans un café a mis la police sur la piste des véritables auteurs du meurtre qui ont innocenté Jean Deshayes. Surnommé le « bagnard innocent », ce dernier a été libéré après presque quatre ans de détention. La condamnation des meurtriers par la cour d'assises, en 1954, a ouvert la voie à la révision de son procès.

● **Automutilation, grèves de la faim**, tentatives de suicide : pendant quinze ans, Roland Agret, condamné pour complicité d'assassinat, a clamé son innocence et fait de son cas un « combat contre les injustices ». Le 25 avril 1985, la cour d'assises du Rhône l'a acquitté. Cet employé de garage avait été condamné à quinze ans de réclusion criminelle, le 28 février 1973, par la cour d'assises du Gard. Les jurés l'avaient reconnu coupable d'avoir commandité le meurtre de deux personnes dont son employeur, le 10 novembre 1970, dans le village d'Orthoux (Gard). La décision s'appuyait sur les déclarations des meurtriers qui affirmaient avoir agi sur ordre de Roland Agret. Par la suite, l'un des meurtriers est revenu sur ses accusations. Une première requête en révision a été néanmoins rejetée, en 1976. En 1977, après cinq ans et demi de détention, il a bénéficié d'une libération conditionnelle en raison de son état de santé. Auteur d'un livre retraçant son

combat, soutenu par les écrivains Claude Mauriac et Maurice Clavel, il s'est alors employé à obtenir la révision de son procès, allant jusqu'à se trancher deux doigts pour montrer sa détermination. Un an après son acquittement, Roland Agret a obtenu, en 1986, une indemnisation de 250 000 francs. Par la suite, il a créé une association qui lutte contre les erreurs judiciaires.

Deux autres affaires ont fait l'objet d'un « pourvoi dans l'intérêt de la loi » formé par le garde des sceaux, afin de passer outre le refus de la Cour de cassation de réviser.

● **Le 27 septembre 1969**, Jean-Marie Devaux a été acquitté par la cour d'assises de la Côte-d'Or. Le 7 février 1963, la cour d'assises du Rhône l'avait condamné à vingt ans de réclusion criminelle pour le meurtre de la fille de son patron, âgée de sept ans, étranglée puis éventrée, à Bron, dans la banlieue lyonnaise. Le commis boucher était passé aux aveux pendant l'instruction avant de se rétracter à l'audience. En prison, il avait continué de clamer son innocence puis tenté de se donner la mort. En 1969, le garde des sceaux, René Capitant, a saisi la Cour de cassation d'un « pourvoi dans l'intérêt de la loi » et Jean-Marie Devaux a obtenu un nouveau procès. Au cours de l'audience, la déposition du père Boyer, l'aumônier auquel il avait confié son désespoir en prison, a fait basculer le procès.

● **Le 29 juin 1985**, la cour d'assises de la Gironde a acquitté Guy Mauvillain, condamné dix ans avant à dix-huit ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Charente-Maritime, pour le meurtre d'une vieille dame qu'il avait toujours nié. L'enquête avait été expéditive : l'arme du crime n'avait jamais été retrouvée et le corps de la victime jamais autopsié. Après deux demandes en révision rejetées, le garde des sceaux, Robert Badinter, est intervenu, en 1981, auprès de la Cour de cassation, en faveur d'un « pourvoi dans l'intérêt de la loi ». Au cours du second procès, Guy Mauvillain a été acquitté, appuyé par un comité de soutien qui comptait Yves Montand et Haroun Tazieff. La justice l'a indemnisé à hauteur de 400 000 francs.

Frédéric Chambon et Mathilde Mathieu

L'avocate de Francis Heaulme, citée comme témoin, dénonce un « bricolage judiciaire »

TÉMOIN PRINCIPAL ou suspect numéro un ? Nouveau paradoxe d'une affaire hors norme, la citation comme témoin de Francis Heaulme, appelé à comparaître vendredi 22 juin, fait peser une autre inconnue sur le procès de Patrick Dils. La présence sur les lieux du double crime attribué à Patrick Dils du tueur en série, cinq fois condamné pour meurtre dont deux fois à la réclusion criminelle à perpétuité, constitue le « fait nouveau » qui a ouvert la voie à la révision de la condamnation de Patrick Dils. Bien que la justice ne l'ait pas formellement mis en cause, il est aujourd'hui considéré comme le nouveau suspect de l'affaire. Il a pourtant été cité à comparaître par le parquet général de Reims comme simple témoin, comme si aucun soupçon ne pesait contre lui.

Pourtant, le code de procédure pénale ne permet pas aux personnes « à l'encontre desquelles il existe des indices graves et concordants » d'être entendues comme témoins. Juridiquement, le témoin est une personne contre laquelle il n'existe aucune charge mais qui est tenue d'apporter « son concours à la justice en vue de la manifestation de la vérité ». C'est pourquoi, quand il dépose devant une cour d'assises, le témoin doit prêter serment et jurer de « dire toute la vérité, rien que la vérité ». Que peut bien vouloir dire ce serment dans le cas de Francis Heaulme, dont les faits et gestes, le soir du 28 septembre 1986, pourraient lui valoir une mise en accusation ?

LES DROITS DE LA DÉFENSE « BAFOUÉS »

Avocate de Francis Heaulme, M^{lle} Liliane Glock estime que les droits de la défense de son client « sont bafoués ». « On accuse implicitement Francis Heaulme du meurtre de deux enfants, on lui demande de se justifier à l'audience, et on ne lui offre pas les moyens de se défendre, c'est du bricolage judiciaire. » Francis Heaulme, actuellement incarcéré à la maison d'arrêt de Metz, a été placé en garde à vue, le 24 avril, par le parquet de la ville. Il s'agissait de vérifier les propos d'un de ses codétenus qui avait affirmé que M. Heaulme s'était vanté d'être l'auteur des meurtres des deux garçonnetts. « Si mon client a été placé en garde à vue, c'est donc qu'on le considère comme un suspect, relève-t-elle. C'est une contradiction

flagrante avec son statut de témoin ! » Pour sortir de l'impasse, M^{lle} Glock n'entrevoit qu'une solution : ouvrir une instruction contre son client. « Si on voulait vraiment vider l'abcès de cette affaire, il fallait mettre en examen Francis Heaulme, joindre les deux procédures et refaire un procès en présence des deux coaccusés. »

Une solution qui n'est « pas envisageable en l'état », selon le parquet général de Reims. Selon un haut magistrat, l'ouverture d'une instruction ne pourrait être envisagée qu'en cas d'acquittement de Patrick Dils. A moins que Francis Heaulme fasse des révélations à l'audience, ce qui pourrait entraîner un supplément d'enquête... et un nouveau report du procès.

En attendant, M. Heaulme devra se contenter de ce statut hybride de mi-suspect, mi-témoin, une situation inédite dans les annales judiciaires. De sa cellule de la maison d'arrêt, il a fait savoir qu'il n'acceptait de comparaître qu'à condition d'être assisté de son avocat. Ce qui, aux termes de la loi, est interdit aux témoins...

Cécile Prieur

Les silences de l'éducation nationale sur les « incartades » de Jacques Kaisersmertz

NEVERS (Nièvre)

de notre envoyée spéciale

L'éducation nationale a-t-elle commis des fautes dans la gestion du cas Kaisersmertz ? C'est la question que s'est posée, mardi 19 juin, la cour d'assises de la Nièvre lors d'une audience très perturbante pour plusieurs retraités de cette institution. Dans son box, Jacques Kaisersmertz paraissait s'assoupir. L'œil mi-clos, l'air absent, peut-être songeait-il au cours qu'aurait pris sa vie si, en 1976, l'administration n'avait pas classé sans suite quatre plaintes de parents d'élèves.

Vers la fin de 1975, le directeur de l'école Paul-Bert de Cosne-sur-Loire reçoit la visite d'une mère lui expliquant que son fils, qu'elle trouve triste et anxieux, vient de lui avouer que son instituteur, Jacques Kaisersmertz, « le tripote ». Méfiant, Jean Fouchard attend d'avoir des preuves plus consistantes. Mais, au début de l'année 1976, il reçoit la plainte d'un autre parent d'élève. « Un quart d'heure après, mon chef hiérarchique en était informé. »

Jacky Poitevin, inspecteur départemental de l'éducation nationale, installé à Cosne, avertit à son tour l'inspecteur d'académie, Auguste Cheynet, à Nevers. Une petite enquête confiée à Jean Fouchard révèle alors d'étranges allées et venues lors des récréations, tandis

que surviennent les confidences de deux autres enfants, victimes des mêmes agissements. L'inspecteur Poitevin reçoit séparément les parents des quatre enfants, puis les réunit. « On voulait qu'il soit mis un terme aux agissements de l'instituteur et que soit prise une sanction, raconte une mère à la barre. Mais on a décidé aussi de donner une autre chance à M. Kaisersmertz et de ne pas porter plainte en justice. On ne voulait pas traumatiser les enfants. »

L'instituteur est convoqué devant les deux inspecteurs. Il semble reconnaître les faits, M. Cheynet le met en garde. « Il serait placé sous surveillance et, à la moindre incartade, sa vie professionnelle et familiale serait terminée. » Désormais, Jacques Kaisersmertz n'a plus le droit de rester dans sa classe pendant les récréations. Il doit retirer le rideau noir installé près de son bureau sous prétexte de théâtre. Et les autorisations de s'absenter pour des concours de gymnastique lui seront refusées.

« POLITIQUE DE L'AUTRUCHE »

Pas d'investigation plus poussée, pas de sanction disciplinaire, aucun rapport pour l'inspecteur d'académie, pas la moindre trace dans le dossier pédagogique. Une simple note est rédigée par l'inspecteur Poitevin à l'adresse d'un éventuel successeur et cachetée dans une enveloppe portant la mention « secret

confidentiel ». Une note mystérieusement disparue. « Je suis ensuite tombé dans mon travers, reconnaît l'instituteur. Je manquais de volonté et j'étais trop pervers. Je ne voulais pas croire que c'était grave. Je faisais la politique de l'autruche. »

Il n'était pas le seul. Qui croyait vraiment à la gravité de ses penchants ? Qui a pensé aux victimes ? Qui s'est rappelé cet article du code de procédure pénale faisant obligation à toute personne ayant connaissance d'un crime de le signaler à la justice ? La présidente de la cour, l'avocat général, les avocats de la défense et des parties civiles, tous harcelés de questions ces fonctionnaires aujourd'hui à la retraite qui, si vite, ont voulu croire à la rédemption de Jacques Kaisersmertz, impressionnés par son caractère ombrageux, ses coups de gueule, sa folle assurance, ses multiples activités, et rassurés car plainte n'a jamais été déposée dans les dix-sept années suivantes.

« Ah, c'est facile de juger, maintenant qu'on sait tout ! », s'exclame Jean Fouchard, aujourd'hui âgé de soixante-dix-huit ans. Mais c'était différent alors. Et le sujet était bien délicat. Le mot sexualité ne figurait même pas dans le code Soleil remis aux élèves de l'école normale ! Replongez-vous dans l'époque !, insistent les témoins. « Ces agissements alors étaient inimaginables. Difficiles à intégrer dans un raisonnement. » « On n'était pas au

Moyen Âge, s'irrite un avocat. Pensez-vous sérieusement avoir pris la mesure du danger ? » « Quand on sait ce qui s'est passé, on ne peut pas avoir l'esprit tranquille, reconnaît Jacky Poitevin. Si quelqu'un avait prévenu le procureur, les choses auraient pris une autre tournure. »

L'inspecteur Cheynet est le plus mal à l'aise face à l'avocat général. « On aurait dû appliquer le principe de précaution et faire un signalement, admet-il. Mais c'était mettre un terme à la vie professionnelle d'un homme. »

- Neuf enfants, depuis, ont subi des agressions sexuelles dans l'école, trente-six autres en dehors.

- C'est effroyable.

- N'avez-vous pas un sentiment de culpabilité pour n'avoir pas fait davantage ?

- C'est évident, je n'ai pas fait le bon choix.

C'est bien ce que pense Josiane Attuel, recteur d'académie, en reconnaissant sans ambages « des dysfonctionnements évidents de l'éducation nationale ». Elle est cependant convaincue que la circulaire envoyée en 1997 à tous les responsables d'établissements scolaires pour leur rappeler la procédure à suivre dans ce type de situation va bouleverser la donne. L'éducation nationale n'a en tout cas jamais cherché à étouffer l'affaire, assure-t-elle.

Annick Cojean

Les députés dénoncent les dysfonctionnements administratifs et ministériels dans la crise de la vache folle

La commission d'enquête juge « tardives, partielles et inopérantes » les mesures de prévention décidées en France

Les députés François Sauvadet et Michel Vergnier ont rendu public, mercredi 20 juin, le rapport de la commission d'enquête parlementaire consacré

à la crise de la vache folle. Analysant la chronologie et le contexte de l'époque, ils estiment insuffisante et tardive l'appréciation, par les pouvoirs

publics, du danger constitué par l'épizootie : « L'administration a exercé un rôle que l'autorité politique aurait dû assumer elle-même. »

LES DÉPUTÉS membres de la commission d'enquête parlementaire consacrée à la crise de la vache folle se sont montrés, dans leur rapport, moins sévères que les membres de la commission d'enquête sénatoriale (*Le Monde* du 18 mai) dans l'analyse de cette importante question de santé publique animale et humaine. Le rapport qui a été rendu public, mercredi 20 juin, par François Sauvadet (UDF, Côte d'Or) et Michel Vergnier (PS, Creuse), respectivement président et rapporteur de cette commission, témoigne de la volonté d'analyser les faits et leur chronologie tout en cherchant à les situer dans le contexte des connaissances scientifiques et vétérinaires de l'époque. Loin de désigner nommément tel ou tel coupable, ils fournissent une analyse critique et nuancée et formulent une série de propositions concrètes pour améliorer la lutte contre cette zoonose.

« Notre commission d'enquête estime que le gouvernement du Royaume-Uni n'a pas averti de façon appropriée ses partenaires commerciaux de l'infectiosité des farines de viandes et d'os qu'il a interdites pour l'alimentation des ruminants à compter du 18 juillet 1988, peut-on lire dans le rapport.

Le gouvernement britannique avait le devoir moral de procéder à l'interdiction des exportations de ces farines. » Pour la commission, entre l'émergence de la maladie animale en Angleterre (1988-1989) et la mesure d'interdiction totale de l'usage des farines carnées en France (14 novembre 2000), puis dans l'Union européenne (4 décembre 2000), beaucoup des mesures prises en France « paraissent tardives, partielles, inopérantes. » Les auteurs du rapport observent toutefois qu'il est aujourd'hui « aisé de dire à quel point il eût été souhaitable d'agir mieux et plus vite ».

UNE SORTIE DE MEA CULPA

La commission ne craint pas sur ce point de formuler une sorte de mea culpa : « Le Parlement lui-même réagit plutôt qu'il anticipe. Il n'y a pas eu de questions orales ou écrites portant directement sur l'ESB [encéphalopathie spongiforme bovine] pendant les années 1988 à 1991 ; une commission d'enquête sur la filière bovine, qui a travaillé à la fin de l'année 1990 et au début de l'année 1991, ne mentionne l'ESB que comme l'un des facteurs qui pèsent sur la demande et le cours de la viande bovine ». Outre l'insuffisante appréciation par les

pouvoirs publics du danger que constituait le développement de la zoonose dans un pays aussi proche de la France, les députés estiment que « l'administration a exercé un rôle que l'autorité politique aurait dû assumer elle-même ». Entre autres exemples, le rapport cite le fait que l'avis daté du 13 août 1989 interdisant aux importateurs de farines carnées de se fournir au Royaume-Uni n'a pas été signé par Henri Nallet, alors ministre de l'agriculture ; M. Nallet explique aujourd'hui ne pas avoir été informé de cette disposition.

Parmi les initiatives positives, la commission retient la mise en place, dès 1990, du réseau d'épidémiologie de l'ESB. La publication, le 24 juillet 1990, d'un arrêté tendant à interdire l'utilisation de protéines animales dans l'alimentation des bovins aurait dû, selon le rapport, aller dans le même sens. Toutefois, la portée de cette mesure, essentielle d'un point de vue sanitaire, initialement prévue pour tous les ruminants, a été réduite du fait des pressions exercées par les professionnels sur l'administration. Une nouvelle fois, c'est l'organisation interne du ministère de l'agriculture (au sein duquel, jus-

qu'en 1999, une même direction était chargée des questions sanitaires et économiques) qui est dénoncée. Selon les députés, ce même ministère aurait dû envisager bien avant le mois de juin 1996 l'organisation du retrait et de la destruction des malades à prions estimant qu'elle a joué un rôle essentiel dans la lutte contre le risque de contamination humaine par voie alimentaire.

Dénonçant avec force l'action des instances communautaires, beaucoup plus préoccupées de commerce et d'économie que de santé, la commission d'enquête de l'Assemblée nationale estime indispensable que l'Union exige les mêmes garanties pour les animaux et les viandes importées de pays tiers que celles qu'elle s'est imposée. Selon le rapport, il conviendrait notamment de ne commercer qu'avec des pays tiers qui ont imposé le dépistage systématique des bovins âgés de trente mois et destinés à l'alimentation humaine.

Jean-Yves Nau

► www.lemonde.fr/prion

Perquisition dans l'affaire de blanchiment liée au casino d'Ajaccio

MICHEL TOMI ET ROBERT FELICIAGGI, deux hommes d'affaires proches de Charles Pasqua, ont été remis en liberté, mardi 19 juin au soir, à l'issue de 36 heures de garde à vue à Ajaccio (Corse-du-Sud). Ils ont été interrogés dans le cadre d'une commission rogatoire internationale délivrée par le juge monégasque Jean-Christophe Hullin, chargé d'un dossier de blanchiment, à son homologue ajaccien, Jean-Michel Gentil.

Les policiers ont également effectué, mardi après-midi, une perquisition au domicile de Jean-Jérôme Colonna, à Pila Canale (Corse-du-Sud), commune dont M. Feliciaggi est le maire. Le nom de M. Colonna, présenté en 1998 comme « le seul parrain corse » par une commission d'enquête parlementaire, a été cité dans une affaire de blanchiment d'argent - instruite par le juge Gentil - visant la gestion du casino d'Ajaccio, dont des fonds auraient été détournés au profit de personnes liées au grand banditisme. Enfin, les enquêteurs ont également interrogé pendant une heure Marthe Mondoloni, la fille de Michel Tomi, à la demande, cette fois, des juges parisiens qui enquêtent sur le financement du RPF.

Rejet du pourvoi en cassation des auteurs du livre « Les Oreilles du président »

LA CHAMBRE CRIMINELLE de la Cour de cassation a rejeté, mardi 19 juin, le pourvoi des auteurs du livre *Les Oreilles du président*, consacré aux écoutes téléphoniques illégales de l'Elysée, qui contestaient l'existence d'un délit de « recel de violation du secret de l'instruction ». Les deux journalistes Jean-Marie Pontaut et Jérôme Dupuis, auteurs du livre, avaient été condamnés, le 16 juin 1999, à 5 000 francs (762 euros) d'amende. Ils étaient poursuivis par Gilles Ménage, ex-directeur de cabinet de François Mitterrand, qui leur reprochait d'avoir publié des documents manifestement tirés du dossier d'instruction.

La Cour de cassation a déclaré que la limite à la liberté d'expression, dans cette affaire, était « justifiée par les impératifs de protection des droits d'autrui - au nombre desquels figure la présomption d'innocence -, par la préservation d'informations confidentielles, ainsi que par la garantie de l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ».

Mort d'un mineur poursuivi par la police à Montigny

UN MINEUR DE DIX-SEPT ANS a trouvé la mort, mardi 19 juin, en début d'après-midi, alors qu'il était poursuivi par la police, à Montigny-lès-Cormeilles (Val-d'Oise). Dans la soirée, des échauffourées entre jeunes et policiers ont éclaté autour du commissariat, malgré l'intervention sur place d'élus municipaux, dont le maire (PCF) et député Robert Hue. Une manifestation silencieuse à la mémoire de la victime devait avoir lieu mercredi.

Selon les premiers éléments de l'enquête, les policiers poursuivaient trois jeunes sans casque sur le même scooter quand le conducteur du deux-roues a perdu le contrôle de son engin, avant de percuter un muret. Malgré l'intervention rapide du SAMU, il est mort tandis que ses deux passagers parvenaient à prendre la fuite à pied. Le conducteur du véhicule de patrouille a fait l'objet d'une mesure de garde à vue « dans le cadre d'une enquête judiciaire diligentée du chef d'homicide involontaire », a précisé le procureur. L'enquête administrative a été confiée à l'IGPN (Inspection générale de la police nationale).

DÉPÊCHES

■ **POLICE** : le député Christian Cabal (RPR, Loire) dénonce le retard pris dans la mise en place d'un fichier des empreintes génétiques, dans un rapport remis à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Le député, cité par *Le Figaro*, souligne la responsabilité du gouvernement, qui « a longtemps refusé de mettre en place un fichier efficace pour des raisons idéologiques ». Votée en 1998, la création d'un fichier ADN ne devrait être effective qu'en mai 2002 (*Le Monde* du 20 mars).

■ **JUSTICE** : le Conseil constitutionnel a validé, mardi 19 juin, la loi organique relative au statut des magistrats, en censurant la disposition prévoyant une stricte parité homme-femme pour les élections des représentants des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature (CSM). La haute juridiction a considéré que le principe de parité, inscrit depuis 1999 dans la Constitution, concernait les élections politiques et non les scrutins professionnels.

Vincennes : les craintes liées aux cancers sur l'ancien site Kodak ne sont pas dissipées

« VOTRE ANGOISSE est rationnelle. Je ne pourrai pas lever vos inquiétudes rapidement. Cela va être très difficile à vivre, il faut le reconnaître. » Lucien Abenhaïm, directeur général de la santé, n'a pas caché, mardi 19 juin, la complexité de l'affaire des sept cas de cancers pédiatriques recensés à Vincennes, sur l'ancien site de l'usine Kodak. A l'issue de près de trois heures de discussion, les quelque cinq cents personnes venues assister à la réunion publique organisée par le collectif Vigilance Franklin - du nom de l'école maternelle fréquentée par quatre des enfants malades - sont reparties avec toujours autant d'inquiétude.

Les habitants de ce quartier résidentiel situé à proximité du château de Vincennes ont passé leur soirée à écouter dans un grand silence tous les officiels et les scientifiques du dossier. Maire, préfet, membres de l'Institut de veille sanitaire (InVS), représentant du ministère de l'environnement, responsable de la communication de Kodak ont tenté de répondre à l'impatience des parents. « Notre but était de créer un contre-pouvoir, il est aujourd'hui en marche. Nous avons désormais des visages en face de nous et non pas des administrations et des sigles », s'est réjoui Sylvie Drujon, porte-parole du collectif, visiblement émue face à cette foule tourmentée. Si, à l'heure actuelle, les études montrent qu'il n'y a pas de liens entre la fréquentation de l'école et les pathologies découver-

tes (*Le Monde* du 20 juin), « l'excès évident » de cancers infantiles, reconnu par l'Institut de veille sanitaire, oblige, comme l'a expliqué M. Abenhaïm, « à élargir le périmètre d'investigation ».

DES ÉTUDES PENDANT PLUSIEURS MOIS

Parce que des femmes qui habitent le quartier se demandent s'il est risqué d'envisager une grossesse, parce que d'autres, qui sont enceintes, s'interrogent sur la nécessité de déménager, « la situation dans le quartier est (...) un vrai problème de santé publique », a insisté Philippe Quénel, membre de l'InVS et président du comité scientifique chargé du dossier. Pour tenter d'atténuer la psychose, M. Quénel a, dans un long exposé, présenté le « programme scientifique rigoureux » qui allait être mené « pour étudier toutes les hypothèses ». Il s'agit de retrouver tous les enfants ayant résidé dans le quartier depuis janvier 1990, tous les cas de cancers survenus depuis 1995, et d'évaluer les risques de développer cette maladie en identifiant toutes les sources polluantes. Ces études épidémiologiques lourdes vont demander plusieurs mois.

« Il serait ultra urgent de faire des tests de géotoxicité sur les lieux - immeubles, crèches - où ont vécu les enfants, afin de voir s'il y a une contamination possible et appliquer le principe de précaution », a rétorqué Henri Pezerat, toxicologue, conseiller du collectif et membre du comi-

té scientifique. « C'est une autre démarche, qui part des cas », a-t-il ajouté, en suscitant les premiers applaudissements de la salle. Face à cette querelle entre épidémiologistes et toxicologues - qui a semé le trouble dans l'assistance -, M. Abenhaïm a remercié « M. Pezerat de nous casser les pieds » et s'est engagé à ce que les deux types d'études « soient réalisées » dans le cadre de « protocoles scientifiques reconnus ». Mais, a-t-il précisé, « aucune de ces deux méthodes ne donnera de certitudes rapidement ».

« Peut-on dépister et commencer à soigner un éventuel cancer ? », a demandé une grand-mère, inquiète pour sa petite-fille. « Il y a deux crèches sur le site, quand allez-vous faire des analyses ? », se sont impatientés plusieurs parents. « Peut-on boire l'eau du robinet alors que la nappe phréatique, polluée pendant quatre-vingts ans par Kodak, remonte ? », s'est interrogée une mère de famille. « Vous ne buvez pas l'eau de la nappe phréatique », a rassuré le directeur général de la santé. « Il faut que la liste des produits utilisés par Kodak soit diffusée », a réclamé un ancien employé de l'usine. Le transfert de l'école maternelle à la prochaine rentrée, annoncé par le maire la semaine dernière, n'a pas calmé les esprits. Les habitants du quartier restent, comme les scientifiques, confrontés à leurs incertitudes.

Sandrine Blanchard



Retrouvez-vous !

Envie d'une escapade à deux ? Profitez de la formule Weekender Plus des hôtels Holiday Inn. Venez goûter aux charmes d'un court séjour romantique à un prix très doux, petit déjeuner compris. Quant à votre destination, vous avez l'embarras du choix parmi plus de 200 hôtels en Europe. Et parce que vous aurez choisi de séjourner dans un hôtel Holiday Inn, vous serez assuré d'y trouver une bonne nuit de sommeil, un excellent petit déjeuner et un accueil convivial.

Pendant tout l'été, nos tarifs week-end sont valables tous les jours de la semaine. C'est le moment, retrouvez-vous loin du quotidien !



FRANCE		Nîmes	FF 620	ITALIE	
Aix-en-Provence	FF 800	Orléans	FF 400*	Aosta	FF 720
Amiens	FF 400*	Paris (18 hôtels)	FF 450 - FF 1500	Milan (3 hôtels)	FF 720 & FF 800
Angers	FF 400*	Paris (3 hôtels)	FF 510 - FF 710*	Turin (2 hôtels)	FF 620 & FF 800
Anncy	FF 520	Poitiers	FF 360*	Plus 19 destinations supplémentaires en Italie.	
Blois	FF 520	Reims	FF 620	ROYAUME-UNI	
Bordeaux (2 hôtels)	FF 450 & FF 620	Reims	FF 400*	Ashford	FF 740
Brest	FF 520	Strasbourg (2 hôtels)	FF 520 & FF 1.100	Londres (11 hôtels)	FF 740 - FF 2.100
Caen	FF 620	Thoiry	FF 620	Plus 62 destinations supplémentaires au Royaume-Uni.	
Calais	FF 620	Toulon	FF 520		
Cannes	FF 620	Toulouse	FF 520		
Clermont-Ferrand	FF 520	Tours	FF 620		
Dijon	FF 520	Tours	FF 400*		
Le Touquet	FF 950	Troyes	FF 620		
Lille	FF 510*				
Lyon (2 hôtels)	FF 520 & 620	BELGIQUE			
Marseille	FF 720	Anvers	FF 520		
Metz	FF 520	Bruxelles (3 hôtels)	FF 720 - FF 1.500		
Montpellier	FF 800	Gand (2 hôtels)	FF 450		
Nantes	FF 520	Plus 6 destinations supplémentaires en Belgique.			
Nevers	FF 520				
Nice (3 hôtels)	FF 950 - FF 1.200				

La formule Weekender Plus est disponible également dans les hôtels Crowne Plaza et Express by Holiday Inn en Europe.

Pour réserver, consultez le site www.weekenderplus.com ou téléphonez au 0800 905999

Les prix indiqués sont valables dans les hôtels participants Holiday Inn tous les jours de la semaine du 24 juin au 8 septembre 2001, dans la limite des chambres disponibles allouées à l'offre Weekender Plus. Les prix s'entendent par chambre et par nuit, et comprennent le petit déjeuner buffet pour au maximum 2 adultes et 2 enfants jusqu'à 12 ans, à condition qu'ils partagent la chambre de leurs parents. Une durée minimum de séjour peut s'appliquer. Les tarifs sont payables en monnaie locale; les prix en FF sont donnés à titre indicatif et basés sur la contre-valeur approximative des prix locaux. Termes et conditions détaillés disponibles auprès du numéro d'appel gratuit ou sur www.weekenderplus.com.

L'état des plages s'améliore, mais de nombreux sites sont encore pollués

Deux associations ont décerné leur palmarès : 126 pavillons bleus et 69 pavillons noirs. Cette classification souffre cependant d'un manque de transparence des pouvoirs publics français, qui est critiqué par Bruxelles : il n'existe aucune statistique nationale depuis 1998

LES PLAGES de cet été seront-elles à moitié propres ou à moitié sales ? Coup sur coup, deux associations ont offert un regard opposé sur l'état des côtes françaises. Mercredi 20 juin, la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE) devait remettre la liste des communes auxquelles était décerné le pavillon bleu, récompensant les efforts pour l'environnement. La veille, la Surfrider Foundation, qui regroupe en Europe 4 000 adeptes de planche, a publié la liste des pavillons noirs sanctionnant des localités dont les sites connaissent des problèmes de pollution.

Cent vingt-six communes ont été récompensées cette année d'un pavillon bleu qui ornera, comme une idéale réclame, les plages méritantes. Les soixante-neuf municipalités blâmées, elles, se garderont bien de hisser l'emblème noir au-dessus des têtes des vacanciers. L'Aquitaine et la Basse-Normandie sont les premières régions épinglées par les surfeurs. L'anathème ne concerne pas uniquement les municipalités littorales. Si l'insuffisance de l'assainissement collectif est la principale cause de pollution, elle n'est pas exclusive. Les déchets apportés par les fleuves et par la haute mer sont des facteurs de désagréments auxquels les maires ne peuvent remédier que par un fastidieux nettoyage quotidien. « Les témoins constatent également la recrudescence des dégazages, notamment en Méditerranée », explique Caroline Applagnat, qui a piloté l'étude de Surfrider Foundation.

En Bretagne, la prolifération d'algues due aux rejets de nitrates agricoles prend de plus en plus l'allure d'une marée verte sur 73 plages sans que les communes n'y puissent rien. Les volumes ramassés ont augmenté de 34 % depuis 1997 et atteignent

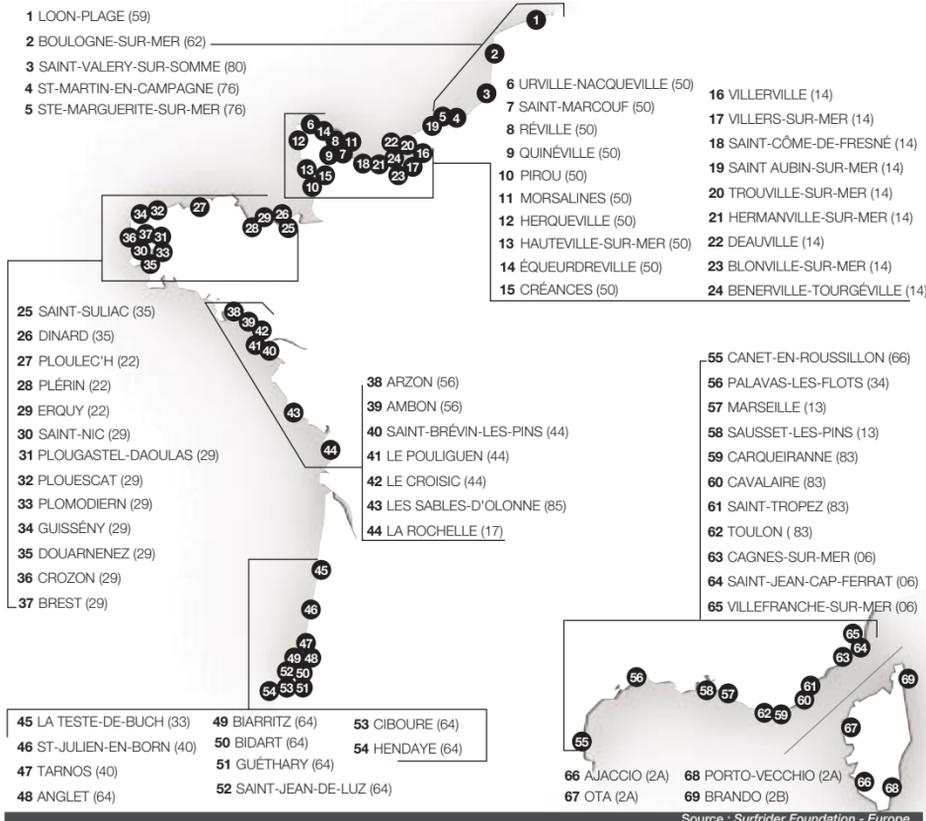
70 000 m³. Dans le Morbihan, le Finistère et la Loire-Atlantique, la pêche à pied a été temporairement interdite ces dernières semaines en raison de la présence d'une algue toxique, la dinophysis.

Les drapeaux sont attribués l'un et l'autre en croisant les analyses officielles avec des enquêtes de terrain. Près de 1 700 plages ont ainsi été passées au crible par l'association de surfeurs. Année après année – depuis 1985 pour les pavillons bleus, depuis 1998 pour les pavillons noirs –, les palmarès successifs ont permis de se faire une idée sur l'état des côtes françaises. La première liste ne cesse de gonfler, tandis que la seconde se réduit à chaque édition, signe d'une amélioration globale sur le littoral, où se recensent 600 communes, dont 400 à vocation touristique. « Les élus ont compris que la préservation de l'environnement, si elle est un investissement coûteux, était une condition nécessaire du développement touristique durable et pouvait même devenir un argument de promotion », affirme Thomas Joly, directeur de la FEEE. Seules 5,5 % des plages inspectées par Surfrider Foundation ont été jugées insatisfaisantes, ce qui rejoint les statistiques officielles.

FAUX PRÉTEXTES

Mais ce message revigorant est à tempérer. « Il est difficile d'obtenir des informations des communes ou des services de l'Etat, constate Caroline Applagnat. Il conviendrait d'instaurer une plus grande transparence. » Parfois, les pépins écologiques entraînant des fermetures temporaires de plages « pour risque de pollution de l'eau » sont masqués sous des motifs plus nobles. Sur la plage de La Salie, à La-Teste-de-Buch (Gironde), où débouchent les eaux

93 plages déconseillées dans 69 communes



usées des communes du bassin d'Arcachon, la baignade était interdite, officiellement, en raison d'un fort courant. Des associations dénonçaient depuis des années ce faux prétexte. Le 16 juin, des panneaux sont enfin apparus sur la plage : la pêche à pied et le ramassage des coquillages y sont prohibés afin de

prévenir des « conséquences pouvant résulter des rejets en mer »...

L'Etat ne se montre pas forcément plus disert. Les vingt-sept directions départementales de l'action sanitaire et sociale (Ddass) du littoral effectuent des dizaines de milliers de prélèvements annuels. Mais, depuis l'été 1998, en raison

d'une revendication sociale, elles refusent de les communiquer à Paris. « La surveillance de la qualité des eaux est assurée, et le public est tenu informé sur l'état des plages », assure cependant Gérard Faye, responsable à la direction régionale d'Aquitaine. Mais aucune centralisation des données n'est pos-

sible, et donc aucune évaluation nationale. « Nous ne savons pas le nombre de plages qui ont été fermées pour pollution », explique-t-on, par exemple, au ministère de la santé, où on n'espère pas voir, cette année encore, se régler le conflit.

MISE EN DEMEURE

Or la France est censée remettre chaque mois de décembre à Bruxelles un état statistique de ses plages, dans le cadre de la directive européenne sur la qualité des eaux de baignade. Elle a manqué par deux fois à cet engagement, ce qui lui a valu une mise en demeure de la Commission et la menace d'une plainte devant la Cour de justice européenne pour manque de transparence. La France a déjà été condamnée par ce tribunal en mars pour n'avoir pas rempli trois autres obligations de la directive. Elle n'est pas la seule : la Belgique, la Suède, l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont également l'objet de poursuites.

La réglementation européenne date de 1975. Obsolète, elle devrait bientôt faire l'objet d'une refonte complète. De nouveaux seuils sanitaires plus drastiques pourraient être instaurés qui reprendraient ceux fixés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'Institut Pasteur de Lille participe à ces travaux. La directive fixerait surtout l'obligation d'agir en cas de pollution récurrente. Avec l'espoir, partagé par les surfeurs, que ne flotte plus jamais sur les côtes françaises le détestable pavillon noir.

Benoît Hopquin

★ La liste des pavillons noirs peut être consultée sur le site Internet www.surfrider-europe.org et celle des pavillons bleus sur www.feee.org

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Participation
et de la Coordination des Réformes
Holding public

« Réalisations et Matériaux de Construction »

.....

Dans le cadre du lancement du processus de privatisation dans l'industrie du ciment, et, devant les multiples sollicitations des sociétés intéressées par la reprise partielle ou totale du capital des entreprises,

Le Ministère de la Participation
et de la Coordination des Réformes et le Holding
« Réalisations et Matériaux de construction »

actionnaire unique des groupes cimentiers, informent les candidats que le déroulement de la procédure se fera conformément aux règles et principes édités par la banque mondiale qui assure le financement d'une partie du coût de l'opération.

Les opérations d'ouverture de capital dans le secteur sus-mentionné seront encadrées par une banque d'affaires.

Le système de sélection de la banque d'affaires, a déjà connu son démarrage par l'insertion dans la presse Algérienne et Internationale de la

« sollicitation de manifestation d'intérêt pour les services des banques d'affaires ».

La concrétisation du choix de la banque d'affaires aura lieu incessamment.

Les candidats intéressés par l'ouverture du capital des cimenteries devront s'inscrire dans le processus engagé par la banque d'affaires qui aura à accomplir sa mission selon les normes internationalement admises.

L'« énorme retard » des Pyrénées-Atlantiques

LA FAUTE à l'Espagne ! Pendant des années, dans les Pyrénées-Atlantiques, le pollueur de la côte basque a été commode à désigner. Les déjections qui salissaient les eaux et le sable venaient du voisin péninsulaire, il n'y avait aucun doute possible : les boîtes et autres débris écrits en castillan signaient l'origine de ces douteux cadeaux. Régulièrement brocardées pour la piètre qualité des eaux de baignade, les autorités locales haussaient les épaules d'impuissance et renvoyaient à la fatalité des courants et de l'Europe.

Jusqu'à ce qu'une étude de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) démontre que l'essentiel de la pollution provenait de sources locales. Les multiples cours d'eau qui se jettent sur ce rivage étaient gros de saletés bien françaises, notamment des résidus de pesticides. De même, faute d'installation séparée, les pluies qui arrosent régulièrement la côte se mélangeaient aux eaux usées dans les réseaux d'assainissement et les faisaient déborder dans la mer. « Un énorme retard a été pris ici », constate lucidement Bernard Gourmand, responsable du service de l'eau au conseil général.

De 1996 à 2001, 600 millions de francs ont donc été investis dans la lutte contre la pollution côtière par les collectivités territoriales et les agences de l'eau. Deux cents millions seront encore déboursés d'ici à 2006. Des stations d'épuration ont été rénovées ou construites là où elles n'existaient pas. Des canalisations sous-marines ont été installées pour transporter les rejets

au large. Des avions font des sorties afin de repérer en mer les déchets qui sont ensuite ramassés par un bateau et des jet-skis spécialisés. De l'autre côté de la frontière, les autorités ibériques ont entrepris un semblable et courageux chantier.

PAS D'ÉTUDE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Bien que brutal, ce sursaut d'orgueil tarde encore à se sentir sur le rivage basque, même si la Ddass constate une lente amélioration de la qualité de l'eau. « Il faudra sans doute des années pour récupérer tout ce qui a été jeté pendant des décennies », se lamente M. Gourmand. Dans le tableau d'honneur 2001 des pavillons bleus ne figurait aucune commune du département : elles s'étaient d'ailleurs gardées de postuler, sachant d'avance leur candidature vouée à l'échec. En revanche, sept d'entre elles sont brocardées avec constance par des pavillons noirs.

« La pollution des eaux de baignade a un effet néfaste sur la santé », rappelle Hugues Troly, qui a été médecin sur la côte basque. Il regrette le manque d'étude épidémiologique. Sinusite, otite, angine, gastro-entérite, conjonctivite, éruption cutanée : le praticien n'en finit pas de lister les pathologies possibles quand l'eau de mer se met à tourner au bouillon de culture. Cet été, ces désagréments ne seront certainement pas l'apanage des estivants des Pyrénées-Atlantiques.

B. H.

La Loire-Atlantique efface les dernières traces de l'« Erika »

NANTES

de notre correspondant

Fin juin, François Mansotte, ingénieur sanitaire à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de Loire-Atlantique, et son équipe, auront inspecté les 99 plages du département susceptibles d'accueillir des vacanciers. A ce jour, douze d'entre elles attendent encore le feu vert de l'autorité chargée de surveiller leur propreté et leur état sanitaire, mais sans inquiétude pour la plupart. « C'est une simple question de rendez-vous à caler, et, sauf imprévu sur les travaux de nettoyage en cours d'achèvement, nous aurons tout bouclé avant l'été », explique M. Mansotte.

A l'issue de chaque chantier de nettoyage du pétrole de l'Erika, la première étape du contrôle consiste à vérifier que le cahier des charges, établi site par site, a bien été respecté. Les services de la Ddass réalisent ensuite une inspection visuelle poussée et des sondages dans le sable : « Nous regardons si

on peut étendre sa serviette sur le sol, si les accès à la plage sont ou non souillés, si les rochers sont propres, dit M. Mansotte. L'expérience a montré l'an dernier que la propreté de la plage et la qualité de l'eau de baignade vont de pair, sauf lorsqu'il y a un chantier de nettoyage à proximité. »

ENCORE UN POINT NOIR

Viennent ensuite, pour confirmation, les analyses de l'eau de mer prélevée. C'est au sud de l'estuaire de la Loire que la situation a été le plus vite assainie. Au nord, il reste quelques chantiers, menés par des entreprises privées et mobilisant au total 200 personnes, dont deux encore relativement importants. Sur la plage des Jauvais, à Saint-Nazaire, les « alpinistes » continuent de nettoyer les hauteurs rocheuses élaboussées de pétrole par la tempête de décembre 1999.

Il a fallu récemment ôter à l'aide de minipelles les plaques du millefeuille de sable et de pétrole en-

foui à 1,50 mètre dans le sol, et le lessivage des falaises se poursuit. La vingtaine de personnes qui y travaillent devraient avoir terminé fin juin.

Il ne restera donc probablement cet été qu'un seul point noir sur la côte de Loire-Atlantique : la plage de Penbron, sur la commune de La Turballe, dont il a fallu déposer l'enrochement artificiel pour le remplacer ou le nettoyer, pierre par pierre. Ce travail énorme, réalisé par une noria d'engins de travaux publics, ne sera pas achevé pour le mois de juillet. Suspendu cet été, il reprendra en septembre.

Reste la crainte de voir des plaques de pétrole accrochées au fond de la mer débarquer à l'improviste, comme ce fut le cas en deux endroits en 2000 : « Personne ne peut garantir à cent pour cent que cela ne se reproduira plus, mais les probabilités ont très fortement diminué depuis un an », explique François Mansotte.

Dominique Luneau

ELLE a une grimace enfantine, comme pour s'excuser de ne pas trouver les mots savants. Si elle est là, c'est à cause de son mari : son « sperme n'est pas assez riche », lâche-t-elle tout de go. Assis en face d'elle, le couple accueille la nouvelle avec une gravité polie. L'homme, en baskets usées et chemise à carreaux, a une quarantaine d'années. Sa compagne, tee-shirt bleu marine et collier bon marché, en a trente-sept. De la rue monte le bruit des scooters, des klaxons, parfois l'écho d'une cloche d'église. Le Vatican est à deux pas. C'est la deuxième fois que Mario et Gina se retrouvent ici, à Rome, dans cette salle d'attente aux volets mi-clos. La patiente au mari défaillant continue son babil. Ils l'écoutent distraitement. Sur les murs sont accrochés des clichés d'embryons, bulles pastel sur fond rose. Et des photos du plus célèbre gynécologue d'Italie, Severino Antinori, cinquante-six ans, posant au milieu de bambins hilares et de parents émus, qui brandissent leurs nourrissons comme des trophées.

Des docteurs, ils en ont « vu plein ! », soupire Gina. Ils ont « tout essayé ». En vain. « Dans les centres de santé publique, insiste-t-elle, personne ne s'occupe de ces choses-là. » Adopter un enfant ? Ils y ont songé, bien sûr, mais « c'est trop compliqué. Et puis, ce n'est pas pareil ». Le « Professore » Antinori est leur « dernier recours ». Pour consulter chez lui, ils ont fait plus de cent kilomètres. Mais, pour avoir un gosse, ils en feraient cent mille ! « On sait que c'est très cher », ajoute Gina. « Moins cher, quand même, qu'une voiture neuve ! », tente de plaisanter son mari.

Depuis l'ouverture, à la fin des années 1980, du Centre de recherches associé pour la reproduction humaine et contre l'infertilité (Rapru), dirigé par le professeur Antinori et son épouse, la biologiste Caterina Versaci, plusieurs milliers de couples sont venus, comme eux, d'Italie, mais aussi d'Allemagne, de France, du Koweït ou d'Arabie saoudite. Avec un taux de succès (c'est-à-dire de naissances) estimé à plus de 25 %. Ce pourcentage varie « selon l'âge de la patiente et le nombre de tentatives déjà effectuées », précise prudemment la brochure de présentation.

Sur quelque cinq mille expériences de fécondation in vitro (FIV), réalisées au Centre depuis 1987, environ un quart auraient réussi. Mais ces performances n'ont pas fait, à elles seules, la réputation du gynécologue romain, ce virtuose de la procréation, adoré de ses patientes et fustigé par le Vatican. Le « papa des enfants impossibles », comme il aime à s'entendre appeler, doit surtout sa célébrité à ces nombreuses « nonne-madres » (grand-mères mères), ces femmes ménauposées dont il a dirigé les grossesses et présidé aux accouchements. La plus connue d'entre elles, Rossana Della Corte - âgée de soixante-trois ans à la naissance de son enfant, en 1994 -, figure au Guinness des records. Ces enfantaises aux cheveux gris seraient aujourd'hui, assure Severino Antinori, quelque cinquante mille à travers le monde, grâce aux méthodes mises au point par ses soins.

La technique est la même, depuis le cas de Paola R., première « nonne-madre » officiellement enregistrée, ayant accouché à quarante-sept ans. Il a fallu, pour commencer, « recréer un cycle menstruel normal, de manière à rendre la muqueuse utérine adaptée à l'implantation d'un embryon », explique le docteur Antinori dans son livre-plaidoyer, *I miei figli impossibili* (1994, Carmenta editore). Pour ce faire, des prises régulières d'œstrogène et de progestérone, par voie orale et sous-cutanée, sont nécessaires. « Après trois cycles de ce traitement », poursuit-il, les ovules d'une donatrice - à qui il signale seulement qu'on a fait une fécondation in vitro « avec le sperme du mari » de Paola R. - ont été implantés dans l'utérus de cette dernière. Pour peu que la nature accepte de se charger du reste. Dans le cas de Paola R., la nature a été bonne fille. Au neuvième mois, « un bébé de trois kilos et demi est né ». Aussi simple et nu qu'un miracle.

« Ces juges de Fréjus sont ridicules ! », tonne, avec un sourire théâtral, le gynécologue italien, en agitant la photocopie de la dépêche de l'AFP annonçant, fin mai, l'accouchement d'une femme de soixante-deux ans dans une clinique française du Var. Severino Antinori jubile. Cette fois, c'est aux Etats-Unis que



Le docteur Severino Antinori, pose en compagnie de son épouse, Catarina.

Severino Antinori, accoucheur de miracles

le traitement de la patiente a été, semble-t-il, ordonné. Un traitement identique, grosso modo, à celui qu'ont suivi Paola R. et Rossana Della Corte - et qui reste interdit en France.

« A sa façon, Antinori reprend le fantasme latin Tota mulier in utero [toute la femme est dans l'utérus] : une femme ne peut être mère que si elle passe par la grossesse et l'accouchement. C'est une vision archaïque, opposée à la conception anglosaxonne qui veut qu'une femme est mère quand elle est reconnue comme telle par la société », commente la psychanalyste parisienne Geneviève Delaisi de Parseval. L'affluence relativement modeste que connaît le cabinet du docteur Antinori semble lui donner raison : quelque deux mille patientes - dont seulement quatre cents femmes ménopausées, précise-t-il lui-même - sont reçues chaque année en consultation. La vision « archaïque » de la mère-utérus n'est pas, à l'évidence, massivement partagée. Mais, même minoritaires, ces candidates à la grossesse doivent-elles, pour autant, être rejetées dans les limbes ?

« Pour procréer, les hommes n'ont pas besoin d'être aidés médicalement ni d'avoir le feu vert de la société. Les femmes, elles, ne sont pas logées à la même enseigne. Une grossesse tardive est souvent vécue comme une transgression », constate le professeur Emile Papiernik, de l'hôpital Cochin. Les dangers physiques de ces grossesses sont connus et ne

« C'est folie de penser que la jeunesse est éternelle. Il y a un âge pour être mère et un autre pour être grand-mère. C'est dans cette confusion des rôles que l'enfant peut se perdre »

Professeur Emile Papiernik

font que grandir avec l'âge. Autre argument, culturel celui-là : la confusion des temps et des rôles. « L'idée qu'un enfant soit élevé par sa grand-mère peut choquer. C'est pourtant vieux comme l'humanité ! », relève le professeur Papiernik. « On aurait tort de s'en offusquer... tant qu'il

Provocation ou coup de pub ? Le gynécologue romain Severino Antinori s'est fait fort de réaliser le premier clone humain... en se gardant toutefois de donner une date. Plus sérieusement, le roi de la fécondation in vitro fait le bonheur des « grand-mères mères », ces femmes ménopausées qui mettent au monde un bébé, comme ce fut le cas, récemment, à Fréjus. Enquête sur un faiseur d'enfants très controversé

s'agit de la vraie grand-mère », souligne-t-il. Aux yeux du scientifique français, Severino Antinori n'est qu'un « faux prophète ». Quant aux patientes, elles jouent avec le feu : « C'est folie de penser que la jeunesse est éternelle. Il y a un âge pour être

mère et un autre pour être grand-mère. C'est dans cette confusion des rôles que l'enfant peut se perdre », estime-t-il. « Rien n'est moins anodin, sur le plan psychique, que d'être enceinte à soixante ans », renchérit Mme Delaisi de Parseval. « Le sujet humain se situe dans la différence des

sexes et dans la différence des générations, rappelle-t-elle. La succession des générations constitue une sorte de noyau dur auquel il ne faut pas toucher sans précaution ni réflexion. Antinori court-circuite cette chaîne des générations à travers la vie d'une seule femme, sans se soucier de savoir si elle a déjà eu des enfants, si elle en a perdu, et comment les choses vont se passer ensuite. Les femmes, pour lui, ne sont que des laboratoires. »

DANS son bureau de la rue Prospero, Severino Antinori lève les bras au ciel. Tous « ses » enfants et toutes « ses » mères vont bien, il le jure ! Lui qui aime tant la patrie de Voltairre et de Napoléon, lui qui place Jean-Jacques Rousseau parmi ses auteurs préférés, il ne comprend pas, « venant d'un pays comme la France », ces « blocages » et cette « défiance » à son encontre. « Ce que je fais n'est pas de la transgression, puisque c'est bon pour l'humanité. C'est une révolution positive ! », s'exclame-t-il. « Il faut arrêter de penser qu'une femme, à quarante-

ans, est finie ! », plaide-t-il avec fougue. Il serait même prêt, quoique le mot le fasse hésiter, à se dire féministe, « au sens, précise-t-il, où il défend le droit des femmes à lutter contre les discriminations ». En assurant la longévité de leur utérus ? « L'éthique, c'est ce qui permet d'alléger les souffrances humaines. Les limites de l'éthique, c'est ce qui risque de les aggraver. Tout le reste n'est que rhétorique ! », balaye-t-il. D'ailleurs, ajoute-t-il, il est le premier, quoi qu'on dise, à sélectionner soigneusement ses patientes, selon des « critères médicaux très stricts ». Il lui est ainsi « fréquemment arrivé de refuser des femmes de moins de quarante ans, mais d'accepter, en revanche, des femmes âgées de cinquante ou soixante ans, parce que ces dernières étaient en meilleure forme physique ». L'âge social, celui de l'état civil, ne correspond pas forcément à l'âge biologique : telle serait, au fond, la seule vraie (re)découverte du professeur Antinori ?

Très connu en Italie, où il est devenu un habitué des plateaux de télévision, cette star paradoxale se dit « croyant, mais pas clérical », et se vante d'avoir gagné son procès en diffamation contre le Vatican. Ce patriarce en herbe, qui défend les vertus du couple et la norme hétérosexuelle, tout en se présentant comme « un libéral et même un ultralibéral », ce roi de l'automarketing n'a de cesse d'être à l'avant-scène. Dernier tollé en date, celui qu'il a provoqué, il y a quelques mois, en annonçant son intention de réaliser le premier clone humain. On est loin de ce que professait l'auteur de *I miei figli impossibili*, qui affirmait considérer la vie « comme un miracle inimitable » et jurait qu'il « [refuserait] catégoriquement toute tentative visant à la "pré-construction" d'un nouvel être en laboratoire ». La « nature », prêchait-il, « doit être respectée ». Volte-face ? Ou esbrouffe ? Professeur de bioéthique à l'université de Sienne, Cinzia Caporale pencherait plutôt pour la seconde hypothèse. « Venant d'Antinori, ces promesses de clonage ne sont qu'un coup de publicité », estime-t-elle.

Depuis la naissance de Dolly, première brebis clonée, venue au monde en 1997, en Ecosse, les techniques se sont affinées. D'autres mammifères ont été clonés. Pourtant, les incertitudes restent fortes et les succès exceptionnels. « Les

expériences faites sur les animaux sont trop récentes et trop peu nombreuses pour qu'on puisse en tirer des données fiables, explique l'universitaire italienne. Il faudra encore dix ou vingt ans de travaux et d'analyses sur les animaux avant de songer au clonage humain. Pourquoi prendre un tel risque aujourd'hui ? Il faudrait être fou comme les raéliens, pour tenter un coup de poker pareil ! »

LA secte des raéliens, implantée au Canada, au Nevada et aux Bahamas, a récemment créé, à cette fin, une filiale baptisée Clonaid. Dotée d'une idéologie « 100 % scientifique », cette secte se montre « très favorable à toutes les utilisations du génie génétique », confirme le chercheur français Bertrand Jordan, dans le numéro de mai de la revue *Médecine/Sciences*. Les raéliens aussi ont publiquement promis de réussir le premier clone humain. Les moyens financiers « non négligeables » dont dispose cette organisation, mais « aussi et surtout, insiste Bertrand Jordan, son caractère sectaire », représenteraient de « sérieux atouts ». De quoi faire pâlir d'envie Severino Antinori ?

« Ces gens n'ont aucune expérience scientifique ! », commence par s'énerver le gynécologue italien. « Je ne suis pas en compétition avec les raéliens », se reprend-il aussitôt, en s'efforçant au calme. Mais le coup a fait mouche. Le bouillonnant « Professore », dont le quotidien britannique *The Times* annonçait, fin février, qu'il réaliserait le premier clone humain « avant la fin de l'année », évite désormais de donner des dates - hormis celle d'un colloque en octobre, qui devrait réunir des experts mondiaux du clonage dans la ville de Monte Carlo. Cette modestie soudaine a mis en joie ses détracteurs. « En Italie, la communauté scientifique et médicale déteste Antinori. Pourquoi ? Parce qu'il est bon ! s'amuse la professeure Caporale. Avec Flamigni et Bilotta, il est l'un des meilleurs professionnels italiens de la procréation médicalement assistée. Et, pour la pub, il les bat tous... A présent, il va être contraint d'inventer quelque chose de plus spectaculaire encore que les "nonne-madres" et le clonage humain. Un homme qui tombe enceint, ça ferait bien, non ? » Chiche !

Catherine Simon

Léon, Lionel et nous

par Jacques Gaillard

Il y a quatre ou cinq ans, nous étions quelques quinquagénaires à évoquer nos jeunes militantes à la terrasse d'un café maritime. Il s'avéra que nous étions trois vieillards à avoir fondé, ou refondé, allez savoir, une Internationale trotskiste. En nombre et en Allemagne, dans la Ruhr, à Essen. En bus. En sympathisants plutôt qu'en encartés. Cela ne peut s'oublier totalement. Emus, nous avons entonné des chants d'alors, où vibraient un drapeau rouge, sous l'œil noir de la police municipale. Car nous étions venus à Toulon protester contre l'empire local du Front national.

Nous n'étions pas infidèles à ceux qui, jadis, nous influencèrent. Si, au lieu de jouer pendant un week-end du plaisir rare de refonder une Internationale, on avait lustré les cierges de l'Opus Dei ou défendu l'Occident au côté d'un chien fou du libéralisme, peut-être aurions-nous signé nos livres de l'autre côté de la barrière, sous le portrait de Jeanne d'Arc.

Au demeurant, il est excellent qu'une extrême gauche qui n'est ni terroriste ni même subversive puisse recueillir les voix des citoyens mécontents du grand capital. Elle exprime des désirs, des colères, des refus, les derniers élans d'une culture ouvrière qui a su être héroïque, bref mille choses utiles en démocratie, aujourd'hui comme hier. Ses mouvements paient leurs loyers, et pas ceux des appartements de la Ville de Paris ; beaucoup de ses militants ont vraiment droit aux HLM. On ne saurait pointer, dans ses thèses, aucune infamie, nulle incitation à la haine raciale, nulle invitation à la sécession insulaire armée. Qu'en plus, ce courant soit tricéphale, donc trotskiste jusqu'au bout des apparences, c'est la preuve d'une rare fermeté théorique (il y a tout de même deux cents personnes en France qui peuvent expliquer pourquoi on a trois partis trotskistes, quand tant de pauvres n'en ont aucun).

Donc, rien n'est plus charmant que ce retour de Léon en première page. Non, Trotski ne joue pas à l'aillier gauche au Dynamo de Kiev, une question de moins pour Jean-Pierre Foucault. Léon est parmi nous, Léon est à Matignon ! Sans

blague ! Mais si, Léon est de gauche ! A Sciences-Po, on lit Léon ! Et comment ne pas songer à tous ces électeurs émus d'apprendre qu'en votant Arlette ou Alain, sans le savoir, ils votaient Léon ? C'est un peu comme si l'on rappelait aux Parisiens que les thermes de Cluny sont des ruines romaines ; beaucoup seraient épatés. Le trotskisme existe, Jospin l'a rencontré.

Il n'était pas le seul. Toute une génération commençait à douter que ses vingt ans puissent être considérés comme le plus bel âge de sa vie révolue, et voilà que ressuscitent des sigles abscons, des pseudonymes incolores (on choisit de s'appeler Lambert quand on n'ose

De toute façon, rien n'est mieux établi que l'inconsistance politique absolue du lambertisme. Moins d'influence que le Jockey Club sur l'histoire de la République. Moins grave, ce flirt, que d'avoir signé au FN le lundi, et de gérer une grande mairie le jeudi avec la bénédiction de l'Elysée

pas aller jusqu'à Dupont), des liges de ceci, des comités de cela, bref, tant d'anciens flirts relégués avec les autres, dans le tiroir des costards en velours palatine, des jeans patt'd'eff et des virées en 4L ! Krivine maigre, Arlette identique, c'est une époque ! Le bonheur d'un procès de Moscou personnel, pour découvrir, au moment de son exclusion de l'UEC, que l'on était allé là parce que la SFIO parkinsonnait et que l'on n'avait pas assez de diplômes pour entrer au PSU !

Mais qui, en face, se vanterait aujourd'hui d'avoir chanté les laudes de ce gaullisme bondieusard, nourri de vieux Barrès, de Maurras digéré, et d'une pincée de Bossuet pour les sermons présidentiels ? Leur fidélité au gaullisme, la plupart des « compagnons » actuels se la sont fabriquée après coup. Les uns vendaient l'*Huma*, d'autres casaient du « gaucho » à la barre de fer, d'autres géraient leur fidélité au Général comme une affaire de

famille, où l'on se repasse le cabinet du docteur.

Mieux : les dandies de la rue d'Ulm que fascinait le *Petit Livre rouge* ne sont pas tous restés sur le trottoir de gauche en perdant leurs cheveux. Certes, au jour d'aujourd'hui, le concept de « révolution permanente » évoque plutôt une toupie ou quelque engin satellitaire expédié une fois pour toutes dans l'atmosphère éthérée des théories circulaires. Et il est plutôt ridicule d'avoir fréquenté simultanément l'ENA et quelques gourous banlieusards plutôt séniles qui rêvaient du grand soir après avoir nourri le chat. Cela ne fait pas sérieux. Voilà le drame.

De toute façon, rien n'est mieux établi que l'inconsistance politique absolue du lambertisme. Moins d'influence que le Jockey Club sur l'histoire de la République. Moins grave, ce flirt, que d'avoir signé au Front national le lundi, et de gérer une grande mairie le jeudi avec la bénédiction de l'Elysée. Trotski, c'est de la culture générale, et la clandestinité, c'était dans le style des maquisards et des porteurs de valises. A l'intersection, un moment d'une vie. Malraux a volé des statues avant de fonder des musées. Même Reagan a laissé son cheval sur le perron en entrant au Capitole. Pourtant, il allait le visiter régulièrement, et prit longtemps, dit-on, conseil de lui.

Il est clair qu'en politique il vaut mieux être un lion qu'une taupe. Et surtout taupe de Lambert, autant dire du Saint-Esprit. Le cours des événements offrait à tout homme de gauche des tâches plus réalistes que la lubie de miner un parti con-

quérant au profit d'une chapelle d'agitateurs théoriciens, en distillant d'une burette sournoise un venin révolutionnaire dans la machine social-démocrate !

Passé trente ans, être fidèle à sa jeunesse, c'est essayer de faire bien ce qu'on avait mal rêvé. Lionel ne s'en sort pas mal. D'autres se sont contentés de préparer leurs vieux jours. Consultez votre *Who's Who*, sans oublier les grands corps de l'Etat, les managers musclés, l'annuaire de la Légion d'honneur, et même l'ours de certains quotidiens qui surfent sur l'affaire : des nids de taupes, rouges, roses, mais aussi vert-de-gris, fleur-de-lysées, croix-celtiques – que sais-je ? De tout poil.

Ah ! si seulement la continuité entre l'extrême droite et la droite était aussi joliment stigmatisée que celle que l'on exhibe présentement entre l'extrême gauche et la gauche ! Il y en aurait, de beaux souvenirs de jeunesse à disséquer ! Et si l'on espérait un *outing* désinvolte, eût-il atténué la manœuvre ? Faisons avouer tous les juges qui ont volé des cerises, les Académiciens qui ont été pétaïnistes et – pour quoi pas ? – les prélats qui ne sont pas vraiment vierges. Tous des infiltrés. En ajoutant : « *Qui a bu, boira* », on aura grandement progressé dans le retournement des taupes.

Bref, toute cette affaire est à peu près aussi drôle que si l'on imaginait que tel ex-ministre de droite, aux diagnostics toujours désopilants, a partagé le pain et le figatelli avec des plastiqueurs encagoulés par fidélité à d'excellents souvenirs d'un camp scout en Corse. A ce propos, méfiez-vous des anciens scouts : il paraît qu'ils sont partout, à gauche, à droite et à la télé. Sans forcément l'avouer.

Pendant ce temps, les talibans, dit-on, imposent aux Hindous de porter une étoffe jaune. Surtout, pas bouger, attendons l'étoile. Une brève, dans une colonne ironique. On a failli n'en rien savoir. Mon vieux Léon, c'est à se taper la casquette avec un piolet...

Jacques Gaillard est maître de conférences de latin à l'université Marc-Bloch de Strasbourg et écrivain.

Pour l'abolition universelle de la peine de mort

par Sidiki Kaba et Michel Tubiana

La fusillade en Chine, la pendaison ailleurs, le gaz ou l'empoisonnement aux Etats-Unis : des hommes, des femmes, des mineurs, des handicapés, des exclus de toute sorte, des opposants politiques, des innocents et des coupables subissent cet assassinat qu'est la peine de mort. L'exécution d'êtres humains dessine à travers le monde une carte de l'horreur imbécile qui transcende les régimes et abolit les frontières. Les Etats-Unis y côtoient Cuba ou l'Irak ; ces pays s'associent à l'Arabie saoudite. La liste n'est pas limitative.

Tout a déjà été dit et écrit quant à l'inutilité et l'illégitimité d'une sanction qui a l'apparence d'un acte de justice et la réalité d'une vengeance. Inlassablement, il faut répéter que la peine capitale cumule toutes les injustices. Elle conduit à l'exécution d'innocents. Elle s'applique en priorité aux minorités et aux personnes venues de milieux sociaux précaires. Quant à son utilité, toujours démentie, rien ne sert

« Un homme tué par un homme effraye la pensée, un homme tué par les hommes la consterne »

Victor Hugo

d'en discourir tant il est vrai que tout postulat qui a pour fondement la mort d'un homme est, par essence, un échec. « *Un homme tué par un homme effraye la pensée, un homme tué par les hommes la consterne* », écrivait Victor Hugo dans son adresse aux Genevois.

Pourtant, 87 pays continuent à appliquer la mort pour les motifs les plus divers : parmi eux, certains connaissent des régimes de dictature où l'arbitraire de l'Etat va ainsi jusqu'à sa logique ultime. D'autres, en revanche, se réclament de la démocratie. Parce qu'ils sont le pays le plus puissant du monde, les Etats-Unis tiennent une place emblématique dans le concert des pays non abolitionnistes.

A l'inverse du Nicaragua et de l'Afrique du Sud où l'avènement de la démocratie a entraîné l'abolition de la peine capitale, trente-huit Etats des Etats-Unis et leur gouvernement ont, depuis 1976, rétabli la peine de mort. Plus de 3 700 condamnés à mort végètent dans les couloirs de la mort, dont une cinquantaine de femmes et autant de mineurs au moment des faits, sans compter les handicapés mentaux dont il est impossible de déterminer le nombre exact. Inégalité de traitement et discrimination raciale sont la règle. La dimension politique n'est pas absente dans un certain nombre de cas. Celui de Mumia Abu-Jamal, dont la condamnation à mort date du 3 juillet 1982, illustre assez bien le mélange dangereux que constitue une enquête faussée et un passé politique de Panthère noire regardé comme sulfureux.

tage démocratique – pour se limiter à cet aspect des choses – de l'Europe occidentale. (...)

Thierry Daïeff
Paris

INDIGNATION

Comment ne pas s'indigner que le plus haut responsable d'une des grandes compagnies d'assurances, Claude Bébéar, auquel la puissance publique a donné pouvoir et compétence sur le dossier parisien des JO, puisse conserver ses responsabilités. Certes, il est présumé innocent, mais est soupçonné sérieusement « de blanchiments de capitaux aggravés ». Quelle image donne-t-on à l'étranger ? Quel exemple pour les jeunes passionnés de sport ?

En tout cas, il aura fait le lit de Pékin. Et ce ne sera pas, là non plus, la victoire de la morale.

Pierre-Jacques Brenez
Sainte-Maxime (Var)

Certes, une évolution se dessine. Le gouverneur de l'Illinois vient de proclamer un moratoire, considérant qu'entre 1997 et 1999, 12 personnes avaient été exécutées alors que le même nombre était innocenté et libéré. Un Etat a adopté une législation excluant les handicapés mentaux de l'application de la peine capitale et l'adhésion populaire à cette peine diminue d'intensité.

Légers progrès qui ne doivent pas faire illusion notamment face aux modifications législatives intervenues dans plusieurs Etats qui réduisent les possibilités de recours et les délais. On continue et on continuera à tuer dans les prisons américaines.

Rien n'évoluera si, aux Etats-Unis même, une puissante volonté politique ne se manifeste. Il n'en a pas été autrement en France où la volonté de François Mitterrand et le combat inlassable de Robert Badinter et de tant d'autres ont permis de mettre un terme à la peine capitale. Il n'en sera pas autrement pour tous les pays qui l'appliquent encore.

Nous pouvons et nous devons, cependant, contribuer à leur évolution. A Strasbourg, les 21 et 22 juin, des participants venus du monde entier, des représentants de nombreux Parlements européens vont dire publiquement leur opposition à une pratique d'un autre âge. Nous entendons bien, à cette occasion, montrer que le combat contre la peine de mort n'est pas enfermé dans des frontières nationales mais atteint l'universel, qu'il n'est pas limité par le temps mais se poursuivra aussi longtemps qu'un seul Etat continuera à tuer.

Au-delà des mots, ce sont des mesures concrètes qui peuvent être aussi mises en œuvre : d'abord n'oublier aucun de ceux dont la vie est en danger. De Mumia Abu-Jamal au moins connu d'entre eux, aux Etats-Unis et ailleurs, nous devons restituer un visage à tous, rappeler aux bourreaux qu'ils n'ont aucune légitimité à tuer. En France, plus particulièrement, deux ressortissants américains peuvent être extradés pour être jugés et risquent la peine de mort. Il faut que le gouvernement refuse de se prêter au jeu des assurances données par les autorités américaines et dont rien n'assure qu'elles seront respectées. Dès lors que la peine de mort est encourue, la coopération judiciaire n'a plus sa place et les gouvernements, comme les juges doivent refuser d'extrader.

L'Europe, celle des Quinze et celle du Conseil de l'Europe, doit elle-même marquer en son sein que la communauté de valeurs qu'elle porte ne peut se satisfaire de moratoires. Ce n'est pas un surplus que nous demandons ; c'est la disparition pure et simple de la peine capitale que nous exigeons.

Derrière ce refus de principe, ce sont deux visions de l'homme qui s'affrontent, deux visions de l'organisation sociale. L'une résume les rapports humains aux seuls rapports de force et considère, en définitive, tout individu comme un rouage, utile ou inutile, nuisible ou non, que l'on peut éliminer de la société. L'autre fait appel au respect de chaque individu, de ses droits comme de ses responsabilités, au sein d'une société qui affirme la primauté de la vie.

Cela implique, bien sûr, que l'on en termine avec la peine de mort mais aussi que l'on s'interroge sur ces autres peines d'élimination que sont les peines à perpétuité, infligées en substitution de la peine de mort. La France, le monde, ont proclamé les droits de l'homme, leur universalité et leur indivisibilité. L'enjeu est bien de restituer à chacun ses droits au sein de la communauté humaine. Abolir la peine de mort, c'est affirmer, dans le monde entier que les droits de l'homme font de l'humanité un seul visage dont procède la voix qui interdit le meurtre.

Sidiki Kaba est président de la Fédération des ligues des droits de l'homme.

Michel Tubiana est président de la Ligue des droits de l'homme.

Le spectre du trotskisme

Un spectre hante la France : celui du trotskisme. Du moins est-ce ce que peut penser le lecteur du *Monde* du 6 juin et des jours suivants, dont les articles, repris par tous les médias, ont définitivement établi que le premier ministre français « en avait été ». Comme l'homosexualité autrefois, le trotskisme pourrait donc être une maladie incurable, qu'il faut d'autant plus cacher pour les uns et combattre pour les autres qu'elle peut contaminer l'élite de la nation – pensez donc, un énarque ! Et aussi faire sombrer le CAC 40 et ruiner les « beaux quartiers ».

Nous avons été trotskistes, certains d'entre nous sont encore trotskistes et d'autres pourraient le devenir. Ce n'est évidemment pas une question de gènes. On ne naît pas membre d'un des groupes qui se réclament de la IV^e Internationale. Pas plus que Lionel Jospin n'a dû rompre d'un coup d'un seul avec l'OCI de Pierre Lambert nous n'avons attrapé un virus, le « *Krivine* », l'« *Arlette* » ou le « *Pablo* ». Notre engagement, à un moment ou à un autre, dans les petits partis qui se revendiquent de la continuité de l'opposition de gauche au stalinisme, a été le fruit de cheminements personnels, de débats et de combats, de réflexions personnelles et collectives.

Non seulement nous ne nous en cachons pas, mais nous avons lieu d'en être fiers. Pas de la fierté illusoire de ceux à qui tout semble avoir réussi et qui finissent par faire faillite en Bourse ou se retrouvent un jour devant les tribunaux pour quelque peccadille frauduleuse.

Les plus anciens d'entre nous ont combattu le nazisme, les guerres coloniales et le stalinisme. Bien des nôtres ont connu les camps hitlériens, les tortures de la police de Vichy avant celles de la Gestapo, d'autres sont morts en Espagne. Faut-il rappeler que nos amis du POUM, qualifiés de trotskistes, ont été les uns assassinés par les fran-

quistes, d'autres tués par le Guépéou dans le camp républicain, d'autres encore condamnés et emprisonnés par Pétain ? Partout, de Prague à Saïgon, nous avons combattu le totalitarisme.

Lionel « Michel » a voulu tout

Nous avons été trotskistes, certains d'entre nous sont encore trotskistes et d'autres pourraient le devenir.

Non seulement nous ne nous en cachons pas, mais nous avons lieu d'en être fiers

oublie. C'est son droit. Mais on nous présente comme des bandes de conspirateurs. Dans les pays totalitaires, c'est vrai, nous avons conspiré. Et alors ? Lorsque nos amis russes, tchèques, yougoslaves, vietnamiens ou polonais conspiraient, avaient-ils tort ? Lorsqu'en pleine guerre mondiale, au péril de leur vie, nos camarades allemands et certains de nous-mêmes développaient une propagande clandestine au sein de la Wehrmacht, étaient-ils en faute ? En France même, plus récemment, aurions-nous dû ne pas aider les Algériens, soumis au colonialisme et à ses tortionnaires ?

Nous ne sommes toujours pas résignés, contrairement à certains gardes rouges maoïstes d'hier, qui chantent désormais les louanges du capitalisme libéral, au demeurant si bien défendu par ceux qui nous traitaient en mai 68 de « *gauchistes* » ou de « *zozos* ». Nous entendons poursuivre l'effort de transformation sociale avec toutes celles et tous ceux qui s'engagent dans les syndicats, les associations et les ONG, et nous tentons d'ouvrir des voies nouvelles pour résister au talon de fer du capitalisme.

Au passage, nous ne nous sommes pas servis dans les caisses des offices HLM ou des mutuelles étudiantes, drôle d'« *entrisme* » (si éloi-

gné de celui préconisé par Trotski) que d'autres n'ont apparemment pas dédaigné.

Nous n'avons pas d'outing à effectuer. En France et en Europe nous ne sommes pas contraints de nous cacher. Nous avons été, sommes ou

ne sommes plus, serons peut-être à nouveau un jour, ou pas, trotskistes. Mais, toutes et tous, nous pensons toujours que la transformation sociale est à venir, que l'état du monde est aujourd'hui encore inacceptable. Nous souhaitons un monde vivant, ouvert, libre, démocratique

AU COURRIER DU « MONDE »

A L'OMBRE DU TGV

Le TGV Méditerranée est salué comme un exploit national. Mais qui donc s'est préoccupé des populations drômoises ou ardéchoises qui vivent au-delà des arbuscules plantés tout au long de la voie et qui gardent encore le droit de se déplacer comme tout un chacun ?

Un simple exemple. Pour rejoindre Paris à Die, possible sous-préfecture de la Drôme, sise à 60 km de Valence, on disposait, jusqu'au 9 juin dernier, d'un TGV quittant la gare de Paris-Lyon à 11 h 24. Après un temps de correspondance de 10 minutes en gare de Valence, un TER vous débarquait en gare de Die à 15 h 05, soit un temps de transport total de 3 h 40. Les nouveaux horaires portent la correspondance à Valence à 1 h 55 et le temps de transport total à 5 h 10. Joli symbole d'une société à plusieurs vites-

enfin. Un monde plus juste où la fortune ne décidera plus du sort du plus grand nombre.

Il semble ces temps-ci que nous soyons de plus en plus nombreux à y penser. Une grande conspiration serait-elle en train de se constituer, comme en juin 1936, en mai 1968 ou en décembre 1995, de ces conspirations que ne repèrent que ceux qui ont des yeux pour voir ?

Premiers signataires : Denis Berger, Eliane Berthomé-Ronël (ancienne déportée), Jean Bigot, Jean-Marie Brohm, Jean-René Chauvin (ancien déporté), Yvan Craipeau, François Chesnais, Marie-Catherine Chevrier-Poizot, Marc Corti-Giuliani, Pierre Cours-Salies, Maurice Laval (ancien déporté), Michel Lequenne, Fernando Matoros, Robi Morder, Marc Peret, Jenny Plocki, Maurice Rajsfus, Bernard Schalscha, Laurent Schwartz, Patrick Siberstein, Daniel Vey, Sonia Younan, Fred Zeller.

ses et bel exploit de la SNCF qui apporte ainsi un peu plus d'enclavement et d'asphyxie dans les arrières-pays ! Vous avez dit service public ?

Pierre-Louis Gauthier
Die (Drôme)

LE VOTE IRLANDAIS

Je suis indigné face au mépris qui entoure le rejet du traité de Nice par l'électorat irlandais. Le gouvernement irlandais n'est pas le seul à en faire un non-événement. Son attitude est pitoyable : ayant eu le courage de se référer à la souveraineté populaire, la moindre des choses serait d'en assumer le verdict.

De la part des gouvernements européens, cela équivaut à une confiscation de la volonté démocratique. Le devenir européen est désormais l'apanage des hautes sphères politiques et bruxelloises sur un sujet pourtant lourd de conséquences : l'ouverture de l'Europe à des pays qui sont loin de partager l'héri-

L'Irak et l'illusion des sanctions « intelligentes »

LONGTEMPS, les Etats-Unis ont traîné comme un boulet la responsabilité des sanctions internationales contre l'Irak. Quand bien même celles-ci avaient été le produit de délibérations du Conseil de sécurité des Nations unies, l'acharnement manifesté par Washington à maintenir le régime de Saddam Hussein « dans sa boîte », son indifférence pour le prix humain et l'inefficacité manifeste du système, tout concourait à faire du cas irakien un dossier pourri pour la diplomatie américaine. Les sanctions dites « intelligentes » proposées par la Grande-Bretagne et discutées depuis quelques semaines aux Nations unies pourraient permettre de solder ce vieux compte.

L'objectif annoncé du nouveau régime de sanctions paraît généreux : il s'agit de supprimer les contraintes pour l'importation de biens de consommation et de première nécessité afin de soulager un tant soit peu le peuple irakien exténué par une décennie de privations, partant du principe que tout ce qui ne serait pas explicitement interdit serait autorisé. Une règle inverse est actuellement en vigueur, symbolisée par un Comité des sanctions tatillon qui avait banni en son temps l'importation de mines de crayons sous prétexte qu'on pouvait utiliser le graphite pour le nucléaire militaire... Ce dispositif libéral se doublerait d'instruments de lutte contre l'exportation frauduleuse de produits pétroliers, qui assure aujourd'hui au régime de confortables revenus.

Certains responsables d'organisations humanitaires présents en Irak s'inquiètent pourtant de l'économie du nouveau régime et soulèvent deux questions majeures. Tout d'abord, ce régime ne modifie pas la contrainte majeure, qui est le contrôle par l'ONU des ressources de l'Irak via un compte séquestre. L'achat de biens de consommation ou d'équipements est une chose, la réhabilitation d'un pays une autre. C'est pourquoi les agences des Nations unies présentes en Irak réclament depuis longtemps l'injection dans l'économie locale d'argent liquide provenant de la vente du pétrole (*cash component*), alors que la plupart des installations irakiennes, réalisées pendant le décollage du pays dans les années 1970, sont aujourd'hui à bout. A quoi bon importer du lait en poudre, des médicaments, voire du matériel hospitalier, si l'eau est impure et si les canalisations fuient de toutes parts. Aujourd'hui, estiment-elles, l'Irak n'a pas tant besoin de médicaments que d'un réseau de dispensaires salubres et surtout de personnels formés.

UNE LOGIQUE BANCALE

C'est d'ailleurs le deuxième reproche adressé aux Nations unies. La conception de l'aide permise par le programme dit Pétrole contre nourriture, lancé effectivement en 1997, s'inscrit à l'encontre de tout ce qui est désormais admis en matière d'aide. On sait que ce n'est surtout pas en distribuant une ration alimentaire journalière que l'on relève un pays : c'est pourtant ce qui se fait aujourd'hui en Irak, où l'aide tue la microéconomie et l'initiative, alors que dans le même temps les structures étatiques sont paralysées. A quoi bon s'instruire si la perspective est le chômage ou un « lumpen-fonctionariat » ? Paradoxalement, la volonté avouée de lutter contre la fraude ne serait pas sans effets pervers : la fraude a l'avantage de produire les rares liquidités redistribuées dans l'économie irakienne...

Plus gravement, les sanctions « intelligentes » s'inscrivent dans une logique bancale. Alarmées par l'effondrement du pays, dans les cinq ans consécutifs à la guerre du Golfe, les Nations unies avaient inventé une formule – « pétrole contre nourriture » – pour éviter le pire. A des sanctions pensées comme transitoires, alors qu'elles s'étaient pérennisées, il fallait donc apporter une soupape de sécurité. Le plafond d'exportation a ainsi été sans cesse relevé puis

supprimé. Mais, pendant la même période, l'opération « Renard du désert », fin 1998, signait le glas de la « coopération » de l'Irak avec l'agence des Nations unies chargée de vérifier le désarmement du pays. Or cette agence était la seule habilitée à donner un feu vert pour lever les sanctions.

Le nouveau régime en discussion est de la même inspiration. On perfectionne un système dans ses détails, mais la perspective de sortie du tunnel – le règlement de la question du désarmement – reste au point mort. Et personne ne se soucie de la mettre à l'ordre du jour. Sans doute l'Irak n'est-il pas sans responsabilités dans ce blocage. Loin de là. Bagdad n'a jamais rien fait pour renouer avec une nouvelle équipe d'experts en désarmement, surtout lorsqu'il s'est avéré que la précédente avait été un jouet dans les mains américaines.

Il s'agit là, sans doute, d'un autre aspect des dix années d'embargo : l'isolement dans lequel est confiné le régime irakien l'a renforcé dans

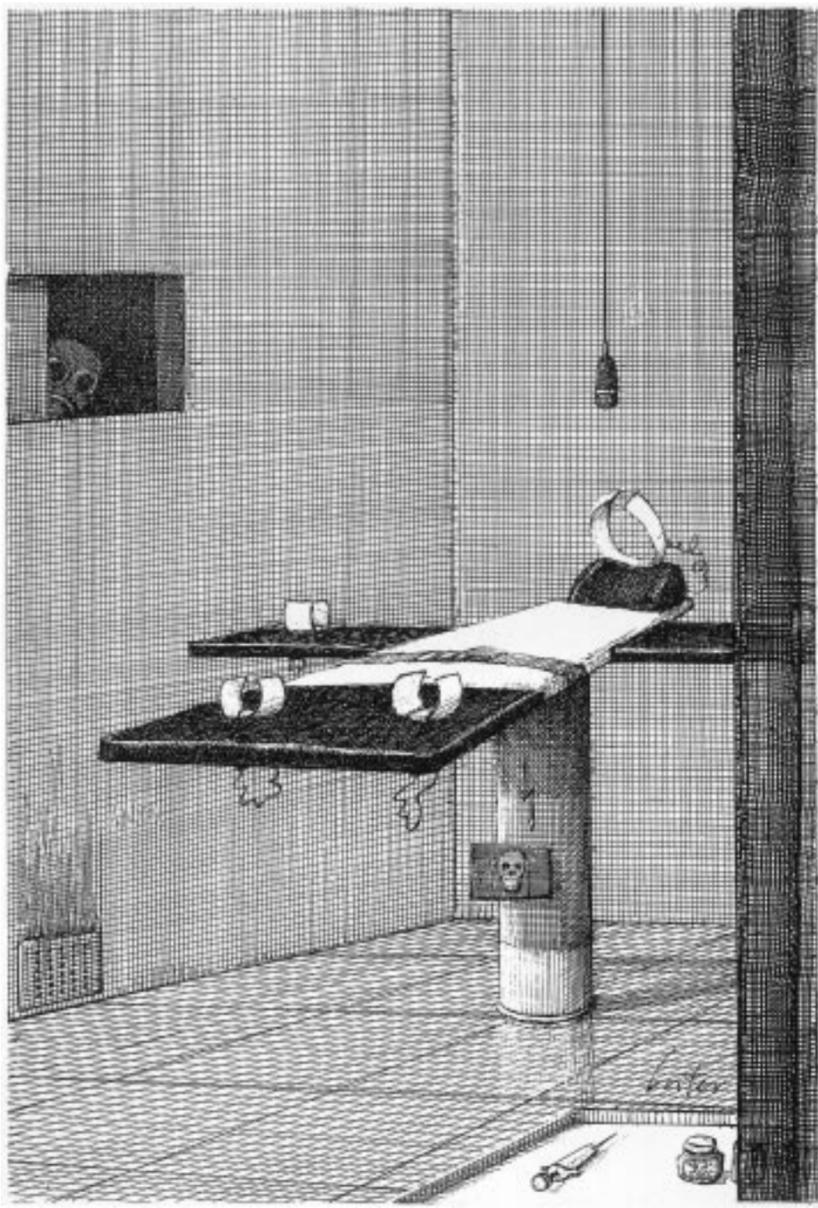
ses prédispositions à l'autisme politique et le rend incapable aujourd'hui d'apprécier les rapports de force. L'obstination irakienne a lassé les Français, aujourd'hui nettement plus proches des Etats-Unis, et fatigue sans doute aussi les Russes. La Ligue arabe est le lieu de coups de menton de Bagdad qui surestime son retour dans le concert des nations arabes amorcé en octobre 2000. Tout concourt au statu quo, au « containment » voulu par les Etats-Unis pour des raisons stratégiques évidentes, puisque la menace irakienne justifie la présence américaine dans une zone pétrolière de premier choix.

Un pays ruiné dans ses infrastructures qui ne produit plus d'élites ni de cadres ; un régime enfermé dans ses illusions : le bilan de l'embargo est déjà lourd. Les sanctions « intelligentes » ne le rendront-elles pas plus désespérant encore ?

Gilles Paris

► www.lemonde.fr/irak

Passion américaine par Leiter



« Geôle Story », Biosphere 3

Suite de la première page

On aurait tort, cependant, de s'arrêter à cette exacerbation d'un individualisme exhibitionniste : le succès de l'émission tient aussi et peut-être surtout au fait que, comme Biosphere 2, « Geôle Story » est une métaphore des conditions d'existence dans les sociétés occidentales.

Physiquement, le modèle de l'enfermement volontaire se généralise : l'Occidental moyen passe un temps de plus en plus grand dans un lieu clos, passant de sa voiture au bureau climatisé, s'approvisionnant dans des hypermarchés sans fenêtre, déposant ses enfants à l'école en automobile, se distrayant chez lui dans le tête-à-tête avec la télévision, etc.

Le refus d'interaction avec les conditions extérieures se prolonge par l'extension de la climatisation, qui isole des conditions atmosphériques, au bureau, en voiture et bientôt à domicile, tandis que les lotissements à l'accès contrôlé, les vacances en milieu fermé (croisières ou « villages » clos) se multiplient.

Un bon indicateur de cette évolution sociale est l'augmentation régulière du taux d'obésité, qui touche maintenant près de 10 % de la population française et près de

25 % de la population américaine. Parallèlement, les sociétés post-modernes répondent à la montée des inégalités et aux troubles gênant le confort des classes riches et moyennes par un recours croissant à l'institution pénitentiaire : les Etats-Unis montrent ainsi la voie au monde « développé » en ayant multiplié par trois en quinze ans le nombre de personnes emprisonnées.

LE MEILLEUR OPIUM DU PEUPLE

Ainsi, la société capitaliste construit-elle peu à peu Biosphere 3, une planète artificielle où l'existence quotidienne est soigneusement séparée des conditions environnementales extérieures, tandis que l'approvisionnement en ressources alimentaires est délégué à une agriculture industrialisée strictement détachée des mégapoles et de l'essaimage urbain. On voit ainsi comment la civilisation technique se prépare aux effets que pourrait avoir l'approfondissement de la crise écologique et le changement climatique : elle s'y adaptera par le clivage entre son milieu de vie étanche et les désagréments météorologiques, biologiques et sociaux qui pourraient advenir.

Dès lors, l'état d'esprit qui entoure les aventures des héros de « Geôle Story », s'il ne manque pas d'inquiéter, est compréhensible dans le contexte de souveraineté idéologique du capitalisme. Indifférent à la montée des inégalités et à la dégradation écologique

qu'il approfondit continuellement, il n'a plus besoin d'avancer de légitimité particulière, maintenant que le communisme est défait. Son idéal est la maximisation du profit, sa prescription collective l'accroissement de la production matérielle, son mot d'ordre : « Consommez ! »

Il lui reste à trouver, dans cet univers dont la vacuité morale devient difficile à camoufler sous le masque coloré que dessinent la télévision et la publicité, quelque chose qui pourrait s'apparenter à une raison de vivre, sublimant le modèle de surconsommation proposé à l'Occidental de base. A cet égard, « Geôle Story » nous donne une seconde clé pour comprendre le monde où nous vivons. Bien plus qu'Andy Warhol, appelé à la rescousse pour légitimer intellectuellement l'émission (« *Chacun sera célèbre un quart d'heure* »), c'est *Le Meilleur des mondes* d'Aldous Huxley qu'il faut ici convoquer : dans un monde vide de sens, soigneusement encadré, et où il s'agit de maintenir l'ordre inégal, le sexe devient le meilleur opium du peuple. Il importe assez peu, à cet égard, que le nombre de copulations dans « Geôle Story » semble limité.

Dans *La Pornographie*, Witold Gombrowicz décrit comment « deux messieurs », présents par les hasards de l'existence dans une maison où, parmi d'autres convives, séjourner deux adolescents, vont prendre comme jeu, puis comme obsession, d'inciter ceux-ci à

concrétiser le couple virtuel auquel ils ne songeaient pas originellement. Gombrowicz pour qui, « après la trentaine, les humains sombrent dans l'horreur », détaille cette manipulation anxieuse, voyeuriste – dans laquelle d'ailleurs aucun acte véritablement sexuel n'est achevé, tout restant dans l'attente et le potentiel – comme la pornographie à l'œuvre.

Il ne fait guère de doute, à cette aune, qu'avec « Geôle Story », nous ne participions à une entreprise de pornographie collective, où plusieurs millions d'individus interrogent le glissement organisé des acteurs vers ce que l'on ne saurait appeler de l'amour ni même un érotisme joyeux. Et voilà Biosphere 3 : un monde nauséux, où l'omniprésence de l'artificiel ne sert que de décor à des huis clos pervers. De l'air !

Hervé Kempf

RECTIFICATIF

ALSTOM ET LE TGV

Contrairement à ce qui était indiqué dans l'article consacré au TGV, intitulé « Un échec commercial à l'étranger » (*Le Monde* du 7 juin), sur l'ensemble des rames TGV sorties des ateliers d'Alstom, 14 % sont en service à l'étranger, et non pas 11 %. En outre, le chiffre d'affaires d'Alstom Transport pour l'année 2000 est de 28,8 milliards de francs. Sur ce montant, la contribution du TGV est, selon Alstom, inférieure à 10 %.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Longue vie aux associations

Au moment où l'on fête son centenaire, la loi du 1^{er} juillet 1901, consacrant la liberté d'association, n'a rien d'une belle endormie. Le supplément que *Le Monde* publie aujourd'hui le démontre amplement. Jamais la vitalité du mouvement associatif n'a été aussi évidente puisqu'il se crée 60 000 associations par an et qu'on en compte 700 000. Un Français sur deux y cotise et le nombre de bénévoles, qui en sont l'âme et le cœur, se chiffre par millions.

L'association est présente dans la plupart des domaines de l'activité humaine. Modeste ou ambitieuse, des pêcheurs à la ligne aux organisations non gouvernementales, conviviales ou protestataires, elle témoigne de la volonté des citoyens de se rassembler, d'agir et de peser sur leur destin. Mais elle a aussi une dimension économique et sociale. Son secteur, qu'Alain Lipietz voudrait voir reconnu comme un « tiers secteur », gère plus de 220 milliards de francs et rassemble 1,2 million de salariés, soit 5 % des emplois rémunérés. Son rôle est prépondérant dans l'éducation, le sport et la culture, mais c'est dans le domaine sanitaire et social qu'elle apporte sa contribution la plus nette.

Historiquement, l'intervention des associations a préfiguré l'Etat-providence et, quand celui-ci n'a plus été en mesure de remplir toutes ses missions, ce sont encore les associations qui se sont substituées à lui. L'aide à domicile, les services de proximité, par exemple, lui doivent beaucoup et ce n'est pas un hasard si

les associations se retrouvent en première ligne sur le dossier, très actuel, des emplois-jeunes.

Au cours de ces dernières années, l'essor du mouvement associatif a servi, au moins, de tentative de réponse, face au risque de désaffiliation que contenait le chômage. Le plus souvent anonyme, la mobilisation qui s'est produite signifiait bien le souhait des Français de reconstruire, à leur niveau, du lien social. L'arrivée en masse, dans la préretraite puis dans la retraite, de populations de plus en plus actives et disponibles a largement participé de ce regain d'intérêt pour l'engagement associatif. Nul doute que la démographie et le vieillissement offriront encore longtemps des perspectives de développement. Avec, toutefois, le risque de voir le mouvement associatif appartenir d'abord à une classe d'âge.

Cent ans après, donc, la loi de juillet 1901 a tenu toutes ses promesses et, avec le recul, il faut rendre hommage à son plus ardent propagandiste, Pierre Waldeck-Rousseau, ce ministre radical que nos livres d'histoire méprisaient un peu. Le temps a eu raison du mauvais procès qui était fait à l'époque à cette loi, dans le contexte de la bataille pour la laïcité, d'être un instrument de lutte contre les congrégations religieuses. Il reste maintenant l'essentiel : la liberté d'association participe du bloc des libertés. Et, au tournant du XXI^e siècle, l'association permet encore d'inventer des solutions novatrices, pour le bien de tous, aux frontières de l'économie marchande.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Alain Fourment
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette ; adjoint : François Lolichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Rédaction en chef centrale :
Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer,
Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
Alain Debove (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ;
Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ;
Josyane Savigneau (Culture) ; Serge Marti (Le Monde Economie)
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

A Saint-Germain-des-Prés

LE « VILLAGE » de Saint-Germain-des-Prés, qui a annexé quelques arpents de trottoir à l'orée du boulevard Raspail et aux confins du quai des Grands-Augustins, est entré dans sa grande saison d'été. Tout le peuple germano-pratin, dès 7 heures du soir, stagne au coin du Flore et de la rue Saint-Benoît : ainsi jusqu'à 2 heures du matin ces trottoirs cent fois foulés sont aussi animés que le Boulevard au temps de Gavarni. A cette différence que les grisettes aujourd'hui sont des jeunes filles à talons plats, bras nus, cheveux à la chien ou en queue de cheval, mi-étudiantes, mi-théâtrales, très attirantes sous des allures de gamines vêtues à la diable.

Les hommes... Ma foi, à présent il y a de tout : des fils de bourgeois et des libertaires, des Noirs et des Blancs, des hommes haut placés et des homosexuels, des metteurs en

scène authentiques et des émetteurs de chèque sans provision, de braves types et des exaltés, chacun promenant ses amours et sa garde-robe avec un détachement de dandy mal peigné, arrêté au gré des rencontres, prenant un verre au Fiacre ou à La Rhumerie, faisant par habitude un tour d'inspection désinvolte à la Librairie ou au club Saint-Germain.

Tel qu'en lui-même la rive gauche le change, un climat d'extrême jeunesse, de génération spontanée, d'un raffinement certain sous l'apparent négligé intellectuel et vestimentaire ; en tout cas absolument indifférent à l'argent, d'où son attrait sur les économiquement faibles, les esprits forts, c'est-à-dire les artistes au sens large du mot.

Olivier Merlin
(21 juin 1951.)

Le Monde sur tous les supports

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

TRANSPORT Le tribunal de commerce de Créteil (Val-de-Marne) a mis, mardi 19 juin, en redressement judiciaire le deuxième pôle aérien français que constitue l'ensemble

AOM-Air Liberté. ● Les administrateurs judiciaires disposent de trois mois pour trouver un ou plusieurs repreneurs et faire tourner la société. ● LA TRÉSORERIE de l'entre-

se ne lui permet pourtant pas d'assurer ses activités au-delà du 10 juillet. Pour que l'activité perdure tout l'été, il faudrait que les actionnaires renflouent la compagnie ou que des

candidats à la reprise se manifestent. ● CINQ REPRENEURS seraient sur les rangs, mais les salariés estiment que la plupart ne sont intéressés que par les créneaux horaires

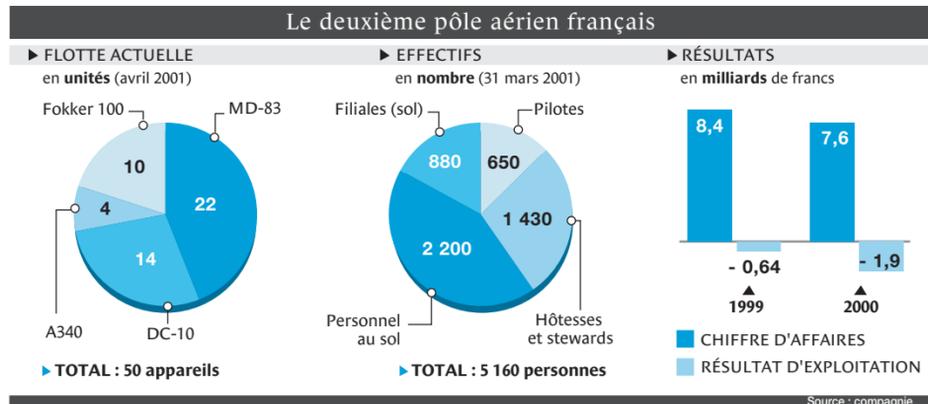
dont dispose la compagnie à Orly. ● CE DÉPÔT DE BILAN, six ans après la libéralisation du ciel français, illustre la difficulté à concurrencer Air France et la SNCF.

AOM-Air Liberté dispose de moins d'un mois de trésorerie

Le tribunal de commerce de Créteil a mis les deux compagnies aériennes en redressement judiciaire, mardi 19 juin. Si les administrateurs disposent théoriquement de trois mois pour trouver une solution, ces entreprises pourraient être contraintes de cesser leur activité dès le 10 juillet

EN DÉPÔT de bilan depuis vendredi 15 juin, AOM-Air Liberté, deuxième pôle aérien français, a été autorisé, mardi 19 juin, par le tribunal de commerce de Créteil à poursuivre son activité pendant trois mois mais sa trésorerie actuelle ne lui permet pas d'aller au-delà du 10 juillet. Le pôle aérien AOM-Air Liberté peut espérer d'ici cette date une « reprise partielle » sans quoi il y aura « liquidation », a annoncé mardi sur Europe 1 le PDG de la compagnie, Marc Rochet. Pour celui-ci, les licenciements, en cas de restructuration, seront « de plus grande ampleur » que le chiffre annoncé en mai de 1 300 suppressions d'emploi.

Le tribunal de commerce de Créteil a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice du groupe aérien et de ses filiales. Cette mesure concerne également Air Liberté qui, en dépôt de bilan depuis septembre 1996 faisait déjà l'objet d'un plan de continuation. En théorie, a précisé Christian Rousselin, président du tribunal de commerce, Air Liberté n'aurait pas pu bénéficier d'une nouvelle procédure de redressement judiciaire, mais le tribunal a confondu les patrimoines d'AOM et d'Air Liberté, pour les réunir en une seule procédure. La période d'observation qui est générale-



ment de six mois (*Le Monde* du 19 juin) a été ramenée à trois compte tenu de l'importance du passif, a précisé M. Rousselin. Ce délai permet aux mandataires judiciaires de venir plus rapidement expliquer l'avancement de leurs travaux devant le tribunal. Cette période pourra éventuellement être prorogée, a indiqué M. Rousselin.

Pendant ce temps, la compagnie ne sera plus tenue de rembourser ses dettes qui sont arrêtées à la date du dépôt de bilan mais en revanche, elle devra continuer à honorer toutes les dépenses courantes comme les salaires, le loyer

des avions ou le carburant. Gilles Baronnin et Beaudoin Libert, les deux administrateurs judiciaires nommés par le tribunal ont donc une double mission : ils doivent à la fois trouver les moyens de financer l'entreprise et simultanément, trouver un ou plusieurs repreneurs, si l'hypothèse toujours envisageable d'une vente par « appartements » se concrétise.

L'annonce de la mise en redressement a été accueillie avec soulagement par les élus du personnel qui, à l'image de Nathalie Cohen-Lévy, élue CGT, cosecrétaire du comité d'entreprise, estime que cette déci-

sion est « satisfaisante dans les circonstances actuelles » mais en revanche estime que le délai de trois mois accordé par la justice consulaire n'est pas « très réaliste ». « Cela va quand même permettre de voir venir mais je crains qu'on nous laisse tomber en septembre », ajoute-t-elle. M^{me} Cohen-Lévy espère qu'un repreneur sera trouvé rapidement mais surtout pas un de ceux qui se manifestent actuellement et ne sont souvent intéressés que « par les slots (créneaux horaires) dont nous disposons à Orly ». Interrogée sur une éventuelle défiance des clients, M^{me} Cohen-

Lévy s'est voulue rassurante : « Le tribunal nous a demandé d'observer une paix sociale pour les six prochains mois. » Gilles Nicolli, élu CFDT, qui avoue être à la fois « soulagé et déçu » a pour sa part rappelé qu'il fallait trouver une solution « rapide, globale et pérenne pour l'entreprise ». M. Nicolli a également interpellé le gouvernement en demandant des engagements « pour le reclassement des personnels d'AOM-Air Liberté en sureffectif ou travaillant sur des dessertes où l'activité a été interrompue comme à Bordeaux, Marseille ou Cayenne ».

RESPONSABILITÉ DES ACTIONNAIRES

Pour Serge Monnin, également élu CFDT et cosecrétaire du comité d'entreprise, « il faut que les actionnaires de l'entreprise [Swissair et Marine-Wendel] remettent de l'argent pour la survie de la compagnie (...) Cette période de trois mois va permettre de peaufiner les projets de reprise, dont certains ne sont qu'ébauchés. Or, l'état de notre trésorerie ne nous permet pas de survivre au-delà de la mi-juillet, selon les dires du PDG Marc Rochet, affirme-t-il. Nous demandons que les actionnaires assurent la survie de l'entreprise, qu'ils financent le plan de restructuration, estimé à 3 milliards de francs. » Simultanément, quelques élus du personnel ont été

reçus comme prévu au ministère des transports. Selon Paul Fourier, élu CGT d'AOM-Air Liberté, l'intersyndicale a notamment évoqué avec le ministère la responsabilité des actionnaires de la compagnie et notamment celle d'Ernest-Antoine Seillière. « Nous avons évoqué la possibilité de poursuivre M. Seillière pour entrave au droit européen sur la gestion des entreprises », indique M. Fourier. « Il affirme qu'il n'a rien eu à voir avec la gestion de la compagnie et que c'est Swissair qui a tout fait, or, en vertu du droit européen c'est l'actionnaire communautaire, à savoir M. Seillière, qui doit être le gestionnaire effectif de la compagnie », poursuit-il.

Sitôt sorti de sa réunion avec le premier ministre, Lionel Jospin, M. Seillière a donné une conférence de presse mardi soir au siège du Medef pour expliquer le départ du patronat français de la Sécurité sociale (*lire page 8*). Interrogé sur AOM-Air Liberté, il a précisé qu'il n'en avait pas discuté avec le chef du gouvernement avant de dire qu'il n'avait « pas été informé » de la décision judiciaire. Mis au courant par la presse, il s'est contenté de déclarer : « Je vais regarder la chose de plus près » avant de quitter la salle.

François Bostnavaron

Les syndicats jugent très hypothétiques les projets de reprise

IL FAUT « une solution globale et pérenne. » Les organisations syndicales sont unanimes pour dire que le plus dur reste à faire. Le délai accordé par le tribunal de commerce de Créteil est jugé par tous comme « un ballon d'oxygène », mais tous savent aussi qu'il faut qu'« une solution se dessine rapidement, d'ici dix jours à deux semaines », sous peine de perdre définitivement le bénéfice du « sursis » accordé par la justice consulaire.

Selon Serge Monnin (CFDT), cosecrétaire du comité d'entreprise, « il existe actuellement trois ou quatre projets crédibles de reprise globale, même si ce ne sera pas à périmètre constant ». Mais toutefois, certains projets ne « correspondent pas encore à un projet industriel abouti. L'un d'eux, qui a l'air de tenir à cœur au PDG, prévoit que les salariés soient actionnaires à 15 %, mais il est totalement opaque sur les investisseurs et leur projet précis », a-t-il ajouté.

Deux d'entre eux sont des projets de reprise de l'entreprise par les salariés (RES). Le premier est animé par Jean-Charles Corbet, ancien président du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) Air France et Jean Immediato, SNPL AOM, avec le soutien de la banque canadienne CIBC. L'autre présenté par M. Noureau, commandant de bord, est aussi un projet de RES mais jugé par un grand nombre de salariés, très fantaisiste. Un troisième projet aurait les faveurs de Marc Rochet, PDG de l'entreprise. Il s'agirait d'associer une partie des salariés à hauteur de 15 % à un groupe financier. Toutefois il n'est pas précisé si ce projet correspond à celui sur lequel a travaillé la société foncière Ledi depuis plusieurs mois. Dans un entretien à l'AFP, le

président de Fidei Jean-François Delepoule a confirmé avoir déposé une offre aux conciliateurs de justice, chargés d'aider la direction d'AOM-Air Liberté dans sa recherche de repreneurs, et aux actionnaires. « Cela fait des mois qu'on travaille, sur la base du plan présenté par Marc Rochet, aux aspects sociaux et industriels du dossier », a-t-il souligné.

VENTE PAR APPARTEMENTS

Pour les autres projets, M. Monnin est plus sceptique : « Les projets des repreneurs Nouvelles Frontières, Easy Jet, AITI, pour le moment ne sont pas crédibles. Il manque des plans de financement, des cautions bancaires, des projets d'entreprises et sociaux. » « Nous demandons la transparence sur les investisseurs et leurs projets, les salariés ont le droit de savoir », a-t-il ajouté.

S'exprimant sur Europe 1, Jacques Maillot a tenu à rappeler qu'il allait rencontrer les administrateurs judiciaires. Le PDG de Nouvelles Frontières a estimé que la situation « est maintenant clarifiée » après l'autorisation de la poursuite d'activité d'AOM-Air Liberté par le tribunal de commerce. M. Maillot avait déjà indiqué qu'il était éventuellement repreneur d'une partie du groupe. « Il est fondamental de mettre les mains dans le cambouis », de « serrer les frais généraux », et de « changer le type de fonctionnement de cette compagnie », d'après M. Maillot, également responsable de Corsair. Selon lui, la société « n'a jamais gagné un franc », et les pouvoirs publics ont aussi une « grosse responsabilité ». Mais M. Maillot, qui s'exprime beaucoup, n'a jamais voulu rencontrer les représentants du personnel. Certains doutent que son nouvel actionnaire, le voyageur allemand Preussag, fort de sa centaine d'avions, ait réellement besoin d'accroître sa flotte.

Les pilotes membres du Syndicat des personnels de l'aviation civile (SPAC) redoutent la solution d'une vente par appartements. « Il est maintenant impératif que les repreneurs se déclarent », a ajouté son délégué Claude Meynié, « car la direction de la compagnie peut décider prochainement de commencer à vendre des actifs pour financer cette poursuite de l'activité ».

F. Bn

Les voyageurs tentent de se rassurer

L'OUVERTURE d'une procédure de redressement judiciaire pour les sociétés du groupe AOM-Air Liberté est-elle de nature à rassurer les clients de la compagnie aérienne ? Rien n'est moins sûr. Dans l'immédiat, seuls les représentants des grands réseaux de voyageurs comme le Syndicat national des agents de voyages (SNAV) ou l'Association française des agences de tourisme (AFAT) se félicitent de la décision du tribunal de commerce de Créteil, les clients ayant, semble-t-il, perdu confiance.

Les risques financiers pour les clients

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter pour les clients d'AOM-Air Liberté qui sont déjà en possession soit d'un voyage à forfait (séjour et transport), soit d'un billet pour un vol sec.

● **Voyage à forfait** : sur les forfaits vendus par les agents de voyages, le client reste bien protégé. Depuis la loi de juillet 1972, le voyageur est obligé de préciser lors de l'achat, le

AOM-Air Liberté a toujours été l'un des transporteurs spécialistes entre les territoires d'outre-mer et la métropole. César Balderacchi, président du SNAV, s'est récemment inquiété d'un dépôt de bilan suivi d'une liquidation qui n'aurait pas, selon lui, permis « aux nombreux ressortissants de la France d'outre-mer qui travaillent en métropole de rentrer chez eux retrouver leur famille alors qu'ils sont en possession de billets réservés depuis de nombreux mois ». Aujourd'hui, César Balderacchi veut croire que

la décision prise par le tribunal va donner une bouffée d'oxygène importante pour la profession en général, ainsi que pour les adhérents du SNAV. Cela étant, M. Balderacchi ne cache pas son pessimisme et souhaite que les repreneurs soient sérieux, nombre d'offres faites jusqu'à présent étant selon lui particulièrement fantaisistes. Le président du SNAV, comme n'importe quel voyageur, a tout intérêt pour ses adhérents à ce que soit trouvé un repreneur pour la compagnie aérienne avec une proposi-

tion de reprise globale. Les agences adhérentes assuraient il y a encore peu 82 % des ventes de billetterie sur AOM et Air Liberté générant un chiffre d'affaires oscillant entre 500 et 700 millions de francs par mois. Les agents de voyages sont rémunérés à l'aide de commissions qui oscillent entre 5 % et 8 % de ce chiffre d'affaires. L'AFAT, deuxième réseau d'agences indépendantes, s'est également félicitée de la décision prise par le tribunal de commerce. Dans une réaction recueillie par l'AFP, Denis Pingris, l'un des responsables du réseau, estime qu'il s'agit « globalement d'une bonne nouvelle » et d'un « soulagement », même s'il n'est question que d'une « période d'observation ». Cette période va permettre « à des repreneurs de se manifester de manière plus précise », a-t-il souligné. « Cela permet aussi d'espérer, selon l'AFAT, que les programmes d'été seront assurés, notamment sur les Antilles. »

F. Bn

Comment le libéral Ernest-Antoine Seillière a renforcé le monopole public

JEAN-CLAUDE GAYSSOT, ministre des transports, ne cesse de le répéter : il y a une place en France pour un second pôle aérien, concurrent d'Air France. « On parle de

ANALYSE

Il n'y avait, semble-t-il, pas de place pour un deuxième pôle aérien français

40 millions de passagers en plus dans les quinze prochaines années. Il faudra bien qu'ils soient transportés », a-t-il récemment affirmé. Pourtant, la réalité semble démontrer l'inverse. Six ans après l'ouverture à la concurrence du ciel français, Swissair, tout comme British Airways en 1998, jette l'éponge. Deux des fleurons du capitalisme européen doivent reconnaître leur incapacité à offrir une alternative rentable à deux entreprises publiques françaises : Air France et la SNCF.

Pourtant, en 1995, nul ne pariait un centime sur ces deux dinosaures. Bien que recapitalisée à hauteur de 20 milliards de francs, la compagnie aérienne était toujours

déficitaire et la SNCF, engluée dans ses problèmes sociaux, semblait être la meilleure publicité dont pouvaient rêver ces compagnies aériennes. « Air France peut-elle résister à British Airways ? », s'interrogeait en novembre *L'Expansion*, reflétant alors le sentiment général.

Quatre ans plus tard, le scénario est à l'inverse. British Airways a réduit ses ambitions mondiales et tente de reconquérir sa clientèle et nul ne sait si Swissair se relèvera des déboires de ses filiales en Belgique (Sabena) et en France (AOM et Air Liberté reprises en 1999). De leur côté, Air France a affiché en 2000 les meilleurs résultats de son histoire, et la SNCF inaugure en fanfare un TGV qui va concurrencer l'avion sur une de ses lignes les plus fréquentées : Paris-Marseille. Le rêve d'Ernest-Antoine Seillière, allié de Swissair, de « favoriser l'émergence de la deuxième compagnie française de transport aérien » a échoué. Autant qu'on puisse en juger - les comptes d'AOM-Air Liberté comme ceux de Swissair ne brillent pas par leur transparence - ce deuxième pôle a souffert à la fois du contexte concurrentiel mais aussi d'erreurs de management.

Côté concurrence : Air France a

su se redresser plus vite que prévu. En lançant ses navettes - un avion par heure - sur les lignes « millionnaires », celles qui attirent plus d'un million de passagers par an, Air France a pu continuer à s'imposer. Sa politique de « yield management », copiée sur les Américains, lui permet de moduler les tarifs selon la demande de la clientèle, et d'atteindre un des meilleurs taux d'occupation de la planète.

IMAGE FLOUE

Face à Air France, le seul atout de l'outsider était d'être une compagnie à bas prix. Mais cela nécessite de posséder une flotte cohérente, d'avoir un personnel peu payé et de disposer d'un aéroport peu coûteux. Or si AOM et Air Liberté remplissent le premier critère, ni les salaires français ni le coût d'Orly ne leur permettent de remplir les deux autres. Par ailleurs, comme le dit un analyste, « en France, la compagnie à bas coût, c'est la SNCF ». Même Air France perd de l'argent sur ses lignes intérieures. Celles-ci ne lui servent qu'à attirer la clientèle vers son « hub » de Roissy pour lui faire emprunter ses lignes long-courriers plus rémunératrices.

Mais face à cet univers concurrentiel, AOM et Air Liberté ont aussi commis des erreurs. Hésitant à se positionner comme des compagnies à bas coûts, elles ont pâti d'une image floue. Par ailleurs, tant British Airways que Swissair ont eu du mal à mettre à la tête de ces équipes les personnes idoines. Face au charismatique Christian Blanc ou au consensuel Jean-Cyril Spinetta, parfaitement introduits dans les palais de la République, les dirigeants mis en place ne font pas le poids. La façon dont AOM et Air Liberté se sont laissés marginaliser à Orly alors qu'Air France se déployait à Roissy le prouve. Enfin l'attelage étonnant formé par Swissair et Ernest-Antoine Seillière n'était visiblement pas fait pour affronter les zones de turbulences. D'après ce que l'on en devine, le contrat conclu entre les deux parties est suffisamment ambigu pour que chacune puisse faire porter la responsabilité de la faille à l'autre. Loin de tailler des croupières aux entreprises publiques, le libéral M. Seillière et son allié suisse ont contribué à renforcer le monopole public.

Frédéric Lemaître

3^{ème} cycle
INGÉNIERIE ET NÉGOCIATION
COMMERCIALES INTERENTREPRISES
Pour devenir
Ingénieur d'affaires/
Chef de produits "b to b"
Recrutement Bac +4/5, Ingénieurs, DEA,
DESS, ESC... jusqu'à fin juillet 2001
Formation d'octobre 2001 à septembre 2002
dont 6 mois de mission en entreprise.
www.devinci.fr/inci
Brochure et dossier au 01 41 16 73 12
Courrier ou E-mail : inci@devinci.fr
INCI - Pôle Universitaire Léonard de Vinci
92916 Paris La Défense Cedex

Les antimissiles deviennent l'enjeu d'un nouveau défi euro-atlantique

L'OTAN met en compétition deux coalitions d'industriels sur un projet de protection de ses forces

La compétition ouverte par l'OTAN, plus modeste que le projet global de protection antimissile de Washington, est de mettre sur pied une capa-

acité à intercepter des missiles adverses qui s'en prendraient à un théâtre d'opérations régional. Deux consortiums associant plusieurs entrepri-

ses européennes s'opposent dans cette compétition : Team Janus, mené par Lockheed Martin, et SAIC, sous la houlette de Boeing.

TEAM JANUS contre Science Applications International Corporation (SAIC). Ces deux consortiums, appelés à s'opposer pour emporter le marché d'un antimissile, dit de théâtre, propre à l'OTAN, sont présents au Salon aéronautique du Bourget par le biais des grands groupes industriels qui les composent. Voué à protéger des forces alliées de la menace éventuelle de missiles tactiques assaillants, ce programme de l'OTAN peut devenir le premier échelon du bouclier antimissile dont les Etats-Unis se sont fait le chantre infatigable depuis l'accession de George W. Bush au pouvoir.

A l'Institut des hautes études de défense nationale (Ihedn), Jacques Chirac s'est déclaré, le 8 juin, partisan de mener à bien un tel projet, sur la base de discussions antérieures en conseil de défense où siègent aussi Lionel Jospin et plusieurs des ministres intéressés.

Pour autant, la France, à la différence de certains de ses partenaires en Europe comme la Grande-Bretagne, l'Italie ou l'Espagne, ne donne pas son blanc-seing à l'ensemble du programme de bouclier antimissile présenté par la nouvelle administra-

tion américaine. Le projet de Washington a pour ambition de constituer une barrière plus ou moins étanche contre le tir de missiles balistiques intercontinentaux si tant est que les pays mis en cause – les « *rogue states* », ou pays voyous, comme l'Irak, l'Irak, la Corée du Nord, la Syrie ou la Libye – soient en mesure d'en déployer. Même si Washington s'en défend, il pourrait viser en priorité la Chine. Plus les Etats-Unis réfléchissent et plus ils donnent l'impression de se rallier à certaines des options préconisées du temps de Bill Clinton.

DÉFENSE « MULTICOUCHE »

La compétition ouverte par l'OTAN est plus modeste que le projet de Washington. L'objectif est de mettre sur pied une capacité à intercepter des missiles adverses qui s'en prendraient à un théâtre d'opérations. Autrement dit, il s'agit – à la manière de ce qui s'est passé en 1991, dans le Golfe, quand des Patriot américains ont dû arrêter des Scud irakiens – de protéger des unités militaires en mouvement, des aires d'une superficie limitée au terrain de manœuvre ou des zones plus vastes du territoire et jugées « sensibles », voire vulnérables. D'où ce distinguo entre des systèmes dits de « *couche basse* », voués à la protection des points sensibles, et des systèmes dits de « *couche hau-*

te », couvrant des régions plus larges. Emmené par l'américain Lockheed Martin, Team Janus, du nom de ce dieu romain à deux visages, réunit, entre autres, pas moins de six entreprises européennes parmi lesquelles la société MBDA (détenue à 37,5 % chacun par le groupe défense européen EADS et le britannique BAE systems, et à 25 % par l'italien Finmeccanica), le missileier allemand EADS/LFK ou encore le spécialiste de l'espace Astrium-Allemagne.

Face à cette coalition, s'en est constituée une autre, dénommée SAIC, sous la houlette de Boeing, avec tout autant de firmes européennes, à commencer, pour s'en tenir aux plus significatives, par la filiale EADS-LV (launch vehicle) du groupe EADS, Astrium-France ou encore l'allemand Siemens. De sorte que, pour ce marché de l'Alliance atlantique, le groupe européen EADS se retrouve en position de devoir coopérer – « *au nom de sa compétence acquise dans les lanceurs balistiques* » selon son co-PDG, Philippe Camus, et avec un pied dans les deux camps.

De cette consultation en vue de déterminer les modalités d'une défense aérienne dite « *élargie* » et « *multicoche* », l'OTAN a éliminé les offres concurrentes de Thales (ex-Thomson-CSF)-Raytheon et de Northrop Grumman.

Team Janus et SAIC ont jusqu'à la

fin 2002 pour proposer aux alliés une analyse de la menace balistique, l'architecture du système censé la contrer, les coûts et les risques techniques encourus, les performances des matériels envisagés et leur logistique. Dès juillet, les industriels concernés se mettront au travail.

SATELLITES DE RECONNAISSANCE

Au Bourget, sur les stands du groupe EADS et de ses partenaires, ont été exposées plusieurs des technologies requises. Ainsi, avec Astrium, les satellites de reconnaissance Helios (dotés de capteurs optiques et infrarouges, en attendant les capteurs-radars des satellites allemands SAR-Lup) sont susceptibles de constituer un premier échelon du système d'observation qui donnera l'alerte en cas d'agression par missiles. De même, le consortium Eurosam, qui associe MBDA et Thales, a, dans ses cartons, un missile, baptisé SAMP/T (sol-air moyenne portée/terrestre), qui est dérivé du missile antiaérien Aster et qui, selon les versions montées sur des plates-formes mobiles, préfigure la défense d'un éventuel théâtre d'opérations contre des engins tactiques hypersoniques dont la portée varierait entre 600 et 1 000 kilomètres.

Un prototype du SAMP/T devrait être expérimenté, avant la fin de 2001, au centre d'essais de Sardaigne. La France, pour ce qui concerne ses propres besoins, a prévu de passer le contrat de production en série, dès 2002, avec, pour objectif, de commencer à recevoir ses premiers missiles SAMP/T en 2005.

L'industrie américaine est aussi engagée dans les programmes de défense antimissile dits de théâtre, tout comme la Russie et son S-300 ou Israël et son Arrow. Trois systèmes « *couche basse* » de défense de points « sensibles » sont en chantier outre-Atlantique : le Patriot modernisé PAC-3, proposé aux Allemands, aux Néerlandais et aux Grecs ; le Meads (medium extended air defense system), en association avec l'Allemagne, et le système NTW (naval theater wide), embarqué sur des croiseurs et des destroyers de la marine américaine équipés du dispositif Aegis (bouclier, en grec). Au Bourget, le PAC-3, le Meads et le NTW sont exposés chez Lockheed Martin, une façon de montrer que l'industrie américaine n'est pas en panne de solutions pour une défense antimissile propre à l'OTAN.

Jacques Isnard

► www.lemonde.fr/bourget

La presse japonaise spéculé sur l'entrée de Nissan dans le capital de Renault

La filiale se porte mieux que la maison mère

APRÈS avoir été sauvé de la faillite par la prise de participation majoritaire de 36,8 % de Renault dans son capital en mars 1999, Nissan va-t-il à son tour devenir un actionnaire du constructeur français qui traverse une phase de ralentissement de son activité ? A la veille de l'assemblée des actionnaires du constructeur japonais, qui doit se tenir jeudi 21 juin, la presse nipponne spéculé. Alors que le quotidien des milieux d'affaires, *Nihon Keizai* reste prudent dans ses éditions du 19 juin, la veille, l'*Asahi* avançait que cette prise de participation n'était plus qu'une question de temps.

Selon le *Nihon Keizai*, Carlos Ghosn, directeur général de Nissan, n'a pas écarté la possibilité d'une prise de participation au cours de sa conférence de presse du 18 juin pour le lancement de la génération de berline sportive Skyline, modèle phare du constructeur soulignant néanmoins qu'il y avait d'autres investissements prioritaires. « *Nissan a beaucoup d'autres choses à faire avant d'acheter des actions Renault. Une prise de participation sans performance solide est une illusion* », avait déclaré au Monde, Carlos Ghosn, lors de la publication des résultats, le 17 mai.

Comme le note le *Nihon Keizai*, en dépit de ce rétablissement du bilan, Nissan n'a pas encore tout à

fait recouvré sa rentabilité et ses dépenses en recherche et développement restent inférieures à celles de Honda qui lui a ravi la seconde place dans la hiérarchie des constructeurs japonais. La priorité immédiate semble être la réduction de la dette.

EFFET PSYCHOLOGIQUE

Par ailleurs, le constructeur est en train d'engager un ambitieux plan d'investissement avec le lancement de quarante-quatre modèles d'ici à 2005. « *Il y aura peut-être un moment où Nissan devra entrer au capital de Renault* », concède cependant M. Ghosn.

Lors de l'assemblée générale de Renault, le 10 mai, Louis Schweitzer a fait voter une résolution visant l'abandon par les actionnaires de leur droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital réservée. Certains y ont vu un geste en faveur d'une future participation de Nissan. Le *Nihon Keizai* fait valoir qu'une telle prise de participation n'apporterait pas grand-chose à Nissan Motor en terme de vente ou de profit. Mais l'effet psychologique sur la fierté des Japonais semble incontestable.

Stéphane Lauer
et Philippe Pons (à Tokyo)

► www.lemonde.fr/renault-nissan

Le Portugal rallie le programme européen d'hélicoptère NH-90

LE PORTUGAL devait rejoindre, jeudi 21 juin, au Salon du Bourget, les quatre pays (Allemagne, France, Italie et Pays-Bas) qui se sont engagés, en 2000, à lancer le programme, baptisé NH-90, d'un nouvel hélicoptère militaire de transport tactique. Avec une commande initiale de dix machines, le Portugal est associé à ce programme, à hauteur de 1,2 % du capital investi, par l'intermédiaire de la société OGMA qui fournira notamment des composants de structure et de turbines. Sous l'égide d'une agence de l'OTAN, le NH-90 est développé par un consortium industriel, NHIndustries, dont l'actionnaire majoritaire, pour 62,5 % des parts, est le groupe franco-allemand Eurocopter (filiale à 100 % du groupe européen EADS), les autres partenaires étant jusqu'à présent l'italien Agusta (pour 32 %) et le néerlandais Fokker (pour 5,5 %).

Il y a un an, les quatre pays européens fondateurs du programme ont commandé 243 hélicoptères NH-90, et 55 options, pour un montant de 6,6 milliards d'euros. Mais leurs besoins sont estimés, au total, à quelque 600 exemplaires. Le NH-90 existe en deux versions de base, l'une sert au transport tactique des armées de terre et l'autre est embarquée sur des navires de combat. Il s'agit d'un hélicoptère biturbine, de la classe des 9 tonnes, dont les livraisons commenceront à partir de 2003, pour la version terrestre, et à partir de 2005, pour la version navale.

Le PDG d'Eurocopter, Jean-François Bigay, va désormais tenter de rallier les quatre pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède) qui envisagent de commander, cet automne, un lot commun de 80 hélicoptères. Même si le NH-90 est modulable et aménageable selon les besoins, la difficulté est de satisfaire des demandes différentes dans chacun des quatre pays et d'harmoniser des calendriers de livraison qui ne sont pas identiques, la Finlande étant le client le plus pressé de détenir un hélicoptère de cette classe, dès 2003, et d'obtenir de l'assembler sur place.

UN PROJET D'ARMEMENT « FÉDÉRATEUR »

Les quatre pays se déclarent attachés à la perspective d'amorcer une coopération militaire dans leur propre zone géographique et, en même temps, de prendre « *l'espace européen comme ancrage géostratégique* » à partir d'un projet d'armement « *fédérateur* » sur le plan industriel.

Face au NH-90, il existe deux concurrents : le S-92 de l'américain Sikorsky et le EH-101 conçu par le groupe italo-britannique Agusta Westland. D'autres clients potentiels à l'exportation sont actuellement prospectés par Eurocopter, à commencer par l'Espagne, la Grèce, le sultanat d'Oman et Singapour.

J. I.

► www.lemonde.fr/bourget

Le premier super-jumbo A380 d'Airbus ne devrait jamais voir Paris

SINGAPOUR

de notre envoyé spécial

C'est un paradoxe. Le premier super-jumbo A380 d'Airbus à entrer en service sur une ligne commerciale, en 2006, ne devrait jamais passer par Paris. Singapore Airlines doit prendre livraison de ses trois

premiers A380 entre mars et avril 2006. Mais aussitôt sortis des usines françaises de Toulouse, ils n'auront pas le droit de se poser à Paris...

Les premiers A380 sortis des chaînes françaises iront en effet se poser à Londres pour se conformer

à l'actuel accord de trafic aérien passé entre Singapour et la France. Michael Tan, directeur général adjoint de Singapore Airlines, le déplore vivement et pourtant, presque naïvement, reconnaît n'avoir jamais voulu discuter de cet accord alors qu'ils étaient encore en négociation pour l'achat de l'A3XX. « *Jamais nous n'avons voulu lier ces deux dossiers* », reconnaît-il. Pourtant, depuis quelques mois, Singapore Airlines fait du lobbying pour accroître ses droits de trafic vers la France. Cette compagnie, dont les relations avec la France ont plus de vingt-cinq ans, reste soumise à un accord bilatéral, datant de 1972, qui plafonne ses capacités à six fréquences hebdomadaires en Boeing 747.

DES COMMANDES DÉCISIVES

Pour Eric Lepleux, nommé directeur général France au mois de septembre 2000 après avoir été chargé au siège, à Singapour, de la transformation des classes affaires et premières, « *il faudrait au moins obtenir une fréquence supplémentaire car le marché français est à même de permettre une montée en puissance jusqu'à pouvoir utiliser des A380 dans cinq ans* ». Les exemples européens ne manquent pas, souligne M. Lepleux : l'Allemagne fonctionne déjà avec deux vols quotidiens et les flux réalisés avec la Hollande et la Suisse représentent chacun des volumes d'affaires supérieurs à ceux réalisés avec la France.

Reste que Singapore Airlines dispose encore aujourd'hui d'une marge de manœuvre qui lui permettra peut-être de faire pression sur les autorités françaises : elle est non seulement la compagnie de lancement des A380, mais aussi celle des très longs courriers A340-500 avec dix appareils (cinq fermes et cinq options). En outre, la compagnie est également actionnaire – à 49 % – de Virgin Atlantic qui a passé commande de six A380.

Singapore Airlines pourra faire valoir qu'elle a été l'un des clients clefs du consortium Airbus pour emporter l'adhésion de ses actionnaires dans le lancement de ce nouvel avion. Dès mai 2000, elle avait été l'une des premières, avec Emirates, à donner son soutien public au nouveau super-jumbo. Au mois de juillet 2000, la compagnie a passé commande de vingt-cinq A380-800, dont quinze appareils en option, pour un montant de 8,6 milliards de dollars (environ 10 milliards d'euros). Ce qui a sans aucun doute permis au programme de démarrer.

Depuis, sept autres compagnies aériennes se sont ralliées à ce nouvel appareil qui transportera plus de 550 passagers sur les destinations long courrier et à forte densité que sont Londres, Los Angeles, New York, San Francisco, Tokyo, Sydney et... Paris.

François Bostnavaron

CALVITIE

Le choix de la compétence.



Première clinique en France par le nombre d'interventions esthétiques, la **Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées** dispose d'un service spécialisé utilisant toutes les techniques modernes permettant la repousse naturelle de vos cheveux.

Prix étudiés et application stricte des règles de sécurité sont nos principes permanents. **Résultat rapide, discret, efficace.**



Conseil gratuit et documentation au
01 53 77 26 00

**Clinique d'esthétique
du Rond-Point des Champs-Élysées**

61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com

SÉJOURS
D'UNE SEMAINE

AU MAROC À 3490 F*
EN CRÈTE À 3990 F*

ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.

0 825 008 008

(0,99 F TTC/min)

*Prix par personne à partir de, taxes aéroport comprises. Vol AR + 7 nuits. Départs juillet - août de Paris. Offres soumises aux disponibilités des compagnies aériennes et des prestataires. Pour la validité, nous consulter. Caid S.A. RCS Paris 8391482452. Lic. 075960011.

Deux anciens cadres dirigeants de Thomson mis en examen après la plainte de Matra-Hachette

Pierre Cabanes et Olivier Lambert sont soupçonnés d'avoir participé à une tentative d'extorsion de fonds

L'ancien secrétaire général du groupe Thomson (rebaptisé Thales), Pierre Cabanes, et l'ex-directeur du service juridique de la société, Olivier Lam-

bert, ont été mis en examen, mardi 19 juin, pour « complicité de tentatives d'extorsion de fonds, complicité de faux et usage et complicité d'abus

de biens sociaux ». Les magistrats les soupçonnent d'avoir orchestré, par l'entremise d'un avocat américain, une campagne contre Matra.

L'ANCIEN secrétaire général de la société Thomson (rebaptisée Thales), Pierre Cabane, et l'ex-directeur des services juridiques du groupe, Olivier Lambert, ont été mis en examen, mardi 19 juin, pour « complicité de tentative d'extorsion de fonds, complicité de faux et usage et complicité d'abus de biens sociaux », dans une enquête ouverte, en 1996, après le dépôt d'une plainte du groupe Matra-Hachette.

Cette mesure leur a été notifiée, après une vingtaine d'heures de garde à vue, par les juges d'instruction Marie-Pierre Maligner-Peyron et Guy Ripoll. Ils ont été placés sous contrôle judiciaire. Les soupçons de la justice portent sur leur intervention auprès d'un avocat américain, William Lee, qui aurait tenté de déstabiliser la société Matra lors de sa fusion, en 1992, avec le groupe Hachette. M. Lee, qui dénonçait les conditions dans lesquelles avait été conduite cette fusion, aurait essayé de monnayer auprès de Matra l'abandon des poursuites judiciaires qu'il avait entreprises. Matra estime, pour sa part, que cet avocat agissait, en sous-main, pour le

compte d'Alain Gomez, président de Thomson de 1982 à 1996. MM. Gomez et Lee ont été mis en examen dans cette affaire dans la nuit du 12 au 13 juin (*Le Monde* du 15 juin).

Mené par M. Lee, un groupe d'actionnaires minoritaires de Matra, financés par des fonds de pension américain, avait contesté, fin 1995, la fusion Matra-Hachette en déposant une plainte pour escroquerie. Selon eux, Matra avait dissimulé des actifs pour faciliter la fusion avec Hachette. Ils dénonçaient l'omission, qualifiée par eux de volontaire, d'un contrat signé, le 18 novembre 1992, entre Matra et Taiwan portant sur la fourniture d'armement et de missiles. Ils estimaient que l'absence de cette transaction dans le bilan de Matra avait faussé les conditions de l'échange de titres entre Hachette et Matra.

POSSIBLE COLLUSION

Les deux parties avaient tenté de mettre fin à ce conflit en nouant des contacts par l'entremise d'un certain nombre d'avocats. Le conflit judiciaire actuel porte essentiel-

lement sur la nature de ces « contacts ».

Pour M. Lee et ses collaborateurs, il s'agissait d'une négociation classique sur l'estimation du préjudice - près de 150 millions de francs - subi par les actionnaires minoritaires. Pour Matra, au contraire, cette exigence relevait d'une « tentative d'extorsion de fonds ». Au mois de novembre 1996, les avocats du groupe Matra déposèrent plainte à leur tour. Cette société rappelait alors que M. Lee avait conseillé le groupe Thomson à Taiwan. Il aurait, selon Matra, été l'aiguillon d'une tentative de déstabilisation du groupe Matra téléguidée par M. Gomez.

Afin d'identifier cette possible collusion, la justice s'est intéressée aux honoraires facturés par M. Lee au groupe Thomson entre 1992 et 1995. Les interventions de cet avocat, notamment à Taiwan, pour Thomson apparaissent dans les comptes de l'entreprise et ne semblent pas recouvrir d'infractions pénales. En revanche, des interrogations subsistent sur les factures adressées par l'avocat américain à

M. Lambert, qui fut directeur des services juridiques de Thomson avant de servir les intérêts du groupe en tant qu'avocat indépendant. Pour la seule année 1994, M. Lee a facturé à M. Lambert près de 3,5 millions de francs d'honoraires. Selon l'accusation, Thomson aurait payé, par ce biais, la complicité de M. Lee. M. Cabanes, en tant que secrétaire général, aurait avalisé ce montage financier.

Face aux juges, MM. Lambert et Cabanes (qui fut délégué à l'emploi en 1980-1981 et président du Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts en 1994-1999), ont démenti ces accusations sans nier les liens commerciaux entre M. Lee et Thomson, en particulier lors des opérations du groupe à Taiwan. M. Gomez, devant les juges, avait contesté l'existence d'une opération d'extorsion et avait assuré que ses collaborateurs, dont MM. Cabanes et Lambert, avaient agi dans le cadre des activités du groupe et sous sa responsabilité.

Jacques Follorou

Les transports urbains à nouveau en grève pour la retraite anticipée

LES SYNDICATS des transports urbains de province avaient appelé, pour mercredi 20 juin, à une nouvelle journée d'action nationale pour obtenir le droit au départ à la retraite à cinquante-cinq ans. A Toulouse, le trafic des bus était « quasiment normal » mercredi matin, les syndicats ayant limité leur appel à la grève à quelques heures au moment de la prise de service, a indiqué la direction de la société d'exploitation. Le métro, entièrement automatisé, circulait tout à fait normalement.

A Marseille, seulement 15 % des autobus circulaient : 52 bus sur 355 étaient en service. Sur la ligne de tramway, seulement 17 % du trafic était assuré. A Bordeaux, les transports en commun étaient presque totalement paralysés, à la suite d'un préavis de grève de 24 heures. Seules cinq lignes fonctionnaient normalement. A Strasbourg, un tramway sur quatre circulait et 25 bus seulement étaient en circulation. Enfin, aucun bus ne circulait dans l'agglomération de Clermont-Ferrand, le dépôt ayant été bloqué dans la nuit, alors qu'à Saint-Etienne, en revanche, le service des bus était assuré à 99 %, selon la société des transports en commun de l'agglomération stéphanoise.

Michelin sous le coup d'une amende de la Commission européenne

LA COMMISSION européenne devait infliger, mercredi 20 juin, une amende à Michelin pour infraction à la réglementation communautaire sur la concurrence, selon des sources proches de la Commission, qui évaluent le montant probable de l'amende à 18 millions d'euros (118 millions de francs). Bruxelles accuse le fabricant de pneumatiques d'avoir abusé de sa position dominante en France sur le marché des pneus neufs de remplacement et sur celui des pneus rechapés destinés aux poids lourds.

L'industriel aurait accordé à ses revendeurs des rabais importants qui auraient eu pour conséquence d'écartier ses concurrents de certains marchés. Depuis, Michelin a mis fin à ces pratiques qui lui avaient valu une perquisition dans ses locaux, à Clermont-Ferrand, en 1998, révélée en mai 1999 par l'ancien commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert.

Arthur Andersen paye 7 millions de dollars d'amende aux Etats-Unis

POUR METTRE un terme aux poursuites de la Securities and Exchange Commission (SEC), l'organe de contrôle de la Bourse américain, le cabinet d'audit Arthur Andersen a accepté de payer 7 millions de dollars (8,2 millions d'euros) d'amende. La SEC accuse le cabinet d'audit d'avoir « trahi ses devoirs envers les actionnaires » en ignorant sciemment les pratiques comptables de la société de traitement de déchets Waste Management, qui avaient permis à l'entreprise de gonfler ses résultats. Arthur Andersen n'a ni reconnu ni démenti avoir mal agi. Selon la SEC, entre 1992 et 1996, Waste Management a surévalué ses résultats avant impôts de 1,48 milliard de dollars et sous-estimé des dépenses pour plus de 148 millions de dollars. La SEC a relevé, en outre les liens étroits qui existaient entre Arthur Andersen et Waste Management : jusqu'en 1997, tous les directeurs financiers et d'audit de la société de déchets étaient des anciens d'Arthur Andersen. En décembre 1998, les deux entreprises avaient déjà accepté de payer 220 millions de dollars pour mettre fin à des poursuites engagées par des actionnaires.

Passage à l'euro : trois syndicats signent un accord avec les banques

TROIS SYNDICATS sur les cinq du secteur bancaire (CGT, FO et SNB) ont décidé mardi 19 juin de signer l'accord de branche sur les conditions de travail et de sécurité des employés de banque à l'occasion du passage à l'euro proposé par l'Association française des banques (AFB, patronat). La CFDT et la CFTC ont refusé de signer. Le texte prévoit les conditions de sécurité et de responsabilité dans lesquelles les salariés seront amenés à travailler durant les sept mois nécessaires au passage à l'euro, du 1^{er} septembre 2001 au 31 mars 2002. Ce texte fixe aussi les dérogations à la législation sur le temps de travail que le surcroît d'activité devrait rendre nécessaires, ainsi que les contreparties (repos et indemnités) auxquelles les salariés pourront prétendre en échange. Les syndicats ont relevé certaines imperfections dans l'accord, mais ajoutent que des discussions se tiendront dans chaque banque.

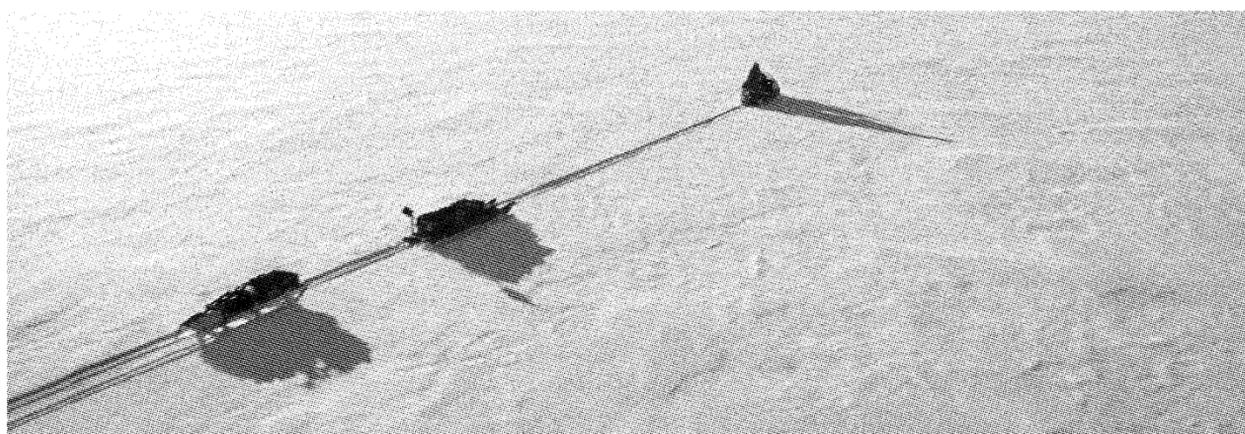
Forfaits Internet : OneTel et AOL condamnés sur plainte d'un abonné

LES FOURNISSEURS d'accès à Internet OneTel et AOL ont été condamnés, lundi 18 juin, par le tribunal d'instance de Sélestat (Bas-Rhin), à verser respectivement 3 000 francs (457,35 euros) et 2 000 francs de dommages et intérêts à un internaute. Celui-ci, Geofroy Groetz, un gendarme de vingt-quatre ans, avait assigné la société OneTel - qui offrait un accès illimité à Internet pour 149 francs par mois - pour avoir modifié unilatéralement les conditions générales du contrat.

La firme était passée à une facturation de 1,80 franc par méga octet. M. Groetz avait par ailleurs accusé AOL d'imposer des déconnexions automatiques toutes les trente minutes, alors qu'il avait souscrit un contrat de connexion illimitée pour 99 francs par mois pendant 24 mois. AOL et OneTel avaient toutes deux déjà été condamnées dans le cadre d'affaires similaires.

L'actionnariat salarié en France représenterait 40 milliards d'euros

SELON L'OBSERVATOIRE de l'actionnariat salarié en Europe qui a enquêté sur 791 des 809 sociétés cotées en France, près d'une entreprise cotée sur trois (251) dispose d'un actionnariat salarié. Les salariés actionnaires détiennent en moyenne 3,7 % du capital de leur entreprise. Cette moyenne cache d'importantes disparités : le seuil des 3 % n'est franchi que dans 82 sociétés, soit dans moins d'une entreprise sur dix. Le montant du capital détenu par les salariés actionnaires est évalué à environ 40 milliards d'euros, soit 2,6 % de la capitalisation boursière des 791 sociétés cotées. Selon cette étude publiée mercredi 20 juin, ce sont les grandes entreprises cotées en bourse, exerçant essentiellement dans les secteurs de l'automobile, la construction, l'énergie et les autres services, qui ont le plus développé cette forme d'actionnariat.



Complètement givré!

Satellite Pro 4600 : le portable professionnel TOSHIBA qui vous ouvre le monde du sans fil ne coûte que

9990 FHT⁽¹⁾

TOSHIBA Satellite Pro 4600

- Processeur Mobile Intel® Celeron™ 700 MHz
- Écran 13" 3 matrice active XGA
- 16 Mo mémoire vidéo et sortie TV
- 64 Mo SDRAM ext. à 320 Mo
- Disque dur 10 Go
- CD-ROM 24X et lecteur de disquettes en simultané
- Réseau Ethernet 10/100, Modem V90 56K intégrés
- Microsoft Windows® 98SE
- SpanWorks 2000, pré-équipé d'une antenne WiFi
- Module mini PCI WiFi en option



Pour plus d'informations contactez Toshiba Infos au : **0892 69 29 49** (2-23 F/mn) ou sur www.pc.toshiba.fr

⁽¹⁾ Soit 11 948 FTTC, prix conseillés chez les revendeurs agréés Toshiba participant à cette opération en France Métropolitaine. Offre valable, du 1^{er} juin au 16 juillet 2001, dans la limite des stocks disponibles et non cumulables avec d'autres promotions Toshiba ou conditions particulières.

Les PC de Toshiba utilisent la version légale de Microsoft® Windows® www.microsoft.com/piracy/howtotell

Choose freedom*

TOSHIBA

Celeron™ est une marque ou une marque déposée d'Intel Corporation ou de ses filiales aux États-Unis et dans d'autres pays.



agency

* En toute liberté

Quand les publicités pointent du doigt les dérives de nos sociétés capitalistes

L'arrivée des « dotcoms » sur la scène publicitaire internationale a bousculé les règles usuelles de la création. Leurs campagnes acérées ont entraîné des annonceurs traditionnels à dénoncer le surmenage au travail, la pauvreté ou la dictature de la beauté « commerciale »

CANNES

de notre envoyée spéciale

A nouvelle génération, nouvelle liberté de ton. La sélection du 48^e Festival international de la publicité, qui a lieu à Cannes du 18 au 23 juin, est une sorte de baromètre de la création publicitaire mondiale. Réservé aux professionnels, il donne lieu à des expositions et des compétitions qui permettent aux grands réseaux de communication de s'affronter par publicités interposées. Cette année, dans la catégorie des annonces presse et des affiches, plus de dix mille campagnes ont été comparées, critiquées, analysées. Qu'en sort-il ? Que dans bien des pays la publicité prend des libertés auxquelles elle ne nous avait pas habitués : elle se met à poser un regard critique sur la société tout entière, en dénonçant les inégalités de richesse, le stress au travail et même le diktat de la beauté pour mieux nous vendre ses produits.

Les entreprises nées de l'Internet, sans distinction d'origine géographique, ont donné le la. Ces microcellules dirigées par de jeunes trentenaires portent une utopie collective, induite par l'utilisation massive des nouvelles technologies. Elles sont aussi engagées dans des courses à la notoriété, aux capitaux boursiers et à la légitimité. Bref, elles doivent frapper vite et fort, afin de prouver leur sérieux et leur volonté de s'inscrire durablement dans un système qui ne les a pas attendues. Quelques exemples révélateurs de leur liberté de ton et de leur positionnement alternatif sont visibles à Cannes.

Pour Bankrate.com, le cheval de bataille, c'est l'environnement : produits chimiques, sécurité alimentaire, tout est bon pour défendre un nouveau discours de transparence sur les taux d'intérêt bancaires. Une annonce, conçue par l'agence Crispin Porter & Bogusky de Miami, pose un postulat communément admis. Par exemple, « moins de 0,5 % des compléments alimentaires



Ci-dessus, les Brésiliens de F/Nazca Saatchi & Saatchi (Sao Paulo) ont voulu jouer avec cynisme sur l'importance de l'apparence et le pouvoir de l'argent des plus riches au Brésil. Le résultat : une annonce jugée sexiste pour les bijouteries Natan.



En haut à gauche, l'agence George Patterson Bates de Sydney fustige les caricatures : cette jeune fille, raillée à l'école, s'achète aujourd'hui un jet privé (Université Macquarie). En bas à gauche, la salle d'attente d'un immeuble de bureaux sert à promouvoir les substituts de tabac en Grande-Bretagne (BMP DDB, Londres). En bas à droite, DM9DDB Publicidad (Sao Paulo) détourne un slogan destiné aux laissés-pour-compte pour promouvoir un insecticide.

énergisants chimiques ont des effets secondaires», puis montre, pour mieux confirmer son propos, la photo d'un joueur de base-ball dont le thorax est anormalement développé. Le pauvre homme s'est retrouvé affublé d'une poitrine impressionnante. Même chose à propos de l'alimentation : « Le gouvernement vous assure que pas plus de 0,0009 % de la nourriture n'est nuisible. » L'image présente un homme qui se susten-

te, l'œil rivé sur ses journaux, pour tenter de comprendre à quoi il s'expose lorsqu'il mange.

Pour faire connaître le site d'offres d'emploi Jobpilot.com, les publicitaires critiquent le surmenage et le carcan des conventions appliquées dans le monde du travail traditionnel. L'agence Euro RSCG de Singapour propose de laisser « libre cours à vos capacités » en

chasseurs de têtes. Prenons le « truc n° 48 : habillez-vous de façon conservatrice », l'image sera celle d'un homme sortant d'un ascenseur pour aller à son entretien d'embauche. Il porte un tailleur crème avec des écarapins assortis.

En Allemagne, pour le même site Internet, l'agence Ogilvy & Mather de Francfort raille les conditions de travail qui se détériorent et le surmenage. Deux hommes sont assis des

à dos, chacun face à son ordinateur. L'un est obèse. L'autre, chétif, est coincé entre sa chaise et son bureau par son écrasant voisin : « Au mauvais endroit, avec le mauvais travail ? », interroge l'annonce. La marque GT, pour vendre ses vélos forcément rapides, dénonce les risques liés au travail pratiqué de façon intensive, sans répit (agence Crispin Porter & Bogusky, de Miami).

Obligées de jouer la carte de l'alternative créative, y compris dans les valeurs qu'elles s'approprient, les entreprises du Net ont eu un effet d'entraînement. D'autres marques opérant sur des secteurs vieillots, comme l'assurance ou la bicyclette, ont décidé de leur emboîter le pas avec le même ton décalé. La compagnie Axa, en Thaïlande, fait l'apologie des conditions de travail « raisonnables » en vigueur dans son entreprise pour attirer les candidats à l'embauche. Une annonce montre une langue qui pend aussi longue qu'une cravate : Axa, si vous avez envie « d'un travail qui ne demandera que l'utilisation de vos capacités », sans vous tuer à la tâche (Saatchi & Saatchi Bangkok). La société Insinger, de Beaufort, aux Pays-Bas, propose sa vision de la retraite : une bande d'enfants, assis sur des chaises comme s'ils étaient à un goûter d'anniversaire, façon maison de retraite. Ils n'ont à manger qu'une seule tartine. Message : même si on vous promet du caviar, ce qui compte c'est d'avoir des prestations adaptées à ses besoins (TBWA/Campaign Co, à Amsterdam).

Les publicitaires auxquels rien ne résiste ont aussi décidé de s'approprier le thème des laissés-pour-compte. Une annonce de l'agence DM9DDB (Sao Paulo) récupère les panneaux utilisés par les SDF pour appliquer le message à une plante carnivore privée de nourriture. Pour vanter un insecticide. La campagne, plus fine, de l'agence DDB Paradiset (Stockholm) inverse les rôles pour dénoncer l'opulence occi-

dentale et les inégalités Nord-Sud. Dans les publicités Diesel, les travailleurs britanniques et allemands sont en grève parce que les Français qui gouvernent le monde les « traitent pire que des animaux ». Ce sont les pays européens en voie de développement que les cigarettiers visent avec des stratégies commerciales insidieuses. La marque italienne de vêtements s'est aussi approprié les thèmes de la natalité galopante, les putschs fomentés par des rebelles et le sida. Bercés par ces dis-

Les entreprises nées d'Internet ont donné le « la ». Elles doivent frapper vite et fort pour prouver leur sérieux

cours publicitaires, on aurait tort d'oublier le prix exorbitant des vêtements ainsi promus !

Enfin, la dictature de la beauté publicitaire est également malmenée par ces trublions qu'aucun tabou ne semble arrêter. Ce sont les campagnes lucides et caustiques de l'université australienne Macquarie à Sydney qui dénoncent les regards bourrés d'a priori sur des jeunes gens vilipendés pour leur laideur et qui finiront, par réussir financièrement (dans la publicité, c'est souvent l'argent qui compte). Ou encore, les Britanniques qui raillent les scènes où de jeunes femmes très chic et bien sous tout rapport s'arrachent « le » sac à la mode en plein magasin ou jurent d'un « m... », que l'on devine retentissant en faisant glisser leur rouge à lèvres sur la joue. Furieuses. A quand un ton aussi incisif en France ?

F. Am.

Le palmarès

- **Les Français.** Sur cent onze campagnes primées dans la catégorie « presse et affichage » - 10 782 publicités ont été présentées -, les Français n'ont obtenu que deux prix : un Lion d'argent pour une affiche réalisée par l'agence Leo Burnett Paris pour le ketchup Heinz et un Lion de bronze pour une affiche de l'agence BDDP & Fils pour le réseau d'affichage Giraudy.
- **Les autres.** Les Espagnols ont obtenu quatorze campagnes primées, les Britanniques douze, les Américains dix, les Allemands neuf, les Suédois et les Néerlandais trois, les Norvégiens deux. Les publicitaires du Portugal, de Pologne, de Belgique et de Finlande ont chacun obtenu un prix.
- **Le jury.** Présidé par le New-Yorkais Bob Isherwood, directeur de la création de Saatchi & Saatchi (Publicis), le jury international était composé pour sa partie affichage et presse de 21 membres de 19 pays.

TROIS QUESTIONS À... NICOLAS TAUBES

1 Vous êtes vice-président et directeur de création de l'agence Leo Burnett Paris, et juré pour la catégorie presse et affichage au Festival international de la publicité à Cannes. Deux prix seulement ont été attribués aux Français. Doit-on en déduire que la publicité française est mauvaise ?

Absolument pas. C'est vrai que 2000 avait été une très bonne année pour les agences françaises mais ce palmarès est une sorte de hasard. Ici, on ne juge pas la qualité des campagnes dans toutes leurs dimensions, c'est-à-dire stratégique, commerciale et par rapport à un contexte donné. On ne s'intéresse qu'à leur aspect visuel. Je ne crois pas qu'il y ait de conclusion de cet ordre à tirer. Nous voyons un travail international jugé par un jury international. Il faut que tous comprennent, que tous puissent rire. Du coup, toutes les publicités primées se ressemblent. En France, nous avons la chance d'avoir des marques locales dans des secteurs comme l'automobile

ou la grande distribution. Nous produisons peu de campagnes et nous les produisons pour un marché français. Ce qui explique sans doute qu'on ne soit pas toujours compris des autres. Mais peut-être qu'à force de tous regarder « Friends » à la télévision, de tous aller manger chez McDo et de tous nous habiller chez Zara, nous finirons aussi par tous faire la même publicité.

2 Les Américains n'ont pas l'air d'apprécier les publicités européennes..

Ce n'est pas en fonction de nos voisins qu'on doit se déterminer. S'ils n'aiment pas nos publicités, tant pis pour eux. Si les Etats-Unis remportent toujours beaucoup de prix ici, c'est parce que le monde entier connaît leurs marques. Chez eux, les consommateurs ont une telle expérience de la publicité, qui est un mélange de statistiques et de psychologie, qu'ils peuvent se détacher des contraintes habituelles. Ils se sentent sans doute plus libres. Mais je crois que nous avons une publicité de bien meilleure qualité que la leur parce que nous respectons davantage les

gens. Au lieu de faire du « politiquement correct », nous essayons de dénoncer nos travers pour prendre conscience de la société dans laquelle nous vivons.

3 Vous critiquez un système dont vous êtes, en tant que publicitaire, le « prophète » ?

Mais c'est le propre des équipes de création publicitaire. Nous sommes payés pour critiquer, c'est pour ça que nous sommes toujours bougons, jamais contents. Nous travaillons pour des industriels qui ne sont intéressés que par une chose, vendre leurs produits. Ils se lancent dans la communication, envoient un message mais ils ne sont pas prêts à écouter la réponse. Ils pensent « consommateurs » et « ventes ». Ils n'ont pas du tout envie de changer pour plus d'humanité. La publicité rend malheureux souvent. Nous sommes là pour leur dire que, derrière le consommateur, il y a des gens qu'ils doivent respecter et dont ils doivent se rapprocher s'ils veulent en être aimés.

Propos recueillis par Florence Amalou

« Nous avons vu dans les salles de projection 98 % d'horreurs »

Extraits de la chronique de l'éditorialiste Bob Garfield, parue dans le magazine professionnel américain Adage Global du mois de juin.



VERBATIM

Rien de spécial d'où nous sommes, mais si l'on vous plaît, notez où nous ne sommes pas : Cannes. Traditionnellement, à ce moment de l'année, nous nous trouvons sur la Côte d'Azur, puisant dans notre budget et nous abreuvant pour plonger dans une sorte de stupeur, principalement destinée à oublier tout ce que nous avons vu dans les salles de projection, 98 % d'horreurs. Nous ne sommes pas à Cannes cette année, en raison d'une chose, (...) l'industrie publicitaire est sans le sous et Adage Global, avec ses budgets publicitaires rétrécis, nous a demandé si nous pouvions envisager de passer outre le Festival international de la publicité. Après une attente apprêtée de 0,47 nanosecondes, nous avons répondu : Oui ! Oui ! Oui ! Oui ! (...) Au lieu d'aller là-bas dépenser des fortunes pour ensuite plonger dans une spirale mélancolique, choisissons quelques publicités qui révéleront tout sur le reste.

Celle-ci vient d'Italie, un pays qui produit de loin la plus inconsistante et terrible publicité du monde occidental. Deux précisions : (...) une montre, comme vous le savez, est principalement utilisée

pour indiquer l'heure, bien que parfois elle soit davantage considérée comme un bijou ou un symbole d'aisance financière (...). Les joueurs de football du monde entier ont l'habitude d'ôter leur maillot après avoir réussi à marquer un but décisif. Ce que la joueuse américaine de football féminin, Brandi Chastain, a fait après avoir marqué dans la coupe du monde féminine de football. (...) Comme la plupart des athlètes féminines, elle a moins de graisse sur le corps qu'une carotte, elle est plutôt du genre chair ferme.

Alors voilà. Ce spot publicitaire de l'agence Show up montre une femme footballeuse qui a marqué un but et retire son tee-shirt, révélant d'un coup une superbe et impressionnante paire de seins largement tenus par un soutien-gorge pigeonnant noir. Le bel entraîneur regarde la scène avec approbation. Il veut même la revoir. C'est simple, il remonte sa montre Tissot et obtient un ralenti.

Les gens de Tissot comme les publicitaires de Show up pensent que c'est intelligent. Ils imaginent être percutants, (...) séduisants. Ils pensent que c'est de la publicité. Ce n'est, bien sûr, absolument rien de tout ça. Ce n'est que de l'idiotie sexuelle parce que cela ne dit absolument rien de l'entreprise (...) Ne vous trompez pas. Déprimés comme nous le sommes sur l'état de la publicité dans le monde, nous ne sommes pas heureux de rabâcher une énième fois ces éternelles (...) questions rhétoriques.

DÉPÊCHES

- **RADIO :** après une semaine de grève, les négociations n'ont pas abouti entre les syndicats et la direction de Radio France à propos des revendications salariales des personnels administratifs de la station.
- **PRESSE :** les éditeurs de presse écrite ont réalisé en 2000 un chiffre d'affaires proche de 71 milliards de francs, en hausse de 4,5 %. Ce résultat provient essentiellement de la progression de 9 % des recettes publicitaires, selon l'étude Enquête presse 2000 du département du développement des médias.

F. Am.

Les machistes en piste pour vendre diamants, téléphones ou vêtements

CANNES

de notre envoyée spéciale

Dès qu'il s'agit de bijoux, les femmes ne sont plus des femmes, ce sont des calculatrices prêtes à tout. A New York, le diamantaire De Beers annonce pour vanter ses bracelets et ses boucles d'oreilles : offrez-lui ce bijou, messieurs, et votre chère et tendre vous « aimera pour ce que vous êtes vraiment », un « romantique », elle oubliera vos écarts de langage et votre côté buveur de bières. Il pourrait même y avoir « un retour sur investissement » après une telle dépense. Malheureusement, l'agence J. Walter Thompson « ne peut pas vous le montrer ici ». Un peu d'argent, en fait dans ce cas précis beaucoup d'argent, quelques brillants et hop, il n'en faut pas davantage pour obtenir les faveurs de la dame. Un peu triste, non ?

Au Brésil, les choses ne s'arrangent pas. Le seul moyen d'arranger votre affaire si vous êtes né sans attrait physique particulier, c'est d'offrir une belle grosse bague à Madame. Alors là, tout d'un coup, elle vous verra bien

plus beau que vous n'êtes. C'est en tout cas la promesse publicitaire faite par les bijouteries Natan et leur agence F/Nazca Saatchi & Saatchi de Sao Paulo. Il y a la photo du prétendant avant, sans la bague. Puis la photo du prétendant, avec la bague. D'un coup de baguette magique qui ne doit rien à la chirurgie plastique, tout s'arrange !

(FAUX) SAUVEUR D'UN MONDE FÉMININ

Pas étonnant que certaines femmes se renfrognent quand elles voient de telles inepties s'afficher dans les rues ou les magazines. Les opérateurs de télécommunication jouent sur ce credo pour attirer les foules. En Grande-Bretagne, BT propose d'être cette sorte d'intermédiaire quand les relations entre les deux sexes deviennent houleuses. Il faut « partager » ce qu'on pense vraiment, nous dit l'entreprise de téléphonie : une frêle adolescent est accrochée au bras de son petit ami. Le contraste est saisissant : c'est un type fier de lui, torse nu, qui crie sans retenue et a le cheveu long filasse.

Une bulle décrit ce qu'elle pense de lui mais, elle, elle ne parle pas. La solution, c'est la télécommunication, à défaut donc de communication. BT est là, « partagez-le », disent les annonces réalisées par Abbott Mead Vickers BDDO à Londres.

Sur le même mode du (faux) sauveur d'un monde féminin silencieux, il y a les annonces réalisées par l'agence Fallon à Minneapolis (Minnesota) pour la Citibank. Au début, ça démarre bien : « Parfois, quand vous achetez 30 % moins cher des soldes, c'est quand même 70 % trop cher pour quelque chose dont vous n'avez pas besoin ». Sur l'image, une petite fille regarde sa mère, manifestement rendue hystérique par ses emplettes vestimentaires. Et puis quand on se rend compte qu'il s'agit en fait d'une publicité qui pousse à contracter un emprunt bancaire, là évidemment, ça tourne au vinaigre. Ce n'est pas la fin du monde quand même !

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **ALSTOM : trois ans après avoir été amorcé, le désengagement d'Alcatel et Marconi** du capital d'Alstom est désormais bouclé : les deux équipementiers de télécommunications français et britannique ont cédé, mardi 19 juin, les ultimes 5,7 % qu'ils détenaient encore chacun dans le groupe.

● **PECHINEY-MARIGNAC : les forces de l'ordre sont intervenues mercredi 20 juin, tôt dans la matinée, pour faire sortir le directeur de l'usine** Pechiney de Marignac des locaux de l'entreprise où il était retenu depuis lundi matin par les salariés.

● **UNILEVER : le géant anglo-néerlandais d'agroalimentaire a annoncé mardi rechercher des acquéreurs** pour sa filiale de produits liés à la santé féminine, Unipath, qui fabrique notamment les tests de grossesse Clearblue.

● **BATA : les grévistes de l'usine** de Moussey, qui ont manifesté mardi matin aux marchés de Sarrebourg (Moselle) et Lunéville (Meurthe-et-Moselle) et ont installé un barrage filtrant à Blâmont (Meurthe-et-Moselle), ont arrêté leurs actions.

SERVICES

● **EDF : le groupe public a affirmé qu'il n'envisageait pas de démanteler le conglomérat italien Montedison** pour n'en conserver que la seule activité dans l'électricité, a indiqué le directeur financier d'EDF, Jacques Chauvin, au *Financial Times* mercredi. Parallèlement, EDF envisage de fusionner Edison et Sondel (Montedison) pour en faire « le deuxième énergéticien derrière Enel » en Italie, a indiqué Loïc Capéran, directeur général d'EDF au *Figaro* de mercredi.

● **BELGACOM : l'opérateur téléphonique belge souhaite se débarrasser de son fournisseur français d'accès à Internet Infosources**, qui n'a pas réussi à atteindre la taille critique sur son marché, affirme mercredi le *Wall Street Journal*. Belgacom a été en discussions avec l'italien Tiscali, le français Free, 9 Telecom (groupe Telecom Italia) et Avenir Telecom, ajoute le quotidien.

● **DISTRIBUTION : les grands**

distributeurs ont rappelé qu'en dépit de leur accord pour bloquer les prix pendant cinq mois dans le but de faciliter le basculement à l'euro, la valeur de certains produits évoluera car l'Europe est en situation d'inflation. « *Il ne faut pas que les évolutions macro-économiques soient attribuées à l'euro* », a déclaré Jérôme Bédier, président de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD).

● **EXCITE@HOME : le portail et fournisseur d'accès à Internet américain, en difficulté financière**, a annoncé, mardi, avoir réussi à s'assurer 85 millions de dollars de liquidités supplémentaires en renégociant un contrat de réseau avec l'opérateur américain AT & T.

FINANCES

● **BANQUES FRANÇAISES : le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet**, a appelé mardi les banques à améliorer leurs marges, en ayant recours à une meilleure tarification, alors que le « *ralentissement de la croissance pourrait se traduire par des pressions concurrentielles* ». « *Le mouvement d'érosion des marges persiste dans plusieurs segments* », s'est inquiété le gouverneur.

● **DEXIA : le groupe franco-belge négocie une alliance avec une banque japonaise** dans le domaine du financement des collectivités locales, l'un de ses trois grands métiers, a indiqué son président Pierre Richard dans un entretien au *Financial Times* de mercredi.

RÉSULTATS

● **LEHMAN BROTHERS : tandis que Goldman Sachs a vu ses bénéfices fondre d'un quart au deuxième trimestre** à cause du ralentissement dans la banque d'investissement, son rival Lehman Brothers a vu ses profits grimper de 14 % grâce à d'excellentes performances sur le marché obligataire.

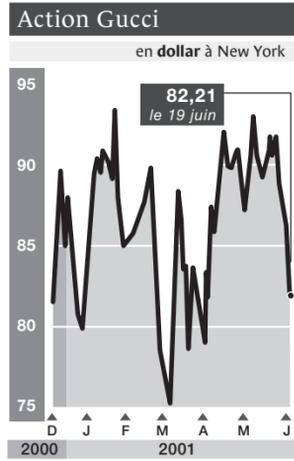
● **INFINEON : le fabricant allemand de semi-conducteurs** a annoncé mercredi s'attendre à une perte avant impôts et intérêts jusqu'à 600 millions d'euros au troisième trimestre de l'exercice 2000/2001, « *en raison d'une nouvelle dégradation du marché* ». Le groupe prévoit en outre un recul de son chiffre d'affaires jusqu'à 30 % au troisième trimestre de son exercice 2000/2001 (clos le 30 septembre).

VALEUR DU JOUR

Gucci pénalisé par Yves Saint Laurent

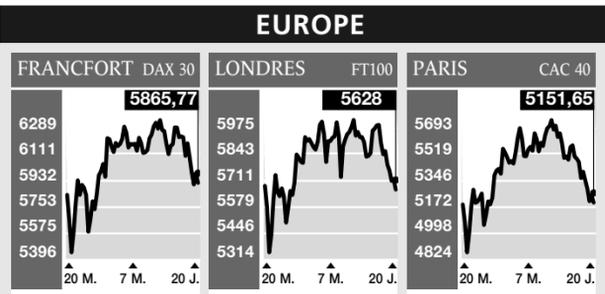
À LA VEILLE de son assemblée générale d'actionnaires, mercredi 20 juin, le groupe de luxe italien Gucci a chuté, en Bourse, mardi 19 juin, de 5,27 %, à 96,25 euros, à Amsterdam, et de 3,12 %, à 82,21 dollars à New York, entraînant dans son sillage d'autres grands noms du secteur, comme Bulgari, qui a perdu 1,25 % à Milan et LVMH qui a cédé 0,82 % à Paris. Le maroquinier italien, filiale du groupe Pinault Printemps Redoute (PPR), a indiqué que son chiffre d'affaires en 2001 sera inférieur à ses prévisions antérieures : 2,45 milliards de dollars contre 2,6 milliards en première estimation. Le résultat d'exploitation devrait s'établir à 410 millions de dollars, au lieu de 440 millions.

Gucci explique ce pessimisme par la baisse des taux d'intérêt américains, qui influencera ses revenus financiers, ainsi que par des résultats décevants chez Yves Saint Laurent. Gucci prévoit un creusement des pertes de la griffe française, à 75 millions de dollars contre 50 millions lors de sa première estimation. Cette perte « *traduit le besoin de procéder à des investissements dans le design des produits, le marketing et la communication ainsi que dans le développement du réseau de magasins gérés in propre* », explique le président de Gucci, Domenico De Sole, dans un communiqué. Gucci a décidé de faire le ménage dans les licences concédées par Saint Laurent et dans les réseaux de distribution parallèles



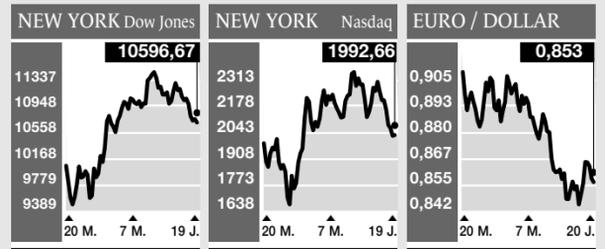
le des parfums. « *Cette prévision est vraiment décevante. Il est encore plus difficile que prévu de redresser Yves Saint Laurent* », commente Petra Rinsma du courtier SNS Securities, interrogée par Reuters. Parallèlement, Gucci a annoncé pour le premier trimestre un bénéfice net de 55,85 millions de dollars, en hausse de 19,7 %, soit moins que ne le prévoyaient les analystes. « *D'un point de vue fondamental, nous maintenons notre recommandation de sous-pondérer la valeur. Toutefois, la forte baisse du cours à Amsterdam, retrouvant ses niveaux du premier semestre 1999 (soit un niveau proche des prix de revient de LVMH et de PPR), laisse la place à un nouveau feuilleton spéculatif* », notent les analystes du courtier EIFB.

Cécile Prudhomme



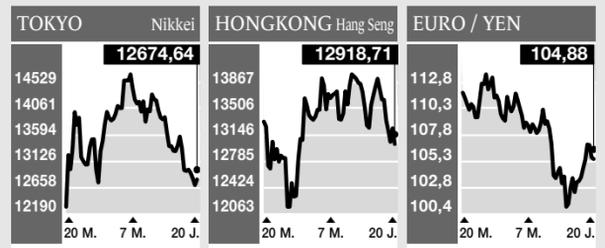
Europe 9h57	Indices sélection	cours 20/06	Var. % 19/06	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4147,50	-1,14	-13,09
EUROPE	STOXX 50	3989,49	-1,10	-12,46
EUROPE	EURO STOXX 324	344,55	-1,06	-12,06
EUROPE	STOXX 653	323,67	-0,87	-10,04
PARIS	CAC 40	5151,65	-0,92	-13,07
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	3520,29	-0,91	-12,49
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	550,79	-0,96	-13,62
BRUXELLES	BEL 20	2807,51	-0,10	-7,17
FRANCFORT	DAX 30	5865,77	-0,96	-8,83
LONDRES	FTSE 100	5628	-0,92	-9,55
MADRID	STOCK EXCHANGE	8942,10	-1,17	-1,84
MILAN	MIBTEL 30	36752,00	-0,38	-15,94
ZURICH	SPI	7225,60	-0,60	-11,18

AMÉRIQUES



Amérique 9h57	Indices sélection	cours 19/06	Var. % 18/06	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10596,67	-0,46	-1,76
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1212,58	0,34	-8,16
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	1992,66	0,20	-19,34
TORONTO	TSE INDEX	7702,87	-0,05	-13,78
SAO PAULO	BOVESPA	14400,73	-5,63
MEXICO	BOLSA	359,01	-1,75	13,61
BUENOS AIRES	MERVAL	418,08	-4,59	0,31
SANTIAGO	IPSA GENERAL	108,83	-0,58	13,36
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7396,49	-1,26	8,37

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9h57	Indices sélection	cours 20/06	Var. % 19/06	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	12674,64	0,80	-8,06
HONGKONG	HANG SENG	12918,71	-1,64	-14,42
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1688,49	-0,77	-12,37
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	73,19	-2,30	15,53
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3348,40	0,77	6,14
BANGKOK	SET	21,57	0,05	15,78
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3400,88	-0,30	-14,38
WELLINGTON	NZSE-40	2035,64	-0,25	7,05

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris a ouvert en baisse, mercredi 20 juin, avec un repli de 0,92 %. L'indice CAC 40 s'établissait à 5151,58 points contre 5199,41 points, mardi, à la clôture. Dans le même temps, l'indice du Nouveau Marché était aussi en recul avec une baisse de 2,01 %, à 1382,96 points. Le marché parisien était notamment entraîné par le recul du fabricant de composants optiques pour les télécommunications Highwave Optical, qui perdait 9,92 %, à 10,63 euros.

FRANCFORT

LE DAX de la Bourse de Francfort cédait 0,25 % lors des premiers échanges mercredi, pour s'établir à 5907,65 points contre 5922,53 points, mardi, à la clôture du marché allemand.

LONDRES

L'INDICE FOOTsie a ouvert à la baisse, mercredi, avec un repli de 0,28 % à 5664,5 points. La veille, le marché britannique avait progressé de 0,16 %, à 5 680,4 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance sur une hausse de 0,80 %, à 12 674,64 points. Ce regain met fin à une série de trois journées consécutives de baisse. L'indice Nikkei a progressé de 100,38 points. Le rebond du marché japonais a pour origine les nombreux achats rendus possibles après les fortes baisses de ces dernières semaines.

NEW YORK

APRÈS un début de séance positif dans le sillage d'annonces favorables d'Oracle et de Lehman Brothers, les marchés américains ont vu leurs gains s'éroder, mardi 19 juin, en fin de journée. L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a tout de même gagné 0,20 %, à 1 992,66 points après sept séances consécutives de baisse. Le Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a terminé en baisse de 0,46 %, à 10 596,67 points. L'indice Standard and Poor's 500, représentatif d'un plus grand nombre de valeurs, s'est apprécié de 0,34 %, à 1 212,58 points.

TAUX

LE MARCHÉ obligataire européen s'inscrivait en hausse dans les premières transactions, mercredi 20 juin. Évoluant à l'inverse du prix des titres, le taux de rendement des emprunts du Trésor français à 10 ans se détendait à 5,10 %. En Allemagne, les taux à 10 ans se repliaient à 4,98 %.

MONNAIES

L'EURO était stable, mercredi en début de journée, sur le marché des changes. Le yen évoluait dans des marges étroites après avoir perdu ses gains enregistrés grâce aux commentaires du gouverneur de la Banque du Japon, Masaru Hayami, selon lesquels un yen faible nuirait à l'économie mondiale. La monnaie européenne se négociait à 0,8536 dollar, tandis que le billet vert s'échangeait à 122,86 yens.

ÉCONOMIE

Inquiétudes après le plan de relance argentin

LE NOUVEAU plan de relance économique en Argentine, annoncé le vendredi 15 juin, inquiète les investisseurs internationaux et a de lourdes répercussions chez son voisin brésilien. Le gouvernement argentin a donné, mercredi, des précisions sur son nouveau régime de changes qui laisse partiellement flotter le peso dans les exportations et les importations, sortant ainsi de la parité officielle avec le dollar. L'annonce du plan par le ministre argentin de l'économie, Domingo Cavallo, a été interprétée à Wall Street comme un début de dévaluation. Mardi 19 juin, les obligations argentines étaient en chute libre sur les marchés financiers internationaux, reculant de près de 3,9 % par rapport à leur cours de clôture vendredi. Les investisseurs étrangers n'ont pas compris ces mesures économiques et budgétaires, a regretté M. Cavallo. Au Brésil, le real a continué à se déprécier mardi face au dollar, après avoir déjà touché lundi son plus bas niveau historique, reflétant la méfiance et la nervosité provoquées par les nouvelles mesures de change incluses dans le plan argentin. La Bourse de Sao Paulo s'est toutefois ressaisie mardi, en clôturant en hausse de 0,31 % après avoir chuté la veille de 4,2 %.

● **FRANCE : le ministre des finances, Laurent Fabius, a déclaré mardi que « le pouvoir d'achat, soutenu par l'évolution des salaires et des baisses d'impôts, devrait demeurer largement positif en 2001 ».** « *La progression des revenus des ménages est bien orientée grâce aux créations d'emplois qui ont dépassé le seuil des 100 000 postes au début de l'année* », a-t-il dit lors du débat d'orientation budgétaire pour 2002 au Sénat.

● **L'excédent des échanges agroalimentaires de la France s'est élevé à 3,6 milliards de francs** (550 millions d'euros) en avril, en recul de 1 milliard par rapport à avril 2000, a indiqué mardi le ministère de l'agriculture. Les mesures de prévention de la fièvre aphteuse et la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ont « *de nouveau beaucoup perturbé les échanges d'animaux et de viande bovine, en particulier à l'exportation* », a-t-il ajouté.

● **ALLEMAGNE : la croissance est « restée très modeste » au deuxième trimestre**, a estimé la Bundesbank dans son rapport men-

suel de juin paru mercredi, sans donner de chiffre. Au premier trimestre, la croissance s'était élevée à 0,4 % par rapport aux trois derniers mois de 2000 en données corrigées. Pour sa part, le ministre de l'économie allemande Werner Müller avait estimé mardi que la croissance « *pourrait être nulle* » dans son pays au deuxième trimestre. Du coup l'objectif gouvernemental de 2 % environ de croissance du produit intérieur brut (PIB) cette année sera également « *très difficile* » à atteindre, selon lui.

● **ZONE EURO : la production industrielle de la zone euro, corrigée des variations saisonnières**, a baissé de 0,5 % au mois d'avril par rapport au mois de mars, a indiqué mardi Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne (UE). Pour l'ensemble de l'UE, la production industrielle a baissé de 0,4 % en avril. En glissement annuel, la production industrielle a augmenté de 1,6 % en avril dans la zone euro et de 1,4 % dans l'UE.

● **ITALIE : la balance des transactions courantes a été déficitaire de 568 millions d'euros en avril**, contre un déficit de 889 millions d'euros en avril 2000, a annoncé, mardi, l'Office des changes italiens.

● **JAPON : l'excédent commercial a plongé de 86,1 % en mai sur un an, à 80,1 milliards de yens** (777 millions d'euros) contre 575 milliards en mai 2000, a indiqué, mercredi, le ministère des finances. Les exportations ont reculé de 0,9 % tandis que les importations ont bondi de 14 %. Le solde commercial avec les Etats-Unis a chuté de 15,9 % à 390,6 milliards de yens.

● **RUSSIE : la croissance russe sur les cinq premiers mois de 2001 s'est élevée à 4,9 %** par rapport à la même période de 2000, a déclaré, mercredi, le ministre du développement économique, Guerman Gref. Le gouvernement a prévu une hausse du PIB d'environ 4 % en 2001.

● **POLOGNE : le gouvernement a dû procéder mardi à des coupes budgétaires** atteignant 7 milliards de zlotys (2 milliards d'euros), le ministère des finances ayant annoncé que le déficit budgétaire avait déjà atteint son plafond pour l'année.

● **PÉTROLE : les cours du pétrole évoluaient à leur plus bas niveau depuis près de deux mois** mardi soir, le marché pariant toujours sur une reprise rapide des exportations irakiennes. Le baril de Brent cotait 26,95 dollars, après avoir clôturé la veille à 27,01 dollars.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37693	SCHILLING AUTR. (10).....	4,37693
PUNT IRLANDAISE (10).....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	3,32894
FLORIN NÉERLANDAIS.....	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS.....	2,97660
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324
DRACHME GREC (100).....	3,40750	DRACHME GREC (100).....	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	19/06
COURONNE DANOISE.....	7,4551
COUR. NORVÉGIENNE.....	7,9000
COUR. SUÉDOISE.....	9,0719
SCILLING TCHÈQUE.....	33,9030
DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,6390
DOLLAR CANADIEN.....	1,3124
DOLLAR HONGKONG.....	6,6788
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	2,0670
FORINT HONGROIS.....	246,2700
LEU ROUMAIN.....	24804
ZLOTY POLONAIS.....	3,3977

Cours de change croisés

20/06 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR.....	0,81357	0,85320	0,13007	1,39930	0,55897
YEN.....	122,91500	104,88000	15,99000	171,99000	68,68500
EURO.....	1,17206	0,95347	0,15245	1,63985	0,65505
FRANC.....	7,68820	6,25540	6,55957	10,75810	4,29650
LIVRE.....	0,71464	0,58145	0,60980	0,09295	0,39940
FRANC SUISSE.....	1,78900	1,45590	1,52695	0,23275	2,50375

Taux d'intérêt (%)

Taux 19/06	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	4,53	4,33	5,15	5,75
ALLEMAGNE.....	4,48	4,46	5,02	5,65
GDE-BRETAG.....	4,25	5,16	5,14	4,93
ITALIE.....	4,48	4,41	5,41	6,04
JAPON.....	0,03	0,02	1,19	2,20
ÉTATS-UNIS.....	3,91	3,50	5,27	5,72
SUISSE.....	3,10	3,16	3,37	4,08
PAYS-BAS.....	4,43	4,41	5,17	5,69

Matif

Cours 9h57	Volume 20/06	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	6705	88,83	88,46
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001.....	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 19/06	Var. % 18/06
BRENT (LONDRES).....	26,75	-0,85
WTI (NEW YORK).....	0,27	-0,66
LIGHT SWEET CRUDE.....	27,49	-0,22

Or

En euros	Cours 19/06	Var % 18/06
OR FIN KILO BARRE.....	10200	+0,99
OR FIN LINGOT.....	10260	+1,08
ONCE D'OR (LO).....	266,40
PIÈCE FRANCE 20 F.....	58,20	+0,34
PIÈCE SUISSE 20 F.....	58,50	+0,86
PIÈCE UNION LAT. 20.....	57,50
PIÈCE 10 DOLLARS US.....	187
PIÈCE 20 DOLLARS US.....	382	-0,78
PIÈCE 50 PESOS MEX.....	378,25	+1,27

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Après l'annonce, la veille, des bons résultats par son concurrent Oracle, le numéro un européen des logiciels de gestion SAP a vu son action gagner 7,84 % mardi 19 juin, à 165,7 euros.

● Le titre du groupe médical suisse Novartis a chuté de 7,21 % mardi, à 63,1 francs suisses, après une information selon laquelle les autorités américaines n'auraient pas l'intention d'autoriser la commercialisation du Zelnorm, un médicament auquel Novartis prétait un grand succès.

● L'action de la compagnie aérienne allemande Lufthansa a perdu mardi 2,75 %, à 19,45 euros. Le titre a été affecté par les ventes

d'un important investisseur.

● L'action de la holding italienne HdP a chuté de 2,47 %, mardi, à 4,47 euros, après l'annonce d'un projet de cession de sa participation dans le fabricant de vêtements de sport Fila.

● L'action de Nokia, le fabricant suédois de téléphones portables, a gagné 2,65 % mardi, à 26,75 euros.

● Le titre de Volkswagen, le constructeur automobile allemand, a gagné 1,64 %, mardi, à 56 euros. Ford a pourtant démenti les rumeurs selon lesquelles il avait l'intention de lancer une OPA sur Volkswagen mais n'a pas nié son intérêt pour le groupe automobile allemand.

20/06 10h05

Code pays	Cours en euros	% Var. 19/06
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR	SE 19,46	...
BASF AG	DE* 44,40	-1,11
BMW	DE* 38,05	-0,65
CONTINENTAL AG	DE* 16,15	...
DAIMLERCHRYSLER	DE* 50,60	-0,59
FIAT	IT* 24,34	...
FIAT PRIV.	IT* 15,47	...
MICHELIN	FR* 37,30	-0,45
PEUGEOT	FR* 314,30	-1,07
PIRELLI SPA	IT* 3,45	...
DR ING PORSCHE	DE* 382	-0,47
RENAULT	FR* 51,40	+0,98
VALEO	FR* 46,56	-0,09
VOLKSWAGEN	DE* 56,60	-0,71
▶ DJ E STOXX AUTO P	230,83	-0,02

Code pays	Cours en euros	% Var. 19/06
BANQUES		
ABBAY NATIONAL	GB 19,44	-2,05
ABN AMRO HOLDIN	NL* 20,86	-0,76
ALL & LEICS	GB 13,03	-2,56
ALLIED IRISH BA	GB 21,77	+0,91
ALPHA BANK	GR 27,58	+1,32
B.P.SONDRIO	IT* 11,20	...
B.P.VERONA E.S.	IT* 11,80	...
BANK OF IRELAND	GB 18,51	+2,62
BANK OF PIRAEUS	GR 13,10	...
BANKINTER S	ES* 40,23	-1,03
BANCRAYS PLC	GB 35,16	-0,87
BAYR.HYPO-LIVER	DE* 58	-0,34
BBVA R	ES* 15,45	-0,90
BCA AG.MANTOVAN	IT* 10,30	...
BCA FIDEURAM	IT* 10,96	...
INTESABCI	IT* 4,06	...
BCA LOMBARDA	IT* 10,32	...
BCA P.BERG.-CV	IT* 18,97	...
BCA P.MILANO	IT* 4,57	...
B.P.EMILIA ROMA	IT* 36,40	...
B.P.NOVARA	IT* 7,29	...
B.P.LODI	IT* 11,70	...
BCA ROMA	IT* 4,42	...
BCO POPULAR ESP	ES* 39,61	-0,35
BCP R	PT* 4,35	...
BIPOP CARITRE	IT* 4,65	...
BK OF SCOTLAND	GB 13,13	...
BNL	IT* 3,65	...
BNP PARIBAS	FR* 98,90	-0,70
BSCH R	ES* 10,66	-0,47
COMIT	IT* 6,16	...
COMM.BANK OF GR	GR 46,72	+0,91
COMMERZBANK	DE* 29,15	-0,34
CREDIT LYONNAIS	FR* 43,16	-1,01
DANSKE BANK	DK 19,79	...
DEUTSCHE BANK N	DE* 86	-0,41
DEXIA	BE* 176,80	...
DNB HOLDING	NO 4,96	...
DRESDNER BANK N	DE* 52,60	-0,47
EFG EUROBK ERGA	GR 14,90	+0,68
ERSTE BANK	AT* 59,30	...
ESPIRITO SANTO	PT* 15,70	...
FOERENINGSSA	SE 13,83	...
HALIFAX GROUP	GB 12,92	+1,25
HSBC HLDG	GB 13,78	-1,17
IKB	DE* 15,72	+0,13
KBC BANCASSURAN	BE* 42,50	-0,35
LLOYDS TSB	GB 11,35	-0,57
MONTE PASCHI SI	IT* 3,70	...
NAT BANK GREECE	FR* 37,80	+1,02
NATEXIS BQ POP.	GR* 98	-0,31
NORDEA	SE 6,61	...
ROLO BANCA 1473	IT* 17,86	...
ROYAL BK SCOTL	GB 27,28	+0,24
S-E-BANKEN -A-	SE 11,19	...
SAN PAOLO IMI	IT* 15,43	...
STANDARD CHARTER	GB 15,22	...
STE GENERAL-A-	FR* 68,75	-1,29
SVENSKA HANDELS	SE 16,53	...
SWEDISH MATCH	SE 5,38	...
UBS N	CH 165,36	-0,59
UNICREDITO ITAL	IT* 5,11	...
▶ DJ E STOXX BANK P	316,61	-0,32

Code pays	Cours en euros	% Var. 19/06
PRODUITS DE BASE		
ACERALIA	ES* 13,18	-1,13
ACERINOX R	ES* 35,15	-1,46
ALUMINIUM GREEC	GR 34,60	+0,23
ANGLO AMERICAN	GB 17,61	...
ASSIDOMAEN AB	SE 24,14	...
BEKAERT	BE* 42,70	+1,11
BILLITON	GB 6,02	+1,10
BOEHLER-UDDEHOL	AT* 43,70	...
BUNZL PLC	GB 7,71	-0,42
CORUS GROUP	GB 1,04	...
ELVAL	GR 4,28	+1,90
HOLMEN -B-	SE 22,93	...
ISPAT INTERNATI	NL* 3,99	...
JOHNSON MATTHEY	GB 17,40	...
MAYR-MELNHOF KA	AT* 51	...
M-REAL -B-	FI* 7,20	+0,28
OUTOKUMPU	FI* 10,34	...
PECHINEY-A-	FR* 57,20	-1,38
RAUTARUUKKI K	FI* 4,15	+0,73
RIO TINTO	GB 20,45	+0,16
SIDENOR	GR 4	...
SILVER & BARYTE	GB 21,52	...
SMURFIT JEFFERS	GB 2,09	...
STORA ENSO -A-	FI* 11,95	...
STORA ENSO -R-	FI* 12,15	+1,25
SVENSKA CELLULO	SE 24,58	...
THYSSENKRUPP	DE* 15,70	-0,32
UNION MINIERE	BE* 47,70	-0,30
UPM-KYMMENE COR	FI* 33,48	-0,48
USINOR	FR* 12,95	-0,23
VIOTALCO	GR 10,06	-0,59
VOEST-ALPINE ST	AT* 34,80	...
WORMS N	FR* 19,18	+5,62
▶ DJ E STOXX BASI P	179,05	+0,25

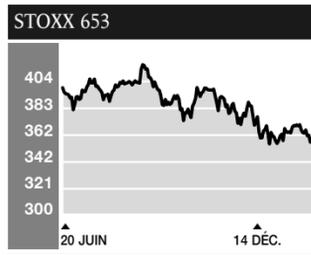
Code pays	Cours en euros	% Var. 19/06
CHIMIE		
AIR LIQUIDE	FR* 160,90	-1,41
AKZO NOBEL NV	NL* 49	-0,75
BASF AG	DE* 44,40	-1,11
BAYER AG	DE* 45,70	-0,65
BOC GROUP PLC	GB 17,53	...
CELANESE N	DE* 26,80	-0,74
CIBA SPEC CHIMI	CH 70,26	-0,46
CLARIANT N	CH 331,37	...
DSM	NL* 41,70	-0,17
EMS-CHEM HOLD A	CH 477,78	-1,22
ICI	GB 7,19	-1,12
KEMIRA	FI* 6,50	...
KON. VOKAP NV	NL* 26,40	-1,68
LAPORTE	GB 11,32	...
LONZA GRP N	CH 674,51	-0,67
NORSK HYDRO	NO 50,32	...
RHODIA	FR* 12,62	-0,24

Code pays	Cours en euros	% Var. 19/06
CONGLOMÉRATS		
D'IETTEREN SA	BE* 192	-1,03
AZEO	FR* 71,95	...
GBL	BE* 300,10	...
GEVAERT	BE* 35	...
INCHCAPE	GB 7,78	-2,25
KVAERNER -A-	NO 8,67	...
MYTILINEOS	GR 7,34	+0,55
UNAXIS HLDG N	CH 172,22	-3,66
ORKLA	NO 20,89	...
SONAE SGPS	PT* 0,89	...
▶ DJ E STOXX CONG P	329,98	...

Code pays	Cours en euros	% Var. 19/06
TÉLÉCOMMUNICATIONS		
ATLANTIC TELECO	GB 0,24	...
BRITISH TELECOM	GB 7,01	-1,38
CABLE & WIRELES	GB 6,46	-1,98
COLT TELECOM NE	GB 9	+0,36
DEUTSCHE TELEKO	DE* 23,65	-1,05
E.BISCOM	IT* 69,70	...
ERICOM	IR* 1,26	...
EUSA COMUNICA	FI* 18,11	-3,41
ENERGIS	GB 3,21	-3,43
EQUANT NV	DE* 29,70	+1,02
EUROPOLITAN HLD	SE 6,83	...
FRANCE TELECOM	FR* 54,50	-1,36
HELLENIC TELE (GR 16	+0,38
KINGSTON COM	GB 1,97	...
KONINKLIJKE KPN	NL* 5,92	-1,17
KPNQWEST NV -C-	NL* 9	-2,70
LIBERTEL NV	NL* 10,70	-2,73
MANNESMANN N	DE* 203	-0,27
MOBILCOM	DE* 16,09	+0,25
PANAFON HELLENI	GR 6,38	+1,92
PT TELECOM SCPS	PT* 7,89	...
SONERA	FI* 8,59	-3,05
SWISSCOM N	CH 286,27	-0,23
T.I.M.	IT* 6,04	...
SONG NETWORKS	SE 2,46	...
TDC -B-	DK 45,61	...
TELE2 -B-	SE 38,69	...
TELECEL	PT* 9,25	...
TELECOM ITALIA	IT* 10,16	...
TELECOM ITALIA	IT* 5,46	...
TELIA	SE 5,95	...
TISCALI	IT* 11,50	...
VERSATEL TELECO	NL* 3,60	-2,70
VODAFONE GROUP	GB 2,58	-2,47
▶ DJ E STOXX TCOM P	511,97	-0,93

Code pays	Cours en euros	% Var. 19/06
CONSTRUCTION		
ACCIONA	ES* 43,67	-0,64
ACS	ES* 32,02	-1,17
AGGREGATE IND	GB 1,37	...
AKTOR SA	GR 7,40	-1,33
AMEY	GB 6,05	...
UPONOR -A-	FI* 17	...
AUREA	ES* 20,75	-0,10
ACESA R	ES* 10,78	-0,28
BOUYGUES	FR* 39,07	-1,49
BPB	GB 4,24	...
BRISA AUTO-ESTR	PT* 9,55	...
BUZZI UNICEM	IT* 11,87	...
NOVAR	GB 2,25	-12,66
CRH PLC	GB 33,43	-0,49
CIMPOR R	PT* 22,84	...
COLAS	FR* 64	...
GRUPO DRAGADOS	ES* 15,19	...
FCC	ES* 24,23	-0,78
GRUPO FERROVIAL	ES* 19,62	-1,41
HANSON PLC	GB 7,68	+0,21
HEIDELBERGER ZE	DE* 51,99	-1,91
HELL.TECHNOODR	GR 6,32	...
HERACLIS GENL R	GR 12,64	...
HOCHTIEF ESSEN	DE* 23,75	...
HOLCIM	CH 1297,39	...
IMERYS	FR* 118	...
ITALCEMENTI	IT* 9,53	...
LAFARGE	FR* 101,80	-0,20
MICHAHNI REG.	GR 2,70	-2,17
PILKINGTON PLC	GB 1,65	...
RMC GROUP PLC	GB 10,55	-0,15
SAINTE GOBAIN	FR* 166,70	-0,30
SKANSKA -B-	SE 11,24	...
TAYLOR WOODROW	GB 2,95	...
TECHNIP	FR* 173,90	+0,81
TITAN CEMENT RE	GR* 37	-1,49
VINCI	FR* 72,60	-0,14
WIENERB BAUSTOF	AT* 20,60	...
▶ DJ E STOXX CNST P	234,75	-0,49

Code pays	Cours en euros	% Var. 19/06
CONSOMMATION CYCLIQUE		
ACCOR	FR* 45,30	-0,98
ADIDAS-SALOMON	DE* 65	...
AGFA-GEVAERT	BE* 16,40	+0,61
AIR FRANCE	FR* 19,89	-0,15
AIRTOUTS PLC	GB 4,40	...
ALITALIA	IT* 1,33	...
AUSTRIAN AIRLIN	AT* 12,02	...
AUTOGRILL	IT* 12,29	...
BANG & OLUFSEN	DK 31,52	-2,08
BASS	GB 11,90	...
BENETTON GROUP	IT* 16,55	...
BERKELEY GROUP	GB 12,04	+1,10
BRITISH AIRWAYS	GB 5,33	-2,39
BULGARIE	IT* 13,06	...
CHRISTIAN DIOR	FR* 44,13	-1,61
CLUB MED	FR* 66	-0,53
COMPASS GROUP	GB 8,69	-0,93
DT.LUFTHANSA N	DE* 19,15	-1,03
ELECTROLUX -B-	SE 15,54	...
EM.TV & MERCHAN	DE* 2,79	+3,33
EMI GROUP	GB 6,57	+0,75
EURO DISNEY	FR* 1	-1,96
HERMES INTL	FR* 162	+0,62
HILTON GROUP	GB 3,65	...
HDP	IT* 4,47	...
HUNTER DOUGLAS	NL* 30,75	-0,81
KLM	NL* 21,20	+0,71
LVMH	FR* 60,55	-1,30
MEDION	DE* 92	-1,82
MOULINEX	FR* 3,49	-0,57
NH HOTELES	ES* 13,82	-0,58
NXT	GB 7,34	+0,45
P & O PRINCESS	GB 5,50	-0,88
PERSIMON PLC	GB 5,22	+3,23
PREUSSAG AG	DE* 35,80	-0,42
RANK GROUP	GB 3,59	...
RICHEMONT UNITS	CH 2917,65	-0,13
ROY.PHILIPS ELE	NL* 28,17	-2,76
ROYANIR HLDGS	IR* 12,13	...
SAIRGROUP N	CH 68,30	+0,48
SAS DANMARK A/S	DK 11,80	+1,15
SEB	FR* 56,55	+0,09



Code pays	Cours en euros	% Var. 19/06
PHARMACIE		
ACTELION N	CH 153,10	...
ALTANA AG	DE* 42,25	+1,56
ASTRAZENECA	GB 55,85	-1,01
AVENTIS	FR* 91,80	+0,33
BB BIOTECH	CH 20,20	-1,43
CELLTECH GROUP	GB 90,03	+1,66
ELAN CORP	IR* 44,02	+0,27
ESSILOR INTL	FR* 337,20	-2,26
FRESENIUS MED C	DE* 82,30	-0,60
GALEN HOLDINGS	GB 14,84	+0,33
GAMBRO -A-	SE 8,49	...
GLAXOSMITHKLINE	GB 31,62	-0,10
H. LUNDBECK	DK 27,32	...
NOVARTIS N	CH 41,31	+0,16
NOVO-NORDISK -B	DK 215,96	...
NOVOZYMES -B	DK 25,62	-0,52
NYCOMED AMERSHA	GB 8,43	...
ORION C	FI* 18	...
OXFORD GLYCOSCI	GB 17,29	-1,85
PHONAK		

VALEURS FRANCE

Le titre Ingenico a ouvert la séance de mercredi 20 juin en hausse de 3,45 % à 22,5 euros.

Le titre CNP Assurances a ouvert en repli de 3,33 %, à 37,7 euros.

Le titre CNP Assurances a ouvert en repli de 3,33 %, à 37,7 euros.

L'action du fabricant de composants optiques pour les télécommunications Highwave Optical glissait de 11,78 %, à 10,41 euros.

Table of stock prices for various French companies including Alcatel, Alstom, Altran, etc.

Table of stock prices for various international companies including Euro Disney, Euro Tunnel, Faurecia, etc.

Table of stock prices for various international companies including Publicis, Remy Cointreau, Renault, etc.

Table of stock prices for various international companies including Adecco, American Exp., Amvscap Exp., etc.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 20 JUIN Cours à 9h 57

Table of stock prices for various French companies under the Premier Marché section.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 19 JUIN Une sélection. Cours relevés à 18 h 11

Table of stock prices for various French companies under the Nouveau Marché section.

Table of stock prices for various international companies under the Nouveau Marché section.

Table of stock prices for various international companies under the Nouveau Marché section.

Table of stock prices for various international companies under the Nouveau Marché section.

Table of stock prices for various international companies under the Nouveau Marché section.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 20 JUIN Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of stock prices for various international companies under the Second Marché section.

MERCREDI 20 JUIN Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of stock prices for various international companies under the Second Marché section.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 19 juin

Table of SICAV and FCP prices for various companies like Agipi, BNP Paribas, CDC Xaxis, etc.

Table of SICAV and FCP prices for various companies like Agipi, BNP Paribas, CDC Xaxis, etc.

Table of SICAV and FCP prices for various companies like Agipi, BNP Paribas, CDC Xaxis, etc.

Table of SICAV and FCP prices for various companies like Agipi, BNP Paribas, CDC Xaxis, etc.

Table of SICAV and FCP prices for various companies like Agipi, BNP Paribas, CDC Xaxis, etc.

SG ASSET MANAGEMENT Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)

LÉGENDE * Hors frais. ** A titre indicatif.

TECHNOLOGIE Sorona, une nouvelle fibre en cours de lancement, sera probablement le premier produit chimique commercialisé à grande échelle qui soit issu d'un

organisme génétiquement modifié (OGM). ● DUPONT, le géant américain de la chimie, mise ainsi sur les biotechnologies pour relancer l'innovation dans un domaine qui n'a pas

connu d'avancées majeures depuis le lancement du polyéthylène en 1973. ● LA FIBRE est produite grâce au transfert de certains gènes de la bactérie *Klebsiella pneumoniae* sur

la bactérie *Escherichia coli*. ● LES MARCHÉS visés, en raison des coûts de production, pourraient se cantonner à des niches haut de gamme telles que le textile, les revêtements de

surface dans l'automobile ou l'emballage antibactérien. ● LA CHIMIE verte devra également échapper à l'association par le public avec les OGM agricoles souvent critiqués.

L'industrie chimique mise sur les fibres produites grâce aux OGM

Une filiale de DuPont s'apprête à commercialiser Sorona, la première fibre chimique issue d'un organisme génétiquement modifié. La production par fermentation a été améliorée grâce à un transfert de gènes entre deux bactéries. Néanmoins, le coût de cette technique reste élevé

WILMINGTON (Etats-Unis)
de notre envoyé spécial

Ray Miller tend une pièce de tissu à travers la table : « Tenez, touchez-le. Ce nouveau produit présente une combinaison unique de différentes qualités : il est plus résistant, plus doux et on le teint plus facilement que toutes les fibres existantes sur le marché. » Sur l'écran mural s'affichent les statistiques montrant la supériorité de ce nouveau polymère sur ses concurrents existants, PET et PBT. Le directeur de la technologie de DuPont Sorona espère fermement que Sorona, la nouvelle fibre en cours de lancement, connaîtra le même succès que le Nylon, qui a fait depuis les années 1930 la célébrité et la prospérité du géant américain de la chimie. Le marché tranchera. Mais, quoi qu'il en soit, Sorona a une particularité notable : elle sera probablement le premier produit chimique commercialisé à grande échelle qui soit issu d'un organisme génétiquement modifié (OGM).

Le premier, mais sans doute pas le dernier. Car l'industrie chimique voit dans les biotechnologies un moyen majeur de se propulser dans une nouvelle ère. Le secteur connaît une activité presque stagnante, et il n'a pas lancé de famille de polymères vraiment nouvelle depuis le polyéthylène en 1973. La biotechnologie est perçue par les professionnels comme la principale voie technique pour relancer une dynamique d'innovation : « Les enzymes, cellules et organismes génétiquement modifiés pro-

duiront des produits chimiques d'une façon inimaginable aujourd'hui, affirme le cabinet de consultants McKinsey dans son étude sur l'industrie chimique publiée fin mai. La biotechnologie devrait représenter environ 30 % du marché chimique en 2010. »

Tous les grands groupes ont

Les polymères végétaux intéressent les chercheurs

Certaines plantes produisent couramment des polymères, appelés biopolymères du fait de leur origine végétale. L'amidon, la cellulose, la pectine, sont les plus connues de ces biopolymères, qui suscitent un intérêt grandissant de la communauté scientifique. La recherche s'oriente vers les applications non alimentaires de ces produits : si le film plastique paraît moins prometteur que naguère, en raison de la solubilité de l'amidon, les chercheurs s'intéressent beaucoup aux propriétés stabilisatrices de ces produits dans les interfaces entre eau et milieu gras, par exemple dans les mousses à raser ou les gels. La recherche ne s'intéresse pas directement à la transgénèse, mais à la compréhension de la synthèse métabolique des biopolymères par les plantes. Les biopolymères seront au centre d'un colloque international organisé à Nantes du 25 au 27 juin.

dans leurs cartons ou en voie de lancement un produit issu d'OGM, mais DuPont et Cargill-Dow, qui développe un procédé dans lequel de l'acide polylactique est produit par des micro-organismes se nourrissant d'amidon de maïs, sont les plus avancés : ils se préparent à lancer leur biopolymères dans les deux ans à venir. Outre des qualités identiques ou meilleures du produit final, le principal avantage du procédé concerne son impact environnemental plus faible, tant à la production – moindre consom-

mation d'eau et d'énergie, remplacement des catalyseurs usuels fait appel à des métaux lourds polluants par des enzymes biologiques – qu'à la consommation, puisque les produits seront biodégradables.

Mais ces OGM chimiques sont très différents des maïs et soja

qu'ils excrètent. D'abord employée dans l'industrie agroalimentaire puis dans la santé, pour la production de protéines simples, cette technique aborde donc la chimie et la fabrication de plastiques ou de fibres textiles. Ainsi, Sorona est un polymère produit par voie chimique à partir du monomère 1,3 propanediol (dit 3 G, parce qu'il contient trois groupes carbone-glycol), lui-même obtenu par des bactéries transgéniques. On sait depuis longtemps que certaines bactéries peuvent produire du 3 G. Le problème est que ce n'est possible naturellement que sur un substrat de glycérol, une matière trop coûteuse pour rendre intéressante l'utilisation directe de cette fermentation spontanée. En revanche, le glucose est peu onéreux. Or, certaines bactéries, comme *Klebsiella pneumoniae* possèdent un gène exprimant une enzyme capable de dégrader le glucose en glycérol et un gène exprimant une enzyme transformant le glycérol en 3 G. Cependant, ces bactéries se développent mal sur un substrat de glucose. L'innovation consiste essen-

tiellement à transférer ces gènes dans la bactérie *Escherichia coli*, un organisme très fréquemment utilisé en biotechnologie, et à adapter le milieu de fermentation, hors glycérol, afin qu'*Escherichia coli* produise le monomère visé à partir du glucose. Les résultats sont très satisfaisants en phase pilote et

Second problème, le coût risque de cantonner la chimie biotechnologique à des polymères haut de gamme : « La fermentation bactérienne devrait fournir une matière à quelque 2 dollars le kilo, dit Yves Poirier, chercheur au Laboratoire de biologie et de physiologie végétales de l'université de Lausanne. Cela convient pour le textile, qui supporte des coûts de matière relativement importants, mais c'est trop élevé pour des applications comme le conditionnement en bouteilles. » Les marchés de la bioconversion devraient donc se concentrer sur des niches comme les revêtements de surface dans l'automobile ou l'emballage antimicrobien.

Un produit présenté comme « plus résistant et plus doux que toutes les fibres sur le marché »

le procédé va être appliqué à échelle industrielle : en 2003, 50 000 tonnes de 3 G serviront ainsi de matière première au premier polymère issu d'OGM.

Selon le Conseil américain de la recherche chimique, « les industries de la bioconversion sont dans une phase de développement explosif ». Une condition reste cepen-

ment essentielle pour que ces promesses se concrétisent. Le public ne doit pas associer cette « chimie verte », selon l'expression du Conseil, aux OGM agricoles honnis. Le fait que l'on ne mange généralement pas ses vêtements et que ne soient impliqués dans l'opération que des microbes peu fantasmatiques devrait éviter à l'industrie chimique un rejet massif.

Second problème, le coût risque de cantonner la chimie biotechnologique à des polymères haut de gamme : « La fermentation bactérienne devrait fournir une matière à quelque 2 dollars le kilo, dit Yves Poirier, chercheur au Laboratoire de biologie et de physiologie végétales de l'université de Lausanne. Cela convient pour le textile, qui supporte des coûts de matière relativement importants, mais c'est trop élevé pour des applications comme le conditionnement en bouteilles. » Les marchés de la bioconversion devraient donc se concentrer sur des niches comme les revêtements de surface dans l'automobile ou l'emballage antimicrobien.

Hervé Kempf

Le plastique végétal n'est pas pour demain

TRANSFORMER les plantes en producteurs de plastiques est sans aucun doute une des plus fascinantes des applications possibles de la transgénèse. Mais les espoirs qui se sont élevés à ce propos chez les industriels dans les années 1990 se sont évanouis : trop cher, trop compliqué, trop futuriste. Monsanto a jeté l'éponge en 1998, et on compte sur les doigts d'une main les laboratoires qui s'intéressent à l'affaire. Pourtant, la production de polymères par les plantes est une voie plus logique que le passage par des bactéries se nourrissant de glucose : en effet, celui-ci vient des végétaux, qui transforment ainsi l'énergie solaire. Et les plastiques ainsi produits seraient biodégradables, telles les fibres de cellulose, le principal polymère que fournissent couramment les végétaux.

Depuis une vingtaine d'années, on connaît la propriété qu'ont une grande variété de bactéries de synthétiser une famille de polyesters, les PHA (polyhydroxyalcanoates). Au milieu des années 1980, le groupe chimique anglais ICI a découvert qu'il pouvait améliorer cette

fermentation et produire un polymère présentant des qualités plus intéressantes, le PHBV. Mais le coût de fabrication était très élevé. ICI a abandonné, rétrocedant sa licence à Zeneca, qui l'a à son tour vendue en 1996 à Monsanto.

RENDEMENTS INSUFFISANTS

Cette société espérait contourner la difficulté en modifiant des plantes pour qu'elles produisent le polymère à de meilleures conditions. Cette recherche a conduit à un résultat intéressant, publié dans *Nature Biotechnology* d'octobre 1999. Les chercheurs de la firme de Saint Louis, menés par Steven Slater, ont montré qu'on pouvait modifier deux plantes, *Arabidopsis* et *Brassica*, de façon à leur faire produire le PHBV. Le travail requerrait une procédure très élaborée, puisqu'il a fallu insérer pas moins de quatre gènes, contre deux en moyenne dans les applications courantes de plantes OGM.

En effet, explique Yves Poirier, du Laboratoire de biologie et physiologie végétales de l'université de Lausanne, « il faut créer une voie métabolique nouvelle dans la

plante, alors que dans les applications agricoles habituelles, il s'agit simplement de la production d'une protéine particulière ». Succès expérimental, la transgénèse s'est révélée décevante, puisque le rendement était très faible : 2,5 % du poids sec du végétal, alors qu'il aurait fallu atteindre 15 % pour rentrer dans une zone concurrentielle.

La production de plastique par les plantes n'est donc pas pour demain. Mais la porte n'est pas fermée : Monsanto a vendu en mai sa licence à une start-up, Metabolix, qui envisage de poursuivre les recherches, même si son premier produit sera un plastique produit par fermentation bactérienne. Et le directeur de DuPont Bio-based Materials, Robert Dorsch, explique : « Sur le long terme, on peut s'intéresser à des herbes adventices [qui poussent sans avoir été semées] de la Prairie américaine, et qui produisent deux fois plus de biomasse par hectare que le maïs. Ça n'est aujourd'hui qu'une idée, mais qui sait ? »

H. K.

Le nid d'une centaine d'œufs de dinosaures découvert en 1993 au Portugal commence à livrer ses secrets

EN 1993, alors qu'elle se promenait sur la côte de Lourinha (nord de Lisbonne), l'infirmière portugaise Isabel Mateus repéra l'éclat noir d'une coquille préhistorique. Dépêchée sur place, une équipe de paléontologues portugais et français ne tarda pas à confirmer le trésor. L'annonce en fut faite officiellement en 1997, par une note de l'Académie des sciences (Paris) : on venait de découvrir un gigantesque nid de dinosaures, comprenant une centaine d'œufs, dont un, au moins, contenait un embryon (*Le Monde* du 28 juin 1997).

Une trouvaille d'autant plus fabuleuse que ce gisement fossilisé, daté du jurassique supérieur (140 millions d'années), détient, et de très loin, le record d'ancienneté en la matière. Et que l'espèce concernée appartient au groupe des théropodes (carnivores), supposés, selon l'hypothèse dominante, être les ancêtres des oiseaux.

Quatre ans plus tard, que sait-on de plus ? Sur ces œufs de petite taille (8 cm sur 3), pas grand-chose : ils sont si précieux qu'ils n'ont pas encore été examinés, les chercheurs attendant pour le faire d'avoir le matériel et l'espace adé-

quats. Autour du nid, en revanche, des centaines de petits os épars ont été récoltés, provenant d'œufs éclatés. Découverts en fines rondelles et analysés sous microscope, ils ont livré des informations inédites sur leur embryogenèse.

« Cet extraordinaire matériel d'âge jurassique permet de reculer dans le temps et d'augmenter de façon détaillée notre connaissance de l'ostéogénèse précoce et l'acquisition de la forme chez les dinosaures carnivores », résume l'équipe franco-portugaise, qui publiait, lundi 18 juin, le bilan actuel de ses recherches dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*.

SANS DOUTE PLUSIEURS MÈRES

« Pour la première fois, il a été possible de pénétrer dans l'intimité de la croissance d'un dinosaure datant d'une époque très reculée », précise Philippe Taquet, directeur du laboratoire de paléontologie du Muséum national d'histoire naturelle (Paris). Appelé en renfort, lors de la découverte du site, par son collègue Miguel Antunes (université de Lisbonne), ce spécialiste des dinosaures s'est depuis lors adjoint un complice, Armand de Ricqlès, professeur au Collège de

France et expert dans l'étude des os.

A eux tous, ils ont donc fait parler les petits fragments de squelette. Et ils ont démontré que ces petits reptiles, au sortir de leur croissance embryonnaire, ressemblaient déjà à s'y méprendre à des adultes en miniature. « On peut certifier que ces petits carnivores, comme le font les oiseaux, connaissent dès la naissance », résume Philippe Taquet, qui s'interroge désormais sur les modalités de cette ponte impressionnante. Proviend-elle d'une seule femelle ? Ou, plus vraisemblablement, ces petits dinosaures aux dents longues organisaient-ils leur reproduction comme le font aujourd'hui certaines autruches, chez lesquelles plusieurs femelles viennent pondre en un seul lieu ?

Pour en savoir plus, il faudra attendre que débute l'étude des trois énormes blocs de terre prélevés à Lourinha, dans lesquels dorment, intacts, les œufs préhistoriques.

Catherine Vincent

Participez à la 5^e édition du

Prix Le Monde

de la recherche universitaire



Si vous avez soutenu votre thèse entre le 1^{er} octobre 2000 et le 31 octobre 2001, le Prix Le Monde vous offre la possibilité de publier vos travaux dans la collection « Partage du savoir ».

Institué en 1997 par Le Monde de l'éducation, ce concours a comme objectifs :

- Valoriser la recherche universitaire en offrant à de jeunes docteurs une audience élargie au grand public.
- Impulser un débat d'idées permanent autour des chercheurs et de leurs savoirs.
- Encourager des problématiques qui – traitées dans un esprit d'ouverture interdisciplinaire – soient susceptibles d'éveiller un intérêt au-delà d'un seul cercle de spécialistes et de réduire les clivages entre l'espace de production des connaissances et les besoins des hommes.

Renseignements : 01-44-97-54-95, chupin@lemonde.fr

OFUP, fph, M, FONDATION FRANCE, puf



Sur la Route du thé

ZHONGDIAN

de notre envoyée spéciale

A 3 300 m d'altitude, les rouges, roses, bleus, verts, jaunes vifs explosent à la dérobée, dans l'intimité des maisons, sur les fresques des monastères bouddhistes, avec une virtuosité qui rappelle, ici, au « sud des nuages », aux confins de la Chine, les enluminures du Moyen Âge. Soyang affirme que « toutes ces couleurs expriment les souhaits d'une vie meilleure ». C'est l'éternel printemps, sur ce plateau du Kham où ondule à perte de vue la steppe monochrome, brûlée par le gel. Le Tibétain, qui croit à la réincarnation, vénère ces peintures sacrées, comme le nomade d'Asie centrale déroule en plein désert son tapis de prière, transportant avec lui le plus luxuriant des jardins d'Eden.

A la mi-mai, la neige est tout

Jusqu'en septembre, au Nord-Yunnan, la steppe se couvre de fleurs. Saison bénie pour vivre la culture tibétaine qui honore l'éternel printemps dans ces confins chinois

juste fondue. Le paysan, grimpé sur son toit, remplace les tuiles de bois endommagées. Dans les champs, les femmes courbent le dos sur les pousses d'orge et binent la terre. Les plus costauds aident le

voisin, l'oncle ou le cousin à la construction d'une maison. La récolte des *shitaki*, ces champignons noirs réputés pour leurs vertus médicinales, notamment contre le cancer, et dont les Japonais raffolent, ont enrichi la région : ils sont vendus jusqu'à 2 000 yuans le kilo, environ 2 000 F (le salaire moyen mensuel stagne autour de 1 000 F).

Il y a des chantiers partout. Les seaux emplis de terre passent de main en main. Cette glaise, tassée entre des planches, sert à monter les murs. On s'affaire en famille, les jeunes fiancées portent leur parure de turquoise et de corail. L'armature en bois et les trente-cinq piliers sont déjà dressés. La saison dure quatre mois, de juin à septembre, il n'y a pas de temps à perdre.

Le ciel demeure plombé, masquant les pics enneigés. Les giboulées glacées se succèdent. Les beaux jours se font attendre à Zhongdian, à l'extrémité méridionale du Kham, rattachée depuis le 9 septembre 1965 au Yunnan, en tant que province autonome tibétaine de Diqing. On est à 200 kilomètres de la région autonome du Tibet (et à 1 600 kilomètres de Lhasa), comme fut rebaptisée la zone centrale de l'Himalaya lors du morcellement de l'ancien Tibet, tandis que l'est et le nord du Kham étaient intégrés au Sichuan et au Qinghai, quatorze ans après la « libération » de la région, comme disent les Chinois, et son annexion à la République populaire.

LA MAJESTÉ DU PALAIS BLANC

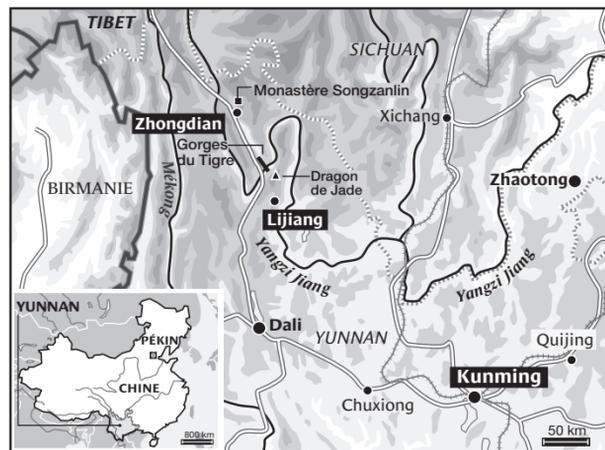
Les premiers bourgeons des azalées annoncent l'éclosion de la végétation qui transformera pour quelques semaines les pâturages en champs de fleurs. « Il y a cent quarante-cinq sortes de rhododendrons », s'emballe Soyang, qui dit attendre avec fébrilité ce moment où elle galopera seule à travers la prairie. Cavalière émérite, traitée de garçon manqué par ses frères, la jeune beauté est une vraie Khampa, de cette race de seigneurs qui se disent « nés sur un cheval », et fière de l'être.

Partout présents, les huit signes de bon augure, le lotus, la conque, le nœud sans fin, la roue de la loi, le vase, l'étendard de la victoire, les deux poissons et l'ombrelle, composent une litanie céleste qui enguirlande le Toit du monde. Ces symboles s'ajustent en mosaïque au-dessus de l'âtre familial, ils bordent les ouvertures en trompe l'œil des fermes trapues, ils courent sur les façades blanchies et sur les bannières des temples. Les plus belles fresques sont à Songzanlin, monastère fondé au XVII^e siècle par le cinquième dalaï-lama, le « grand cinquième », qui a construit le Potala à Lhasa.

Dressé au sommet d'une colline, Songzanlin a, de loin, la majesté de ce « palais blanc ». De près, il ressemble à un village fortifié. Les maisons des six cents moines, avec



PHOTOS LOUIS-MARIE BLANCHARD



leurs jardins, s'étagent de part et d'autre de l'escalier vertigineux desservant la salle d'assemblée. Surchargé de plissés et de tentures criardes qui emmaillotent ses cent huit piliers, le temple, sombre comme une grotte, tout juste éclairé par les lampes à beurre de yak, centaines de points lumineux alignés

aux pieds des bouddhas en méditation, dispense une paix qui tranche avec la violence des scènes représentées sur les murs. « L'aspect courroucé des déités prépare aux heures terribles de la mort, avant la réincarnation », assure Soyang.

On y voit des visages terrifiants, moitié hommes, moitié bêtes, des

yeux exorbités, des bras démultipliés par l'action. Yama, à la tête de buffle, couronné de crânes humains, accueille le paysan, le pèlerin, comme le simple visiteur, en lui présentant la Roue de la vie qu'il tient entre ses crocs acérés et au centre de laquelle se poursuivent le serpent, le coq et le cochon

Près de Zhongdian, le monastère de Songzanlin, fondé au XVII^e siècle, et dont le grand temple, en partie détruit sous la révolution culturelle et restauré, réunit 600 moines (ci-dessus). Festivités au cours desquelles se mesurent les cavaliers kampas. Redoutables guerriers, qui résistèrent aux hordes de Gengis Khan, ces seigneurs de la steppe prétendent être « nés sur un cheval » (ci-contre). Grands-mères naxies dans une venelle de Lijiang, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco (à droite).

A tous prix

■ 400 F (61 €) : le stage de natation synchronisée de 5 jours (45 minutes par jour) signé Pierre & Vacances, du 8 juillet au 25 août, dans les piscines de ses villages : Cap Esterel, les Restanques et Pont-Royal. Ce stage met en pratique la méthode ludique de Muriel Hermine. Rens. : 0-825-820-820.

■ 1 740 F (265 €) : 3 jours aux « Baroquiales », un festival de musique baroque qui, du 29 juin au 8 juillet, anime les vallées de la Roya-Bévère, dans l'arrière-pays niçois. Au programme : opéras, concerts, commedia dell'arte dans

les églises et chapelles baroques de la région. Scarlatti, Frescobaldi, Mozart, interprétés notamment par l'Ensemble baroque de Nice et par la Grande Ecurie & la Chambre du Roy. Visites guidées gratuites des villages concernés, repas baroques, stages d'orgue. Forfait 2 nuits et petits déjeuners, dîners et trois spectacles, dont un concert Bach pour 2 personnes. Réservations au 04-93-04-00-09. Programme et places supplémentaires (50 ou 100 F, 7 ou 15 € le concert) au 04-93-04-24-41 et sur Internet (www.lesbaroquiales.org).

■ 2 650 F (404 €) : un raid « Alpes et forêts », initiative originale

de la société d'économie alpestre de Savoie et Haute-Savoie. Du 2 au 10 juillet, on marche d'alpage en alpage, de Megève jusqu'à la Thuile, accueillis par des montagnards occasion de partager ce mode de vie traditionnel, de goûter les produits du terroir (reblochon, beaufort, chevrotin...) et de découvrir *in situ* la flore et la faune avec des spécialistes. Inclus : casse-croûte de midi, hébergement en gîte-étape, portage des bagages par ânes et mulets, animations à l'étape. Places limitées. Rens. : SEA 74, Cité administrative, 74 040 Annecy Cedex ou sur Internet (www.echoalp.com).

Baléares

3450F^{TTC*} au lieu de 5290F^{TTC}

Vol + 7 nuits en hôtel 3* + demi-pension.
Départ de Paris le 11 juillet.

Grèce

3750F^{TTC*} au lieu de 5025F^{TTC}

Vol + 7 nuits en hôtel club catégorie A (3*)
+ pension complète. Départ de Paris le 05 juillet.

degriftour.com

En partenariat avec lastminute.com

www.degriftour.com - 3615 DT**

08 36 68 28 27

2,21 F TTC/mn



Lic.095960001* Prix par personne, base chambre double.
Offres soumises à conditions. **de 0,99 à 2,21F/mn



symbolisant la haine, le désir et l'ignorance, « la jalousie, l'avidité et la paresse », insiste Soyang. Leur ronde, quête sans fin, est celle de l'homme qui peine à atteindre la liberté spirituelle et la perfection intérieure. Les dimensions de Songzanlin, l'une des treize grandes lamaserias des Bonnets jaunes, attestent de son importance sur la Route du thé. Avec le petit monastère de Dabao, camouflé dans les pins au sommet d'une colline, et surnommé « la clé

du Tibet » pour sa position stratégique, Songzanlin constituait l'étape obligée des commerçants qui arrivaient d'Inde et de Birmanie. Le sel (il y a 200 millions d'années, l'Himalaya était un océan) et les peaux s'échangeaient contre le fameux thé en brique du Yunnan. Mélangé au beurre de yak, baratté et salé, ce thé noir constitue la nourriture de base avec l'orge grillée des longs mois d'hiver. L'ancienne piste caravanière descendait, du nord au sud, parallèlement aux canyons, par-

mi les plus impressionnants du globe, au fond desquels déboulent, de l'Himalaya, le Yangzi Jiang, le Mékong et la Salouen, trois fleuves majeurs qui irriguent la Chine et l'Asie du Sud-Est. En suivant le Yangzi Jiang, au-delà des fameuses gorges du Tigre, jusqu'à Lijiang, on pénètre le fief Naxi, l'une des 25 minorités ethniques vivant au Yunnan. Les Naxi descendent des Tibéto-Birmans, pasteurs venus, selon Jacques Lemoine du CNRS, du Tibet nord-oriental voilà quelque 2 000 ans. Ils sont connus pour leur système de canalisations qui conduit l'eau jusqu'aux villages. A Lijiang, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, où l'on compterait plus de 300 ponts de pierre et passerelles de bois, le tourisme (essentiellement chinois) transforme peu à peu en boutiques et en hôtels les maisons de briques qui verrouillent les cours pavées. Seules les grands-mères naxies portent la cape en peau de mouton ornée des sept étoiles de la Grande Ourse. A quatre-vingts ans passés, Mme Yu et Mme He, qui tapent le carton à l'écart du tohu-bohu, confient qu'après elles plus personne ne portera le costume traditionnel.

Qu'en sera-t-il de la province de Zhongdian, à 160 km au nord, ouverte depuis peu aux étrangers et dont la moitié des 300 000 habitants sont tibétains. Baptisée Shangri-la, « Jardin céleste », par les autorités locales qui ont lancé un programme de promotion touristique, la région, présentée comme « la dernière terre de pureté de la planète », saura-t-elle préserver sa propre culture sans verser dans la banalisation d'un folklore monnayable ? La ville change à vue d'œil. Le vieux quartier habité par 500 familles (3 000 personnes) est une peau de chagrin. Autour du marché, les hôtels au standard international se multiplient. Soyang portera-t-elle toujours avec fierté sa longue jupe noire nouée sur les reins et son gilet de fourrure ? Fen s'interroge. En bon Tibétain, il ouvre sa porte à l'étranger comme s'il était de la famille. Un tour de main, et le thé au beurre fume dans les bols. Il dit qu'il ne sait pas ce qu'il adviendra pour son petit-fils. Sera-t-il encore tibétain ? Il plisse les yeux. Il sourit. Le monde change.

Florence Evin

Week-end « Parfums d'Histoire » à Grasse

Tenant bien son quant-à-soi, à l'écart quoique à l'écoute de la cohue azurée, l'ancienne cité autonome de l'arrière-pays cannois n'a pas à se « vendre » : Grasse, capitale historique de la haute parfumerie, célèbre depuis la mode des gants parfumés, à la Renaissance, sait que son nom seul est sa meilleure réclame. Cependant, Fragonard (le peintre) et Fragonard (le parfumeur), l'amiral de Grasse, Napoléon et sa sœur Pauline (grands consommateurs d'eaux de senteur), la reine-impératrice Victoria et les Roth-schild, toutes ces gloires accumulées sur la tête des 40 000 Grassois, demandent de temps en temps à être « aérées ». C'est ce que vient de réaliser, à sa propre initiative, l'écrivain Maurice Brunetti (*Le Voleur de soleil, La Vigne de Léon*), familier des lieux, en publiant *Parfums d'Histoire*. Un livre dense et divertissant, érudit et élégant, resituant Grasse au milieu de la fresque à la fois mondiale et secrète des parfums français, de Piver à Coty, de Chanel à Molinard, de Guerlain à Ricci. L'humour, sur fond de gros sous, apparaît même derrière ces très sérieuses histoires d'odeurs, quand un fabricant grassois d'huiles essentielles leur se concurrençant, jusqu'à leur faire rechercher au Proche-Orient une plante croissant librement dans l'Estérel encore plus proche... Maurice Brunetti nous donne ainsi un guide littéraire

re sui generis pour rafraîchir notre regard sur Grasse, au moment où reprennent les traditionnelles célébrations estivales de la ville, notamment les Fêtes du jasmin, créées en 1946, avec corso, bataille de fleurs, fanfares et spectacles de rue, loin des galas ampoulés de la Côte d'Azur, mais néanmoins devenues un « classique » des jours et des nuits d'été en cette contrée. Malgré la rude concurrence du jasmin égyptien, produit bon marché, la campagne grassoise compte encore sept planteurs de l'odorante oléacée. Tout un réseau de musées d'art, de sciences et d'artisanat prépare à une découverte de la partie encore agreste de Grasse, même si on se contente d'arpenter le jardin Pauline ou le parc de la Corniche. Ne pas manquer enfin d'aller voir le nouveau palais de justice, installé parmi les arbres, avec son ellipse et ses ailettes, œuvre de l'architecte Christian de Portzamparc.

De notre envoyé spécial Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ A lire : *Parfums d'Histoire*, de Maurice Brunetti (Presses du Midi, 83100 Toulon, 120 F, 18 €). Parfumeries visitables : les trois « ard » : Fragonard, Molinard, Galimard. Musée international de la parfumerie (tél. : 04-93-36-80-20). Musée d'art et d'histoire de Provence (tél. : 04-93-36-01-61). Villa-Musée Fragonard (tél. : 04-93-36-01-61), Les Rubens de Notre-Dame-du-Puy. Fêtes d'été à partir du 13 juillet : Musiques et chants des pays d'Oc, Kiosques en musique, Fêtes du jasmin, etc. Renseignements au 04-93-36-66-66 (courriel : tourisme.grasse@wanadoo.fr). ★ Le Guide rouge 2001 permet de s'y retrouver parmi la pléthore d'hôtels et de restaurants grassois. La table aux saveurs méridionales la plus typée demeure La Bastide Saint-Antoine (deux macarons et trois couverts au Michelin) : menu de midi à 270 F (41 €), sauf dimanche et jours fériés ; dîner gastronomique à 650 F (99 €).

Pictogrammes naxis

Henri Michaux, convaincu qu'« après des millénaires, l'en- vie du signe pictographique [n'a] toujours pas disparu », aurait été comblé par la calligraphie des Naxis, peuple qui vénère la nature. Constituée de 1 400 pictogrammes, dont l'association forme les 600 expressions de la vie quotidienne, l'écriture naxie n'est plus utilisée que par une poignée de chamanes ou dongba. Composant poèmes et proverbes, les dessins se répondent les uns les autres pour exprimer le droit chemin : « Un bon cheval ne se perd jamais. » Sont mis en scène la rosée, le gel, la neige (3 croix symbolisant des cristaux), la querelle, la peur, l'amour (deux êtres unis dans un grand manteau). Le soleil noir représente l'obscurité. Un éclair, la lumière. Les fantômes ont des cornes, les grands-parents des moustaches. Le roi au télescope est Big Brother. Il existerait plus de 10 000 volumes en cours de transcription à l'Institut Dongba de Lijiang.

Carnet de route

● **Accès.** Le transit par la Thaïlande permet un accès direct au Yunnan : avec Thai Airways, vol sans escale, Paris-Bangkok et correspondance vers Kunming (à partir de 5 716 F, 867 €, jusqu'au 31 octobre, tél. : 01-44-20-70-80). Sans supplément de prix, on peut faire escale à l'aller, et (ou) au retour, dans la capitale thaïlandaise. China Yunnan Airline assure les liaisons intérieures, Kunming-Zhongdian au Kham, et Lijiang-Kunming (1 585 F, 240 €, réservation possible chez Asia avec le billet international). On empruntera la très belle route reliant Zhongdian à Lijiang, via les impressionnantes gorges du Tigre où déboule le fameux Yangzi Jiang. ● **Etapes.** Hôtels récents, confortables (3 étoiles) et propres dans les grandes villes. Un seul écueil : le personnel ne parle que le chinois : d'où l'utilité d'un interprète pour toute démarche. A Zhongdian, le Gyalthang Dzong, de gestion tibétaine, fait exception puisqu'à la réception comme au restaurant (excellent),

on parle et on comprend l'anglais. Il s'agit d'une belle bâtisse typique, avec patio, à flanc de montagne : charme et tarifs raisonnables pour des chambres avec chauffage (environ 350 F, tél./fax. : 0086/887-822-3620). L'hôtel organise des randonnées à pied, à cheval et à VTT : notamment sous la conduite de Tenzin, de Gyalzar Tour. A Lijiang, luxe au Grand Lijiang (500 F la chambre, tél. : 612-617-1940), convivialité à l'« Ancient Town Inn » (350 F, la chambre : exiger la 3^e cour au rez-de-chaussée, tél. : 888-516-7492) et nombreuses petites pensions bon marché. Richard He, guide naxi, parle un très bon anglais (tél. : portable : 888-512-9793). ● **Forfaits.** Le voyage individuel à la carte, en voiture particulière avec chauffeur et guide, de Zhongdian à Lijiang, est proposé par Asia (tél. : 01-44-41-50-10, et sur Internet : www.asia.fr), selon l'itinéraire (modulable) décrit dans ce reportage de Zhongdian (3 nuits au Gyalthang) à Lijiang (3 nuits au Grand

Lijiang) par la route, et escale à Kunming (2 nuits à l'Horizon) pour voir l'exceptionnel musée consacré aux minorités : environ 17 900 F, 2 700 €, de Paris. Egalement, circuits en groupe chez Explorer, de Kunming à Lhassa en 20 jours par la route (du 4 au 23 octobre, 35 900 F, tél. : 01-53-45-85-85). Pour leur part, la Maison de la Chine (tél. : 01-40-51-95-00) et Orients (tél. : 01-40-51-10-41) proposent un Yunnan nord-sud, en groupe (2 semaines, environ 18 500 F), ou en individuel. ● **Lectures.** *La Voie blanche entre Chine et Tibet*, de Bernard Allanic (La Digitale, Dif Pop, 238, rue Jean-Marie-Carier, bourg de Baye, 29300 Quimperlé). A l'Institut Dongba de Lijiang, ouvrages sur les Naxis. *Tibet rouge*, de Robert Ford (Olizane), *Tibet, pays des neiges*, de Guiseppe Tucci (Kailash). *Et que rien ne te fasse peur*, d'Ani Patchen et Adelaïde Donneye (Nil). Côté guides : *Le Tibet* (Peuples du monde) et *Chine du Sud-Ouest, Yunnan, Guizhou, Guangxi* (Guide bleu Hachette).

EVASION
Publicités

Compagnie Italienne de Tourisme
ITALIE DU SUD
(Basilicate)
Séjour Village Club Torre del Faro
à partir de **4 111 F TTC**
Prix par personne au départ de Paris le Dimanche sur vol spécial pour Brindisi. Logement en chambre double pension complète et transfert inclus.
Rens. et inscript. n° AZUR 08 10 00 70 70 ou dans toutes les agences de voyages
www.civoyages.com - Email : civiv@ciyoayages.com

SUR AVIS.FR, RÉSERVEZ VOTRE VOITURE EN 2 COUPS DE SOURIS.

www.avis.fr
Décidés à faire mille fois plus.

Marche + thalasso 7 j. en Bretagne, ça tonifie ! et ça coûte 3 450 F (seulement !)
Gravir le Kilimandjaro ça redonne du souffle ! et ça coûte 9 950 F (seulement)
Marcher 16 j. en Ouzbékistan ça va de soi ! et ça coûte 11 600 F (seulement) N°1

... et il y a 200 autres randonnées-découvertes comme celle-ci !!!
Brochure : 01 46 33 71 71 www.nomade-aventure.com

CORREZE
HOTEL* "LE BEAU SITE"**
19320 St-Pardoux-La-Croisille
Forfait été à partir de 325 F par pers. en 1/2 pension - Tarif enfant. Tennis, piscine chauffée, mini-golf, étang privé dans un parc de 5 ha, sports nautiques.
ENVOI DOC N° VERT 0 800.018.347 ou www.hotel-lebeausite-correze.com

JURA
Vacances scolaires HOME D'ENFANTS / JURA
(900 m altitude près frontière suisse)
Agrément jeunesse et sports. Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIIe, confort. 2 ou 3 enfants par chbre sdb et wc. Pleine nature. Accueil volon. limité à 15 enfants idéal en cas de 1re séparation. Ambiance familiale, possibilité accompt depuis Paris TGV. Activités : VTT, jeux collect., peint. s/bois, tennis, poney, init. échecs et théâtre, fabrication du pain. Tél. : 03-81-38-12-51

MSC CROISIÈRES RHAPSODY ÉTÉ 2001
Venise - Sillage Grec - Turquie
Départs les 07, 14, 21 et 28 juillet 2001
De Paris en Avion ou Train - 8 jours/7 nuits

Cabines Int. Cat. 3	Cabines Ext. Cat. 6
5 500 F*	6 300 F*
9-179 F	10-560 F

3^e/4^e pers. adulte : 3 760 F
Supplément single +65%
3^e lit enfant GRATUIT jusqu'à 18 ans
sauf taxes portuaires
(Participation Frais Avion : 1100 F - Train : 600 F)
N° Vert 0 800 506 500
Agences de voyages ou 01 48 04 76 20

Oui, je désire recevoir la brochure Printemps Été Automne 2001

Nom _____ Prénom _____ Tél. _____
Adresse _____ CP _____ Ville _____

Coupon à retourner à Croisières MSC, 59 rue Beaubourg, 75003 Paris

directours
Voyager mieux. Dépenser moins.
Un Etat authentique.
Directours vous propose de découvrir le Missouri, un magnifique état marqué par l'histoire de France et la musique. A mi chemin de la Louisiane et du Québec, dans un paysage de lacs et de forêts, au fil du Mississippi bordé de vieux villages typiques aux noms français, un itinéraire (voiture+hôtels réservés) sur le thème de la musique.
8 jours et 6 nuits sur place.
Kansas City (jazz), Branson (capitale de la country), Memphis (rock), Saint-Louis (blues).
Au prix exceptionnel de : **5 990 F TTC** du 16/08 au 31/10.
et de : **7 640 F TTC** jusqu'au 15/08.
Prix en chambre double. Importantes réductions en chambre triple et quadruple.
A ne manquer sous aucun prétexte : l'automne (Septembre/Octobre).
Renseignements touristiques de l'Etat : 01 43 80 42 02
Site : www.missouritourism.com
www.directours.com
3615 Directours (2.21 Fmi) et 01.45.62.62.62 - AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

singularité
recommandée par Johansens
le guide des plus beaux hôtels d'Europe
www.johansens.com/110B
JOHANSENS
ANNUELLEMENT INSPECTÉS POUR LE VOYAGEUR INDÉPENDANT

villard de lans
4 JOURS POUR SE RESSOURCER DANS LE VERCORS
Découverte canyoning + escalade ou spéléo ou via cordata.
Carte multi-loisirs avec VTT, tir à l'arc, luge, mise en forme ...
♦ en hôtel** (nuit + petit déjeuner) à partir de **1 271 F** par pers.
♦ en studio (base 2 personnes) à partir de **1 093 F** par pers.
séjours soumis à conditions nous consulter.
Vercors Réservations tél. 04 76 95 96 96 - vercors-reservations@wanadoo.fr

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : 01.42.17.39.63

Dans les grandes fermes du Cederberg, le rugby sud-africain s'ouvre à la mixité raciale

Les grands fermiers de Citrusdal encouragent la pratique du ballon ovale chez leurs employés noirs

Breyton Paulse, l'aïlier métré des Springboks, que le XV de France doit retrouver samedi 23 juin à Durban pour un second test-match, est

le symbole d'un rugby sud-africain qui s'ouvre peu à peu à la « mixité » raciale. Dans la vallée du Cederberg, une région agricole d'Afrique du

Sud, des fermiers blancs, longtemps seuls adeptes du ballon ovale, encouragent leurs employés noirs à pratiquer le rugby et à rejoindre les clubs.

CITRUSDAL (Afrique du Sud)

Pietrus est un solide Afrikaner qui gagne sa vie en cultivant des roses. Avec les agrumes, les fleurs font la renommée de Citrusdal, le chef-lieu d'une coquette vallée du Cederberg, perchée à 200 kilomètres au nord du Cap. C'est l'hiver, la basse saison pour les fleurs, celle de la cueillette pour les oranges et les citrons. Pendant que des dizaines de Noirs se démènent au pied des arbres ou dans les usines de conditionnement, Pietrus savoure le soleil de midi. Il est accoudé à la balustrade du stade de rugby, au milieu des eucalyptus. Un trait de nostalgie traverse son regard.

Il n'y a pas si longtemps, ce descendant de huguenots donnait davantage de son temps au rugby, le sport-roi de la vallée et de tout le sud-ouest de l'Afrique du Sud. Mais il a largement dépassé la trentaine et ne trouve plus l'enthousiasme pour aller s'entraîner souvent. Il « rend service », dans le pack de l'équipe B de Citrusdal. A ses côtés jouent des Noirs. Il n'a « plus le droit de dire les Hottentots », c'est péjoratif, alors il parle des coloured, les « gens de couleur ». Quinze des cinquante joueurs de son club proviennent des rangs des « gens de couleur », les employés des fermes de la vallée. Ce qui était impensable il y a dix ans est advenu : le club de rugby d'une terre profondément conservatrice accepte la mixité, même si demeurent quelques vilains réflexes.

Pietrus a un problème avec le temps. Quand il évoque « une époque très lointaine », il faut comprendre avant l'élection de Nelson Mandela. Quand il assure que « les Noirs jouent au rugby avec nous depuis longtemps », il veut dire depuis 1994. Ce n'est pas si ancien, il se souvient très bien des débuts du rugby « mixte ». C'était très compliqué. Dans les tribunes, il y avait des bagarres et des huées. Sur le terrain, beaucoup de retenue pour un sport de combat collectif. « On voyait nos coéquipiers noirs comme des gars sales, raconte Pietrus. Il faut dire qu'ils n'avaient pas tous une douche ou l'eau courante chez eux. » Aujourd'hui ? Les rencontres se déroulent dans le calme, ou presque. Les joueurs s'habituent tant bien que mal à la mixité des regroupements : « Bien sûr, ajoute Pietrus, il y aura toujours un idiot pour dire : "Je ne pousse pas en mêlée s'il y a un Noir dans le pack." Mais nous n'allons pas changer les règles pour son plaisir. »

ÉQUIPE DE FERMES

Depuis le début de la saison, le club mixte de Citrusdal - l'autre club, celui des coloured, n'a pas attiré de joueurs blancs - tient sa première vedette noire, Joppie. Comme tous les métrés de la vallée, ce petit troisième-ligne aile a débuté dans l'équipe de la ferme où travaillait ses parents. Il appartient à la première génération de bénéficiaires du programme de développement mis en place dans la vallée voilà une dizaine d'années par la Fondation rurale.

« C'était une décision de la communauté », explique All Van der Merwe, un des plus grands fermiers de Citrusdal. A un moment, nous avons réalisé que si nous ne faisons rien pour les gens qui travaillaient pour nous, nous allions au-devant de gros problèmes. »

Les fermes de la communauté noire ont été les premières intéressées par ce geste d'ouverture. Après avoir équipé leurs appartements en électricité et en eau courante, on leur a enseigné « l'art de devenir de bonnes maîtresses de maison ». Un petit pavillon rose a été édifié pour accueillir leurs enfants de moins de six ans. Restait à s'occuper des hommes. Depuis des dizaines d'années, les fermiers afrikaners s'accommodaient du dop system : ils rémunèrent leurs salariés en deux parts de valeurs égales, l'une en liquidités, l'autre en vin de mauvaise qualité. « Lorsque nous avons cessé de travailler le samedi, ces gens n'avaient plus rien d'autre à faire que de boire pendant tout le week-end », se souvient All Van der Merwe.

Un soupçon d'humanisme a alors fait son chemin dans l'esprit des fermiers afrikaners : installons des terrains de rugby sur nos terres, constituons des équipes, et les meilleurs joueurs pourront rejoindre le club de la ville. « En créant ce système, je me suis inspiré des pratiques de l'université de Stellenbosch, où les plus doués rejoignent l'équipe A », assure All Van der Merwe. Il ne voit pas là de politique de discrimination positive :

« Tout est basé sur le mérite. » Les plus doués, il en est sûr, rejoindront un jour les sélections de jeunes de la Western Province, puis, peut-être, les Springboks : « Je suis certain qu'il y a beaucoup de petits Breyton Paulse qui vont émerger », avance-t-il, en référence à l'aïlier international qui a appris le rugby dans une ferme de Ceres, à une centaine de kilomètres de là (lire ci-dessous).

FANS ASSIDUS DU SUPER 12

Les plus grandes exploitations de Citrusdal, comme celle des frères Van der Merwe (400 hectares, 400 employés à la haute saison), possèdent désormais leur propre club, soit trois équipes. Les plus petites se regroupent pour faire nombre. Pendant l'hiver, sept clubs disputent le championnat. « Nous fournissons les moyens de transport », précise All Van der Merwe. Avec son frère, Gerrit, il dirige parfois l'entraînement. Leur équipe, les Young Blues, est tenant du titre.

En février, alors que le Super 12 allait commencer, un délégué des employés a sollicité un rendez-vous avec le patron. Il voulait acheter une antenne satellite afin de suivre les matchs de cette compétition, qui regroupe les meilleures équipes de l'hémisphère Sud. Les frères Van der Merwe ont prêté la somme nécessaire. Pour les rembourser, leurs créanciers demandent une participation à leurs invités fans de rugby.

Eric Collier

Grand espoir de l'athlétisme français, Mehdi Baala doit encore faire ses preuves

Le 4^e du 1 500 m des JO n'est pas inscrit d'office au Mondial

STRASBOURG

C'est ici que, pour lui, tout a commencé. Alors Mehdi Baala remercie le public par un petit tour de piste à l'envers, même s'il n'a pas gagné, même si sa rentrée en plein air, avec cette troisième place dans le 1 000 m du meeting de Strasbourg, mardi 19 juin, n'est pas celle dont il avait rêvé. Redescendu depuis peu de son séjour pyrénéen à Font-Romeu, il savait que le moment n'était pas idéal. Un essaim de gamins l'entoure et le fête néanmoins. Mehdi Baala, quatrième du 1 500 m des Jeux de Sydney, est leur héros.

C'est donc ici, à deux pas de sa cité, dans ce stade de Hautepierre, que tout a commencé. Il avait seize ans quand des copains l'ont incité à rejoindre la section athlétisme de l'ASPTT Strasbourg. Son père est algérien, sa mère alsacienne et il a grandi bercé par les exploits de Saïd Aouita ou Nourredine Morceli. Son talent saute déjà aux yeux. Après seize mois d'entraînement, il bat le record de France cadets du 1 500 m. Le véritable déclin a lieu en juin 1999, lors de la première édition du meeting de Strasbourg, sur son stade, lors d'un 1 500 m regroupant les meilleurs Français. A l'organisateur, Pascal Thiébaud, ancien international de demi-fond, Mehdi Baala lance crânement : « Tu peux inviter qui tu veux, de toute façon, c'est moi qui gagnerai. » Et il gagne, améliorant de plus de 5 secondes son record personnel.

Très fort à l'entraînement, il a été longtemps tenaillé par un stress irréductible en compétition. Jean-Michel Durringer, son entraîneur, l'engage à se tourner vers la sophrologie, mais Mehdi Baala s'y refuse : « Je me suis dit, c'est ton problème, toi seul y peux quelque chose. » Il prend alors des mesures radicales. A trois mois de son bac technique, il annonce à sa famille et à son entraîneur qu'il plaque le lycée pour privilégier l'entraînement. Malgré le tollé, il tient bon. « Il m'a expliqué que c'était le moment ou jamais, dit Jean-Michel Durringer, que pour rivaliser cette saison-là avec les meilleurs, il devait avoir fait un stage en altitude de trois semaines avant le cycle de compétition de la mi-juin. Pour cela, il devait sacrifier ses études. »

Medhi échoue au bac pour un demi-point, mais gagne sa qualification pour les championnats du monde de Séville. Las, le recordman de France, Driss Maazouzi, reçoit la lettre de sortie qu'il n'espérait plus de la Fédération marocaine juste avant le départ pour l'Espagne. Mehdi Baala reste à Strasbourg.

Jean-Michel Durringer s'imagine qu'il va partir digérer sa déception en vacances. Au contraire : le jeune homme convoque son entraîneur pour une séance dès le lendemain. « C'est un athlète très fier, qui

ne se plaint jamais, et est capable d'aller puiser très loin dans ses réserves mentales », affirme son entraîneur.

Malgré huit années de collaboration, Mehdi Baala parvient encore à surprendre Jean-Michel Durringer. Comme en septembre, aux Jeux olympiques de Sydney. Au départ de la finale du 1 500 m, l'entraîneur ne croit pas au podium pour son poulain, déjà très éprouvé par sa demi-finale. Au sortir de la chambre d'appel, il ne trotte même pas sur la piste, il marche. « Je voulais garder le peu d'énergie qui me restait », expliquera-t-il. A 300 m de l'arrivée, il peut encore rêver à une médaille et sa quatrième place lui arrache des larmes légitimes, aujourd'hui positivées.

Propulsé héros local en Alsace et sauveur de l'équipe de France d'athlétisme en déroute à Sydney,

Le Mondial 2003

à Paris en question

La ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, s'est entretenue par téléphone avec le président de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), Lamine Diack, mardi 19 juin, au sujet des problèmes budgétaires rencontrés par le comité d'organisation des championnats du monde de Paris 2003. Une entrevue a été fixée au 6 juillet. « Si les chiffres qui nous ont été présentés reflètent la réalité, c'est inquiétant, a déclaré Pierre Weiss, directeur général de l'IAAF. Dans ces conditions, il vaut mieux changer le lieu des championnats du monde 2003. Les Allemands nous ont fait savoir qu'ils étaient reprenus. » Le budget de l'organisation du Mondial 2003 est d'environ 400 millions de francs (61 millions d'euros), alors que les recettes prévues n'atteignent pas 250 millions.

Mehdi Baala apprend pourtant que le statut de star de l'athlétisme hexagonal ne s'acquiert pas en un jour. La nouvelle direction technique nationale, qui se pique de ne consentir aucun passe-droit, ne lui a pas accordé de sélection automatique pour les prochains championnats du monde, en août à Edmonton (Canada), et lui impose de disputer les championnats de France à Saint-Etienne (29 juin-1^{er} juillet). Il s'exécutera, pour la forme, sur 800 m, mais sait qu'il lui faut réaliser les minimas sur 1 500 m pour les Mondiaux avant le 23 juillet, tout en casant dans son emploi du temps un stage en altitude à partir du 10 juillet. Il ne lui reste que les meetings de Rome, le 29 juin, et de Paris, le 6 juillet, pour obtenir son billet.

Patricia Jolly

Plus besoin de quota pour Breyton Paulse, la flèche des Springboks

DURBAN (Afrique du Sud)

Chester Williams, l'aïlier noir qui avait remporté la Coupe du monde 1995 avec les Springboks, vient d'annoncer sa retraite sportive. Les

PORTRAIT

Cet aïlier noir, élu meilleur joueur du Super 12, est un des rugbymen les mieux payés d'Afrique du Sud

médias sud-africains ont salué ce départ en soulignant le rôle fédérateur de « l'homme qui a réuni la nation ». La première titularisation de Chester Williams, en 1993 contre l'Argentine, restera une date-clé de l'histoire des Springboks, mais les Noirs d'Afrique du Sud se souviennent surtout de lui comme d'un symbole de réconciliation servant la bonne conscience des classes dominantes blanches : Chester Williams était très proche de l'establishment. En revanche, le fabuleux parcours de Breyton Paulse, l'aïlier de couleur des Western Stormers, fait chavirer le cœur des jeunes rugbymen de toutes origines : son histoire est de celles que les métrés de famille racontent à la veillée à leurs petits garçons.

Il était une fois dans le Boland, une région située au nord du Cap, un petit d'homme très

vif, très doué pour le sport. Son père avait disparu depuis longtemps, égaré dans les vapeurs d'alcool. Setta, sa mère, une ancienne championne d'athlétisme dont la carrière avait été étouffée par la politique de l'apartheid, avait trouvé un emploi dans la cuisine d'un couple de fermiers éclairés, Charl et Pauline Du Toit. Breyton Paulse a grandi à Ceres, dans la ferme De Keur. Il est devenu le meilleur ami du fils Du Toit, Klein-Charl. Dans la cour, le petit Blanc et le petit Noir disputent des parties de rugby à n'en plus finir. Un soir, après avoir regardé un match des Springboks à la télévision, Breyton confie à sa maman que, quand il sera grand, il jouera « avec les Boks, comme Naas Botha ».

TROIS ESSAIS POUR SA PREMIÈRE SÉLECTION

A l'école de Ceres, Breyton Paulse multiplie les exploits, au rugby, au cricket, au football et en athlétisme. Charl Du Toit, en admiration devant son talent, l'inscrit à l'université de Stellenbosch, le creuset de l'élite du rugby sud-africain. Pour son premier match, face à une équipe de professeurs, Breyton Paulse (1,77 m, 79 kg) ne manque pas de se faire remarquer. Il est lancé. Il va s'illustrer au sein de la Western Province, dans la Currie Cup, puis avec les Stormers, dans le Super 12. Il a vingt ans lorsque les Springboks font appel à lui, en 1996, pour une tournée en France et en Argentine. Mais le sélectionneur, André Markgraaff, le trouve trop léger : il ne disputera aucun test-match.

Un préparateur physique l'aide à muscler son jeu, sans lui faire perdre sa vitesse, son atout majeur. En 1999, le nouvel entraîneur, Nick Mallett l'appelle à son tour, non sans indiquer perfidement qu'il l'a retenu afin d'être en conformité avec la politique de la Fédération sud-africaine de rugby (Sarfu), qui demande à ses entraîneurs de préférer un joueur noir à un joueur blanc si les deux font preuve de dispositions voisines. Le 12 juin 1999, à Port-Elizabeth, l'enfant de Ceres porte pour la première fois la tunique vert et or, face à l'Italie. Dans les tribunes, sa mère, Charl et Pauline Du Toit se pâment en le voyant inscrire trois essais pour son pays. Samedi 16 juin, à Johannesburg, face à la France, il a inscrit son douzième essai, pour sa vingtième sélection.

L'Afrique du Sud, toute l'Afrique du Sud, a appris à aimer le grand joueur de la ferme De Keur. Breyton Paulse est aujourd'hui un des joueurs les mieux payés du rugby sud-africain. Il a été élu meilleur joueur du Super 12. Son succès devrait inspirer de nombreuses autres vocations. Mais, pour l'heure, la réalité est encore très éloignée de ce conte de fées. « Je mentirais si je vous disais qu'on peut ignorer le débat racial, assure Etienne Fynn, le premier pilier noir de l'histoire des Springboks. Le problème est toujours là. Il serait naïf de croire que l'on peut simplement jouer et l'oublier. »

E. C.

OFFRE SPÉCIALE
ÉTÉ
1 mois
173 F*
seulement



Les plus
belles pages
de l'été

Pour votre été, abonnez-vous au Monde

Chaque vendredi, *Le Monde* vous propose une nouvelle inédite, signée Annie Ernaux, Jorge Semprun, Dominique Noguez, Philippe Sollers...

Recevez *Le Monde* sur le lieu de vos vacances.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin.**

Et tout au long de l'été, chaque jour, partez à la découverte :
• des mystères et secrets des grands monuments de Paris ;
• des grands peintres dans l'intimité de leur atelier ;

• des territoires inconnus de la Sibirie orientale et du sommet du K2 ;
• des grands solitaires de la prière ;
• de la passion des jeux de société et des jeux vidéo.

Pour ne manquer aucun voyage du Monde de l'été, abonnez-vous !

Choisissez simplement la durée de votre abonnement, remplissez le bulletin et retournez-le, accompagné de votre règlement, à l'adresse suivante :

LE MONDE, Service abonnements
60646 Chantilly Cedex

DURÉE	FRANCE
□ 2 semaines (13 n°)	96 F (14,64 €)
□ 3 semaines (19 n°)	139 F (21,19 €)
□ 1 mois (26 n°)	173 F (26,37 €)
□ 2 mois (52 n°)	378 F (57,63 €)
□ 3 mois (78 n°)	562 F (85,68 €)
□ 12 mois (312 n°)	1 980 F (301,85 €)

BULLETIN SPÉCIAL D'ABONNEMENT

101 MQ VAO2

Votre adresse de vacances :

du : au :
Prénom :
Nom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Votre adresse habituelle :

Adresse :
Code postal : Ville :

Votre mode de règlement :

Chèque joint à l'ordre du Monde
 Carte bancaire

N° :
Expire le :
Date et signature obligatoires :

* Au lieu de 195 F prix de vente au numéro
** Offre valable jusqu'au 15/12/2001, en France métropolitaine uniquement.

Pour tout autre renseignement : tél. : 01-42-17-32-90
de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi ;
abo@lemonde.fr

L'été arrive en fanfare

Une grève à Météo-France nous met dans l'impossibilité de publier les prévisions météorologiques habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

JEUDI. Les hautes pressions se maintiennent sur le pays, malgré une petite faiblesse dans le Nord-Est. Les températures continuent de grimper, chaudes dans le nord, caniculaires dans le sud.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Beau temps général avec quelques rares cumulus dans le bleu du ciel.

Il fait de 20 à 24 degrés sur les plages, 26 à 28 degrés dans les terres.

Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Centre. Le ciel se montre passagèrement nuageux sur le Nord, la Picardie et les Ardennes en matinée. Cette réserve mise à part, le soleil brille généreusement.

Il fait de 25 à 28 degrés, 20 à 23 degrés le long des côtes.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Quelques nuages circulent en cours de journée des côtes de Meuse vers les hauteurs de l'Alsace. L'impression de beau temps se maintient néanmoins sur l'ensemble des régions.

Les températures sont comprises entre 24 et 27 degrés.

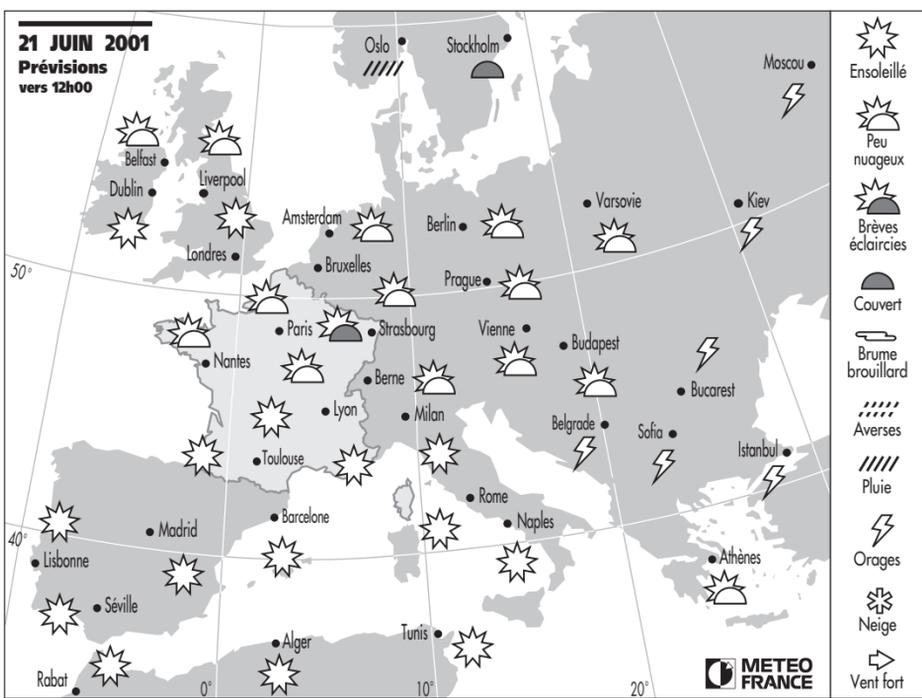
Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Ciel bleu azur et soleil de plomb orchestrent cette entrée dans l'été.

Il fait de 29 à 33 degrés, à peine moins sur les côtes où les brises se font légères.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Grand ciel bleu ou simplement parsemé de petits cumulus de beau temps sur le relief alpin.

Il fait de 27 à 31 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le soleil reste maître des cieux et fait grimper les températures sur toute la région : 25 à 28 degrés sur les plages, 30 à 33 degrés dans les terres.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ IRLANDE. Du 7 juillet au 31 août, Gaeland Ashling (tél. : 01-42-71-44-44) propose une croisière sur le Shannon, en Irlande, à bord d'un croiseur Mountain Star pour 5 personnes, avec douche et cuisine équipée. Des escales sont prévues pour visiter les grottes de Clare et participer à un banquet médiéval au château de Bunratty. Pour 8 jours et 7 nuits, compter 4 635 F (707 €) par personne (location du bateau, vols Paris-Dublin A/R et transferts) sur la base de 4 personnes, au départ de Paris (4 920 F (750 €) au départ de Bordeaux ou de Toulouse).

■ BELGIQUE. Les sièges des autocars de tourisme belges devront, à compter du 1^{er} octobre, être équipés d'une ceinture de sécurité. Résultant d'une directive européenne qui devrait également s'appliquer en France, cette disposition ne concernera, dans un premier temps, que les véhicules neufs.

JARDINAGE

Traiter les plantes malades des balcons ou des terrasses

LES MALADIES sont fidèles au rendez-vous et particulièrement sur les balcons et terrasses. Les conditions de vie y sont plus difficiles qu'au jardin où les plantes plongent leurs racines dans un volume de terre beaucoup plus important. En sorte qu'arbustes et plantes à fleurs sont fragilisés quand ils poussent en conteneurs.

Et qui dit organisme fragile, dit porte ouverte à toutes les maladies susceptibles d'être contractées en pleine terre. A quoi s'ajoute la réverbération des murs clairs qui fragilise un peu plus les plantes soumises à des rayonnements ultraviolets et à une chaleur qu'elles supportent plus ou moins bien.

Les premières plantes malades sur un balcon ou une terrasse sont les rosiers et les chèvrefeuilles. Les premiers parce qu'ils sont particulièrement difficiles à maintenir en excellente condition quand ils croissent en pot et parce qu'ils supportent vraiment mal la réverbération, tout comme les seconds qui devraient être installés à l'ombre.

Par chance, si l'on peut dire, c'est l'oïdium qui les atteint. Facile à reconnaître, cette affection cryptogamique se voit au premier coup d'œil et il est impossible de se trom-

per : une farine blanche recouvre feuilles et boutons. Dans les attaques les plus virulentes, le blanc (c'est le nom courant donné par les jardiniers à l'oïdium) défigure les rosiers et ; quand il recouvre les boutons, il finit par empêcher les roses de correctement s'épanouir. Chaleur et humidité atmosphérique décuplent cette affection.

De nombreux rosiers modernes aussi bien qu'anciens en sont atteints. Et cette fragilité les faisait

d'ailleurs planter en tête des rangs de pieds de vigne dans les régions viticoles : l'apparition d'oïdium ou de mildiou, et la capacité du rosier à montrer rapidement sur son feuillage la moindre carence en fer en faisaient d'excellentes alertes pour le viticulteur, qui sortait alors son attirail de traitement : le soufre et la bouillie bordelaise. On évitait soigneusement le soufre quand la température était élevée, car il brûle les feuilles.

Sur un balcon, on utilisera un produit de traitement total maladies et insectes. On prendra bien soin d'en choisir un qui soit systématique. En clair, cela veut dire qu'il est absorbé par le feuillage et véhiculé par la sève dans toutes les parties de la plante pendant une quinzaine de jours. Peu importe donc qu'il pleuve quelques heures après la pulvérisation.

A ce sujet, il faut éviter d'acheter ce type de produit prêt à l'emploi... à moins d'être un panier percé et de ne pas craindre d'accroître la quantité d'emballage plastique à recycler. Il faut aussi éviter les aérosols car le nuage qu'ils projettent est si volatil qu'il passe directement dans les poumons de celui qui s'en sert au moindre tournoiement de l'air, ce qui est fréquent sur une terrasse. Pour le prix de deux aérosols ou de deux bombes, on peut acheter de quoi préparer une cinquantaine de litres de traitement.

Il faudra aussi, bien sûr, acquérir un pulvérisateur à pression, car les modèles « pistolets » fument souvent comme vache qui pisse. A ce sujet, il ne faut pas recycler les modèles ayant contenu du produit pour laver les vitres ou les salles de

bains. Ils ne sont pas prévus pour cet usage ! Il existe d'excellents petits pulvérisateurs à pression préalable de trois litres, en plastique solide, qui sont conçus pour les plantes en pot. Les chanceux qui ont de grandes terrasses pourront choisir un modèle standard de dix litres. Il vaut mieux les acheter

Les premières plantes touchées par la maladie sont les rosiers et les chèvrefeuilles

dans une grande surface que dans une jardinerie, les prix y sont beaucoup plus doux.

Le mieux serait d'avoir deux pulvérisateurs toujours prêts à être actionnés. Car, en plus des pucerons et des maladies, une autre bestiole sévit sur les balcons ensoleillés quand l'air y est sec. Et celle-ci est une engeance pire que les pucerons. Les acariens sont invisibles ou presque à l'œil nu mais

leurs ravages sont terribles. Si les feuilles de vos plantes deviennent grises, si celles de vos datarias tombent, s'ils ne poussent plus et sont recouverts de minuscules toiles d'araignée ne cherchez plus : araignées rouges ou grises sont à l'œuvre.

Avant de pulvériser avec une solution anti-acariens et si la plante est petite, un traitement d'attaque peut être entrepris en trempant la totalité de la plante dans un seau d'eau. Hélas !, c'est souvent impossible, mais il faut mettre à profit la détérioration de l'eau qu'ont les acariens en pulvérisant les plantes atteintes et toutes celles susceptibles de l'être, soit quasiment toutes ! chaque soir, afin que la fraîcheur de la nuit ne fasse pas sécher trop vite le produit de traitement.

Toutes les précautions d'usage seront prises afin de ne pas s'intoxiquer : ne pas pulvériser quand il y a du vent ou des courants d'air, mettre des gants, un petit masque en papier à usage unique, un tablier, et bien sûr ne pas laisser les animaux domestiques sur le balcon ou la terrasse tant que tout n'est pas sec.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 145

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

I													
II													
III													
IV													
V													
VI													
VII													
VIII													
IX													
X													

HORIZONTALEMENT

I. Pour bien tailler le suivant. Agréable au toucher et à porter. - II. Ses boulettes deviennent une habitude. Ouverture vers le large. - III. N'attend pas le printemps pour sortir. - IV. Apprécié à la table de Cro-Magnon. Leur prix fait encore parler d'eux. - V. Mesure. Ouverture sur la Baltique. Interjection. Romains de Rimini. - VI. Au cœur du foyer. Elles ne sont pas fauchées. - VII. Choissent la clientèle. Choisis. - VIII. Droit au cimetière. Choisis.

Résine. - IX. Bien rassemblées. On n'y va pas que pour des prunes. - X. Une belle que l'on retrouve à la police. Point d'arrivée.

VERTICALEMENT

1. Vulgaire pour le moins. - 2. Il ne faut pas en abuser avant de passer à table. - 3. Tendu. Chez le rebouteux. Chez le rebouteux aussi. - 4. Très dur. On les apprécie rondes et plates. - 5. Fin de série. Fauchés en pleine maturité. - 6. Multiplie par dizaines. Mise bout à bout. - 7. Les copines

des mecs. - 8. Fait le noir pour assurer sa défense. - 9. Stratégie sur un plateau. Attrapé à contresens. Article. - 10. Assure la levée. - 11. Romains. Reviennent sur nos côtes après avoir passé l'hiver en Afrique. - 12. Pourvoient.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 144

Horizontalement

I. Orteil. Pouce. - II. Rouspéteuses. - III. Guêpe. Rus. Ut. - IV. Agro. Surtaxa. - V. Ne. Iris. En. - VI. Crotté. Epi. - VII. Saï. Béent. II. - VIII. Entrés. Testa. - IX. Usée. Panard. - X. Restructuré.

Verticalement

1. Organiseur. - 2. Rouge. Anse. - 3. Tuer. Cités. - 4. Espoir. Ret. - 5. Ipé. Robe. - 6. Le. Sites. - 7. Truste. PC. - 8. Peur. Entât. - 9. Ouste. Tenu. - 10. Us. Ane. Sar. - 11. Ceux. Pitre. - 12. Estafilade.

BRIDGE

N° 1949

LE COUP DE SONNETTE

La donne suivante avait été publiée dans la revue de la Fédération américaine.

Au début, cachez les mains d'Est et de Sud pour vous mettre en Ouest.

♠ AD7	♠ 985
♥ 97	♥ D64
♦ D5	♦ RV10974
♣ RV5432	♣ 10
♠ V10	♠ 985
♥ 1032	♥ D64
♦ A86	♦ RV10974
♣ AD876	♣ 10
♠ R6432	♠ ARV85
♥ 32	♥ 9
♦ 9	

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
-	-	3 ♦	contre
4 ♦	contre	3 ♠	4 ♥...

Ouest a entamé l'As de Carreau et a continué avec le 8 de Carreau. Est a pris avec le Roi de Carreau et Sud a fourni son second et dernier

Carreau. Est ayant contre-attaqué le 10 de Trèfle sec, que doit jouer Ouest pour faire chuter QUATRE CŒURS ?

Réponse

Après avoir pris le 10 de Trèfle avec l'As, où trouver une quatrième levée ? Ce n'est pas à Pique, où Sud, avec son contre d'appel, a le Roi de Pique. Ce n'est donc qu'à l'atout, mais est-ce possible quand Sud a au moins cinq Cœurs par A R D ou A D V ? Oui, à condition qu'Est ait un honneur à Cœur et qu'il comprenne qu'il faut couper gros. Mais comment lui expliquer qu'il est en surcoupe et qu'il faut sacrifier son plus gros atout, même si c'est une Dame troisième ?

Ouest peut-il indiquer, en jouant Trèfle, le nombre de Trèfles qu'il détenait ? Théoriquement oui, mais pratiquement non, car la carte à Trèfle que l'on joue, à ce moment précis, est en général utilisée comme appel de préférence. Le 6 ou le 7 de Trèfle sont trop ambigus. Mais il y a une carte qui peut éclairer Est. C'est... la Dame de Trèfle, qui libère le Valet et téléphone au partenaire qu'il doit lui aussi jouer de façon anormale en coupant avec la Dame de Cœur pour promouvoir le 10 de Cœur d'Ouest.

LE CHAMPION ITALIEN

Voici une donne jouée par Alfredo Versace en 1992. Avant de regarder

jeu, cachez les mains d'Est-Ouest pour vous mettre à sa place en Sud.

♠ 953	♠ RD10762
♥ R873	♥ 64
♦ D10	♦ 752
♣ A842	♣ V6
♠ V84	♠ A
♥ AD10952	♥ V
♦ 8	♦ ARV9643
♣ R109	♣ D753

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ♥	3 ♠	1 ♠	2 ♦
contre	3 ♠	3 ♠	3 ♠
3 ♠	4 ♥	3 ♠	5 ♦...

Ouest a entamé l'As de Cœur, Est a fourni le 6 et Sud le Valet sec. Ouest ayant continué avec le 9 de Cœur, comment Versace peut-il gagner CINQ CARREAUX contre toute défense ?

Note sur les enchères

Le contre de « 2 Carreaux », dit « contre de soutien », montrait trois cartes à Pique, tandis que le cue-bid à « 3 Piques » devait inciter Nord à annoncer « 3 SA » s'il avait un arrêt à Cœur ; mais ce fut difficile à comprendre !

Philippe Brugnol

Chaque lundi avec

Le Monde
DATÉ MARDI

retrouvez

LE MONDE ECONOMIE

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

Chaque samedi avec

Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

LE MONDE TELEVISION

CONCERTS La vingtième Fête de la musique se tient jeudi 21 juin dans toute la France, mais aussi dans de nombreux autres pays. En 2000, dix millions de spectateurs et huit cent mil-

le musiciens professionnels et amateurs témoignaient de la popularité de la manifestation dans l'Hexagone. ● **CRÉÉE** en 1982 par le ministre (socialiste) de la culture, Jack Lang, son direc-

teur de la musique, Maurice Fleuret, et un membre de son cabinet, Christian Dupavillon, la Fête a évolué vers le gigantisme : grandes scènes, stars et sponsors côtoient familles, débutants

et associations. ● **À L'OCCASION** de ce vingtième anniversaire, vingt affichistes français et étrangers ont réalisé autant d'affiches inspirées par la Fête, exposées au Centre Pompidou.

● **MAURICE FLEURET**, cocréateur de la Fête, voit son action en faveur d'« une politique démocratique de la musique » rappelée par un ouvrage d'Anne Veitl et Noémi Duchemin.

La Fête de la musique entonne son vingtième hymne à la spontanéité

Lancée le 21 juin 1982 par le ministre de la culture, Jack Lang, et deux de ses collaborateurs, Maurice Fleuret et Christian Dupavillon, la manifestation a évolué vers le gigantisme sans rien perdre des initiatives amateurs qui font la richesse du plus grand et du plus court des festivals mondiaux

LA FÊTE DE LA MUSIQUE a vingt ans. Toujours jeune par son public, elle est forte d'un parcours marqué de surprises et de revirements. Boudée ou honorée, la Fête de la musique a pris une ampleur incontestable : une centaine de lieux en France avaient participé à la première édition le 21 juin 1982 ; en 2000, les services du ministère de la culture et de la communication ainsi que l'Association pour le développement de la création - études et projets (ADCEP), organisatrice de la manifestation depuis 1993, recensent plus de cinq mille manifestations en France et dans cent vingt pays participants. Avec dix millions de spectateurs en 2000, huit cent mille musiciens, professionnels et amateurs dans les rues et lieux publics, la Fête de la musique peut se vanter d'être le plus grand et le plus court - une journée - des festivals mondiaux.

Le beau temps étant annoncé sur « l'ensemble du pays », la vingtième édition de la Fête devrait donc être à nouveau le rendez-vous de toutes les musiques et de toutes les pratiques. Dans une étude réalisée, fin juin 2000, par le département des études de la prospective du ministère de la culture, 97 % des personnes interrogées (sondage téléphonique auprès de 1 060 individus représentatifs de la population française âgée de 15 ans et plus ; 1 % = environ 470 000 personnes) en ont entendu parler.

La première Fête est née grâce à un trio : Jack Lang, alors ministre de la culture, Maurice Fleuret, directeur de la musique, et Christian Dupavillon, architecte-scénographe, membre du cabinet de M. Lang. La gauche est au pouvoir

depuis mai 1981. L'euphorie est encore dans les esprits. L'idée directrice de la Fête est de permettre aux Français de descendre dans la rue avec leurs instruments et de jouer. Quelques concerts événements sont prévus pour servir de points de repère. Pourtant organisée à la va-vite, cette première Fête gagne son pari. Sur les lieux de travail, dans les églises, dans une cour ou devant un porche, les musiciens amateurs sont présents, le public aussi. L'événement d'un jour est reconduit et la Fête va atteindre rapidement sa maturité. Dès 1984, les principales capitales européennes sont conviées à participer. Le reste du monde suivra.

Même définitivement adoptée par le public et les artistes, la Fête continue d'être le sujet de débats. Un signe de vitalité. Elle est tour à tour jugée trop populaire et désordonnée, trop institutionnelle et organisée, débordée par les grands concerts de rock ou de variétés, pas assez ouverte aux expressions musicales non formatées et objet d'une récupération politique.

DÉAMBULATION CURIEUSE

En réalité, d'après une étude du ministère de la culture, si un tiers des participants reconnaissent sortir le jour de la Fête dans un but précis (concert de vedettes, initiative familiale...), les deux tiers restants pratiquent une déambulation butineuse fidèle à l'esprit original de la Fête. Toutes les classes sociales et les origines ethniques peuvent s'y côtoyer. Aux vedettes et aux institutions, répondent des centaines d'initiatives d'associations ou de maisons de quartier et de prestations spontanées. Il suffit de sortir des



Jack Lang, alors ministre de la culture, au piano lors d'une conférence de presse annonçant la création de la première Fête de la musique, le 1^{er} juin 1982.

sentiers battus pour découvrir une troupe de musiciens africains, un ensemble de salsa, un quatuor à cordes, une chorale, un combo de jazz ou des apprentis rockeurs.

Avec le temps, la Fête a su prendre son indépendance politique. M. Lang en avait fait, au-delà d'une belle idée, l'affirmation de la capacité des socialistes à se montrer imaginatifs. Ce que François Léotard, ministre de la culture de mars 1986 à mai 1988, avait bien perçu. Tenté un moment de supprimer ce symbole trop évident d'une gauche festive, M. Léotard accepta pourtant,

sur l'insistance de Maurice Fleuret, de laisser la manifestation suivre son cours. C'est également à cette époque que les entreprises comprennent que la Fête peut devenir le support de la promotion de leurs marques. Les podiums sur lesquels se succèdent les vedettes grossissent et se concurrencent. La chaîne de télévision TF1, en 1989, lance la *Lambada*, futur tube mondial. La société de boissons alcoolisées et de jus de fruits Ricard monte un podium géant dès 1989, qui accueillera The Cure en 1990, INXS en 1993 ou James Brown en 1995.

Ce développement vers le gigantisme n'est pas propre à la capitale. Les métropoles régionales veulent aussi leur plateau de stars, malgré le risque que se concentrent sur ces sites les agressions et échauffourées propres aux grands rassemblements. On voit alors s'organiser des spectacles clés en main avec utilisation du play-back ; des salles privées se contentent de mettre à leur porte une vague affiche aux couleurs de la Fête pour attirer le public, moyennant le paiement de l'entrée. Cette tendance à la labellisation outrancière va à l'encontre

du principe fondateur de la Fête - la gratuité des concerts.

L'ADCEP, avec un budget de 2,5 à 3 millions de francs (de 380 000 à 460 000 euros) rassemble les informations, accompagne les initiatives et les bonnes volontés et sert de relais aux nombreux pays partenaires, qu'ils soient européens, africains ou américains. Pour Jean-François Millier, coordinateur général à l'ADCEP, la manifestation ne peut fonctionner « qu'avec ceux qui se la sont appropriée sans parti pris. Ma seule crainte, jusqu'au dernier moment, c'est que les artistes, inconnus ou vedettes, ne soient pas là ».

Il est amusant de noter que la vingtième édition du plus grand rassemblement de France coïncide avec les remous provoqués par l'amendement Mariani sur les raves, ces fêtes techno souvent improvisées. D'ailleurs, certains membres des différents collectifs protestataires du milieu électronique se demandaient, dans un sourire, s'il ne fallait pas aussi interdire la Fête de la musique pour défaut d'autorisation préfectorale dans de nombreux cas et au prétexte de nuisances sonores à l'égard du voisinage.

Puisque l'heure est aux nouvelles technologies, la Fête a aussi envahi l'espace cyber avec le site Internet du ministère. On y trouve une composition de photographies numériques, grand patchwork musical qui renvoie à des sites musicaux amateurs ou professionnels.

Véronique Mortaigne et Sylvain Siclier

★ www.fetedelamusique.culture.fr

La première activité artistique des Français

La pratique musicale demeure la première activité artistique des Français. Selon le ministère de la culture, près de 12 millions de Français âgés de 15 ans et plus possèdent un instrument, 27 % écoutent un disque ou une cassette chaque jour (62 % des 20-24 ans). Les ventes de disques ont représenté un chiffre d'affaires de plus de 11 milliards de francs (1,68 milliard d'euros) en 2000. Mais, contrairement à nombre de ses voisins, la France goûte peu les poussées spontanées de chansonnettes. La Fête de la musique est venue souligner ce déficit de mémoire et de participation populaire.

Ces vingt affichistes qui donnent le « la »

LA MEILLEURE AMIE du graphisme, c'est encore la culture. Danse, théâtre, musique, pain bénit pour les affichistes. Pour renouveler cette alliance, rien de mieux qu'une jolie commande publique : chaque année, depuis 1981, la Fête de la musique a su choisir ses signatures. De Tomi Ungerer (trois fois) à Wolinski et Claire Bretécher, de Michel Quarez et Alain Le Querrec à Hervé Di Rosa, de Michel Bouvet (trois fois) à Pascal Colrat, l'album n'est pas mince. Et pour fêter les vingt ans de la Fête, pourquoi pas une fête de l'affiche ?...

Les vingt équipes invitées par la délégation aux arts plastiques (ministère de la culture), en France et hors frontières, donnent le ton. Ironique, comme les Jupin (Sylvie et Joël), avec un coq coiffé d'une casquette pour annoncer la « zikmu ». Romantique, comme Anette Lenz, Allemande de Paris, qui fait rayonner le son d'un bandonéon, sur l'affiche et au-delà. Toni-

que, façon zizou, les Berlinois du groupe Cyan, et leur collage photo-typo aux couleurs naïves. Fanfaronnant, et en relief, avec les Chats pelés (trois anciens de l'école Estienne nés en 1964) et leur guitare qui devient un homme-orchestre. Tonitruant, le projet de Laurent Fétis avec sonos, radios, aux échos multipliés. Vibrant, par les trois de Thérèse Troika, qui font trembler l'accordéon et donnent du son à l'image. Céleste, comme le ciel de nuit traversé d'abstractions colorées du Florentin Andrea Rauch. Réaliste-poétique, avec l'oiseau posé sur une note par Gérard Paris-Clavel. Kitsch, comme les figurines postées dans l'ombre de la fête par le Catalan Peret. Elaboré, comme la flûte serpentine qui enjôle une grosse pomme bien rouge, dessinée par Claude Baillargeon. Baroque comme le bonhomme en clé de sol du Suisse Ronald Curchod. Braillard et batailleur, comme les silhouettes piquantes de l'Atelier de création graphique,

prêtes à en découdre. Jazzy, comme les silhouettes du Suisse Niklaus Troxler. Festif, débraillé comme une nuit très avancée, par l'équipe de Tout pour plaire. Basique comme la vache-à-bruit de Tous des K. Allumé, comme le chien porteur de messages sonores de l'équipe Perrotet-Schweizer-Muratet. Obsessionnel comme l'alphabet humain de Placid, les hyper-graffitis de Nous travaillons ensemble (ex-Grapus), le brouhaha de M/M.

Et pour revenir à un style paisible, une note arrachée à une nappe en papier, pour saluer l'idée, la spontanéité, la générosité de toute cette affaire. On la doit à un Polonais de Paris, Michal Batory.

Michèle Champenois

★ Les vingt affiches sont exposées au sous-sol du Centre Pompidou jusqu'au 25 juin.

Le classique toujours présent

Contrairement à une idée reçue, la musique classique a régulièrement apporté sa contribution à la fête populaire, comme en témoignent ces créations marquantes ou événements symboliques.

● **1983.** Diffusion sur France 3, en première partie de soirée, de la création du *Chant des soleils*, de Iannis Xenakis.

● **1985.** Création de la *Missa gallica*, de Bernard Lallement, messe écrite en latin sur des thèmes populaires français, par 250 choristes et 100 musiciens rassemblés sur le parvis de la Défense.

● **1990.** Myung-Whun Chung et l'Orchestre de l'Opéra donnent à l'Opéra-Bastille un concert gratuit très populaire, avec au programme Messiaen, Ravel, Moussorgski.

● **1996.** Le chœur et l'orchestre de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, composés des personnels des établissements, se produisent place Vendôme - au programme, des œuvres de Verdi, Chostakovitch et Saint-Saëns. Depuis, ils ne quittent plus l'église Saint-Paul - Saint-Louis.

● **1997.** Les Voix d'enfants de la Maîtrise de Seine-Maritime partent en Corse : ils chantent à Bastia le 21 juin avec un programme Allegri, Poulenc et Britten.

● **1999.** Création à l'Opéra de Montpellier d'une œuvre de René Koering et Enrique Dienecke sur les images du match de football France-Brazil de 1986.

● **2000.** Lancement de la Fête de la musique avec *L'Hymne à la joie*, de Beethoven (hymne européen), dans tous les pays d'Europe, 20 heures, afin d'illustrer l'ouverture des frontières.

● **2001.** La musique se met à l'heure estudiantine avec l'Orchestre et le Chœur des universités de Paris, à l'université de Paris IX - Dauphine, qui interprètent des œuvres de Bizet, Saint-Saëns, Mozart et Verdi.

cit
de la **musique**

actuellement

un musée aux rayons X

l'exposition qui vous montre l'autre côté du décor

01 44 84 44 84
www.cite-musique.fr
porte de Pantin

Maurice Fleuret, la musique vécue comme pratique sociale

LA FÊTE de la musique constitue la plus symbolique des mesures prises par Maurice Fleuret en 1982, après sa nomination par Jack Lang. Avant d'accéder au poste de directeur de la musique, le journaliste du *Nouvel Observateur* avait, en tant que responsable du Festival de Lille, donné un avant-goût de cette ouverture aux « praticiens de l'ombre » en organisant, en 1978, des concerts-promenades dans les rues. Attribuée à l'équipe formée par Jack Lang, Christian Dupavillon (membre du cabinet du ministre) et Maurice Fleuret, « la paternité de la Fête de la musique n'est pas clairement établie, mais un point n'est pas discuté : cette manifestation musicale correspondait à la personnalité du nouveau directeur de la musique et à la politique qu'il commençait à mettre en œuvre ».

Cette politique fait l'objet d'une étude remarquablement conduite par Noémi Duchemin et Anne Veitl (chercheuses en sciences politiques) à l'instigation du Comité d'histoire du ministère de la culture. Le livre

qui en résulte ne saurait être tenu pour un simple hommage à un personnage d'exception que Camille Roy, compositeur et inspecteur associé à l'entreprise de Maurice Fleuret, décrit comme « un frère de Puck, dont il avait le don d'ubiquité, le goût du sortilège farceur, le sens aigu de la comédie humaine ».

« ANIMATEUR ET MILITANT »

Cet ouvrage permet, en effet, d'aborder la progressive prise en compte de la musique par l'Etat. Deux périodes y occupent une place prépondérante, celle de 1981-1983, liée à l'entrée en fonctions de Maurice Fleuret, et celle de 1969-1974, qui voit le lancement du « plan de dix ans » conçu par Marcel Landowski, responsable de la musique au ministère des affaires culturelles à partir de 1966. Car examiner le parcours de Maurice Fleuret (1932-1990), c'est suivre « la trajectoire ascendante d'un musicien tôt convaincu de la nécessité d'être aussi un animateur et militant de la musique ».

Lors de l'historique affrontement entre Marcel Landowski et Pierre Boulez, Maurice Fleuret ne tombe d'accord ni avec le premier, qui souhaite une administration dirigée par un professionnel de la musique, ni

avec le second, qui refuse de voir les questions musicales détachées de l'action culturelle. A preuve : « Il est évident que l'avenir de la musique en France doit être pris en main par une personnalité « engagée » et non plus par un fonctionnaire irresponsable. Mais il n'est pas sûr qu'un compositeur soit le plus compétent, le plus dynamique et le plus impartial des promoteurs. »

Fleuret peut-il penser dès 1966 qu'il sera plus tard l'homme de la synthèse ? Comme le soulignent Anne Veitl et Noémi Duchemin, il se construit d'abord en « opposant au directeur de la musique ». Une fois à ce poste, il prône une politique de toutes les musiques, « égales en dignité », et multiplie les actions sur le terrain qui autorisent les auteurs de l'étude à conclure qu'avec lui « musique et société ne sont plus opposées, ne sont plus distinguées : la musique est désormais considérée et vécue comme une pratique sociale ».

Pierre Gervasoni

★ **Maurice Fleuret : une politique démocratique de la musique**, d'Anne Veitl et Noémi Duchemin. Comité d'histoire du ministère de la culture, 470 p., 148 F (22,56 €).

Les fastes de PhotoEspaña dans Madrid séduite

Dans une ville sans tradition photographique, ce rendez-vous annuel joue un rôle essentiel

MADRID

de notre envoyé spécial

PhotoEspaña, fort de son succès, déploie ses expositions dans les plus grands musées et les lieux les plus séduisants de la capitale. « Il nous manque juste le Prado, dit, sans forfanterie, Alberto Anaut, directeur du festival, mais on espère l'obtenir dans quelques années. » Etrange paradoxe : Madrid est le contraire d'une capitale de la photographie, sa municipalité se tient en retrait du festival organisé avec de l'argent privé, il a fallu attendre 1986 pour que soit inauguré le premier lieu dévolu à l'image fixe, les galeries balbutient, les musées sont en retard, le Mois de la photo, son grand frère français, reste la référence, la recherche historique est rare, il n'y a pas de librairie spécialisée...

« Les collectivités de Madrid ne font pas grand-chose pour la photo », affirme Alberto Anaut. Mais PhotoEspaña, créé en 1998 au sein de l'entreprise culturelle La Fabrica avec le soutien d'un solide mécénat, propose cette année une sacrée affiche, comme ces quatre expositions « muséales » d'envergure internationale qu'aucune autre ville n'a pu rassembler.

Et tant pis s'il ne s'agit pas de « produits maison », si on a d'abord pu les voir dans les musées qui les ont conçues : les relations photo-cinéma chez Robert Frank, montée par le Musée Folkwang d'Essen (Musée Reina Sofia, close le 20 juin) ; le Britannique Fox Talbot, un des inventeurs de la photographie, que l'on a d'abord pu voir au Musée de Bradford (Reina Sofia, jusqu'au 2 septembre) ; la première rétrospective de l'Allemand Andreas Gursky, coqueluche du grand format coloré et précis, imaginée par le MoMa de New York (Palais Velazquez, du 12 juillet au 23 septembre) ; le Brésilien Miguel Rio Branco, montré à la Caixa de Barcelone fin 1999 (Centre culturel de la ville, jusqu'au 29 juillet).

Pour une seule de ces expositions, PhotoEspaña mériterait le déplacement. Alors pour quatre... Outre le fait que le festival permet aux Madriléens de découvrir des classiques, le programme de créa-

tions concocté par Oliva Maria Rubio, sous le titre « Vu du Sud », est de belle tenue. Il est dominé par William Eggleston, le grand coloriste américain du Tennessee (Circulo de Bellas Artes, jusqu'au 15 juillet). La surprise est qu'il est représenté non avec son « best of » mais avec des merveilles méconnues des années 1970 - *Senorita avec Marlboro* (1978), *Jeunes filles* (1974) - et des images réalisées hier. La continuité visuelle est stupéfiante. Eggleston a fait le voyage à Madrid, manifestement ravi d'être là, impeccable dans son costume de dandy qu'il portait par 35 °C. Il se rendra ensuite à la Biennale de Lyon, où il expose à partir du 23 juin. Et l'on attend surtout la rétrospective que lui consacra la Fondation Cartier, dès novembre.

UNE MYRIADE DE COMMISSAIRES

Quand ordinairement, dans un festival de photo, le directeur artistique monte tant bien que mal une dizaine d'expositions à lui tout seul, à Madrid, Oliva Maria Rubio n'en signe aucune. Elle s'est entourée d'une myriade de commissaires associés et rétribués. « Je peux ainsi mieux me concentrer sur le programme et sa réalisation. » Les expositions sont pour la quasi-totalité bien accrochées, sans ce côté « bricolage » qui font le charme, fatigant à la longue, des festivals. Même les portraits que Martin Weber a pris en Amérique latine, accrochées dans le métro (station Recoletos, jusqu'au 15 juillet), sont bien tenus dans leurs caissons lumineux.

Etonnant programme qui marque un retour à une sorte de tribalisme, à une anthropologie visuelle où se mêlent information et formes, par des auteurs qui tiennent la chronique de peuples issus de tous les suds, de lieux où vie et mort semblent en harmonie, de gestes bruts, forts, baroques. En cela aussi, Madrid se démarque de l'air du temps, dominé par une photographie plutôt froide et distante, occidentale aussi.

Pour la partie patrimoniale, citons les petites images douces, subtiles, carrées, réalisées par Pierre Verger entre 1939 et 1942 au



WILLIAM EGGLESTON

« Mississippi, 1971 », du coloriste américain William Eggleston, présent à Madrid.

Pérou (Calcographie nationale, jusqu'au 2 septembre) ou l'accrochage émouvant des photos prises dans le village des Noubas par George Rodger après 1945 (Musée national d'anthropologie, jusqu'au 2 septembre).

PhotoEspaña prend du caractère avec les travaux de jeunes photographes, comme « 4 de Bangkok », « Quatre photographes iraniennes », l'exploration poétique et

visuelle du monde lusitanien par Navia ou un panorama de la création en Afrique du Sud. Il manque quoi ? Peut-être une grande exposition thématique qui permettrait à Oliva Maria Rubio d'affirmer un peu plus ses convictions dans un programme éclaté dans une ville immense. « Je déteste les commissaires qui jouent aux artistes », répond l'intéressée, persuadée que PhotoEspaña participe de « la recon-

naissance de la photo en Espagne. On a dix ans de retard sur la France mais on va dans le bon sens ».

Michel Guerrin

★ PhotoEspaña 2001, « Desde el Sur ». Trente-quatre expositions échelonnées durant l'été. Rens. : La Fabrica, Alameda 9, 28014 Madrid. Tél. : 00-34-913-601-320. Catalogue : 296 p., 50 F (7,62 €).

Le ministère de la culture veut conforter les collectifs d'artistes

« FRICHES », « squats » ou « collectifs » : depuis une vingtaine d'années, les expériences foisonnent. Le ministère de la culture, qui en a pris conscience en l'an 2000, a commandé un rapport à Fabrice Lextrait, ancien administrateur de la friche de la Belle-de-Mai à Marseille, qui vient d'être remis à Michel Duffour, secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle. Une partie de la trentaine de sites observés se sont imposés dans des centres urbains prospères. Les collectifs d'artistes y squattent des immeubles inutilisés, s'inspirant des luttes urbaines menées par d'autres mouvements sociaux. D'autres sont issus de la crise, comme La Base 11/19, installée dans un ancien puits de mine à Loos-en-Gohelle.

Ces laboratoires émergent en France au moment où la décentralisation culturelle est achevée. Alors qu'il y a « surabondance de l'offre » (le mot est d'un directeur régional des affaires culturelles), le dispositif institutionnel ne répond pas à un certain nombre d'attentes. Créer son propre espace de travail permet de choisir son mode de création, de façon autonome. Pour ce qui est de la musique, rappelle le rapport, « l'industrie multiplie les stratégies pour qu'aucun domaine, si singulier soit-il, ne lui échappe ». Au chapitre du théâtre, le spectacle coproduit par plusieurs scènes nationales, répété en un mois, formaté pour durer environ une heure trente, reste la norme. « La revendication n'est pas d'avoir une salle de répétition, des bourses d'écriture, des chambres de résidence. C'est le repositionnement du dispositif à partir du projet artistique. »

En se dotant d'un lieu, les artistes se donnent la maîtrise du temps nécessaire à la réalisation de

leurs projets. « Le temps artistique est divagant ; ce n'est pas mathématique, on ne sait pas où il va, on ne sait pas où et quand il progresse », rappelle Ferdinand Richard, l'un des responsables de la Belle-de-Mai. « Il est beaucoup plus "facile" de se mouler dans un temps imposé réglementairement que de chercher à trouver dans une tension le temps juste, le temps utile et même le temps superflu », écrit Fabrice Lextrait.

Ces espaces souples, où règne une certaine convivialité malgré l'inconfort, attirent différents usagers. Lieux de fabrique pour les professionnels, ils sont attractifs pour les amateurs à la recherche, eux aussi, d'autres approches que celles des conservatoires. Voisinent alors des artistes intermittents ou RMistes avec des amateurs étudiants ou cadres supérieurs, ainsi que des élus locaux intéressés par la revitalisation urbaine. En somme, tous ces acteurs posent de façon pragmatique « les questions essentielles de notre société : équilibre entre la société marchande et non marchande, arbitrage entre le public et le privé, tension entre le centre et la périphérie, usages du temps libre, réinterrogation du couple amateur-professionnel, traitement de l'exclusion... »

Michel Duffour a annoncé le 19 juin la formation d'une cellule au ministère capable d'aider ces artistes dans leurs démarches, ainsi que l'organisation de rencontres régionales suivies d'un colloque en janvier 2002.

Catherine Bédarida

★ Le rapport Lextrait est disponible sur le site Internet du ministère de la culture et de la communication : www.culture.gouv.fr (rubrique actualité).

OSCARS 2001
NOMINATIONS
MEILLEURE ACTRICE
MEILLEUR SCENARIO

SUNDANCE FILM FESTIVAL
Meilleur Film
Meilleur Scénario

LONDON FILM FESTIVAL
Trophée Sutherland

NEW YORK FILM CRITICS
Meilleur Acteur
Meilleur Scénario

Laura Linney Mark Ruffalo Matthew Broderick

Tu peux compter sur moi

(You Can Count on Me)

Un film de Kenneth Lonergan

MOMENTUM PICTURES PARAMOUNT CLASSICS ET HART SHARP ENTERTAINMENT PRÉSENTENT EN ASSOCIATION AVEC CAPPA PRODUCTIONS UN FILM DE KENNETH LONERGAN "TU PEUX COMPTER SUR MOI" LAURA LINNEY MARK RUFFALO MATTHEW BRODERICK ET JON TENNEY ET AVEC ROBY CULKIN CASTING DE LINA TODD COSTUMES DE MELISSA TOTH MUSIQUE SUPERVISÉE PAR CHRISTOPHER YOUNG BARRY COLE MUSIQUE COMPOSÉE PAR LESLEY BARBER MONTAGE ANNE McCADE CHEF DÉCORATEUR MICHAEL SHAW DIRECTEUR DE LA PHOTO STEPHEN KAZMERSKI PRODUCTEUR EXECUTIF JILL FOOTLOCK PRODUCTEURS ASSOCIÉS ROBERT KRAVIS RACHEL PETERS CO-PRODUCTEURS KEITH ABELL JULIAN INAGORRI PRODUCTEURS EXECUTIFS MARTIN SCORSESE STEVE CARLIS DONALD C. EARLIER MOHITV SANKHY PRODUIT PAR JOHN N. HART JEFFREY SHARP LARRY MEISTRICH BARBARA DE FINA ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR KENNETH LONERGAN

www.YouCanCountOnMeMovie.com

téva

aufeminin.com

Chérie FM

La cure de rajeunissement du Ballet de Lorraine

Le nouveau directeur, Didier Deschamps, invite trois chorégraphes à stimuler la compagnie

BALLET DE LORRAINE. Chorégraphes d'Abou Lagraa, Nicolas Le Riche, Karole Armitage. Opéra de Nancy. Tél. : 03-83-36-72-20. Du vendredi 22 juin au mardi 26 juin, à 20 h 30. De 70 F (10,67 €) à 180 F (27,44 €).

Avec Didier Deschamps aux commandes depuis la rentrée 2000 (il a succédé à Pierre Lacotte), avec l'Américaine Karole Armitage, aussi énergique qu'élégante, nommée chorégraphe-associée pour trois ans, le Ballet de Lorraine (installé à Nancy) croit en son avenir. Invitée par le Théâtre national de Chaillot à se produire pour la première fois à Paris, la compagnie a présenté un programme réunissant *Fly... Fly...*, d'Abou Lagraa (transfuge de la compagnie du Portugais Rui Horta), *RVB 21*, premier essai très attendu de Nicolas Le Riche (étoile de l'Opéra de Paris) et *Le Chat de Schrödinger*, de Karole Armitage qu'on ne présente plus. Une soirée placée sous le signe du jeu (Lagraa, Armitage), du religieux (Le Riche), et plus généralement du mystère.

Abou Lagraa a choisi que tout soit gris, des costumes à la scénographie, pour laisser le champ libre à sa danse, accentuer ses curieux sauts pointus en arrière et souligner ses mouvements de mains inattendus. On a bien compris, vu le titre *Fly...*

Fly..., qu'il s'agit d'un désir d'envol contrarié. Le mythe d'Icare, ce vieux rêve incroyable de la danse, est ici rendu avec un réel souffle spatial. Mais le parti pris chorégraphique retombe assez vite : un coup en l'air, un coup à terre. Et on recommence... *RVB 21*, de Nicolas Le Riche, surprend par son climat inattendu : on dirait une annonce. Lumières mystiques, soliste aux allures de Messie, groupes de disciples. Il s'agit apparemment d'une petite communauté vivant une expérience extranormale, qui les aveugle et les attire à la fois. La musique de François Roy et de Jean-Jacques Hertz rôde comme un danger.

ARMITAGE DROIT AU BUT

Au fur et à mesure que la pièce avance, Nicolas Le Riche se perd à vagabonder trop en dire. Son style emprunte à Forsythe, à Kylian et à la danse jazz, ses épaules et ses déhanchements. Son propos part tous azimuts : unissons où les danseurs se déplacent courbés, bras balants ; héroïne portée sur l'épaule comme un sac ; danseurs qui grimacent à ce qui ressemblent à des croix. Tout veut faire signe. On sent bien que l'apprenti chorégraphe tente de reprendre la main sans y parvenir. Pas facile pour un danseur de l'Opéra de Paris, qui interprète à longueur d'année les meilleurs artistes, de parler une



LAURENT PHILIPPE

« *Le Chat de Schrödinger* », de Karole Armitage. *Un vocabulaire classique asséné avec force vitesse et stress.*

langue originale dès sa première création.

Karole Armitage n'a pas ce genre de problème. Elle va droit au but. Il est vrai qu'elle possède une tout autre expérience. Pour avoir dirigé le Ballet de Florence, elle sait les attentes d'une compagnie d'obédience classique, désireuse de se créer un répertoire contemporain. Une impressionnante ligne de danseurs, vêtus de noir transparent, arrive au pas de gymnastique du fond du plateau jusqu'à l'avant-scène. Ils observent les spectateurs en tenant des poses figées. Une musique de déchargement de grues et de chantier, signée Gérard Hourbette (enregistrée dans les studios d'Art Zoïd), maintient le rythme décidé des allers-retours, des entrées, des sorties. Pointes pétillantes, attitudes, arabesques : tout le vocabulaire classique est asséné à une telle vitesse et avec un tel stress qu'il prend une allure très actuelle.

Les danseurs ont soudain le visage dissimulé. Quel est l'envers, quel est l'endroit ? Ambiguïté soudaine des corps. Plateau noir de monde. Des duos ponctuent la narration de cette fête mystérieuse. On pense à la photo qui représente Serge Lifar, masqué d'un domino, saisi dans une pose déhanchée de *La Chatte*, ballet de 1927 dont George Balanchine est l'auteur. Même chic désinvolte, même air androgyne. On sait que Karole Armitage a reçu une formation balanchinienne avant d'être une interprète musclée de Merce Cunningham. Ce double héritage, qu'elle a remixé selon son tempérament de New-Yorkaise superpersonne, lui donne toutes les cartes pour réussir à hisser le Ballet de Lorraine, non seulement vers le XXI^e siècle mais vers l'idée que la danse est aussi un combat. En aucun cas une fonction.

Dominique Fréard

Gildas Bourdet et Gérard Desarthe complotent au succès de Marivaux

LES FAUSSES CONFIDENCES, de Marivaux. Mise en scène : Gildas Bourdet. Avec Gérard Desarthe, Danièle Lebrun, Jean-Claude Barbier, Marcel Champel, Michaël Cohen, Odile Mallet, Guy Perrot, Philippe Sejourne, Isabelle Thomas. THÉÂTRE HÉBERTOT, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris-17^e. Tél. : 01-43-87-23-23. M^e Villiers. De 100 F (15,24 €) à 260 F (39,64 €). Du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 15 heures.

En 1989, Gildas Bourdet lançait ces *Fausse Confidences* pour l'ouverture du Théâtre Roger-Salengro à Lille. Première rencontre avec un auteur dont il estimait devoir peser les balancements au plus juste : « *Une chose n'est jamais vraie chez Marivaux, elle est vraie et fausse. Dès qu'on affirme trop fort un sens, il cesse d'en avoir.* » Douze ans après, transféré à Paris via Marseille, le décor semble n'avoir guère changé. Nous voici devant un appartement bourgeois, meublé XVIII^e, avec vue sur le XIX^e et bien au-delà. Dans les moments d'intimité, de hauts vantaux noirs viennent occluser silencieusement le paysage pour donner aux émois toute l'apparence de secret exigé.

Au centre du dispositif, drapé dans la cape rouge du sauveur, se dresse Dubois, valet de son état, assez noble de maintien, y compris dans les pantalonnades. Dubois a l'autorité de ceux qui mènent le monde. Il est partout chez lui. A peine est-il entré en scène qu'il a toujours été là. Dubois est le maître de son maître, Dorante. Il lui envoie des « *je suis content de vous* » et, pour mieux lancer leurs affaires, des « *je vous aime* » à suivre. C'est même l'une des premières « confidences » offertes au bénéficiaire du doute. Dubois a un credo : « *Quand l'amour parle, il est le maître, et il parlera.* »

Dorante, jeune beau désargenté, quoique d'honorable famille, s'est follement épris d'Araminte, veuve richissime. Cette passion est-elle de sa composition ou est-elle manigancée par Dubois ? Peu importe. Dorante (Michaël Cohen) aligne tous les signes des sentiments amoureux avec une telle virtuosité qu'Araminte (Danièle Lebrun) ne peut que se mettre au diapason. Dubois (Gérard Desarthe) n'a plus qu'à laisser faire, couvant les tourtereaux d'un œil vigilant afin que personne ne s'avise de séparer ce qui appartiendrait au sentiment de ce qui serait soumis à l'argent.

Chez tous, Gildas Bourdet guette ce moment où les sentiments, privés de mots, passent dans l'excès d'expression. Il capte les com-

portements qui se mettent en branle presque mécaniquement au seul soupçon d'amour. Il suffit d'effleurer le bouton, pour faire surgir un exalté, une coquette ou une jalouse. Même la sincérité doit être jouée un ton au-dessus. Danièle Lebrun a des élans virginaux, des

rougeurs de communicante, des battements de paupières à faire fondre, mais n'oublie pas de changer de robe à chaque scène. Michaël Cohen est un niais aux jambes de coton, godiche prêt à se retourner vers son valet entre les actes pour lui demander quelque chose com-

me « ai-je été bon ? ». Gérard Desarthe s'impose avec l'air de celui qui n'y prend garde. Il tient son monde, en véritable metteur en scène. C'est assez pour mener à bien le complot Dubois-Bourdet.

Jean-Louis Perrier

SHOPPING L'heure de la sieste!

ELLE DECORATION

CAP AU SUD!

UN VRAI JARDIN DE PROVENCE

IDÉES-DECO POUR VIVRE DEHORS

UN LOFT À RAMATUELLE

LA CUISINE DU SOLEIL

UNE BASTIDE DANS LE LUBERON

EN CADEAU

Notre carnet de recettes pour un été festif!

COCKTAILS AMUSE-GUEULE POUR LES BEAUX JOURS

SORTIR

PARIS

Gorillaz en direct sur interactif.lemonde.fr

Vendredi 22 juin, Gorillaz, « musiciens de papier et de Celluloïd » né sous la souris de Jamie Hewlett, donnera son unique concert européen à Paris (20 heures, à La Cigale). Vous pouvez vivre cet événement en direct sur le site du Monde interactif. L'enregistrement de ce concert exceptionnel restera accessible jusqu'au 1^{er} juillet, complété par un dossier sur le groupe et par des illustrations inédites de Jamie Hewlett. <http://interactif.lemonde.fr/gorillaz>

Portes ouvertes à l'Ensad

L'École nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad) organise sur ses deux sites d'enseignement – l'école de la rue d'Ulm et la Manufacture des œillets d'Ivry – ses journées portes ouvertes du 21 au 23 juin. Présentation

de travaux et échanges entre élèves et professeurs rythmeront ces journées. *Ensad, 31, rue d'Ulm, Paris-5^e, M^e Monge ; Manufacture des œillets, 25-29, rue Raspail, Ivry-sur-Seine, M^e Mairie-d'Ivry. Tél. : 01-42-34-97-00. Entrée libre.* **William Forsythe** Fin de saison comme un feu d'artifice à Chaillot avec la venue du chorégraphe William Forsythe et de son Ballet Frankfurt. Au programme, rien moins que trois nouvelles pièces jamais représentées en France. Sur la musique définitivement prenante de Thom Willems, Forsythe y continue ses explorations de la parole à travers, entre autres, des textes de Virginia Woolf. *Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16^e, M^e Trocadéro. 20 h 30, jeudi, vendredi et samedi ; 15 heures, dimanche. Tél. : 01-53-65-30-00. 190 F.*

GUIDE

REPRISES FILM

Le Kid

de Charlie Chaplin (Etats-Unis, 1921). Film muet accompagné en direct au piano par Karol Beffa. *Cinéma du Panthéon, 13, rue Victor-Cousin, Paris-5^e. RER Luxembourg. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-40-46-01-21. 25 F.*

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Gérard Garouste

Issoudun (Indre). Musée de l'Hospice Saint-Roch, rue de l'Hospice-Saint-Roch. Du 22 juin au 16 septembre. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures ; lundi et mardi de 14 heures à 19 heures. Tél. : 02-54-21-01-76. Entrée libre.

Jean Hugo (1894-1984)

Morlaix (Finistère). Musée des Jacobins, place des Jacobins. Du 22 juin au 5 novembre. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi et samedi matin. Tél. : 02-98-88-88. 26 F.

Daniel Dezeuze

Strasbourg (Bas-Rhin). La Chaufferie, galerie de l'École supérieure des arts décoratifs, 5, rue de la Manufacture-des-Tabacs. De 14 heures à 19 heures. Fermé lundi et mardi. Du 22 juin au 2 septembre. Tél. : 03-88-24-97-45. Entrée libre.

Dévoiler. Vive les FRAC (suite)

Villeurbanne (Rhône). Institut d'art contemporain, 11, rue Docteur-Dolard. Du 22 juin au 18 novembre. De 13 heures à 18 heures, les jeudis, vendredis, samedis et dimanches ; de 13 heures à 20 heures, le mercredi. Fermé lundi et mardi. Tél. : 04-78-03-47-00. 26 F.

Iran, une révolution photographique

Fondation Electricité de France, 6, rue Récamier, Paris-7^e. M^e Sévres-Babylone. Jusqu'au 31 août. Ouvert tous les jours sauf le lundi et jours fériés, de 12 heures à 19 heures. Tél. : 01-53-63-23-45. 15 F, 20 F et 30 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Olga de Soto

Centre Pompidou, rue Rambuteau, Paris-4^e. M^e Rambuteau. 20 h 30, les 21 et 22. Tél. : 01-44-78-12-33. De 60 F à 120 F.

Raul Barboza

L'Olympic-Café LMP, 20, rue Léon, Paris-18^e. M^e Château-Rouge. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-42-52-42-63. 40 F.

Le Centre à l'Espace Cardin Franco-Américain pour les Arts

8 juin au 4 juillet 2001

An American Festival

THEATRE Marathon

Du samedi 23 au samedi 30 juin

La compagnie University of Southern California USC-USA présente six pièces en version originale :

Producer-Director : John Edw. Blankenhip

Le Bœuf sur le Toit

Musique : Darius Milhaud

Livret : Jean Cocteau

Chorégraphie : Steve Josephson

STAR WARS Trilogy in Thirty Minutes

Adaptation : Patrick T. Gorman

Metteur en scène : Ariel Joseph Towne

Ladies and Gentlemen...Miss Ethel Waters

One Woman Show, écrit et interprété par Charmaine Mancil hommage à la chanteuse de jazz

Mise en scène : Elliott Woodruff

Buried Child

Pièce de Sam Shepard, prix Pulitzer et prix Festival d'Edimbourg Fringe First Award

Mise en scène : John Edw. Blankenhip

This Property is condemned / 27 Wagons full of Cotton

Deux pièces de Tennessee Williams, Mises en scène : John Edw. Blankenhip



Prix des places : 100 F – Tarif réduit : 50 F
RESERVATION : Tél 0 820 800 400
Espace Cardin -1, ave Gabriel - 75008 PARIS
Tél 01 42 65 27 35 - Placement libre

Exposition Danse Jazz Concerts Théâtre Gospel

DISPARITION

Roger Ossart

Ancien volontaire des Brigades internationales

L'UN DES DERNIERS survivants des 10 000 Français des Brigades internationales, Roger Ossart, est mort jeudi 14 juin à Gentilly (Val-de-Marne).

Né le 20 février 1915 à Flixecourt (Somme), fils d'un cheminot, Roger Ossart appartenait à cette génération de militants entrés en communisme dans les années 1930 par hantise de la guerre autant que par volonté de changer la société dans laquelle ils vivaient. Il exerçait déjà des responsabilités locales - il s'était fortement impliqué dans la campagne électorale des législatives qui avaient mené à la victoire du Front populaire - lorsqu'éclata la guerre d'Espagne. Il passa le pas, en novembre 1936, en s'engageant dans les Brigades internationales, bien qu'agé d'à peine vingt et un ans, et de santé fragile.

Après avoir participé aux combats d'Andalousie, Roger Ossart servit dans l'état-major des Brigades, à Albacete, puis à Barcelone. On lui confia également plusieurs missions sur le front. De retour

en France en janvier 1939, Roger Ossart fut ensuite résistant sous l'Occupation, devenant commandant des FTPF du secteur sud de Paris en août 1944, puis intégrant l'état-major des FFI Paris-Sud, avant d'entrer au cabinet de Charles Tillon, ministre de l'Armement, à la fin de 1945. Le PCF l'exclut de ses rangs sans explication début 1947, probablement parce qu'il avait été le témoin indirect de ses contacts avec les autorités allemandes, en 1940. Décision ambiguë qui « l'autorisait » à participer aux organisations de masse dirigées par le parti. Il ne fut officiellement réintégré qu'au milieu des années 1960.

Membre de l'Amicale des anciens volontaires en Espagne républicaine, présidée par Henri Rol-Tanguy, Roger Ossart en devint le secrétaire à la fin des années 1980. Il put voir - dans les dernières années de sa vie - les vétérans des Brigades internationales remis à l'honneur, en France comme en Espagne.

Rémi Skoutelsky

NOMINATION

EPISCOPAT

Le Père Michel Santier a été nommé par le pape, mardi 19 juin, évêque de Luçon (Vendée). Il succède à Mgr François Garnier, qui avait été nommé, en décembre 2000, archevêque de Cambrai.

[Né le 20 mai 1947 à Coutances (Manche), Michel Santier a fait ses études au grand séminaire de Coutances, au séminaire français, à l'université grégorienne et à l'Institut biblique de Rome où il a obtenu une licence d'écriture sainte. Il a été ordonné prêtre le 5 juillet 1973 pour le diocèse de Coutances. Vicaire de paroisse, aumônier de l'Action catholique ouvrière (ACO), responsable diocésain du service des vocations, il a enseigné l'écriture sainte à partir de 1978 au séminaire interdiocésain de Caen. Découvrant très tôt le Renouveau charismatique, il est devenu l'un des pion-

niers de son implantation en France et, jusqu'à aujourd'hui, l'un de ses premiers porte-parole. En 1977, il avait participé à la fondation de la communauté « Réjouis-toi ». Dans son diocèse, il était aussi vicaire épiscopal chargé de la formation permanente des laïcs et responsable de l'École de la foi de Coutances, qui accueille des jeunes d'une douzaine de diocèses de l'ouest de la France.]

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel daté lundi 18-mardi 19 juin est publié :
● 35 heures : un décret relatif au dispositif d'appui et d'accompagnement prévu, pour les entreprises de moins de vingt salariés, par la loi du 19 janvier 2000 relative à la réduction du temps de travail.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

Etienne BUFFET,
ingénieur des Eaux et Forêts,

s'est éteint paisiblement dans sa maison de Sens, le dimanche 17 juin 2001, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

L'ingénieur général de l'armement François Buffet, et M^{me} le docteur Yannick Buffet-Arinal,
M. Philippe Buffet et M^{me} le docteur Colette Buffet-Fichu,

L'ingénieur en chef du Génie rural, des Eaux et Forêts Michel Buffet, et M^{me}, née Claudine Anquetin,
M^{me} Bernadette Buffet, professeur de lettres,

M. Jean Buffet et M^{me}, née Janine Fontaine,
M. Pierre Buffet et M^{me}, née Sylvie Chabauty,

M. Patrice Buffet et M^{me}, née Odile Montuclard, ses enfants,

Les docteurs Nathalie et Pierre Le Hir, André, Marc et Sylvia, Lucie, Marie-Anne, Anne, Olivier,

Matthieu, Alice, Adeline, Noémie, Claire, Agnès et Raphaëlle Buffet, ses petits-enfants,

Nicolas, Anne et Emmanuel Le Hir, Gabriel Buffet, ses arrière-petits-enfants,

M^{me} Paule Guinand,
M. Yves Giroud et M^{me}, née Odile Guinand,
ses belles-sœurs et beau-frère,

Les familles Buffet, Baradez, de la Malène et Perrin, vous invitent à participer ou à vous unir d'intention à la cérémonie religieuse qui sera célébrée le vendredi 22 juin, à 15 heures, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5^e. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, où il reposera aux côtés de son épouse,

Marie-Magdeleine GUINAND.

1, rue Edouard-Charbon,
89100 Sens,
15, rue Jussieu,
75005 Paris.

- Ivan et Claude Nabokoff,
Le prince et la princesse Dimitri Schakhovskoy,
ses neveux et nièces,
ont la tristesse de faire part du décès de

la comtesse Sviatoslav
de MALEWSKY-MALÉVITCH,
née princesse
Zinaïda SCHAKHOVSKOY,

le 8 juin 2001, dans sa quatre-vingt-quinzième année, à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), où furent célébrées ses obsèques, suivies de son inhumation.

Une cérémonie religieuse à sa mémoire sera célébrée le vendredi 22 juin, à 11 h 30, en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevski, rue Daru, Paris-8^e.
(Le Monde du 19 juin.)

- Charlotte Paquet-Dumont,
Et l'Association pour la création de la Fondation René-Dumont
ont la douleur d'annoncer le décès de

René DUMONT,

le lundi 18 juin 2001.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité.

L'Association pour la création de la Fondation René-Dumont organisera en septembre une manifestation pour lui rendre hommage et pour rassembler ceux qui ont été marqués par son enseignement, ont partagé ses indignations et souhaitent continuer à défendre les causes qui ont été les siennes tout au long du XX^e siècle.

5, rue des Immeubles-Industriels,
75011 Paris.
Mél : fondation@rene-dumont.org

RUBRIQUE
IMMOBILIÈRE/AGENDA
Tous les lundis datés mardis
TARIFS 2001

► PARTICULIERS : FORFAIT 5 LIGNES
(25 caractères ou espaces par ligne)
- 2 Parutions : 590 F TTC / 89,94 €
- 4 Parutions : 840 F TTC / 128,06 €
121 F TTC / 18,45 € la ligne suppl.

► ABONNÉS : FORFAIT 5 LIGNES
(25 caractères ou espaces par ligne)
- 2 Parutions : 520 F TTC / 79,27 €
- 4 Parutions : 714 F TTC / 108,85 €
117 F TTC / 17,84 € la ligne suppl.

☎ 01.42.17.39.80 - Fax : 01.42.17.21.36

CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE,
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 141 FTTC - 21,50 €
TARIF ABONNÉS 119 FTTC - 18,14 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,
MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
600 F TTC - 91,47 € FORFAIT 10 LIGNES
TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 €
FORFAIT 10 LIGNES
La ligne suppl. : 60 FTTC - 9,15 €

THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 FTTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :

Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail : carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

- Le président du conseil général,
Le directeur,
Les enseignants-chercheurs,
Les personnels et l'ensemble de la communauté éducative de l'Institut national agronomique Paris-Grignon,
ont la tristesse de faire part du décès de

René DUMONT,
ingénieur agronome (promotion 1922),
professeur d'agriculture comparée
à l'Institut national agronomique
(1936-1974),

survenu le 18 juin 2001, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

INAP-G,
16, rue Claude-Bernard,
75231 Paris Cedex 05.

- Cheikh Hamidou Khan, président,
Jacques Bugnicourt, secrétaire exécutif,
Et les équipes d'Enda Tiers-Monde,
n'oublieront pas

René DUMONT,

l'ami fidèle et exigeant, notre camarade de combat.
(Le Monde du 20 juin.)

- Elias et Benilde Garcia,
ses parents,
Engracia,
sa sœur,
Eduardo et Elias,
ses frères,
Louis Kulicka,
son ex-mari,
ont la douleur de faire part du décès de

María Luisa
GARCIA GARCIA,
professeur certifié d'espagnol,

survenu brutalement le 12 juin 2001,
dans sa quarante-troisième année.

- Le professeur Ady Steg, président,
et les membres du comité central de l'Alliance israélite universelle
ont le profond regret d'annoncer le décès de

M. Philippe HERZOG,

leur collègue,

survenu le 12 juin 2001.

AIU,
45, rue La Bruyère,
75009 Paris.

- Dominique Julvez, née Fevez,
son épouse,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean JULVEZ,

survenu le 17 juin 2001.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 21 juin, à 14 h 30, à Mirepoix (Ariège).

- On nous prie d'annoncer le décès, le 1^{er} juin 2001, de

M. Jacques LANCHON,
ancien professeur d'histoire
en classe de première supérieure
au lycée Janson-de-Sailly.

Les obsèques religieuses,
suivies de l'inhumation dans le caveau familial, ont eu lieu à Valognes (Manche).

- Après un courageux combat,

Chantal LEMAN

nous a quittés le samedi 16 juin 2001, à l'âge de quarante-neuf ans.

Ses ami(e)s se retrouveront au funéraire, cimetière des Batignolles, 10, rue Pierre-Rebère, Paris-17^e, le vendredi 22 juin prochain, à 9 h 30, pour lui témoigner leur amitié.

Une cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Sainte-Thérèse, quartier Les Rosoires, à Auxerre, le même jour, à 14 h 30.

Elle aurait aimé remercier le docteur Aveytian, de la clinique Allerey-Labrousse, et M^{me} Françoise Breithurd, de l'Institut Pasteur, qui l'ont accompagnée dans sa lutte.

SOUTENANCES DE THÈSE
85 F TTC - 12,96 € la ligne
Tarif étudiants année 2001

- M^{me} Roger Ossart,
son épouse,
M. et M^{me} Michel Ossart
et leurs enfants,
M. et M^{me} Robert Grégoire
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Ossart, Arranz et Péronnon,
ses frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
font part du décès de

M. Roger OSSART,
ancien volontaire
des Brigades internationales,
médaillé de la Résistance,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 14 juin 2001, dans sa quatre-vingt-septième année.

L'inhumation a eu lieu le lundi 18 juin, au cimetière de Gentilly (Val-de-Marne).

9, rue Louis-Gaillet,
94250 Gentilly.
(Lire ci-contre.)

- Christian Patrinos,
son époux,
Anne et Philippe,
Sophie et Marc,
ses filles et gendres,
Ainsi que ses petits-enfants,
Et sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Gisèle PATRINOS,
née SFEZ,

le 19 juin 2001.

L'inhumation aura lieu le jeudi 21 juin, à 10 h 45, au cimetière parisien de Pantin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

- M^{me} Françoise Robillard,
Et sa famille
ont la douleur de faire part du décès de

M. André ROBILLARD,
ingénieur des TPE,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 13 juin 2001, dans sa quatre-vingt-neufième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

- Ses enfants,
Sa femme,
Les familles Saint-André et Geneste,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel SAINT-ANDRÉ,
maître de conférences
à l'université Clermont-Ferrand-II,

survenu le 12 juin 2001, à l'âge de cinquante-sept ans, en Alaska, sur la rivière Talachulitna.

42, avenue de Clémensat,
63540 Romagnat.

Nos abonnés et nos actionnaires,
bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Vous pouvez
nous transmettre
vos annonces la veille
pour le lendemain
jusqu'à 17 heures
Permanence le samedi
jusqu'à 16 heures

- Jacqueline,
son épouse,
Marie et Jean-Michel,
ses enfants,
Margaux et Samuel,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Guy THENARD,

survenu le 18 juin 2001, à Fontenay-le-Fleury, à l'âge de soixante-dix ans.

Une cérémonie religieuse à sa mémoire aura lieu le jeudi 21 juin, à 16 heures, en l'église Saint-Germain de Fontenay-le-Fleury (Yvelines).

« Ne te courbe que pour aimer.
Si tu meurs, tu aimes encore. »
René Char.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue La Fontaine,
78330 Fontenay-le-Fleury.

Anniversaires de décès

- Il y a six ans, le 20 juin 1995, la vie quittait

Alain BONTZOLAKIS.

Il a accepté toutes ses souffrances avec un courage sans faille.

Sa mère demande à tous ses amis de garder à jamais dans leur cœur le souvenir de son sourire.

- Le 21 juin 1994, nous quittait

Olivier RAVIER.

Merci à ceux qui entretiennent fidèlement son souvenir de penser à lui aujourd'hui.

Jean-Marien TARAVANT,
6 février 1950 - 21 juin 1999.

Paix et été.

- Il y a un an,

Frédéric de TURCKHEIM

nous quittait.

Sa joie, son amour nous manquent toujours.

Marion,
son épouse,
Aude, Caroline, Agathe, Rodolphe,
ses enfants,
Monique et Armand,
ses parents,
Sa famille,
Ses amis.

Communications diverses

Diplôme universitaire
d'études sur le judaïsme.
Pour marquer cette fin d'année universitaire ou découvrir ce cursus, le DUEJ a le plaisir de vous inviter à retrouver les élèves et les enseignants autour d'un verre de l'amitié, le

mardi 26 juin 2001,
à l'Espace Rachi,
39, rue Broca, Paris-5^e,
salle B.

17 heures-17 h 30 :
réunion d'information.
17 h 30 : verre de l'amitié.

Pour tout renseignement ou demande
d'inscription : 01-42-17-10-48.

CONGO-BRAZZAVILLE. Le président Nguessou répond à ses détracteurs

TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN

A nos amis juifs

Comment se parler ?

JUIFS ET CHRÉTIENS PEUVENT-ILS SE COMPRENDRE ?
Un cahier central de 8 pages

Libre et inattendu, chaque jeudi

EXCLUSIF : Entretien avec le président du Congo-Brazzaville et ses opposants.

En kiosque cette semaine

INATTENDU : Dieudonné invite le dominicain Jean Cardonnel à l'Olympia

Et aussi : Édito, Bloc-notes, France, Monde, L'Évangile, Croire...

tel. vente au n° : 01 42 46 10 06 TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN tel. abonnement : 01 44 83 82 82

Chaque mardi avec

Le Monde
DATÉ MERCREDI

retrouvez

LE MONDE INTERACTIF

Le Monde
ARGENT

Tous les week-ends
faites un bon
placement

Le Monde Argent, un supplément
du Monde
en vente chaque samedi
avec l'édition
datée dimanche-lundi

EN VUE

■ Le jury de l'université Stanford apprécie la thèse d'histoire soutenue par **Chelsea Clinton**, fille unique de **Bill**, sur « le rôle de l'administration Clinton dans le conflit en Irlande du Nord ».

■ La CIA ne communiquera pas son Manuel technique de l'encre invisible à l'association James Madison Project, qui lutte contre la pratique du secret.

■ Les policiers de Roubaix ont interpellé, mercredi 13 juin, une bande d'enfants menée par « deux petits caïds » de onze ans, qui, pendant que le plus jeune – sept ans – faisait le guet, volaient des trotinettes aux passants de leur âge issus des beaux quartiers.

■ « Dans ce cas, autant arrêter de jouer », répond le milieu de terrain **Mario Basler à Willi Lemke**, ministre de l'éducation du Land de Brême, pour qui les footballeurs devraient cesser de cracher sur la pelouse et de se moucher dans leurs doigts.

■ La police japonaise a demandé à Yahoo Japan, filiale de la société Internet américaine Yahoo Inc., « de bien vouloir, pour ne pas heurter les familles », cesser son jeu informatique *Tuer des enfants à l'école primaire d'Ikeda*, établissement de la banlieue d'Osaka où, vendredi 8 juin, huit élèves ont été poignardés à mort par un dément.

■ Vendredi 15 juin, **Massimo Rossi**, marbrier à Carrare, inculpé de « meurtre et viol de correspondance télématique », a poignardé par jalousie **Alessandra Barluzzi**, après avoir fouillé dans le disque dur de son amie.

■ Trop irrespectueux des traditions nationales, selon le **Turkmenbachi** (père de tous le **Turkmènes**) **Saparmourat Niazov**, président à vie, les étudiants d'Achkhbad devront désormais porter un petit chapeau brodé.

■ Les Malgaches, effrayés par le matraquage médiatique orchestré à la demande du président **Didier Ratsiraka** pour doper les ventes de lunettes noires fabriquées par l'Etat à l'approche de l'éclipse solaire du 21 juin, pourraient, malgré un ciel de saison habituellement couvert de nuages, s'enfermer chez eux à double tour ce jour-là.

■ En exigeant que soit retiré des librairies le roman *Les Années fantômes*, où le « bonhomme Carnaval » passe pour « une ordure », les organisateurs du Carnaval d'hiver de Québec ont assuré le succès d'un livre qui ne se vendait pas.

■ Une Chinoise trompée vient d'engager une procédure de divorce devant un tribunal de Chongqing : « J'étais lasse d'entendre notre mainate hurler "je t'aime", "quitte-la", "sois un peu patiente", chaque fois que le téléphone sonnait. »

Christian Colombani

L'Afrique, le sida et l'USAID

Le « Boston Globe » rapporte des déclarations du nouveau patron de l'Agence américaine pour le développement international, selon lesquelles il est inutile de fournir des médicaments rétroviraux au continent noir

The Boston Globe

que « c'est impossible en raison des conflits, du manque d'infrastructure, de docteurs, d'hôpitaux, de cliniques et d'électricité. (...) Beaucoup d'Africains ne savent pas ce que signifie le temps comme nous, Occidentaux, le concevons. Il faut prendre ces médicaments à certaines heures chaque jour, sinon ils ne sont pas efficaces. Nombre d'entre eux n'ont jamais vu une pendule ou une montre. Et si

vous dites une heure de l'après-midi, ils ne comprennent pas de quoi vous parlez. Ils savent ce que c'est que le matin, le midi ou le soir, ils reconnaissent qu'il fait noir la nuit ».

ABSTINENCE ET MONOGAMIE

Quand on a demandé à Andrew Natsios ce qu'il dirait aux millions d'Africains qui ont besoin de traitement, il a hésité un court instant

avant de répondre, selon le *Boston Globe* : « Il faut avoir le courage de parler, on peut l'expliquer aux gens, il faut avoir du leadership. Notre stratégie est de continuer à parler de prévention, même si je sais qu'on me tapera dessus pour avoir défendu mes positions. » Alors qu'il accompagnait le secrétaire d'Etat Colin Powell en Afrique, le mois dernier, M. Natsios avait déjà annoncé, selon le *Wall Street Journal*, que Washington avait un plan pour persuader le clergé chrétien et musulman de prêcher l'abstinence et la monogamie pour lutter contre le sida : « Les préservatifs ne marchent

pas à cent pour cent, et la meilleure chose à faire est de bien se conduire. »

Ces déclarations ont suscité une levée de boucliers, et trois organisations américaines de lutte contre le sida ont dénoncé « l'ignorance et le racisme » de M. Natsios. Dans le *New York Times*, Bob Herbert écrit que « cette vision d'Africains si ignorants qu'ils ne comprennent même pas qu'ils doivent prendre leurs médicaments à l'heure est devenue un des fondements de l'administration Bush. (...) Ils peuvent mourir du sida par millions, mais ces stéréotypes brutaux sur le continent noir persistent, encouragés par des officiels américains qui devraient en savoir plus long. La réaction primaire de M. Natsios à l'épidémie qui s'étend comme un feu de paille à travers l'Afrique méridionale est de dire non. (...) Peut-être ne l'a-t-il pas compris, mais parler seulement de prévention s'est révélé un échec. Pays riche et en bonne santé, les Etats-Unis ne peuvent fermer les yeux sur des souffrances aussi colossales. (...) Quand j'ai parlé avec M. Natsios, il a accepté avec réticence une utilisation limitée de traitements rétroviraux en Afrique et dit qu'il n'avait pas eu l'intention d'offenser quiconque avec ses commentaires sur le concept du temps chez les Africains ». M. Bush reprendra-t-il à son compte l'argumentation de M. Natsios à propos de la coopération internationale dans la lutte contre le sida ? La question mérite, en tout cas, d'être posée.

Patrice de Beer

► www.lemonde.fr/sida

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ La décision du Medef de quitter la Sécurité sociale, sans pour autant s'interdire d'y retourner, a deux effets possibles et contradictoires. Ou bien la politique de la chaise vide adoptée par le patronat hâtera l'étatisation rampante de la Sécu et précipitera la mort de l'actuel système de l'assurance maladie. Ou bien l'appel d'Ernest-Antoine Seillière en faveur d'une discussion tripartite Etat-patronat-syndicats sauvera le paritarisme, le resuscitera et ouvrira la voie à une véritable refondation de la Sécurité sociale. L'organisation patronale a en effet franchi hier un pas supplémentaire dans l'escalade mais elle a fait aussi en sorte que son choix ne soit pas irréversible. Jusqu'aujourd'hui, elle menaçait de quitter la Sécurité sociale si elle n'était pas

entendue. Elle s'engage désormais à y revenir si elle est écoutée. Lionel Jospin peut se cantonner à l'immobilisme et opposer une fin de non-recevoir aux conditions posées par le Medef. Le premier ministre peut, en revanche, saisir cette opportunité pour relever le défi du patronat et ouvrir sans plus tarder le chantier d'une véritable rénovation de la Sécurité sociale.

L'HUMANITÉ

Patrick Apel-Muller

■ Depuis son avènement à la tête du Medef, Ernest-Antoine Seillière cogne comme un sourd sur la réduction du temps de travail. Mais là, il a trouvé une faille où glisser un coin. Le chantage auquel il se livre aujourd'hui – « retenez-moi où je fais un malheur » – n'a en effet de résonances que parce que les syndicats eux-mêmes sont mécontents de cette ponction. Cette menace tient un peu du sabre de

bois, brandi à grands moulinets. La protection sociale ne s'effondrerait pas si le Medef en désertait la gestion. Le gouvernement, s'il a du pain sur la planche pour améliorer le dialogue social – notamment en entendant davantage les syndicats sur les dossiers qui les concernent –, aurait bien tort de se laisser impressionner. Plutôt que d'accorder de nouvelles concessions au patronat, il est temps de remettre l'ensemble de l'ouvrage sur le métier. Faut-il nier les besoins croissants des assurés ? Ou bien ouvrir un débat national ambitieux ?

LA CROIX

Bruno Frappat

■ Secoué sur sa gauche par les surenchères communistes, Lionel Jospin l'est aussi, de manière plus feutrée, sur sa droite, par son ministre de l'économie. Laurent Fabius ne craint plus d'afficher sa différence. Comme l'avait déjà expérimenté

Dominique Strauss-Kahn, le titulaire de Bercy est placé à un poste de responsabilité où les réalités ont plus de poids que les grilles idéologiques. Sans que, pour autant, les considérations politiques soient absentes. Sur trois sujets au moins, ses options vont à contre-courant de celles qui tiennent lieu de ciment à la « gauche plurielle ». Sur les trente-cinq heures, il se propose d'atténuer l'effet pour les petites entreprises de l'application de la loi à la date du 1^{er} janvier 2002. Sur l'impôt, il y a longtemps que l'on sait Laurent Fabius favorable à une forte baisse de la pression. Sur les plans sociaux enfin, il dit avec netteté que les mesures dictées par la gauche de la gauche sont incompatibles avec une économie « moderne et réactive ». L'option Fabius reste le pendant, à gauche, de ce que représenta, à droite, le rêve giscardien de rassembler « deux Français sur trois ».

www.clanbase.com

250 000 Européens passionnés de jeux vidéo en réseau, regroupés autour d'un site bénévole



ne européenne du jeu en ligne. Pour faciliter l'organisation et le suivi des rencontres, le site propose gratuitement aux chefs de clan un système de publication d'informations, de comptes rendus et d'enregistrements automatisés des parties. Le contenu est donc fourni en

majorité par les visiteurs eux-mêmes, les responsables néerlandais s'occupant principalement de gérer la structure d'accueil et de jeu et de l'améliorer grâce à un constant travail de programmation sur les différentes bases de données.

Malgré sa taille et son succès, Clan Base est toujours animé par une équipe restreinte d'une dizaine de bénévoles, sous la direction de son fondateur, Willem Bison, qui est programmeur informatique. Niels Van Rooij, responsable de la section Counter Strike, avoue même « mettre de l'argent dans Clan Base, plutôt que l'inverse ». Pour sa part, Willem Bison reconnaît que la gestion du site représente pour lui un travail quasiment à plein temps, mais il ne se soucie pas vraiment de sa rentabilité, car il se dit largement récompensé par le plaisir qu'il éprouve à le faire vivre. En théorie, l'idée de gagner de l'argent grâce à Clan Base l'intéresse, mais il reste sceptique : « Devant la faible valeur commerciale des pages vues, il faudrait, pour faire de Clan Base un véritable site professionnel, que les joueurs acceptent d'une façon ou d'une autre l'idée qu'en réalité rien n'est gratuit, et qu'ils devraient apporter leur contribution directement. »

Nicolas Cerrato

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

● Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la « une » de votre journal).

● Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE	FRANCE
2 semaines (13 n°)	96/14,64*
3 semaines (19 n°)	139/21,19*
1 mois (26 n°)	173/26,37*
2 mois (52 n°)	378/57,63*
3 mois (78 n°)	562/85,68*
12 mois (312 n°)	1 980/301,85*

Offre valable jusqu'au 15/12/2001

Vous êtes abonné(e)

Pour les suspensions ou transferts vacances : 0 803 022 021 (0,99 TTC la minute) ou par Internet : abonnement.lemonde@scaab.com

Votre numéro d'abonné (impératif) : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Commune de résidence habituelle (impératif) : _____

Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)

du : _____ au : _____

Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)

du : _____ au : _____

Votre adresse de vacances :

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Vous n'êtes pas abonné(e)

Pour tout autre renseignement : 01.42.17.32.90 de 8 h.30 à 18 h. du lundi au vendredi, ou par Internet : abo@lemonde.fr

Votre adresse de vacances :

du : _____ au : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Votre adresse habituelle :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Votre règlement : Chèque bancaire ou postal joint

Carte bancaire n° : _____

En France métropolitaine uniquement.

Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements 60646 Chantilly Cedex

Date et signature obligatoires : _____

Alchimie des tubes

par Luc Rosenzweig

A FRANCE 3, on semble avoir compris qu'il existe encore des saisons, en dépit des cassandes climatiques. Le seuil de l'été est propice à une bonne réception d'émissions que l'on regarde avec plaisir, et qui n'encombrent pas les méninges inutilement. Ainsi, ils ont osé, et à notre avis fort bien réussi, mardi soir, à réintroduire en prime soirée plus de deux heures de variétés françaises, sous prétexte de célébrer les vingt ans de la Fête de la musique.

C'était donc un passage en revue des airs ayant marqué les deux dernières décennies du siècle précédent. Cela tombait bien, car pour diverses raisons – séjours à l'étranger, moindre fréquentation des discothèques, intérêt un peu trop porté vers d'autres formes de musique – nous étions beaucoup moins au fait de la musique populaire de cette période que de celle des trois décennies précédentes. Alors que trois

notes, par exemple, suffisent à nous faire reconnaître *Le Lundi au soleil* de Claude François, ou *Made in Normandy* de Stone et Charden, il nous était difficile d'attribuer au groupe Gold, aujourd'hui dissous, *Les Démons de minuit*, dont la mélodie et les paroles nous étaient pourtant familières...

La tentation est grande, pour chaque génération, de prétendre que les tubes de son époque étaient moins débiles que ceux dont la suivante se régale. Cela ne résiste pas à l'examen. Si l'on met à part quelques œuvres des regretés Gainsbourg, Nino Ferrer ou Michel Berger, ce qui cartonne dans les balsa popus ne relève pas de la recherche musicale et poétique de pointe.

Pour durer, c'est-à-dire franchir le seuil d'une génération, un tube se doit de faire dans la simplicité, voire même une certaine débilité, qui permettra à ceux et celles qui le reprennent en cœur de s'amu-

ser comme des petits fous. C'est la clé d'un succès mondial et durable comme celui de *La Danse des canards*. Merci donc à Chris Wayne et Raphaël Mezrahi, excellents présentateurs de cette remarquable émission, de nous avoir ramené Peter et Sloane sur le devant de la scène. Pour ceux qui auraient oublié, ce couple, aujourd'hui séparé, est l'interprète de l'immortel *Besoin de rien, envie de toi*, qui, avec une musique nulle et des paroles lamentables, défie le temps et les modes. Mais notre préféré, celui que nous emmenons sur une île déserte avec notre collection de Picsou, c'est : « Qu'est ce que tu fais pour les vacances ? Tu sais je n'ai pas changé/Je crois que je serais/Un peu en avance/Au rendez-vous des promesses.../ » Génial, n'est-ce pas ? Ce chef-d'œuvre a d'ailleurs épuisé ses interprètes, David et Jonathan, que l'on n'a plus revus après cela !

MERCREDI 20 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
20.45 et 1.00 Le Club LCI.	LCI
21.00 Contraints à l'exil, les réfugiés.	Forum
22.00 Les Routes de l'inspiration.	Forum
23.00 Standardisation, la guerre des normes.	Forum
MAGAZINES	
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Courriers du ciel.	Arte
20.50 Combien ça coûte ? Arnaques, argent public gaspillé, économies au quotidien : le meilleur des dix ans. Invités : Michel Leeb ; Evelyne Dhéliat.	TF 1
20.55 Des racines et des ailes. Les gens du Nil. Fête à Venise. Au pays des maharadjahs. La Côte d'Azur : Les villas passions.	France 3
22.25 Ça se discute. Le grand amour est-il unique ?	France 2
23.05 Le Droit de savoir. Légion étrangère : Les missions impossibles des hommes sans nom.	TF 1
0.25 Vol de nuit. A quoi servent les critiques. Invités : Patrick Besson ; Hector Bianciotti ; Eric Neuhoff ; Jacques-Pierre Amette ; François Busnel ; Pierre-Louis Rozinès.	TF 1
0.55 Des mots de minuit. Invité : Jacques Rigaud.	France 2
DOCUMENTAIRES	
19.00 Connaissance. Grands chantiers. [3/5]. Les ponts.	Arte
19.00 Biographie. Henry Ford.	La Chaîne Histoire
20.15 Reportage. La Traque des dictateurs.	Arte
20.25 Les Grandes Batailles. Culloden.	La Chaîne Histoire
20.30 Histoire du jazz français. [1/3]. De 1917 à 1940.	Planète
20.30 Souviens-toi du futur. [11/13]. D'Oum Kalsoum à Jeff Buckley, la voix.	Histoire
21.00 Le XX ^e siècle. Corée, la guerre secrète de Staline.	Histoire
21.40 Heard Islands, un avant-poste au bout du monde.	Odyssee
21.55 L'Armée rouge. [2/3]. La guerre patriotique.	Histoire
22.00 Satchmo. La vie de Louis Armstrong.	Mezzo
22.15 Civilisations. Pompéi, brûlée vive.	Chaîne Histoire
22.20 Clark Gable. God Save the King.	Ciné Classics
22.53 La Lucarne. Fermeture définitive.	Arte
22.55 Souviens-toi du futur. [11/13]. D'Oum Kalsoum à Jeff Buckley, la voix.	Histoire
23.20 Sur un air de fête.	France 3
23.45 Bill T. Jones, Arnie Zane & Company.	Mezzo
0.00 Pilot Guides. L'Afrique de l'Ouest.	Voyage
SPORTS EN DIRECT	
15.40 Cyclisme. Tour de Suisse (2 ^e étape) : Europa Park - Bâle.	Pathé Sport

Le Monde
TELEVISION

Arte
20.15 **La Traque des dictateurs** Pierre Hazan présente un reportage sur l'organisation anglo-saxonne Human Right Watch et sur les crimes commis au Tchad sous la présidence de Hissène Habré (1982-1990). On suit dans ce court documentaire, réalisé très concrètement sur le terrain, les efforts de l'Américain Reed Brody, vice-président de cette organisation, pour réunir preuves et témoignages. Eclairant et convaincant.

Canal +
21.00 **On connaît la chanson** ■ ■ ■ Alain Resnais s'est inspiré de Denis Potter, homme de théâtre et de télévision britannique qui faisait parfois chanter à ses personnages des airs enregistrés en play-back. *On connaît la chanson* est ainsi un nouveau jeu de cinéaste, aux apparences boulevardières trompeuses, sur la réalité et la fiction, dans lequel des chansons d'Ouvrard, de Joséphine Baker, d'Aznavour... viennent se substituer aux dialogues.

Arte
23.55 **Fermeture définitive** Flavia, qui tient un petit salon de coiffure dans la banlieue de Padoue, s'apprête à fermer boutique. Après trente ans à voir défiler les mêmes têtes et à écouter les confidences de ses fidèles clientes, elle a envie de rompre avec le passé. Quelques semaines avant la fermeture, Alexandro Rossetto a filmé la vie du salon et de ses habituées. Adieu histoires, anecdotes et potins de quartier...

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
20.50 et 1.00 Le Club LCI.	LCI
21.00 Apprendre le monde.	Forum
22.00 Carte blanche à... Corinne Lepage.	Forum
23.00 De père en fils.	Forum
MAGAZINES	
18.30 L'Invité de PLS. Hocine Ait Ahmed.	LCI
20.05 Temps présent. Tato, l'étrange destin d'une « taupe » suisse.	TSR
20.45 Aventures. Spéciale varape. Interview de Patrick Edlinger. Catherine Destivelle aux Etats-Unis.	Odyssee
23.55 Le Club. Magali Noël.	Ciné Classics
DOCUMENTAIRES	
17.00 Fêtes des bébés. Des bébés et des hommes.	Téva
17.05 La Poursuite du bonheur.	Planète
17.10 Mémoire de la seconde guerre mondiale. Hitler, homme et mythe.	La Chaîne Histoire
17.10 Panoramas du monde. La Grèce, mémoire et vie.	Odyssee
17.55 Souviens-toi du futur. [11/13]. D'Oum Kalsoum à Jeff Buckley, la voix.	Histoire
18.00 Sous la mer. Phoques et otaries.	Voyage
18.00 Les Grandes Batailles. La Somme.	La Chaîne Histoire
18.10 Journal d'un globe-trotter. Costa-Rica.	Odyssee
18.25 On nous parle d'Amérique latine.	Planète
18.25 Corée, derrière le rideau de bambou.	Histoire
18.25 L'Actors Studio. Ellen Barkin.	Paris Première
19.00 Voyages, voyages. Népal.	Arte
19.00 Biographie. Conrad Hilton, roi des hôtels, hôte des rois.	La Chaîne Histoire
19.00 Doc Watson et fils.	Planète
19.05 Renaissance. La fin de la Renaissance.	Odyssee
19.20 L'Armée rouge. [1/3]. Les guerres civiles.	Histoire
19.45 En quête de l'Histoire. Hitler et l'invasion de l'Angleterre.	La Chaîne Histoire
20.00 Pilot Guides. Madagascar.	Voyage
20.15 Reportage. Exporting the Dream.	Arte
20.15 L'Hôpital flottant des montagnes.	Odyssee
20.30 Histoires d'avions. Les avions de la Luftwaffe.	Planète
20.30 Souviens-toi du futur. [12/13]. Des Bee Gees à Madonna, les démons de la danse.	Histoire
20.35 La Science et la Guerre. Les échos de la guerre.	La Chaîne Histoire
21.05 François Mitterrand, conversations avec un président. [2/5]. Le procès Bousquet n'aura pas lieu.	TV 5
21.25 Les Grandes Aventures du XX ^e siècle. L'histoire du parachutisme.	La Chaîne Histoire
21.25 Questions d'enfants. [5/6]. Jouer.	Planète
21.40 Grenouilles et compagnie. Le vagabond et la casanière.	Odyssee
21.50 Les Messagers de l'ombre. [2/2]. De la Libération à l'épuration.	La Chaîne Histoire
22.00 Un autre regard. Brésil, Etats-Unis et Namibie.	Voyage
22.10 Fabuleusement riches. Une image qui vaut de l'or.	Odyssee
22.20 Une famille en deuil.	Planète
22.50 Biographie. Henry Ford.	La Chaîne Histoire
22.55 Souviens-toi du futur. [12/13]. Des Bee Gees à Madonna, les démons de la danse.	Histoire
23.00 L'Orient méditerranéen, croisière à bord du <i>Mistral</i> .	Voyage
23.05 Les Terres de la région nord du Kenya.	Odyssee
23.20 Les Grandes Batailles du passé. Carthage, 149-146 avant J.-C.	Histoire
23.35 Les Mystères de l'Histoire. Docteur Livingstone, je présume ?	La Chaîne Histoire
23.40 Thema. Conjectures sur le réel. L'écrivain Uwe Johnson.	Arte
23.50 Les Grands Fleuves. Le Nil.	Odyssee
0.00 Pilot Guides. L'Afrique australe.	Voyage
0.20 Les Grandes Batailles. Culloden.	La Chaîne Histoire
0.20 Sur les chemins de l'exil.	Planète
0.40 Une journée ordinaire chez des animaux extraordinaires. Stratégies de survie.	Odyssee
SPORTS EN DIRECT	
13.15 Tennis. Tournoi messieurs de Hertogenbosch (4 ^e jour).	Eurosport
15.00 Tennis. Tournoi féminin d'Eastbourne (Angleterre). Quarts de finale.	Eurosport
15.40 Cyclisme. Tour de Suisse (3 ^e étape) : Rheinach - Baar.	Pathé Sport
17.00 Cyclisme. Tour de Catalogne (Esp.). 1 ^e étape : Sabadell - Sabadell (24,4 km).	Eurosport
18.30 Football. Championnat du monde des moins de 20 ans : France - Paraguay.	Eurosport

Le Monde
TELEVISION

France-Inter
17.00 **Là-bas si j'y suis** Pendant que la guerre et la paix hésitent et titubent au Proche-Orient, Daniel Mermet tourne depuis lundi et jusqu'à vendredi les pages du carnet de route qu'il a rapporté d'Israël et des territoires palestiniens autonomes et occupés. De Gaza à Ashdod en passant par Jérusalem, ce rapporteur infatigable donne à entendre et donc à voir les visages et les voix de ceux que l'Intifada broie et écrase sous l'anonymat.

Canal+
22.10 **Lain** Le personnage principal de cette nouvelle série animée est une adolescente timide et solitaire qui possède un don surnaturel lui permettant de correspondre avec les morts par l'intermédiaire du Web. Une série manga en treize volets réalisée par Chiaki Konaka, réservée aux adolescents et adultes. Les couleurs surprennent par leur dominante sombre, en accord avec les thèmes abordés : drogue, suicide, meurtre...

Cinéma
22.35 **Alamo** ■ ■ ■ La résistance acharnée de Fort Alamo est un des hauts faits de l'histoire des Etats-Unis. John Wayne le choisit comme sujet de son premier film de réalisateur pour en tirer une épopée exaltant le dévouement et le courage. Il fallait beaucoup de mauvaise foi pour lui reprocher, à l'époque, d'avoir glissé là ses idées politiques conservatrices. Un prodigieux spectacle. En v.o.

FILMS

17.00 Yakuza ■ ■ ■ Sydney Pollack (Etats-Unis, 1975, 110 min) ○.	TCM
17.20 Il faut sauver le soldat Ryan ■ ■ ■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1998, 160 min).	Cinéstar 1
18.05 Barton Fink ■ ■ ■ Ethan Coen et Joel Coen (EU, 1991, 110 min) ○.	Cinéfaz
18.10 Le Songe d'une nuit d'été ■ ■ ■ William Dieterle et Max Reinhardt (Etats-Unis, 1935, v.o., 115 min) ○.	Ciné Classics
20.30 Le Cargo maudit ■ ■ ■ Frank Borzage (Etats-Unis, 1940, v.o., 110 min) ○.	Ciné Classics
20.45 Bird ■ ■ ■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1988, 165 min).	TCM
21.00 Merci la vie ■ ■ ■ Bertrand Blier (France, 1991, 115 min) ○.	Ciné Cinémas 3
21.00 Zazie dans le métro ■ ■ ■ Louis Malle (France, 1960, 90 min) ○.	Cinéma
21.00 On connaît la chanson ■ ■ ■ Alain Resnais. Avec Pierre Arditi, Sabine Azéma, Jean-Pierre Bacri (France, 1997, 115 min) ○.	Canal +
22.35 Carrie au bal du diable ■ ■ ■ Brian De Palma (Etats-Unis, 1976, v.o., 95 min) ○.	Cinéfaz
22.55 Trop belle pour toi ■ ■ ■ Bertrand Blier (France, 1989, 85 min) ○.	Ciné Cinémas 3
23.25 Le Procès ■ ■ ■ Orson Welles (France, 1963, v.o., 120 min) ○.	Ciné Classics
23.55 Les Félines ■ ■ ■ René Clément (France, 1963, 90 min) ○.	Cinéma
0.10 Trois femmes ■ ■ ■ George Altman (Etats-Unis, 1977, v.o., 120 min) ○.	Cinéfaz
0.20 Notre histoire ■ ■ ■ Bertrand Blier (France, 1984, 110 min) ○.	Ciné Cinémas 3



21.00 **On connaît la chanson** ■ ■ ■ Alain Resnais. Avec Pierre Arditi, Sabine Azéma, Jean-Pierre Bacri (France, 1997, 115 min) ○.

FILMS

14.00 Les Onze Fioretti de François d'Assise ■ ■ ■ Roberto Rossellini (Italie, 1950, 90 min) ○.	Ciné Classics
15.50 Merci la vie ■ ■ ■ Bertrand Blier (France, 1991, 120 min) ○.	Ciné Cinémas 3
16.05 Western ■ ■ ■ Manuel Poirier (France, 1997, 130 min) ○.	Cinéstar 1
17.10 Last Seduction ■ ■ ■ John Dahl (Etats-Unis, 1993, 110 min) ○.	Cinéfaz
18.00 La Nuit du chasseur ■ ■ ■ Charles Laughton (Etats-Unis, 1955, 90 min) ○.	Cinéma
18.50 Scaramouche ■ ■ ■ George Sidney (Etats-Unis, 1952, 115 min).	TCM
19.30 Les Amants ■ ■ ■ Louis Malle (France, 1958, 90 min) ○.	Cinéma
20.30 Le Procès ■ ■ ■ Orson Welles. Avec Anthony Perkins, Arnoldo Foà, Jess Hahn (France, 1963, v.o., 120 min) ○.	Ciné Classics
20.30 Camille Claudel ■ ■ ■ Bruno Nuytten (France, 1988, 170 min) ○.	Ciné Cinémas 2
20.45 New York, New York ■ ■ ■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1977, 135 min).	RTL 9
20.50 Femmes au bord de la crise de nerfs ■ ■ ■ Pedro Almodóvar (Espagne, 1988, 95 min) ○.	Téva
21.00 L'Aventurier du Rio Grande ■ ■ ■ Robert Parrish (Etats-Unis, 1959, 95 min) ○.	Cinéma
22.20 La Femme aux cigarettes ■ ■ ■ Jean Neulesco (Etats-Unis, 1948, 100 min).	13 ^{ème} Rue
22.30 Le Septième Ciel ■ ■ ■ Benoît Jacquot (France, 1997, 90 min) ○.	Cinéstar 2
22.35 Alamo (version courte) ■ ■ ■ John Wayne. Avec John Wayne, Richard Widmark (Etats-Unis, 1960, v.o., 160 min) ○.	Cinéma
0.10 Le Démon des femmes ■ ■ ■ Robert Aldrich (Etats-Unis, 1968, 130 min).	TCM
0.30 Lady Oscar ■ ■ ■ Jacques Demy (GB - Fr., 1978, v.o., 120 min).	Arte
1.10 Small Soldiers ■ ■ ■ Joe Dante (Etats-Unis, 1998, 110 min) ○.	Ciné Cinémas 2



PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1	
17.30 Sunset Beach.	18.15 et 1.25 Exclusif.
18.55 Le Bigdil.	20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.50 Combien ça coûte ?	23.05 Le Droit de savoir.
0.25 Vol de nuit.	
FRANCE 2	
16.55 Des chiffres et des lettres.	17.25 Premier rendez-vous.
17.55 Friends ○.	17.55 Nash Bridges ○.
19.10 Qui est qui ?	19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.	20.00 et 0.30 Journal, Météo.
20.55 La Kiné. Stade 3 ○.	22.25 Ça se discute.
0.55 Des mots de minuit.	
FRANCE 3	
17.50 C'est pas sorcier.	18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.	18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.	20.20 Tous égaux.
20.55 Des racines et des ailes.	22.50 Météo, Soir 3.
23.20 Sur un air de fête.	0.15 La Loi de Los Angeles.
Mais qui est-il ?	1.00 Danse avec les requins.
CANAL +	
16.50 Evamag ○.	17.20 Blague à part ○.
17.45 Mes pires potes ○.	► En clair jusqu'à 20.35
18.10 Animasia ○.	18.40 Spin City ○.
19.00 Le Journal.	19.15 Best of Nulle part ailleurs ○.
20.05 Le Zapping.	20.09 Rien que des monstres ○.
20.10 Daria ○.	20.35 Le Journal des sorties.
21.00 On connaît la chanson ■ ■ ■ Film. Alain Resnais ○.	22.55 Le Goût des autres ■ ■ ■ Film. Agnès Jaoui ○.
0.50 Seinfeld. Pénurie ○.	

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1	
13.55 Les Feux de l'amour.	14.45 Une fille dangereuse. Téléfilm. David S. Jackson.
16.30 Les Dessous de Palm Beach.	17.25 Sunset Beach.
18.15 Exclusif.	18.55 Le Bigdil.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.	20.50 Les Cordier, juge et flic. Saut périlleux.
22.40 Netforce, la loi du futur. Téléfilm. Robert Lieberman. [1 et 2/2] ○.	1.20 TF 1 Nuit, Météo.
1.30 Nuit de la musique. Les Voix de l'espoir.	
FRANCE 2	
13.45 Derrick ○.	15.55 Tiercé.
16.10 Rex.	17.00 Des chiffres et des lettres.
17.35 Hartley, cœurs à vif ○.	18.20 Nash Bridges ○.
19.10 Qui est qui ?	19.50 Un gars, une fille.
20.00 et 1.00 Journal, Météo.	20.55 Fête de la musique. Tapis rouge. Fête de la musique. 0.05 Bebel Gilberto. 1.20 Les Francophiles 2000.
FRANCE 3	
13.55 C'est mon choix.	15.00 Christine Cromwell : Bien mal acquis ne profite jamais. Téléfilm. Harvey Hart.
16.30 MNK, A toi l'actu@.	17.35 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.	18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Consomag.	20.15 Tout le sport.
20.25 Tous égaux.	20.55 Le Gendarme de Saint-Tropez. Film. Jean Girault ○.
22.35 Météo, Soir 3.	23.05 Il était une fois Hollywood ■ ■ ■ Film. Jack Jr. Haley.
1.10 La Nuit de toutes les musiques.	
CANAL +	
13.35 Le Roi du ring ○.	15.00 Bruce Springsteen & The E Street Band. Live in New York City. 16.30 L'interview par Antoine de Caunes ○.
17.20 Basket-ball. NBA. ► En clair jusqu'à 20.10	18.10 Animasia ○.
18.40 Spin City ○.	19.00 Le Journal.
19.15 Best of Nulle part ailleurs ○.	20.05 Le Zapping.
20.09 Rien que des monstres ○.	20.10 Daria ○.
20.35 Cybertr@que. Film. Joe Chappelle ○.	22.10 Lain. Religion ○.
22.35 Mort clinique. Film. Charles McDougall (v.o.) ○.	0.00 Seinfeld. Une histoire à la gomme.

ARTE

19.00 Connaissance. Grands chantiers. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 Reportage. La Traque des dictateurs. 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. 21.40 Musica. La Belle Héline. 23.55 La Lucarne. Fermeture définitive. 1.10 Géographie de la peur. Film. Auli Mantila.

M 6

17.10 Highlander ○. 18.10 Le Caméléon ○. 19.05 et 20.40, 22.50 Loft Story. 19.50 I-minute. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.05 Madame est servie ○. 20.55 Police district. Pertes et profits ○. 21.50 Double identité ○. 23.30 Jean-Michel Jarre. Concert à Athènes.

RADIO

FRANCE-CULTURE
20.30 Fiction 30. Très grande vitesse. Véronique. 21.00 Mesures, démesures. 22.12 Multipistes. 22.30 Surpris par la nuit. 0.05 Du jour au lendemain. 0.40 Chansons dans la nuit. 1.00 Les Nuits (rediff.).

FRANCE-MUSIQUES
20.00 Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Pierre Boulez. Œuvres de Berg, Webern, Boulez. 22.00 Jazz, suivez le thème. Tea for Two [3/4]. 23.00 Le Conversatoire. 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE
20.40 Les Rendez-vous du soir. Mireille. Opéra en cinq actes de Gounod. Par le Chœur et l'Orchestre du capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson, Mirella Freni (Mireille), Alain Vanzo (Vincent), José Van Dam (Orrias), Gabriel Bacquier (Ramon), Jane Rhodes (Taven), Christine Barbaux (Vincenette), Michèle Command (Clémence), Marc Vento (Ambroise), Jean-Jacques Cubaynes (le passeur). 23.10 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Waldteufel, Offenbach, Thomas, Massenet.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.45 Le Journal de la santé. 14.05 Odyssee(s). 15.00 Le Cirque. 15.55 Avalanches. 16.55 Au royaume de Borovia. 17.05 Alf. 17.35 100 % question 2^e génération. 18.05 V.L.M vive la musique. 18.55 Météo. 19.00 Voyages, voyages. Népal. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 Reportage. Exporting the Dream. 20.45 Thema. Le roman des deux Allemagnes [2/2]. 20.46 et 22.15 Anniversaires, d'après la vie de Gesine Cresspahl. Téléfilm. Margarethe von Trotta. [3 et 4/4]. 23.40 Conjectures sur le réel. L'écrivain Uwe Johnson.

0.30 Lady Oscar ■ ■ ■ Film. Jacques Demy (v.o.).

M 6
13.35 L'Amour malgré tout. Téléfilm. Sibylle Tafel ○. 15.15 Les Routes du paradis ○. 16.15 M comme musique. 17.10 Highlander ○. 18.10 Le Caméléon ○. 19.05 et 20.40, 20.55 Loft Story. 19.50 I-minute. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.05 Madame est servie ○. 23.25 100 % arabica ■ ■ ■ Film. Mahmoud Zemmouri ○.

1.10 Faudel.

RADIO

FRANCE-CULTURE
19.30 Cas d'école. 20.30 Fiction 30. 21.00 Le Gal Savoir. Yvan Kamenarovic. 22.12 Multipistes. 22.30 Surpris par la nuit. 0.05 Du jour au lendemain. 0.40 Chansons dans la nuit. 1.00 Nuits de la musique contemporaine.

FRANCE-MUSIQUES
18.00 Le jazz est un roman. 19.07 Spécial Fête de la musique. Présentation. 19.30 Concert. Par l'Orchestre national de France, dir. Enrique Diemecke, Didier Lockwood, violon. Œuvres de Berlioz, Smetana, Sauguet, Lockwood. 21.00 Des standards pas très standards. "Spécial Fête de la Musique". 22.00 Jazz, suivez le thème. Tea for Two. 23.00 Le Conversatoire. 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE
18.30 L'Actualité musicale. 20.40 Les Rendez-vous du soir. Grands moments du Festival de Jérusalem. Œuvres de Liszt, R. Schumann, Schubert. 22.30 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Chostakovitch, Beethoven.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films

- On peut voir
- A ne pas manquer
- Chef-d'œuvre ou classique
- Les symboles spéciaux de Canal +
- DD Dernière diffusion
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Dans la famille-éprouvette

par Pierre Georges

C'EST, évidemment, le plus abracadabrante et le plus naïf exploit de procréation artificielle qui vous est raconté en « ventre » de page « une », le si bien nommé ce jour. Le genre d'affaire qu'il faut se faire expliquer deux fois avant de comprendre. Trois fois pour réaliser. Et dix fois pour en saisir toute la folie.

Donc, attachez vos ceintures, et reprenons. Il y a trois semaines, ici même, nous citions la phrase d'un obstétricien qui, dans une clinique de Fréjus, venait d'aider une femme de soixante-deux ans à mettre au monde son premier, et dernier, enfant. Et cet homme de l'art avait eu, dans *Le Parisien*, cette phrase : « C'est comme si j'avais accouché la Vierge Marie. »

La Vierge Marie, Jeanine, et son Joseph présumé, Robert, s'étaient rendus aux Etats-Unis, au Pacific Fertility Center, de Los Angeles, où œuvre une sorte de génie de la fécondation artificielle, le docteur Vicken Sahakian. Et ils s'y étaient présentés comme un couple marié.

Le bon docteur œuvre. Avec le sperme de Robert, il féconda, artificiellement, des ovules fournis, si l'on peut dire, par une mère donneuse, une Américaine. Et il implanta un ou plusieurs ovules fécondés dans l'utérus de Jeanine. Et, neuf mois plus tard, un enfant, un garçon, naissait pour, comme l'on dit dans les romans procréatifs, le plus grand bonheur de Jeanine et de Robert.

Voilà où l'on en était resté. Avec déjà comme un sérieux malaise. Non pas sur la méthode, certes pas une première, mais sur l'âge de la jeune mère, une institutrice retraitée. A tel

point que devant ce miracle de la Procréative Conception, nous nous étions interrogés sur cette forme d'olympisme fou : toujours plus haut, toujours plus fort, toujours plus tard, écrivions-nous.

Innocent que nous sommes ! La réalité de l'affaire est à tomber par terre. Incroyable et incroyablement démente. Résignons : Jeanine et Robert sont sœur et frère. Jeanine s'est fait implanter par le docteur Sahakian l'ovule d'une donneuse américaine fécondé par son frère cadet. Une sorte d'incestueuse magie de l'éprouvette. Et elle a accouché d'un garçon qui n'est pas, génétiquement, son fils, mais son neveu.

Cela aurait pu se limiter à cette horreur : mère, à soixante-deux ans, du fils de son frère et d'une inconnue ! Mais non. Chez le docteur Sahakian, abusé par ce faux couple, toute procréation est possible, dès lors qu'on y met le prix, 560 000 francs la fécondation a-t-il indiqué au *Parisien*. Donc, deuxième surprise : la mère donneuse d'ovules a accepté de se faire aussi mère porteuse. Et donc de se faire réimplanter en parallèle un de ses propres ovules fécondés par le sperme de Robert.

Si bien que huit jours avant - ou après - la naissance d'un garçon à la clinique de Fréjus, une fille naissait à Los Angeles. Les deux bébés sont, génétiquement, frère et sœur et comme faux jumeaux d'éprouvette. Jeanine et Robert ont récupéré la fille. Ils ont désormais deux enfants, un chacun. Et Jeanine dit au *Parisien* : « Moi et Robert, nous sommes sains de corps et d'esprit » Et là, on jette l'éponge, épouvanté !

Les candidatures écologistes se multiplient avant la présidentielle

Les militants Verts départagent Alain Lipietz et Noël Mamère

LES VERTS ont choisi. Pourtant, entre l'« historique » Alain Lipietz, venu de l'extrême gauche maoïste, théoricien brillant de l'écologie politique et de l'économie, et le médiatique Noël Mamère, l'ami de Daniel Cohn-Bendit, nourri au lait de la désobéissance civile, plus proche du centre-gauche, les adhérents ont eu le plus grand mal à se déterminer. Mercredi matin 20 juin, après le dépouillement des votes de neuf régions, les deux candidats à l'investiture n'étaient séparés que d'une centaine de voix, en faveur de M. Lipietz.

Dans un parti encore loin d'être pacifié, qu'il a rejoint après bien des détours, M. Mamère était pourtant donné favori après le premier tour, où il avait recueilli 42,7 % des voix, contre 25,6 % à M. Lipietz. La désignation du député de Gironde était soutenue par l'un des porte-parole, Stéphane Pocrain, par les députés européens Daniel Cohn-Bendit, Yves Pietrasanta et Marie-Anne Isler-Béghin, par quelques jeunes voynistes, alors qu'Alain Lipietz avait reçu l'appui de René Dumont, des fidèles de M^{me} Voynet, de Maryse Ardit (environnementaliste) et de Martine Billard (gauche des Verts). Elle aurait permis un partage des rôles, laissant le secrétariat national à Dominique Voynet et la candidature à la présidentielle à M. Mamère.

La désignation de M. Lipietz, proche de la ministre de l'environnement, rendrait les équilibres précaires. M. Mamère avait d'ores et déjà fait savoir que la concentration des pouvoirs chez les voynistes, avec l'accession probable d'Yves Cochet au ministère de l'environnement, n'était pas acceptable. Reste encore, pour M^{me} Voynet,

à trouver un modus vivendi avec les amis de Marie-Christine Blandin, ancienne présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, qui présentent un candidat contre la ministre au secrétariat national.

Néanmoins, une étape importante est franchie pour les Verts avec la désignation de leur candidat à l'élection présidentielle. La campagne sera dure, ils le savent. L'entourage de la ministre estime que le climat s'est déjà durci depuis les

le respect des ressources naturelles et de la qualité de la vie », a-t-elle affirmé au *Monde*. Alors qu'elle est naturellement soupçonnée par les Verts de « rouler » pour Jacques Chirac, la présidente du club Cap 21 (Citoyens, action, participation, 21^e siècle) a aussi assuré que son initiative est « vraiment personnelle ».

Parmi les écologistes non Verts, Antoine Waechter, président du Mouvement écologiste indépendant (MEI), ne désespère pas d'ob-

Brice Lalonde veut « revenir devant l'opinion »

Vingt ans après sa candidature à l'élection présidentielle de 1981, Brice Lalonde a, de nouveau, « très envie de mettre les pieds dans le plat ». Si l'ancien ministre de l'environnement n'a pas encore arrêté sa décision concernant la présidentielle, il estime désormais qu'il peut « revenir devant l'opinion ». « Après la mort de René Dumont [dont il fut le directeur de campagne en 1974], je me sens toujours l'un des chefs de l'écologie politique, et l'on peut comparer le bilan des uns et des autres », a affirmé au *Monde* M. Lalonde, pour lequel « les Verts ont occupé l'espace, ces dernières années, mais ils ont déçu ». Libéral et européen, M. Lalonde se définit aussi comme « très mondialiste », par opposition aux craintes que suscite la mondialisation. L'accuse-t-on de chercher à rallier les écologistes de l'opposition républicaine en vue du second tour de l'élection présidentielle, il a cette réponse : « Je suis le plus imprévisible des écologistes ».

municipales, avec la sortie du calamiteux rapport sur l'Ademe, dirigée par l'un de ses proches, et l'épisode du « ministrable » Cochet, qui a retiré sa caution à la démarche d'Arnaud Montebourg : « On veut nous disqualifier et nous discréditer », pense-t-on chez les proches de la chef de file des Verts. Surtout, par nature, l'élection est difficile pour les Verts, en particulier par rapport à un scrutin local comme les municipales. En 1995, M^{me} Voynet, avec ses 3,32 % des voix, avait perdu 150 000 voix par rapport à Antoine Waechter.

C'est que les candidats écologistes menacent de se bousculer au portillon. Au moment où les Verts dépouillaient leurs résultats, l'ancienne ministre de l'environnement du gouvernement d'Alain Juppé, Corinne Lepage, faisait part de son intention d'être candidate à l'élection présidentielle. « Ce n'est pas encore une candidature ferme. Il est encore trop tôt pour le dire, mais j'ai très envie de présenter un projet, axé sur le développement durable, qui seul permet un développement économique et social dans

tenir, cette fois-ci, les cinq cents signatures d'élus nécessaires pour pouvoir se présenter à la présidentielle. Candidat des écologistes en 1988, où il avait obtenu 3,78 % des suffrages, M. Waechter n'avait pu réunir ces signatures en 1995. Il a annoncé, mardi, avoir constitué son équipe de campagne. Devant cette multiplicité de candidatures éventuelles, un autre « chef historique » de l'écologie politique ne pouvait se taire plus longtemps. Sans attendre la réunion, samedi 23 juin, du conseil national de Génération Ecologie, Brice Lalonde et la présidente déléguée du mouvement, France Gamberre, ont lancé un appel « pour une coordination des écologistes de l'opposition républicaine » chargée d'organiser des primaires. Maire de Saint-Briac (Ille-et-Vilaine) et conseiller régional, « le plus imprévisible des écologistes », tel que se définit lui-même M. Lalonde (lire ci-contre), a très envie d'en découdre lui-même.

Béatrice Gurrey
et Jean-Louis Saux

DÉPÊCHES

■ **FRAUDES** : sur les 500 000 tonnes de céréales commercialisées en Europe avec le label bio depuis 1996, seules 120 000 tonnes provenaient effectivement de l'agriculture biologique, révèle *Le Canard enchaîné* dans son édition du mercredi 20 juin. Il se fonde sur une estimation de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. La mise au jour de ce trafic de « faux bio » résulte du démantèlement d'un réseau international qui a déjà conduit à l'interpellation d'un courtier en commerce agricole, le 15 juin, à Périgueux (Dordogne) et à la mise en examen d'un chef d'entreprise, à Tours (Indre-et-Loire).

■ **TERRORISME** : le nationaliste corse Ange-Marie Orsoni, mis en examen le 4 juin, dans le cadre de l'enquête sur le meurtre d'un gendarme, en 1988, a été remis en liberté, mardi 19 juin, sur décision de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris. Sa trace ADN avait été retrouvée sur un cheveu découvert dans la voiture des auteurs de l'attentat.

■ **BASKET** : Pau-Orthez s'est imposé à Villeurbanne (90-78) lors de la finale aller du championnat de France Pro A, mardi 19 juin. Le club béarnais recevra l'ASVEL samedi 23, pour le match retour. Si un match d'appui était nécessaire, il aurait lieu à Villeurbanne le samedi 30 juin.

■ **FOOTBALL** : le Conseil d'Etat rendra en début de semaine prochaine, au plus tard mercredi 27 juin, sa décision concernant la

requête du Toulouse FC, qui demande l'annulation du classement du championnat de France de Division 1. Par ailleurs, l'industriel Alain Afflelou sera « le chef de file d'un groupe d'investisseurs » au sein du Toulouse FC, affirme *La Dépêche du Midi* du mercredi 20 juin. Alain Afflelou, actuel président du club de Créteil (D2), a assuré qu'il serait « mercredi après-midi devant la Commission d'appel de la Direction nationale de contrôle et de gestion (DNCG) avec toutes les garanties qu'il faut. » Enfin, *Le Parisien* du 20 juin annonce l'arrivée de Charles Biétry, directeur des sports de France Télévision, à Créteil, à un poste de vice-président.

Grosses inquiétudes sur la croissance allemande

BERLIN

de notre correspondant

« Zéro croissance ! Le gouvernement tire le signal d'alarme », titrait mercredi 20 juin le quotidien *Bild Zeitung*, au lendemain des déclarations du ministre allemand de l'économie, Werner Müller, qui a estimé que la croissance pourrait être « nulle » au deuxième trimestre 2001. « Si cela devait arriver, l'objectif de 2 % de croissance pour l'ensemble de l'année 2001 serait très difficile à atteindre ».

Ces déclarations contredisent l'optimisme forcené du chancelier social-démocrate (SPD), Gerhard Schröder, et de son ministre des finances, Hans Eichel, lesquels se sont montrés agacés de la sortie de M. Müller. « Nous ne devons pas nous laisser embarquer dans le groupe des conjoncturo-pessimistes », a affirmé un porte-parole de M. Eichel. Las, la Bundesbank a déclaré mercredi que la croissance était « restée très modeste » au deuxième trimestre. Sur 2001, l'institut d'économie de Hambourg (HWWA) ne table plus que sur 1,7 % de croissance, celui de Kiel (IfW) sur 1,3 %. L'économiste Bert Rürup, conseiller du gouvernement, estime que, si « la faiblesse de la conjoncture dure plus que prévu, on devra réfléchir sérieusement à anticiper la prochaine tranche de baisses d'impôts », attendue pour 2003.

Mais M. Eichel a exclu mercredi d'adopter un programme de dépenses ou d'avancer à 2002 la baisse des impôts afin de stimuler la conjoncture. La première baisse d'impôts intervenue depuis le début de l'année n'a pas eu d'impact sur la consommation, le pouvoir d'achat des ménages ayant été mangé par l'inflation, qui a atteint 3,5 % en mai. Celle-ci commence à inquiéter la population à six mois du passage à l'euro. « Au secours, la stagflation », s'alarme le quotidien *Die Welt*.

Le ralentissement risque d'empêcher le gouvernement d'atteindre ses objectifs de réduction des déficits et du chômage. Selon l'institut de Kiel, les déficits publics atteindront, en 2001, 2,1 % du produit intérieur brut contre 1,5 % prévu par le gouvernement. En 2002, l'institut prévoit 1,9 % de déficit contre 1,1 % annoncé par Berlin. Enfin, alors que le chômage est reparti à la hausse depuis janvier, « le gouvernement ne parviendra pas à atteindre son objectif, pourtant pas très élevé, d'avoir 3,5 millions de chômeurs en 2002. Il le manquera largement sans maquillage statistique », a déclaré mercredi Thomas Straubhaar, président de HWWA. Gerhard Schröder avait dit, lors de son entrée en fonctions, que c'était sur la baisse du chômage qu'il se ferait juger. Le pari n'est pas gagné, à quinze mois des élections.

Arnaud Leparmentier

► www.lemonde.fr/economie

Le Monde
21 JUIN 2001

ALGERIE CHRONIQUE D'UNE SALE GUERRE QUI HANTE LES MÉMOIRES. L'APRÈS À SEATTLE, UNE BANDE DE COPAINS BÂTIT UN RÉSEAU SANS FIL ET GRATUIT. TOURISME SPATIAL LES HÔTELS EN ORBITE, C'EST POUR DEMAIN...

Loft Folie
La vie à l'œil nu

L'anonyme starifié, l'intimité dévoilée, l'impudeur banalisée : une nouvelle société se dessine et nous en sommes tous les héros. Pour ou contre Big Brother ? Opinions et petites phrases enflamment le débat.

LIRE ET VOIR
POLITIQUE LA FRANCE DE CHIRAC ET D'AMÉLIE POULAIN. ISRAËL-PALESTINE CARNETS DE ROUTE À JÉRUSALEM, TEL-AVIV, NAZARETH, GAZA, RAMALLAH. PHOTOS LES COULEURS DE LA RUSSIE DE NICOLAS II. ET AUSSI... NUIT SANS FIN À LA RAVE PARTY. ETA, POURQUOI DOIS-TU ME TUER ? UN JOURNALISTE À VÉLO DANS LE PELOTON DU MIDI LIBRE. LES EXCIEUSES DE GUINÉE DÉPOSENT LEURS COUTEAUX. LA PÊCHE À LA LIGNE VEUT RAJEUNIR SON IMAGE.

Belgique : 120 FF - Suisse : 6 FF - Luxembourg : 140 FF
M 5009 9 20,00 F

MAGAZINE MENSUEL - 20F

Chaque lundi avec

Le Monde
DATE MARDI

retrouvez

LE MONDE ECONOMIE
LE MONDE EMPLOI

Tirage du *Monde* daté mercredi 20 juin 2001 : 497 498 exemplaires. 1-3

Je m'associe,
sociés, elles' a
nous nous ass



tu t'as
ssocie
ocions

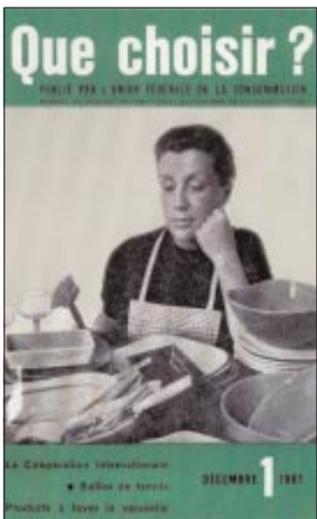
vous vous associez, ils s'associ
ent. Je m'associe, tu t'associes, il

1901

**Je m'associe,
tu t'associes,
nous nous
associations**

2001

s'associe
ssociant
ocie, vous
s'associen
socie, elle



cie
nou

ociations, vous vous associez, ils s'a
ociez, ils s'associent. Je m'associe, tu

t'associes, elle s'associe, nous nous

associations, vous vous associez, ils s'associent. Je m'
associe, tu t'associes, elle s'associe, nous nous associations,
vous vous associez, ils s'associent. Je m'associe, tu t'associes, elle s'as
socie, nous nous associations, vous vous associez, ils s'associent. Je m'associe,



La loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations couronne

Voté le 28 juin par 313 voix pour et 249 voix contre, ce texte législatif a été promulgué fut l'infatigable propagandiste de ce texte autorisant les contrats d'associations. « Il n'y a pas

Un bloc de liberté

La République a pris goût aux grandes commémorations.

Elle célèbre cette année le centenaire de la loi de 1901 sur les associations, après avoir récemment commémoré la Déclaration universelle des droits de l'homme et la loi sur l'abolition de l'esclavage. A chaque fois, c'est un texte législatif fondateur de notre République qui est resitué, réévalué. Et c'est un bloc de liberté qui s'impose. Sur cette loi centenaire, *Le Monde* propose un double regard. D'abord, un arrêt sur histoire pour comprendre les luttes politiques qui ont permis aux citoyens français d'obtenir le droit de s'auto-organiser. Ensuite, une série d'enquêtes et de reportages sur le paysage associatif actuel, avec ses 700 000 associations qui couvrent toute la diversité des activités humaines, du sport à l'humanitaire, de la culture à l'action sociale. Le tableau est saisissant de vie. A l'image d'une société en mouvement qui veut aider, encourager, contester, chanter, bouger. Le monde associatif constitue bien le plus grand parti de France. Des dizaines de millions d'associés, des millions de bénévoles et 1,2 million de salariés ! Ici, pas d'abstentionnisme, pas de militantisme en berne : un Français sur deux cotise, adhère ou s'engage... La loi du 1^{er} juillet 1901 est devenue la garantie de notre tolérance et de notre convivialité.

« Ses limites sont ses vertus », observe Jean-Michel Belorgey, président de la mission interministérielle pour sa célébration. Et d'ajouter un seul conseil : « Pas touche ! » Le bon équilibre est fragile.

Laurent Greilsamer



QUATRE ADRESSES UTILES

- **Centre national de la vie associative** (CNVA), 35, rue Saint-Dominique, 75007 Paris. Tél. : 01-42-75-87-00. Fax : 01-47-53-70-79.
- **Conférence permanente des coordinations associatives** (CPCA), 14, passage Dubail, 75010 Paris. Tél. : 01-44-72-93-72. Fax : 01-44-72-87-10.
- **Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale** (DIES), 10-15, rue Brancion, 75015 Paris. Tél. : 01-40-56-62-16. Fax : 01-40-56-62-30.
- **Mission interministérielle pour la célébration du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901**, 35, rue Saint-Dominique, 75007 Paris. Tél. : 01-42-75-53-62. Fax : 01-42-75-53-63. www.centenaireloi1901.net

Deux clameurs concurrentes s'élèvent dans l'hémicycle du Palais-Bourbon. « Vive la République ! », lance-t-on à gauche et à l'extrême gauche. « Vive la liberté ! », réplique-t-on à droite et au centre. Les résultats du scrutin viennent de tomber : par 313 voix pour et 249 voix contre, la loi relative au « contrat d'association » est définitivement adoptée, ce vendredi 28 juin 1901, par la Chambre des députés.

Après des mois de joutes oratoires enflammées, le Parlement approuve un texte capital qui élargit le champ des libertés publiques. Durant des siècles, en effet, les associations avaient été soumises à la répression, exposées aux caprices du Prince ou réduites à une existence clandestine. Désormais, les citoyens peuvent se grouper, sans avoir à quémander l'imprimatur de l'administration.

Promulguée le 1^{er} juillet et publiée au *Journal officiel* du lendemain, la loi de 1901 a connu bien des avatars avant d'être votée : depuis le début de la III^e République, une trentaine de projets, rapports et propositions avaient été présentés au Parlement avant de disparaître dans les méandres de la procédure législative. Durant cette laborieuse genèse, un homme joua un rôle déterminant : Pierre Waldeck-Rousseau.

Né à Nantes en 1846, avocat de formation, ce radical, souvent qualifié de froid et distant, militait obstinément depuis des années pour la liberté associative : en février 1882 déjà, alors qu'il était député d'Ille-et-Vilaine, affilié au groupe de la Gauche républicaine de Gambetta, il avait déposé, avec deux autres élus, une première proposition de loi en ce sens. Sans succès. Aussi, le vote des députés, en ce début d'été 1901, couronne-t-il un long combat personnel. Mais il ne donne pas pour autant naissance aux associations.

LE POUVOIR DU TRÔNE

Le phénomène associatif remonte sans doute à la plus Haute Antiquité. Quatorze siècles avant Jésus-Christ, des tailleurs de pierre égyptiens avaient déjà inventé une sorte de fonds de secours collectif en prévision des accidents... L'esprit d'association fut vivace, sous l'Antiquité grecque, puis à Rome, et il proliféra au Moyen Age, sous diverses formes : confrérie, charité, fraternité, gilde, hanse, corps de métier, maîtrise, jurande... Tous ces groupements prospérèrent sous le contrôle vigilant de l'Eglise catholique et de l'Etat féodal et monarchique ; ils furent tolérés lorsque leur existence ne mettait pas en péril le pouvoir du trône et de l'autel ; certains d'entre eux, puissants, créateurs de richesses, se virent accorder des privilèges, à l'instar des corporations, qui jouissaient de monopoles.

La Révolution française chamboula ces pratiques, mais elle ne proclama pas pour autant la liberté absolue de s'associer. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 n'y faisait d'ailleurs aucunement mention, sous l'influence de certains philosophes des Lumières, hostiles aux corps intermédiaires. Est-ce à dire que les révolutionnaires français furent constamment opposés aux associations ? Non, si l'on considère l'incroyable profusion de confréries, clubs, assemblées de districts et sociétés politiques qui bourgeonnèrent à partir de 1789. « Le droit de s'assembler paisiblement et de former (...) des sociétés libres » fut même reconnu par une loi d'août 1790 et réaffirmé par la Constitution de septembre 1791.

Mais ce « printemps associatif » fut de courte durée. Dans la sphère économique, certains groupements furent proscrits au nom de la liberté du commerce et de l'industrie : le décret d'Allarde de mars 1791 abolit les corporations, la loi Le Chapelier de juin 1791 prohiba toute coalition de patrons ou de travailleurs. Cette politique de la table rase prévalut également en matière religieuse, avec l'interdiction, en août 1792, des congrégations.

Enfin, les outrances des sociétés populaires portèrent un coup fatal au fait associatif : de plus en plus envahissantes, de plus en plus vindicatives, celles-ci faisaient de l'ombre au pouvoir. La réplique fut impitoyable : de 1794 à 1797, les textes se succédèrent pour restreindre puis bannir l'activité de ces groupements politiques devenus incontrôlables. L'Empire paracheva la besogne en adoptant le code

Trente-troisième année. — N° 177. Le numéro : Cinq centimes. Mardi 2 Juillet 1901.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDITION COMPLÈTE Paris et Départements : Un an, 40 fr. ; 6 mois, 20 fr. ; 3 mois, 10 fr. Union postale : Un an, 76 fr. ; 6 mois, 38 fr. ; 3 mois, 19 fr.

ÉDITION PARTIELLE Paris et Départements : Un an, 18 fr. ; 6 mois, 10 fr. ; 3 mois, 5 fr. Union postale : Un an, 54 fr. ; 6 mois, 28 fr. ; 3 mois, 14 fr.

TITRE II

PARTIE OFFICIELLE

LOI relative au contrat d'association.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I^{er}

Art. 1^{er}. — L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

Art. 2. — Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

Art. 3. — Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement, est nulle et de nul effet.

Art. 4. — Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut se retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Art. 5. — Toute association qui voudrait obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Il en sera donné récépissé.

Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration.

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront en outre consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Art. 6. — Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, des départements et des communes :

1^o Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à cinq cents francs (500 fr.) ;

2^o Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;

3^o Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Art. 7. — En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution de l'association sera prononcée par le tribunal civil, soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public.

En cas d'infraction aux dispositions de l'article 5, la dissolution pourra être prononcée à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

Art. 8. — Seront punis d'une amende de seize à deux cents francs (16 à 200 fr.) et, en cas de récidive, d'une amende double, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

Seront punis d'une amende de seize à cinq mille francs (16 à 5,000 fr.) et d'un emprisonnement de six jours à un an, les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le jugement de dissolution.

Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont elles disposent.

Art. 9. — En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts, ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale.

1^o Les associés à qui ont été consenties des ventes ou fait des dons ou legs, à moins, s'il s'agit de dons ou legs, que le bénéficiaire ne soit l'héritier en ligne directe du disposant ;

2^o L'associé ou la société civile ou commerciale composée en tout ou partie de membres de la congrégation, propriétaire de tout immeuble occupé par l'association ;

3^o Le propriétaire de tout immeuble occupé par l'association, après qu'elle aura été déclarée illicite.

La nullité pourra être prononcée soit à la diligence du ministère public, soit à la requête de tout intéressé.

Art. 10. — Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 11. — Ces associations peuvent faire tous les actes de la vie civile qui ne sont pas interdits par leurs statuts, mais elles ne peuvent posséder ou acquérir d'autres immeubles que ceux nécessaires au but qu'elles se proposent. Toutes les valeurs mobilières d'une association doivent être placées en titres nominatifs.

Elles peuvent recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil et l'article 54 de la loi du 4 février 1901. Les immeubles compris dans un acte de donation ou dans une disposition testamentaire qui ne seraient pas nécessaires au fonctionnement de l'association sont aliénés dans les délais et la forme prescrits par le décret ou l'arrêté qui autorise l'acceptation de la libéralité ; le prix en est versé à la caisse de l'association.

Elles ne peuvent accepter une donation mobilière ou immobilière avec réserve d'usufruit au profit du donateur.

Art. 12. — Les associations composées en majeure partie d'étrangers, celles ayant des administrateurs étrangers ou leur siège à l'étranger, et dont les établissements seraient de nature soit à fausser les conditions normales du marché des valeurs ou des marchandises, soit à menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, dans les conditions prévues par les articles 75 à 101 du code pénal, pourront être dissoutes par décret du Président de la République, rendu en conseil des ministres.

Les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le décret de dissolution seront punis des peines portées par l'article 8, paragraphe 2.

TITRE III

Art. 13. — Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en conseil d'Etat.

La dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres.

Art. 14. — Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée.

Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, paragraphe 2. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation.

Art. 15. — Toute congrégation religieuse tient un état de ses recettes et dépenses ; elle adresse chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de ses biens meubles et immeubles.

La liste complète de ses membres, mentionnant leur nom patronymique, ainsi que le nom sous lequel ils sont désignés dans la congrégation, leurs nationalité, âge et lieu de naissance, la date de leur entrée, doit se trouver au siège de la congrégation.

Celle-ci est tenue de représenter sans déplacement, sur toute réquisition du préfet, à lui-même ou à son délégué, les comptes, états et listes ci-dessus indiqués.

Seront punis des peines portées au paragraphe 2 de l'article 8 les représentants ou directeurs d'une congrégation qui auront fait des communications mensongères ou refusé d'obtempérer aux réquisitions du préfet dans les cas prévus par le présent article.

Art. 16. — Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite.

Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, paragraphe 2.

La peine applicable aux fondateurs ou administrateurs sera portée au double.

Art. 17. — Sont nuls tous actes entre vifs ou testamentaires, à titre onéreux ou gratuit, accomplis soit directement, soit par personne interposée, ou toute autre voie indirecte, ayant pour objet de permettre aux associations légalement ou illégalement formées de se soustraire aux dispositions des articles 2, 8, 9, 11, 13, 14 et 15.

Sont également présumées personnes interposées au profit des congrégations religieuses, mais sous réserve de la preuve contraire :

1^o Les associés à qui ont été consenties des ventes ou fait des dons ou legs, à moins, s'il s'agit de dons ou legs, que le bénéficiaire ne soit l'héritier en ligne directe du disposant ;

2^o L'associé ou la société civile ou commerciale composée en tout ou partie de membres de la congrégation, propriétaire de tout immeuble occupé par l'association ;

3^o Le propriétaire de tout immeuble occupé par l'association, après qu'elle aura été déclarée illicite.

La nullité pourra être prononcée soit à la diligence du ministère public, soit à la requête de tout intéressé.

Art. 18. — Les congrégations existantes au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

A défaut de cette justification, elles sont réputées dissoutes de plein droit. Il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée.

La liquidation des biens détenus par elles aura lieu en justice. Le tribunal, à la requête du ministère public, nommera, pour y procéder, un liquidateur qui aura pendant toute la durée de la liquidation tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre.

Le jugement ordonnant la liquidation sera rendu public dans la forme prescrite pour les annonces légales.

Les biens et valeurs appartenant aux membres de la congrégation antérieurement à leur entrée dans la congrégation ou qui leur seraient échus depuis, soit par succession *ab intestat* en ligne directe et collatérale, soit par donation ou legs et ligne directe, leur seront restitués.

Les dons et legs qui leur auraient été faits autrement qu'en ligne directe pourront être également revendiqués, mais à charge par les bénéficiaires de faire la preuve qu'ils n'ont pas été les personnes interposées prévues par l'article 17.

Les biens et valeurs acquis à titre gratuit et qui n'auraient pas été spécialement affectés par l'acte de libéralité à une œuvre d'assistance pourront être revendiqués par le donateur, ses héritiers ou ayants droit, ou par les héritiers ou ayants droit du testateur, sans qu'il puisse leur être opposé aucune prescription pour le temps écoulé avant le jugement prononçant la liquidation.

Si les biens et valeurs ont été donnés ou légués en vue de gratifier non les congréganistes, mais de pourvoir à une œuvre d'assistance, ils ne pourront être revendiqués qu'à charge de pourvoir à l'accomplissement du but assigné à la libéralité.

Toute action en reprise ou revendication devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de six mois à partir de la publication du jugement. Les jugements rendus contradictoirement avec le liquidateur, et ayant acquis l'autorité de la chose jugée, sont opposables à tous les intéressés.

Passé le délai de six mois, le liquidateur procédera à la vente en justice de tous les immeubles qui n'auraient pas été revendiqués ou qui ne seraient pas affectés à une œuvre d'assistance.

Le produit de la vente, ainsi que toutes les valeurs mobilières, sera déposé à la Caisse des dépôts et consignations.

L'entretien des pauvres hospitalisés sera jusqu'à l'achèvement de la liquidation, considéré comme frais privilégiés de liquidation.

S'il n'y a pas de contestation ou lorsque toutes les actions formées dans le délai prescrit auront été jugées, l'actif net est réparti entre les ayants droit.

Le règlement d'administration publique visé par l'article 20 de la présente loi déterminera, sur l'actif resté libre après le prélèvement ci-dessus prévu, l'allocation, en capital ou sous forme de rente viagère, qui sera attribuée aux membres de la congrégation dissoute qui n'auraient pas de moyens d'existence assurés ou qui justifieraient avoir contribué à l'acquisition des valeurs mises en distribution par le produit de leur travail personnel.

Art. 19. — Les dispositions de l'article 463 du code pénal sont applicables aux délits prévus par la présente loi.

Art. 20. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures propres à assurer l'exécution de la présente loi.

Art. 21. — Sont abrogés les articles 291, 292, 293 du code pénal, ainsi que les dispositions de l'article 291 du même code relatives aux associations ; l'article 20 de l'ordonnance du 5-8 juillet 1920 ; la loi du 10 avril 1834 ; l'article 13 du décret du 23 juillet 1818 ; l'article 7 de la loi du 30 juin 1881 ; la loi du 14 mars 1872 ; le paragraphe 2, article 2, de la loi du 24 mai 1925 ; le décret du 31 janvier 1852 et généralement toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Il n'est en rien dérogé par l'avenir aux lois spéciales relatives aux syndicats professionnels, aux sociétés de commerce et aux sociétés de secours mutuels.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 1901.

ÉMILIS LOUBET.

Par le Président de la République :
Le président du conseil,
ministre de l'intérieur et des cultes,
WALDECK-ROUSSEAU.

pénal de 1810 : « Nulle association de plus de vingt personnes (...) ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société. »

Renforcés par une loi d'avril 1834, ces dispositions devaient rester en vigueur jusqu'au 1^{er} juillet 1901, abstraction faite d'une courte parenthèse en 1848, sous la II^e République. Elles furent appliquées avec une rigueur décroissante sous le Second Empire et connurent plusieurs aménagements, à mesure que Louis-Napoléon Bonaparte li libéralisait son régi-

ACCOMPAGNER,

un long combat politique et juridique

le 1^{er} juillet. Sur fond de débat sur la laïcité, Pierre Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, d'armure plus solide contre l'oppression », disait-il

me : en mai 1864, le droit de grève et de se coaliser fut accordé aux ouvriers ; trois ans plus tard, les sociétés ouvrières de coopération furent légalisées ; enfin, une loi de 1868 autorisa les réunions publiques, moyennant une déclaration préalable. Tel est l'héritage légué à la III^e République, quand celle-ci voit le jour en septembre 1870. Après la crise politique du 16 mai 1877 et le départ, un an et demi plus tard, du président Mac Mahon, les républicains prennent définitivement l'ascendant sur leurs adversaires monarchistes. Les réformes peuvent alors commencer. C'est là qu'intervient Pierre Waldeck-Rousseau. Ministre de l'intérieur, il est le principal artisan de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats : désormais, ceux-ci peuvent se former librement, ils bénéficient de la personnalité morale, ils ont la possibilité d'agir en justice, d'acquiescer des biens...

LIBERTÉ ASSOCIATIVE

Dans l'esprit de Waldeck-Rousseau, le texte de 1884 vise « à développer parmi les travailleurs l'esprit d'association ». Il représente une première étape vers la reconnaissance pleine et entière de la liberté associative. Quatorze ans plus tard, un palier supplémentaire est franchi avec le vote de la Charte de la mutualité, qui élargit le champ d'action de ce que l'on appelait jusqu'alors les sociétés de secours mutuels (assurance-vieillesse, secours chômage, cours professionnels, etc.). Le terrain est alors bien balisé pour le vote d'une loi de portée générale.

Le 14 novembre 1899, Waldeck-Rousseau dépose sur le bureau de la Chambre des députés son projet de loi relatif au « contrat d'association ». Alors que l'affaire Dreyfus divise la France, les radicaux ont rouvert, depuis un an, le débat sur la laïcité en se focalisant sur les congrégations religieuses. Leur statut est jugé imprécis, pour celles qui ne sont pas inscrites



Waldeck-Rousseau.

ROGER-VIOLLET

dans le cadre concordataire ; on leur prête une grande influence, notamment sur la « bonne presse » et les cadres de l'armée ; leurs richesses alimentent toutes les spéculations : Waldeck-Rousseau ira même, un jour, jusqu'à évoquer le « milliard des congrégations »...

A la tête d'un gouvernement dit de défense républicaine, où il est lui-même ministre de l'intérieur et des cultes, l'avocat nantais soumet donc aux parlementaires un texte qui, sans le mentionner explicitement, veut résoudre la question congréganiste. Le projet est d'abord renvoyé en com-

mission, qui délibère pendant plusieurs mois et l'amende sur de nombreux points. Puis la discussion commence en janvier 1901 devant la Chambre des députés. Au fil des lectures, le texte se transforme et instaure une surveillance administrative spécifique aux congrégations religieuses : celles-ci ne peuvent pas se former sans autorisation législative, leurs biens sont soumis à un contrôle annuel du préfet, les membres des congrégations non autorisées n'ont pas le droit d'enseigner...

Les conservateurs sont scandalisés, d'autant plus que les autres associa-

tions bénéficient, elles, d'un régime favorable : leur liberté de constitution est entière, la déclaration n'est obligatoire que si elles souhaitent jouir de la « capacité juridique » (saisir les tribunaux, acheter des biens...). L'opposition ferraille contre ce « monstre juridique », cette « loi de haine contre l'Eglise catholique », qui bafoue « la liberté de conscience et l'égalité de tous les citoyens devant la loi ». « Vous êtes des sectaires, s'indigne le député Armand Porteu. La haine vous aveugle et (...) le mot d'ordre vous vient de la franc-maçonnerie. » Son collègue de Baudry d'Asson s'élève contre « l'infamie et l'horreur du coupe-gorge ». « Vous donnez à manger du prêtre, du moine et de la bonne sœur [au peuple] », tempête-t-il. « C'est une véritable lutte des classes et aussi une querelle religieuse qui s'est allumée dans cette enceinte », dénonce Lucien Millevoye.

Pierre Waldeck-Rousseau ne souhaitait pas que « sa » loi fût si rigoureuse contre les groupements religieux. S'il a cédé aux éléments radicaux de la Chambre, c'est uniquement pour que la liberté associative soit enfin reconnue par le Parlement. Les règles qui encadrent les congrégations seront appliquées avec mesure, dans un esprit libéral, espère-t-il. Mauvais calcul ! Emile Combes, son successeur, va en faire une véritable machine de guerre. Trois semaines après sa désignation à la présidence du Conseil, le « petit père Combes », ancien séminariste devenu profondément anticlérical, ordonne, le 27 juin 1902, la fermeture de 125 écoles religieuses : fondées depuis 1901 sans autorisation par des particuliers, elles emploient des congréganistes. Cette décision donne le coup d'envoi d'une vaste campagne anticléricale : en deux ans, Combes ferme près de 12 000 écoles religieuses. Galvanisé, le camp laïque peut alors entreprendre, en décembre 1905, la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Faut-il, dès lors, voir dans la loi de 1901 un texte de circonstances destiné à brider, voire anéantir les congrégations ? Non, si l'on songe à la liberté nouvelle, absolue qu'elle donne aux citoyens. Liberté de s'associer avec des personnes de son choix pour un objectif librement défini. Celle-ci est inséparable de l'idéal démocratique, comme l'a dit un jour Waldeck-Rousseau : « Il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression, ni d'outils plus merveilleux pour les grandes œuvres. »

Bertrand Bissuel

BIBLIOGRAPHIE

- Jean-Claude Bardout, *L'Histoire étonnante de la loi de 1901*, éditions Juris, novembre 2000, 285 p., 260 F (39,63 €). Très documenté et captivant.
- Martine Barthélemy, *Associations : un nouvel âge de la participation*, Presses de Sciences Po, avril 2000, 286 p., 148 F (22,56 €). Une réflexion sur le rôle des associations aujourd'hui.
- Jean-Michel Belorgey, *Cent ans de vie associative*, Presses de Sciences Po, novembre 2000, 141 p., 75 F (11,43 €). Une fresque pour tout savoir vite.
- Conseil d'Etat, *Rapport public 2000*, La Documentation française, mars 2000, 151 F (23 €). Une base de réflexion.
- Jean-François Merlet (documentation rassemblée et annotée par), *L'Avènement de la loi de 1901 sur le droit d'association, genèse et évolution au fil des Journaux officiels*, Les éditions des Journaux officiels, novembre 2000, 1 007 p., 250 F (38,11 €). Une plongée passionnante dans les débats parlementaires sur la loi de 1901.
- Alain-Serge Mescheriakoff (sous la coordination de), Marc Frangi, Moncef Kdhir, *Droit des associations*, PUF, mars 1996, 335 p., 138 F (21 €). Pour tout savoir sur le régime juridique des associations.
- Madeleine Reberieux, *La République radicale ?*, Editions du Seuil (collection Points Histoire), 1975, 259 p., 48 F (7,32 €). Essentiel pour resituer la naissance d'une loi fondamentale.
- Michel Douclin (sous la direction de), *Guide de la liberté associative dans le monde. Les législations des sociétés civiles de 138 pays*. La Documentation française, 572 p., 72 F (11 €). Une fiche juridique détaillée sur chaque pays.

Chronologie

1848

La II^e République reconnaît le droit d'association. Entre février et juin 1848, c'est un véritable printemps associatif. Il succède à l'interdiction de principe contenue dans la Loi Le Chapelier de 1791 et l'article 291 du code Napoléon, qui sera remis en vigueur par le Second Empire.

1845

Création de la Société protectrice des animaux (SPA).

1866

Création de la Ligue de l'enseignement. Comme les autres associations naissantes, elle doit en théorie avoir moins de vingt membres. Toutes vivent dans l'insécurité juridique, à la merci du bon vouloir des autorités.

1884

Autorisation des syndicats. Bien que la législation restreignant le droit d'association reste en vigueur, la III^e République ouvre des brèches. L'Association internationale des travailleurs (I^{re} Internationale), fondée en 1864, préluait à cette liberté.

1888

Loi sur la mutualité.

1898

Dans le contexte de l'affaire Dreyfus est créée la Ligue des droits de l'homme.

1899

Création de la Société des universités populaires.

1901

Le 1^{er} juillet est promulguée la loi Waldeck-Rousseau consacrant la liberté d'association. Seules les congrégations religieuses sont soumises à autorisation législative.

1909

Création de la Ligue des consommateurs, version moderne de la première association de défense du consommateur fondée en 1835, appelée le Commerce véridique et social.

1929

Naissance de la Fédération française des auberges de jeunesse.

1930

Création de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). Ce mouvement deviendra avec ses équivalents pour les étudiants et les jeunes agriculteurs l'un des creusets de la Résistance et du syndicalisme d'après-guerre.

1936

Une nouvelle loi permet de dissoudre les ligues par voie administrative. Ce texte est dirigé contre l'agitation de l'extrême droite, mais marque un recul par rapport à la loi de 1901 dans laquelle seul le juge pouvait prononcer une dissolution.

1939

Dès le 12 avril, une loi soumet les associations d'étrangers à l'autorisation préalable et à la dissolution administrative. Un seul étranger membre du bureau ou 25 % d'étrangers dans les adhérents suffisent.

1940

Interdiction des associations communistes ou communistes, puis des associations secrètes dont la franc-maçonnerie, puis des syndicats. Le gouvernement de Vichy institue les corporations (obligatoires, uniques et subordonnées au pouvoir politique).

1941

Création des ordres professionnels (médecins, architectes, vétérinaires, experts-comptables).

1945

Retour à la loi de 1901. Les ordres

professionnels et des statuts hybrides comme celui de l'Union nationale des associations familiales, créée par ordonnance et financée par les cotisations sociales, subsistent cependant.

Naissance du Secours populaire et de la première loge féminine de la franc-maçonnerie française.

1946

Création du Secours catholique.

1950

Le développement du sport populaire amène la création de la Fédération Léo Lagrange.

1951

Création de l'Union fédérale des consommateurs.

1958

Naissance d'ATD Quart Monde, qui renforce la lutte contre l'exclusion déjà incarnée par le mouvement Emmaüs de l'abbé Pierre fondé en 1949.

1962

L'Association de recherche contre le cancer est créée. D'abord félicité pour son dynamisme, son président Jacques Crozermarie sera arrêté au milieu des années 1990 et condamné pour avoir détourné des sommes considérables. Un scandale qui fera beaucoup de mal à toutes les associations vivant des dons du public.

1970

Dans la foulée de mai 68, le Mouvement de libération des femmes (MLF) surgit et revendique

1971

l'égalité entre les sexes.

Dix ans après la Grande-Bretagne, la France crée sa section d'Amnesty International.

Le Conseil constitutionnel sanctifie la liberté d'association. Dans la foulée de mai 1968, le ministre de l'intérieur Raymond Marcellin avait utilisé les lois de 1936 et 1939 pour dissoudre des associations politiques, et même fait voter une loi abolissant celle de 1901. Le Conseil constitutionnel censure son texte.

1981

La loi de 1939 sur les associations d'étrangers est abrogée. La liberté est désormais complète.

1984

SOS-Racisme, avec son fameux slogan : « Touche pas à mon pote », est créé dans la foulée des émeutes des banlieues lyonnaises et de l'émergence du Front national.

1985

L'humoriste Coluche invente les Restos du cœur, rencontre inattendue et réussie du showbiz avec la nouvelle pauvreté. La même année est fondée Aides, la principale association de lutte contre le sida.

1989

Act Up opte pour des actions-chocs pour mobiliser l'opinion contre le sida.

1990

Création de l'association Droit au logement (DAL).

1998

L'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide au citoyen - ATTAC - s'installe dans le paysage politique. Un symbole de la lutte antimondialisation.

1999

La Cour européenne des droits de l'homme condamne la France pour la loi Verdeil de 1964 qui obligeait les petits propriétaires à adhérer à l'association communale de chasse.

Chronologie établie par Sophie Gherardi

RECONSTRUIRE.

Quatre exemples hors frontières

Etats-Unis : un secteur économique omniprésent et surpuissant

Cent millions de bénévoles consacrent, en moyenne, quatre heures par semaine à une cause : les Américains aiment à se décrire comme une société participative altruiste et philanthrope. Selon eux, cette culture citoyenne vient de l'histoire du pays et de son peuplement par quelques poignées d'individus en rupture avec l'autorité centralisée. La pensée associative serait, en quelque sorte, consubstantielle à la nation américaine. « *A la tête de toute grande initiative, on est assuré de trouver l'Etat en France, un riche particulier en Angleterre et une association en Amérique* », remarquait Tocqueville au début du XIX^e siècle. La première entreprise sans but lucratif du pays fut d'ailleurs l'université Harvard, fondée au milieu du XVII^e siècle.

De fait, le secteur privé à but non lucratif (*non profit* ou *not-for-profit*) pèse d'un poids économique sans comparaison dans le monde : 620 milliards de dollars, 6,2 % de l'économie nationale. Si ce secteur représentait un Etat, affirme le chercheur Lester Salamon, de l'université John Hopkins, « *son économie serait plus importante que celle de l'Inde, du Mexique ou des Pays-Bas* ». Le secteur emploie 10,2 millions de personnes. Ces temps-ci, le chômage

Nombre d'associations : 1,14 million.
Nombre de salariés : 10,2 millions.
Principaux secteurs : défense des consommateurs et de l'environnement, caritatif, aide sociale, religieux.

étant au plus bas, les associations se sont mises à copier les méthodes de recrutement des grandes firmes commerciales : foire aux emplois, chasseurs de têtes, etc. L'administration fiscale recense 26 catégories d'organisations autorisées à bénéficier de l'exonération d'impôts réservée au secteur « *non profit* ». La principale (654 000 associations) concerne les organisations caritatives reconnues d'utilité publique seules habilitées à recevoir des contributions déductibles du revenu imposable. Ce secteur à lui seul est énorme. Il représente des milliers

de garderies d'enfants, de cliniques, d'hôpitaux, d'universités, de musées, d'associations écologistes.

Pour les Européens, le monde associatif américain apparaît souvent comme un moyen de suppléer, à peu de frais, aux carences du service public. Il suffit de consulter les offres d'emplois de bénévoles pour apprécier la variété des positions proposées : comptable dans un commissariat de police, un palais de justice ou un service d'immigration. Les associations s'occupent de tout : du ramassage des ordures sur les routes, du rachat de terrains vierges pour empêcher leur lotissement par des promoteurs, de la criminalité dans les quartiers, etc.

Aujourd'hui, elles sont mises au service de toutes sortes d'ambitions. A peine entré en fonctions, le président George W. Bush a lancé un programme pour que les associations religieuses deviennent le fer de lance de sa politique sociale : il propose de leur permettre de bénéficier des crédits publics. Cette initiative n'est pas sans susciter des oppositions, les partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat craignant le prosélytisme religieux sous couvert de soupe populaire.

Corine Lesnes

Sénégal : une société civile très active et dynamique

Au Sénégal, la société civile joue un rôle unanimement reconnu. En politique, son action peut même être décisive comme l'an dernier, avec la victoire d'Abdoulaye Wade à l'élection présidentielle. Tout au long du processus électoral, onze associations bénéficiant d'un soutien financier de l'Usaid (l'Agence américaine pour le développement international) ont mené campagne pour l'inscription sur les listes électorales.

Puis, quand le dialogue entre le ministère de l'intérieur et l'opposition s'est grippé, un groupe d'associations a fait office de médiateur pour parachever l'audit du fichier électoral demandé par l'opposition, soucieuse de déjouer les risques de fraudes.

Enfin, aux deux tours du scrutin, la Raddho (Rencontre africaine de défense des droits de l'homme) a, parallèlement aux partis politiques, déployé ses observateurs pour surveiller les opérations de vote et de dépouillement, dans tous les départements.

Ces actions ont contribué à la victoire de l'alternance. Une association comme le Forum civil, qui pose maintenant comme exigence la transparence dans la gestion des biens publics, entend bien continuer à se battre pour que continue le processus de démocratisa-

Nombre d'associations : 10 629 (dont 360 ONG).
Nombre de salariés : pas d'estimation.
Principaux secteurs : renforcement de la démocratie, loisirs pour les jeunes, aide au développement.

tion de la vie publique. Elle mène ainsi une enquête sur la corruption avec l'aide de l'ONG Transparency International. Parallèlement, d'autres associations se préoccupent de la vie au quotidien. Elles sont les plus nombreuses.

Les plus connues sont les ASC, ces associations sportives et culturelles présentes sur l'ensemble du territoire où elles gèrent les loisirs des jeunes en organisant, pendant les grandes vacances, des compétitions sportives.

Créer une association au Sénégal n'est, il est vrai, pas bien compliqué. Il faut suivre, comme en France, une procédure de déclaration préalable. Mais si l'histoire explique les similitudes du régime juridique, la situation économique a imposé l'émergence des ONG, lesquelles sont des « *associations privées, régulièrement déclarées, à but non lucratif, ayant pour objet d'apporter leur contribution au développement* ». Leurs domaines d'intervention sont multiples : alphabétisation, accès aux soins de santé, alimentation en eau, reforestation...

En contrepartie de leur action, elles bénéficient d'un énorme privilège : l'importation, hors taxe, des matériels et équipements destinés à la réalisation de leurs programmes. Et le nombre des ONG va croissant.

Il y en a aujourd'hui 360, selon le ministère du développement social et de la solidarité nationale. Elles sont devenues le principal vecteur de l'aide au développement pour les pays du Nord désireux de financer des projets concrets. Mais là encore, selon le Forum civil, il serait bon de s'intéresser à la transparence dans la gestion des ONG qui ont tendance à se faire remarquer par leurs 4 x 4.

Brigitte Breuillac

Russie : l'éclosion rapide d'un mouvement associatif

Depuis l'effondrement de l'URSS, il y a dix ans, et plus particulièrement depuis deux ans, le monde associatif se développe rapidement en Russie. Les statistiques ne cernent qu'une partie de la réalité. L'encadrement législatif et réglementaire est d'une telle complexité que beaucoup ont choisi de fonctionner dans un *no man's land* juridique, préférant ainsi se soustraire au bon ou au mauvais vouloir de l'administration. Officiellement, 2 300 associations de dimension nationale (c'est-à-dire ayant une antenne dans au moins la moitié des 89 régions ou républiques de la Fédération de Russie) sont enregistrées par le ministère de la justice. Parmi elles, environ 800 associations religieuses.

Mais dans ce pays-continent, les associations régionales ou locales ont prospéré : leur nombre avoisine les 150 000, les deux tiers étant des organisations dites syndicales ou politiques, une classification qui regroupe en fait d'autres activités très diverses : écologie, éducation,

Nombre d'associations : 150 000 (chiffre officiel).
Nombre de salariés : inconnu.
Secteurs représentés : droits civiques, syndicats, environnement, religions, sports.

aide sociale, aide juridique, etc. « *Nous estimons que 70 000 organisations civiques travaillent réellement. Leur développement est rapide et de nouveaux problèmes apparaissent, administratifs et financiers* », explique Arsenie Roguinski, l'un des responsables de Memorial, l'une des plus importantes associations de

défense des droits de l'homme en Russie. Le droit des associations, défini par une loi libérale de 1995, a depuis été singulièrement durci. Le principal obstacle est l'enregistrement obligatoire auprès du ministère de la justice. Depuis 1997, année où a commencé un réenregistrement systématique de toutes les associations, les conflits sont innombrables. Glasnost, mouvement de l'ancien dissident Sergueï Grigoriants, s'est ainsi vu refusé sa réinscription après des mois de bagarre procédurale. Théoriquement, trois personnes peuvent créer une association en fournissant statuts, domiciliation juridique et paiement du droit d'enregistrement. Dans les faits, l'enregistrement est un marathon administratif. « *Près du tiers des organisations de droits civiques n'ont pas encore été réenregistrées, le droit de libre association demeure un combat permanent* », remarque Lioudmila Alexeïeva, présidente du groupe Moscou-Helsinki.

En Kalmoukie, dans le Tatarstan, au Bachkortostan ou Daghestan, des territoires dirigés par des gouverneurs ou des présidents dictatoriaux, les associations susceptibles de relayer une opposition aux pouvoirs en place sont interdites ou soumises à un harcèlement administratif et fiscal. Même des organisations caritatives sont dans la ligne de mire : l'Armée du salut fut, dans un premier temps, interdite à Moscou et n'obtint son enregistrement qu'après six mois de bataille devant les tribunaux de la ville.

Le deuxième type de conflit concerne les associations religieuses. Une loi extrêmement restrictive a été adoptée sur la pression de l'Eglise orthodoxe. Pour être enregistrée, une organisation religieuse doit faire la preuve de son implantation en Russie depuis au moins quinze ans. Cette disposition, éliminant de fait toutes les associations créées après la période soviétique, a été dans un premier temps appliquée à la lettre. Elle semble aujourd'hui soumise au bon vouloir des tribunaux et des administrations locales. Ainsi les Témoins de Jéhovah, d'abord interdits en 1997, l'ont emporté devant la justice en 1999.

François Bonnet

Grande-Bretagne : le National Trust veille sur le patrimoine

Quel est le premier propriétaire terrien du Royaume-Uni ? La reine ? Non, le National Trust, une institution unique gardienne farouche de la beauté du territoire anglais, gallois et nord-irlandais (l'Ecosse autonome dispose, pour sa part, du Scottish National Trust).

Avec 2,8 millions d'adhérents, 4 000 salariés, 38 000 volontaires et un chiffre d'affaires annuel de 170 millions de livres (277 millions d'euros), le National Trust est le plus important mouvement associatif britannique. Moyennant une cotisation annuelle de 31 livres - 50 euros (58 livres - 94 euros - pour une famille), les adhérents peuvent visiter gratuitement plus de 300 châteaux, cottages ou manoirs acquis au fil des ans par cette institution qui gère également 250 000 hectares de terres et un millier de kilomètres de côtes.

Le souci écologiste est présent dès la fondation, en 1895, par trois militants socialistes de cette association dont le but est « *la conservation permanente des terres et des biens ayant une valeur esthétique ou historique, au bénéfice de la nation, et, en ce qui concerne les terres, œuvrer au maintien de leur caractère spécifique ainsi que de la flore et de la faune qui y vivent* ». Le NT s'efforce d'arracher à la boulimie des promoteurs et des hommes d'affaires sans scrupules les vestiges de la nature telle qu'elle était « *avant* » : ici, un château dont le propriétaire ne peut plus assurer l'entretien ou payer l'impôt sur les successions, là quelques collines encore boisées, une lande vierge ou une crique sans ponton.

Cet organisme prend en charge le site, l'ouvre aux visiteurs en tentant de concilier tourisme de masse et sauvegarde de l'environnement. Le Trust paie pour l'entretien, la restauration et la sécurité des châteaux tout en autorisant les propriétaires à rester chez eux. La seule condition : que le domaine soit ouvert certains jours au public. Ces dernières années, le Trust a diminué ses acquisitions de « *country houses aristocratiques* » au profit d'achats sortant des sentiers battus. A l'instar de la maison de naissance du Beatles Paul McCartney, à

Nombre d'organisations : 200 000.
Nombre d'employés/volontaires : 2,5 millions.
Principaux secteurs : aide au développement, lutte contre le cancer, protection des animaux, protection de l'enfance, aide aux aveugles.

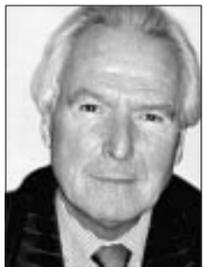
Liverpool, ou de l'atelier du Northamptonshire datant de la révolution industrielle qui avait inspiré Dickens.

Ses détracteurs, moins nombreux que ses admirateurs, critiquent le gonflement des effectifs administratifs ou le manque de fer-

meté à l'encontre les propriétaires terriens hostiles aux visiteurs ou aux randonneurs. Que ce soit à propos du dossier chaud de la chasse à courre, de la fièvre aphteuse ou de la politique gouvernementale en matière d'énergies renouvelables, le Trust a été amené récemment à sortir de sa neutralité pour intervenir dans le débat politique. Ainsi, à la suite des pressions de la base, la chasse au cerf a été interdite sur ses propriétés.

Le succès du National Trust est lié à l'amour pour la nature des sujets de Sa Gracieuse Majesté. Mais l'an dernier, le nombre de visiteurs de ses demeures patriciennes a chuté de 12 millions à moins de 11 millions. Cette désaffection serait liée à la concurrence d'autres formes de loisirs, au succès du shopping dominical et au côté vieux jeu de cette vénérable institution...

Marc Roche



XAVIER DE LA COURTIE
PRÉSIDENT
DU RACING CLUB
DE FRANCE

L'actuel président du Racing est la distinction faite homme. Le verbe suave, le costume impeccable coupé, il symbolise à la perfection l'amour d'un club auquel il appartient depuis quarante-trois ans. Dans son élégant bureau parisien de la rue Eblé, derrière les Invalides, Xavier de la Courtie incarne à la fois la tradition et le présent du Racing. Né à Compiègne, dans l'Oise, âgé de soixante-deux ans, il s'est vu inculquer le goût du sport par un père féru de golf et de tennis. Sa sœur aînée, Florence, fut championne de France de tennis dans les années 1960. Lui opta pour le golf au retour de trois années « d'Algérie ». Retraité depuis un an et demi, cet ancien directeur général de Via Banque peut désormais se consacrer sept jours sur sept à son club.
● Racing Club de France, 5, rue Eblé, 75007 Paris.
Tél. : 01-45-67-55-86.

LES ASSOCIATIONS

● **Quatorze millions de licenciés pour 172 000 clubs.** Que ce soit pour les clubs ou pour les fédérations sportives, le statut d'association est la règle. Pour les clubs possédant une équipe professionnelle de sports collectifs, un statut spécifique de société anonyme sportive professionnelle (SASP) a été défini par la loi. Le nombre d'associations sportives en France est estimé à environ 172 000, au sein desquelles œuvrent 1,4 million de bénévoles. Le nombre de fédérations est de 122, selon un rapport sur les fédérations sportives réalisé l'an dernier par François Asensi, parmi lesquelles 87 sont affiliées au Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Ces fédérations regroupent près de quatorze millions de licenciés, contre onze millions en 1989.
● **Le CNOSF** (1, avenue Pierre-de-Coubertin, 75013 Paris. Tél. : 01-40-78-28-00) est le représentant des fédérations, et plus largement du mouvement sportif, auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels. Il est également le représentant du mouvement olympique en France. Il existe par ailleurs un certain nombre de fédérations multidisciplinaires. Parmi celles-ci, les plus connues sont la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT, 14, rue Scandicci, 93500 Pantin. Tél. : 01-49-42-23-19), l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP, 3, rue Récamier, 75007 Paris. Tél. : 01-43-58-97-71), la Fédération nationale du sport universitaire (FNSU, 66, boulevard du Montparnasse, 75015 Paris. Tél. : 01-42-18-15-50) et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS, 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris. Tél. : 01-42-81-55-11).

L'art de jouer en amateur et de rester très sportif

Si loin, si proches... Entre la Croix-Catelan, située dans le bois de Boulogne, à proximité de la bourgeoise porte de Passy, et le stade Yves-du-Manoir, niché entre l'A 86 et les cités de Colombes, dans les Hauts-de-Seine, il y a un monde. Un monde et une connivence. Les deux places fortes du Racing Club de France partagent soixante-dix-sept années d'histoire commune et quelques-unes des plus belles pages sportives françaises.

La Croix-Catelan s'appelait autrefois le parc aux Biches. L'anachronique piste en herbe de 480 mètres qui ceinture encore aujourd'hui les deux piscines en plein air accueillit les premiers championnats de France d'athlétisme, en 1888, puis les épreuves d'athlétisme des premiers Jeux de Paris, en 1900. Le stade Yves-du-Manoir, lui, a été bâti pour accueillir les Jeux de 1924. Ses vieux gradins sont les derniers témoins de ce que fut l'âge d'or de l'enceinte, des Jeux de 1924 aux matchs du XV de France jusqu'au début des années 1970.

Mais la rumeur des foules et des grandes rencontres sportives s'est tue. D'autres installations, plus adaptées au sport-spectacle tel qu'il se pratique aujourd'hui, ont pris le relais. La Croix-Catelan et « du-Manoir » sont revenus à leur mission première : accueillir les Racingmen, les Racingwomen et leurs enfants. Avec des fortunes diverses et presque opposées.

La Croix-Catelan reste cet havre distingué de paix et de verdure situé à proximité des beaux quartiers de la capitale. « C'est une maison de campagne à Paris, assure Philippe, soixante-trois ans dont quarante-cinq de fidélité au Racing. Il faut seulement savoir s'éclipser le samedi et le dimanche avant 11 heures, quand la foule des membres arrive. Mais, au mois d'août, quand tout le monde est parti en vacances, c'est un endroit merveilleux. »

Jeunes gens bien mis en tenue de tennis, mères de famille accompagnant leurs jeunes enfants, costumes-cravates sortant d'un déjeûner d'affaires au club-house, grands anciens récupérant d'un bridge... : à la Croix-Catelan, à défaut d'une mixité sociale que le droit d'entrée (20 000 francs - 3 049 euros - pour les 20-35 ans) et le coût de la cotisation « tous sports » au Racing (8 540 francs - 1 302 euros) rendent impossible, on mixe les tranches d'âge. Même si, en semaine, l'endroit, selon certains membres, prend des allures de grande maison de retraite. « Ici, il n'y a que des vieux, c'est hyper sélect et limite facho », assure Nathaniel, né Racingman par ses parents, mais bien décidé à rompre la tradition familiale à la prochaine occasion : « Je ne suis venu que deux ou trois fois dans l'année, c'est pas vraiment rentable... »

DES ÉTRANGES CRÉATURES

A la Croix-Catelan, on est membre du Racing par atavisme, on évolue en terrain conquis, on se fait donner du M. Untel ou du M^{me} Unetelle par le personnel, discret et efficace comme il se doit. Martine est l'une de ces habitués qui franchissent quotidiennement (« Tous les jours de l'année, j'y passe même mes vacances », assure-t-elle) le porche de la Croix-Catelan, sas d'entrée dans cet îlot préservé des étranges créatures qui peuplent les bois alentours. « Ma mère a joué au tennis ici jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, je suis membre du Racing depuis 1944 et, petite, j'ai ramassé les balles pour la bande des mousquetaires, Henri Cochet et les autres... »

Ici, le tennis, avec une cinquantaine de courts en synthétique ou en terre battue, est roi, même si l'on peste contre les cars qui viennent déposer leur cargaison de spectateurs devant Roland-Garros, à quelques hectomètres. Vincent, vingt-cinq ans, étudiant en droit, est venu disputer une partie. Son arrière-grand-mère fut la première de la famille à entrer au Racing. « Je ne sais pas si mes enfants seront inscrits au Racing, dit-il. C'est un drôle d'univers, peuplé de clans et de gens dont on se demande comment ils font pour ne pas avoir besoin de

Ses couleurs sont le ciel et le blanc. Ses hauts lieux la Croix-Catelan et le stade Yves-du-Manoir. Tel est le Racing, racé, élégant. Un club qui veut rester, après quelques détours, un repaire d'amateurs

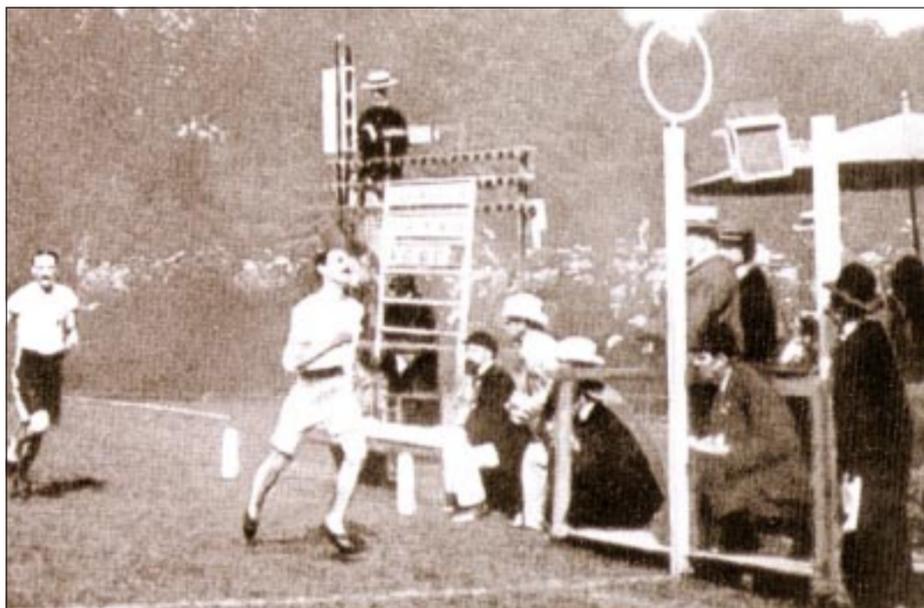
travailler. A quinze ans, j'ai rejeté ce monde, j'en ai eu marre. Je ne reviens que depuis quelque temps, parce que c'est pratique et agréable. »

A Yves-du-Manoir, c'est une autre chanson. Autant la Croix-Catelan cultive son ambiance de refuge, en lisière de la ville, autant le stade et ses installations vétustes sont-ils situés en plein tissu urbain. Les baraques que le club mettait autrefois à disposition de ses athlètes finissent de tomber en décrépitude, au pied de l'A 86. Le stade est comme borgne, avec son unique tribune survivante qu'aucune équipe n'arrive plus à remplir.

CENTER PARK DU SPORT

La seule chose qui continue de fonctionner, ici, ce sont les écoles de rugby et de football, qui attirent sur les terrains annexes quelques centaines de jeunes - dont certains descendent des tours environnantes - les mercredis après-midi et les week-ends.

Depuis plusieurs années, le Racing tente de vendre son vieux stade, qui lui coûte 7 millions de francs par an de frais de fonctionnement. Le conseil général des Hauts-de-Seine, un moment intéressé, s'est rétracté. Des investisseurs privés ont été contactés. Xavier de La Courtie, président du Racing, espère qu'un accord sera conclu d'ici un an. « On ne peut plus garder Colombes, affirme-t-il. La remise à niveau des installations nous coûterait entre 100 et 150 millions de francs (15,25 et 22,87 millions d'euros). Le projet



1900

La Croix-Catelan, dont le Racing a obtenu la concession quatorze années plus tôt, accueille les épreuves d'athlétisme des premiers Jeux olympiques de Paris. L'Anglais Charles Bennett remporte le 1 500 m, disputé sur une piste en herbe encore visible aujourd'hui.

en cours de discussion passe par une démolition du stade et la réalisation d'une sorte de Center Park du sport. Mon souhait est que nous devenions locataires de 5 des 17 hectares actuels, sur lesquels nos écoles de football et de rugby pourraient poursuivre leurs activités. »

Autre chantier en cours : le renouvellement de la concession de la Croix-Catelan, qui arrive à échéance le 31 mars 2005. Dans l'espoir d'obtenir un renouvellement anticipé de son bail, l'équipe dirigeante du Racing avait entrepris de démarcher l'équipe municipale sortante. Les élections de mars ont ruiné ces efforts. « Je n'ai aucune inquiétude, assure cependant Xavier de

La Courtie, même si je sais que les conditions de la concession seront révisées. Nous payons actuellement environ 1 million de francs par an, mais il ne faut pas oublier que nous avons engagé 250 millions de francs (38,11 millions d'euros) de travaux à la Croix-Catelan ces trente dernières années. »

Au Racing, l'heure est au recadrage et à la modération. Sous la présidence de Xavier de La Courtie, le budget du club a été ramené de 140 à 120 millions de francs annuels (de 21,34 à 18,29 millions d'euros). Ces économies ont notamment été obtenues en cessant de rémunérer les sportifs de haut niveau qui constituaient la « vitrine » du club. « Un dérapage était en train de se produire, observe le président. Pour payer des sportifs professionnels de plus en plus gourmands, le Racing était obligé d'augmenter le montant des cotisations et d'accepter toujours plus de membres supplémentaires, avec pour résultat l'encombrement des installations et le mécontentement croissant des membres. »

MISSION SOCIALE

Tout au long de la dernière décennie - « marquée par beaucoup de remous et de turbulences » -, deux philosophies se sont affrontées au sein du club. La première fait du sport de haut niveau le vecteur indissociable de la notoriété du Racing, dont la réputation et le palmarès ont été nourris par d'illustres champions. La seconde - incarnée par

Xavier de La Courtie - estime que, dans un sport professionnalisé à outrance, le club n'a plus les moyens de jouer le même rôle que par le passé et qu'il doit se recentrer sur les services offerts aux membres « ordinaires ».

La victoire - aujourd'hui incontestable - de la seconde ligne n'a pas été sans heurts. Porté à la présidence en 1992 et réélu en 1996, Xavier de La Courtie voyait ainsi, deux années plus tard, le comité directeur du Racing refuser sa proposition de suppression des aides aux sportifs professionnels. Il choisissait alors de démissionner. Six mois plus tard, un renouvellement partiel du comité directeur lui permettait de revenir par la grande porte, de reprendre la présidence et de marginaliser l'opposition interne au club.

« Ma philosophie est de refaire du Racing un club amateur et formateur, affirme-t-il. La mission du Racing est une mission sociale envers les enfants, et pas seulement ceux de Passy et de Neuilly. Mon rêve serait que le Racing devienne une pépinière de jeunes champions. Les plus doués d'entre eux deviendraient professionnels dans d'autres structures, et nous repartirions à chaque fois à la base pour en former de nouveaux. C'est dans cet esprit-là que je veux faire de mon club le club de la jeunesse, un club où le loisir et la compétition cohabiteraient harmonieusement. »

Gilles van Kote



MARIE-JOSÉ NICOLI
PRÉSIDENTE
DE « QUE CHOISIR ? »

« Je suis une bénévole professionnelle », confie cette femme au foyer qui se partage entre Paris et Marseille, où vit sa famille, et parcourt sans cesse la France et l'Europe. Sa valise à roulettes attend dans un coin de son bureau, toujours prête. Née en 1945, à Mont-de-Marsan, dans les Landes, elle fut d'abord vice-présidente de « Que Choisir ? » en 1974, puis présidente en 1987. Une place qu'elle occupe toujours, avec une seule éclipse en 1992, date à laquelle il a fallu modifier les statuts qui limitaient la présidence à quatre ans. Elle justifie ses treize ans de règne par « la nécessaire stabilité que réclame la revue « Que Choisir ? » – une entreprise de presse au chiffre d'affaires de 108 millions de francs (16,50 millions d'euros) ». Son objectif ? Développer un service de lobbying mis en place en septembre et la revue. Consultée par le président de la République sur le commerce électronique et l'ESB, elle rêve d'un vrai ministère de la consommation. ● **UFC-Que Choisir ?**, 11, rue Guénot, 75011 Paris. Tél. : 01-42-48-55-48.

Les infatigables plaideurs de « Que choisir ? »

Ici, on teste et on compare les produits. Surtout, on défend hardiment les clients trompés. Toujours en alerte, l'Union fédérale des consommateurs n'hésite pas à déposer plainte devant les tribunaux pour faire « évoluer la jurisprudence »

TOUT le monde connaît la revue *Que choisir ?* Mais plus rares sont les lecteurs qui savent que l'UFC-Que choisir, née en 1951, est la plus ancienne association de consommateurs en Europe. C'est également la seule organisation à avoir développé une activité éditoriale d'aussi grande envergure : l'UFC est propriétaire à 100 % de son mensuel *Que choisir ?*, un magazine sans publicité et totalement indépendant.

L'association se définit d'abord comme un groupe de pression. Son itinéraire est jalonné de grandes campagnes sur la pollution des eaux, la propreté des plages, les organismes génétiquement modifiés (OGM). Elle a lancé le boycottage des colorants alimentaires en 1976, et du veau aux hormones en 1980. Elle a combattu en faveur des lessives sans phosphates en 1989 et de l'étiquetage de la viande bovine en 1997. Elle a obtenu le retrait de produits dangereux comme les lampes au trichloréthylène. Après avoir remporté une première victoire contre la tentative des banques d'imposer le chèque payant en 1986, elle a récidivé en incitant les consommateurs à refuser la tarification abusive des services bancaires et le paiement de leur chèque.

L'UFC-Que choisir hésite rarement à aller en justice. Elle a ainsi obtenu la suppression des clauses abusives dans les contrats de location de voitures et ceux des maisons de retraite. Ces procédures sont parfois très longues : quatorze ans pour le veau aux hormones, si bien que les faits étaient prescrits à la date du jugement. Elle est toujours partie civile dans l'affaire de l'hormone de croissance. « Les familles finissent par se démobiliser lorsqu'elles ont gagné. Mais une centaine d'enfants sont morts ! Nous irons jusqu'au bout pour que cela ne se reproduise pas », remarque Marie-José Nicoli, présidente de l'association.

MÉDIATISER LES ACTIONS

Les quatre-vingts plaintes déposées bon an mal an devant les tribunaux, dont plus de la moitié concernent le secteur de l'alimentation, ont pour objectif de « faire évoluer la jurisprudence » et d'obtenir des réparations au titre du préjudice collectif. Sur ce point, l'attitude des magistrats a changé au cours des vingt dernières années, passant du franc symbolique alloué dans l'affaire du veau aux hormones à des dommages et intérêts allant, dans un cas sur quatre, de 5 000 F à 10 000 F (762,25 € à 1 524 50 €). L'association regrette cependant que ces sommes « soient loin de correspondre aux montants des gains mal acquis » et souhaite « des sanctions plus significatives, pour dissuader les fraudeurs de poursuivre leurs agissements ».

L'action militante et contentieuse de l'association est indissociable de son support, la revue *Que choisir ?*. Celle-ci est la fois une source d'informations grâce aux témoignages des lecteurs (« notre mini-AFP », constate Jean-Paul Geai, rédacteur en chef) et un moyen de médiatiser les actions. Les tests comparatifs jouent à cet égard un rôle très important. Ils ont ainsi abouti au retrait du marché de motos électriques pour enfants et



● La Coopération internationale
● Balles de tennis
● Produits à laver la vaisselle

DECEMBRE 1961



de produits diététiques non conformes à la réglementation. De même, en 1983, Renault a rappelé des R 18, pour un problème de freinage, sans qu'il soit besoin de boycottage ni de procès.

Les essais répondent aux spécifications de la norme NF X 50-005 sur les tests. Tous les produits sont achetés anonymement et testés en toute indépendance, ce qui représente un budget annuel important, de l'ordre de six millions de francs (près d'un million d'euros). « Une page du magazine peut coûter jusqu'à 80 000 F (12 196 €), notamment pour les essais concernant les véhicules.

L'achat anonyme garantit que la voiture ne sera pas spécialement dopée par le constructeur pour les besoins de l'essai », explique Jean-Paul Geai. Les tests doivent porter sur un éventail de marques représentant 80 % du marché.

Avant publication, le journal envoie au fabricant les résultats qui le concernent. Si celui-ci émet des réserves, un second test – et parfois même un troisième – peut être réalisé, moyennant cette fois une participation du demandeur à l'achat du matériel. « Actuellement, les contestations appartiennent essentiellement au domaine de l'agroalimentaire, surtout



1961

Le premier numéro de « Que choisir ? » (en haut, à gauche).

lorsque nous obtenons des résultats différents de ceux de 60 Millions de consommateurs. Ce fut le cas pour l'huile d'olive. Nous avons interpellé Bruxelles car il n'y avait pas de normes identiques pour les laboratoires », précise Jean-Paul Geai.

ORGANISME PARAPUBLIC

Tout comme son concurrent 60 Millions de consommateurs, le magazine *Que Choisir ?* ne possède pas de laboratoire d'essais. Il s'adresse à différents établissements français et européens, groupant parfois ses achats avec des associations étrangères, dans la mesure où, pour certains produits (téléviseurs, chaînes hi-fi, gros électroménager), on trouve les mêmes références en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne. En revanche, *Que Choisir ?* possède un centre d'essais où des ingénieurs établissent les cahiers

des charges destinés au laboratoire et mettent en forme les résultats des mesures.

Le journal teste aussi la qualité des services (EDF, dépannage, téléphonie mobile, commerce électronique). Dans ce domaine, la revue est parfois moins fiable dans ses appréciations. Le dernier banc d'essai consacré à l'achat de billets d'avion sur Internet compare ainsi des offres sans tenir compte des méthodes de tarification. *Que Choisir ?* entend cependant rester vigilant face aux guides de bonne conduite et autres chartes de qualité édictées par les professionnels : « Peu contraignantes, elles n'ont aucune valeur juridique... »

Le chemin parcouru depuis 1951 est considérable. A l'origine, l'association s'apparentait à un organisme parapublic, sans aucun consommateur de base. L'Union fédérale des consommateurs avait été créée par des hauts fonctionnaires qui appelaient de leurs vœux un contre-pouvoir face à l'expansion économique. Des personnalités qualifiées, des représentants de syndicats et d'associations familiales siégeaient au conseil d'administration. En 1961, *Que choisir ?* n'était qu'un bulletin trimestriel.

Les événements de mai 1968 furent l'occasion de redistribuer les cartes : les représentants des organismes officiels se retirèrent et les syndicats fondèrent leurs propres associations de consommateurs. L'Institut national de la consommation (INC), créé en 1966, publiait en 1970 la revue concurrente – à l'époque 50 Millions de consommateurs – à laquelle l'UFC reprochait de profiter indûment des relais publicitaires des chaînes de télévision publiques.

AIDE POUR UN LITIGE

Dès 1970, l'UFC – rebaptisée Union française des consommateurs-Que choisir – mettait à profit le vivier des 420 000 abonnés de la revue pour créer et fédérer des associations sur le terrain. « Lorsque je suis arrivée en 1972, j'ai créé la cinquième association à Marseille », se souvient Marie-José Nicoli. Aujourd'hui, l'UFC en compte 200, très différentes les unes des autres (d'une centaine d'adhérents en milieu rural à quatre mille à Clermont-Ferrand), mais toutes gérées par des bénévoles. « Ce sont souvent de jeunes retraités ayant eu une activité professionnelle intense, parfois ou la banque ou les assurances, auxquels il a fallu faire perdre leurs réflexes professionnels pour qu'ils adoptent le point de vue du consommateur », dit Marie-José Nicoli.

Les associations locales, qui traitent près de 900 000 dossiers par an, regroupent essentiellement des personnes venues chercher de l'aide pour un litige. Seuls 10 % de leurs adhérents sont abonnés à *Que choisir ?* et la revue, qui est avant tout un titre national, ne se borne pas à relayer les associations. « On a failli être noyautés à plusieurs reprises, d'abord par les écologistes qui montaient en puissance en 1981 et n'avaient pas de revue, puis par le Parti socialiste », constate Marie-José Nicoli.

Après plusieurs périodes tourmentées, en 1972, puis en 1993-1995, avec la tentative de création de *Que choisir santé*, qui se solda par un échec financier, l'association a trouvé ses marques, conquies une légitimité et s'est davantage ouverte au dialogue. « En 1972, l'UFC, qui débutait en tant que contre-pouvoir, s'interdisait de rencontrer quiconque, de peur de se faire récupérer. Aujourd'hui, nous sommes suffisamment solides pour discuter avec tout le monde. Il n'est plus besoin de hurler pour se faire entendre. Le code de la consommation a vu le jour, et notre organisation, bien relayée par les médias, est devenue une force de proposition », analyse la présidente.

Michaëla Bobasch

LES ASSOCIATIONS

● **L'UFC-Que choisir ?**
Créée en 1951, elle fédère 200 associations locales, qui regroupent 85 000 adhérents. La revue *Que choisir ?* créée en 1961 est tirée à 380 000 exemplaires et compte 300 000 abonnés. Services : un numéro Azur réservé aux adhérents : 11, rue Guénot, 75011 Paris. Tél. : 01-42-48-55-48 ; www.quechoisir.org
● **La CLCV** (Consommation, logement et cadre de vie). Elle regroupe 430 associations locales et 70 unions départementales et régionales, ainsi que des fédérations spécialisées (26 000 adhérents). La CLCV a pour but de défendre les consommateurs dans tous les domaines de la vie quotidienne. Services : SOS-Consommateurs, permanence téléphonique ouverte au public : 01-56-54-32-13, rue Niepce, 75014 Paris. Tél. : 01-56-54-32-10 ; www.clcv.org
● **Conso France**
Regroupement de six associations syndicales et familiales créé en septembre 1999, pour coordonner leur action au niveau européen

et international ; l'Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (ADEIC-FEN), la Confédération nationale du logement (CNL), confédération générale du logement (CGL), le Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL), l'Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés (INDECOSA-CGT) et la fédération Léo-Lagrange.
● **LA COORDINATION**
Créée en février 2000, elle rassemble huit associations dans le but de représenter les intérêts de ses membres, au plan national et européen : Consommation, logement et cadre de vie (CLCV), la Confédération syndicale des familles (CSF), Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC), Familles de France (FF), Familles rurales (FR), l'Union féminine civique et sociale (UFCS), l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et l'Orgéco-CFTC (Organisation générale des consommateurs).

S.O.S amitié FRANCHIR LE MUR DU SILENCE

Des bénévoles formés pour répondre à des personnes en difficulté ou en crise.
Une écoute anonyme toute l'année 24H/24
Au téléphone dans 43 villes en province et en région parisienne 0 820 066 066 (ndp 0,79F/mn)
et maintenant sur le Web www.sos-amitie.com

UN MAL. DES MOTS. S.O.S. AMITIÉ



JEAN-JACQUES MARGUERITAT
PRÉSIDENT
D'A CŒUR JOIE

« Quarante années de vie chorale » : ainsi se présente Jean-Jacques Margueritat. A Cœur Joie a préféré recruter comme président un militant de longue date de l'association plutôt qu'un cadre extérieur. Né en 1941, à Paris, Jean-Jacques Margueritat est conseiller pédagogique pour l'éducation musicale. Il a créé le Centre d'art polyphonique de Champagne-Ardenne qu'il a dirigé de 1984 à 1994. Il a dirigé de nombreux chœurs dont l'Ensemble vocal féminin Thibaut de Champagne et le Chœur universitaire de Reims. Installé aujourd'hui dans un village du Beaujolais, à moins d'une heure des bureaux de l'association à Lyon, il y a créé une chorale rurale qui réunit quatre-vingts habitants.

● A cœur Joie, B.P. 9261, 24, avenue Joannès-Masset, 69264 Lyon cedex 09. Tél. : 04-72-19-83-40. site : acj.musicanet.org

LES ASSOCIATIONS

● L'Association pour l'action musicale (ASPAM) donne des cours de langage musical, chant, découverte des grandes œuvres du répertoire. BP 104, 18100 Vierzon. Tél. : 02-48-75-21-33.

● La Confédération musicale de France (CMF), née en 1906, est l'une des plus importantes fédérations de musiciens amateurs. Elle rassemble surtout des orchestres d'harmonie et de fanfares, mais elle compte aussi une cinquantaine d'orchestres de chambre et 80 orchestres symphoniques. 103, bd Magenta, 75010 Paris. Tél. : 01-48-78-39-42.

● Avignon Public Off est une association créée en 1982 pour rapprocher les compagnies de théâtre, danse et cirque et les spectateurs du Festival off à Avignon. Elle compte aujourd'hui 22 000 adhérents qui bénéficient de réductions sur le prix des places de tous les spectacles du Off, ainsi que toute l'année dans plus de 600 théâtres français. L'association publie un volumineux catalogue du festival, très bien organisé, à 110 000 exemplaires. Sur son site internet (www.avignon-off.org), elle indique les programmes et les tournées des spectacles qui ont été présentés à Avignon.

Chanter pour oublier ses peines, chanter tout le temps

Le plaisir du chant est la chose la mieux partagée. Ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui se rassemblent une fois par semaine par petits groupes pour s'exprimer en harmonie

Le chant choral est une activité de plus en plus pratiquée par les Français. C'est aussi l'un des domaines les mieux structurés dans l'ensemble des pratiques musicales amateurs, grâce à l'implantation d'associations anciennes telles A Cœur Joie. Actuellement, un Français sur huit joue de la musique ou chante en amateur, une proportion qui a presque doublé en trente ans, selon les statistiques du ministère de la culture et de la communication. Le chant choral est choisi par un tiers des amateurs qui pratiquent la musique. Environ sept mille à huit mille chorales sont en activité à travers toute la France. A Cœur Joie reste le principal réseau associatif dans ce domaine, avec plus de cinq cents groupes et 20 000 choristes adhérents.

Créé en 1948 dans l'élan de l'après-guerre, marqué par l'esprit de l'éducation populaire d'alors et son espoir de renouveau de la société française, A Cœur Joie a signé en mars 2001, pour la première fois, une convention avec le ministère de la culture – une manière pour l'Etat de reconnaître et d'encourager le travail de terrain que mène ce mouvement afin de développer les pratiques amateurs.

Depuis sa naissance, l'association a évolué, à l'instar du monde musical. « Les jeunes de quinze à vingt-cinq ans qui rejoignent nos chorales sont plus exigeants que les générations précédentes. Ils ont bénéficié de l'intense développement des conservatoires et des écoles de musique depuis vingt ans sur tout le territoire. C'est une génération mieux formée musicalement et qui baigne dans les différentes musiques depuis son enfance », analyse Jean-Jacques Margueritat, directeur d'A Cœur Joie. Chef de chœur à Paris, militante de l'association, Françoise Leleu observe aussi les effets de cette transformation : « Avec le succès des écoles musicales, la qualité des choristes s'est améliorée et les jeunes sont attirés par des œuvres plus difficiles, parfois tirées du répertoire classique. »

Fondé par César Geoffroy (1901-1972), le mouvement s'est voulu laïque dès ses débuts. Il est cependant marqué par les différents mouvements scouts de l'époque, catholiques en majorité, mais aussi protestants, juifs ou agnostiques. Lyonnais, César Geoffroy est un violoniste issu d'une famille libertaire et converti au catholicisme, qui, avant la guerre, anime des chorales ouvrières. Ce compositeur, chef de chœur et professeur au Conservatoire de Lyon se veut avant tout un humaniste, persuadé que la musique est bénéfique pour tous, quels que soient les milieux sociaux et culturels d'origine.



ETIENNE LIST

1998

L'association A Cœur Joie, lors des Choralies, au Théâtre de Vaison-la-Romaine.

Conscient des lacunes françaises en la matière, le ministère de la culture a créé, à partir de 1979, des centres d'art polyphonique dans chaque région pour relever le niveau des chœurs. Les premiers directeurs étaient souvent issus d'A Cœur Joie. Aujourd'hui, les chorales du mouvement font volontiers appel à des enseignants de ces centres d'art polyphonique pour intervenir dans leurs

propres sessions de formation. A la fois rivaux et complémentaires, ils forment aussi à la direction de chœur. La mise en place de ces centres a coïncidé avec une chute du nombre d'adhérents au sein d'A Cœur Joie, tout au long des années 1980. Par ailleurs, une organisation dissidente s'est créée en 1978, l'Association pour l'action musicale (Aspam), qui développe une pédagogie pilote du chant et du solfège. Le grand boom des chorales qui caractérise les vingt dernières années s'est fait en grande partie en dehors de ces différentes organisations.

Toutefois, depuis 1992, le nombre d'adhérents du mouvement A Cœur Joie s'est stabilisé. Préoccupé par le problème du renouvellement de ses cadres, l'association a choisi de miser sur les chorales de jeunes de 15 à

25 ans. « Nous sélectionnons une trentaine de chanteurs parmi ces chorales afin de constituer un chœur national de jeunes. Nous leur offrons une formation en deux ans, à raison de six weekends et un stage de dix jours par an, qui porte sur la technique vocale, la culture musicale et la connaissance du répertoire. Ils chantent sous la direction d'un jeune chef. Ce sont nos chefs de demain. »

La première promotion termine cet été sa deuxième année. Elle se produira en août à Vaison-la-Romaine, où A Cœur Joie organise tous les trois ans les Choralies, gigantesque rencontre de chorales qui réunit pendant une semaine des milliers d'amateurs et de professionnels venus du monde entier.

Catherine Bédarida

CULTURE MUSICALE

Le jazz, dont les difficultés rythmiques rendent tout aussi difficile la pratique en chorale, est entré au répertoire. La musique contemporaine est souvent absente. « Le chant choral a été longtemps déconnecté de l'institution musicale. Les conservatoires ne formaient pas à la direction de chœur. La nouvelle génération des compositeurs maîtrise parfaitement l'écriture mais ne connaît pas les chorales. Très peu sont capables de composer des harmonies nouvelles qui soient abordables par des chœurs amateurs », estime le président d'A Cœur Joie. L'association passe toutefois quelques commandes de création. Pour développer ce domaine, elle compte accompagner ces commandes d'une collaboration plus étroite : chefs de chœur et compositeurs se rencontreront en session régulière pour préparer la création de l'œuvre.

Si les choix des musiques chantées par les chorales d'A Cœur Joie sont marqués par l'air du temps, à l'inverse, l'association influence en profondeur le monde du chant, à travers ses activités d'édition et de formation. La plupart des choristes français utilisent un jour ou l'autre les partitions publiées par la maison d'édition filiale d'A Cœur Joie. En rendant telle ou telle œuvre disponible, elle contribue à populariser ou à négliger une époque, un compositeur, une thématique. Tous les chefs de chœur adhérents de l'association reçoivent la cinquantaine de nouvelles partitions éditées chaque année et enrichissent ainsi leur culture musicale.

Depuis ses débuts, le mouvement forme des hommes et des femmes capables d'encadrer ses milliers de chorale pour enfants, adolescents, adultes ou seniors. Jusqu'aux années 1970, il était presque le seul en France à dispenser cet enseignement, à l'aide de master-classes et de stages.



GEORGES DUPON-LAHITTE
PRÉSIDENT DE LA FCPE
Enseignant en sciences de l'information et de la communication à l'université de Bordeaux-III, Georges Dupon-Lahitte, né en 1951 à Bordeaux, père de six enfants, est passé par tous les échelons de la FCPE avant d'en devenir président en 1996.
● FCPE, 108-110, avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
Tél. : 01-43-57-16-16.

Le porte-voix des parents d'élèves laïques

Du combat laïque des années 1950 à la revendication d'un « statut de parent » lors de son dernier congrès début juin, la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) s'affiche depuis cinquante-quatre ans sur le terrain de la contestation et de la proposition au sein du système éducatif. Revendiquant 320 000 adhérents, elle est devenue nationalement l'un des interlocuteurs réguliers des pouvoirs publics et, sur le terrain, un relais d'information et un groupe de pression pour les parents face à l'école.

Des grandes réformes nationales à la propreté des sanitaires, de la carte scolaire aux bourses aux livres, la FCPE tente d'intervenir aussi bien sur les problèmes quotidiens que sur la politique éducative revendiquant depuis toujours la « coéducation ». Des conseils locaux au bureau national, en passant par les conseils départementaux, les bénévoles de la FCPE s'évertuent à faire entendre la voix des parents.

Principale organisation de parents d'élèves, classée à gauche du fait de son histoire, la FCPE fut pour toute une génération de familles la Fédération Cornec, du nom de son président, Jean Cornec, qui dirigea l'organisation de 1956 à 1980. Lorsqu'elle est officiellement créée en 1947, sa concurrente de toujours, la PEEP, a déjà plus de quarante ans et les APEL du privé plus de quinze ans. Héritière des conseils de vigilance de parents d'élèves constitués en 1945 à l'initiative du SNI (Syndicat national des instituteurs) et de la Ligue de l'enseignement pour défendre l'école laïque, elle fait le choix, contrairement aux autres fédérations, de s'implanter dans l'enseignement primaire.

Les débuts sont laborieux et freinés par l'hostilité de certains instituteurs qui craignent que les parents viennent s'immiscer dans leur travail. Mais, en 1951, la loi Barangé qui prévoit le subventionnement de l'enseignement privé mobilise les parents de l'école publique et signe l'envol de la FCPE : 225 000 adhérents en juillet 1951, 730 000 en mai 1952.

Jusque dans les années 1970, la Fédération va accroître son rayonnement et s'émanciper de sa tutelle enseignante. « Je vous demande de retenir que 50 % des enfants de France n'ont pas de pièce particulière pour travailler et jouer, que la moitié des parents désirent que, le jeudi, des organismes publics se chargent des enfants, que 50 % des parents ont demandé la construction d'une école neuve... » Le rapport présenté par

Rythmes scolaires, santé, hygiène, menus des cantines : tout les intéresse. Les militants de la FCPE veulent participer à fond à la vie des écoles, des collèges et des lycées où vivent leurs enfants

Jean Cornec, lors du dixième congrès de la Fédération en 1956, est salué par de longs applaudissements. Avocat de trente-sept ans, Jean Cornec, au-delà de ses talents d'orateur, a beaucoup d'atouts pour séduire les membres de la FCPE. Fils d'un instituteur et d'une institutrice, il est né en plein cœur du Finistère et a grandi au milieu de la guerre scolaire qui, dans chaque village breton, opposait « rouges » et « curés ».

Elu président de la Fédération, il va, pendant vingt-quatre ans, mené un combat laïque acharné et connaître vingt-cinq ministres de l'éducation. Malgré la mobilisation de son camp, la loi Debré, qui crée un système de contrat entre l'Etat et l'enseignement privé, est votée en 1959. Elle contient tout ce contre quoi la Fédération lutte depuis sa création.

Les onze millions de signatures de la « pétition laïque » et les 400 000 personnes rassemblées à Vincennes ne font pas reculer le pouvoir. Dans un grand mouvement, elles ont pourtant fait le serment « de manifester en toutes circonstances leur irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la nation ». L'universitaire Michel Vernus relève que « cet immense déploiement militant restera dans la mémoire collective des organisations laïques comme une grande référence historique ».

C'est en 1960 que la Fédération décide de s'implanter dans le second degré et d'entrer dans le débat de la démocratisation de l'enseignement. Ayant déjà quitté les locaux de la Ligue de l'enseignement, la FCPE affirme véritablement son autonomie en 1970 en changeant ses statuts. Désormais, les représentants du SNI et de la Ligue ne sont plus membres de droit du conseil d'administration mais invités à titre consultatif. Avec plus d'un million d'adhérents, la Fédération est à son apogée.

« LE PRIX DU GOÛTER »

Même si nombre de militants sont meurtris par la bataille scolaire perdue contre le privé en 1984, la laïcité n'est pas le seul combat de la FCPE. Dans les congrès annuels, les militants parlent de santé scolaire, d'aménagement des rythmes, d'égalité des chances, de gratuité et de soutien aux élèves en difficulté. Un premier « projet d'école » est établi en 1978 après trois ans de travaux. Entre-temps, en 1975, sont créés les conseils d'écoles dans les écoles primaires.

La place des parents à l'école est sans cesse revendiquée par la Fédération et notamment dans son projet éducatif de 1987. Deux ans plus tard, Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, donne satisfaction aux militants. La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 souligne que « les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les personnels sont assurés dans chaque établissement ». « Cette loi a représenté un grand espoir », se souvient Georges Dupon-Lahitte. Président de la Fédération depuis 1996, il garde aussi en mémoire la « grande manifestation du 16 janvier 1994 » contre l'amendement de la loi Falloux. « Ce fut une aventure formidable qui exprima un attachement fort au service public laïque d'éducation. »

Au début des années 1990, la FCPE est secouée par une grave crise financière pour avoir voulu pencher du côté du « tout-service » en créant sa propre assurance scolaire. Deux ans plus tard, le cuisant échec de « FCPE Solidarité » l'oblige à



PASCALIERUN

1983

Une des manifestations de la bataille scolaire public-privé dans les rues de Paris.

emprunter 16 millions de francs (2,5 millions d'euros). Parallèlement, elle doit faire face à une baisse du nombre de ses adhérents et à une concurrence des associations locales indépendantes.

L'affrontement public-privé n'est plus d'actualité. En revanche, le développement du consumérisme scolaire accentue la difficulté de concilier intérêt général, grands débats sur l'école, et intérêt particulier des familles qui se battent d'abord pour la scolarité de leurs propres enfants. Quant à la place des parents à l'école, elle reste toujours dominée par la méfiance réciproque.

« Au quotidien, le partenariat avec les chefs d'établissement et les enseignants demeure difficile. Ils arrivent encore trop souvent avec la science infuse sans savoir écouter les gens », témoigne Christina Kuhne, responsable départementale de la FCPE dans le Nord depuis 1986. Comme bon nombre de ses collègues, elle a beaucoup « bataillé sur le dossier récurrent de la carte scolaire » et sur l'accueil des enfants de deux ans. Dans les permanences départementales, les responsables FCPE sont régulièrement sollicités sur des problèmes d'hygiène, de sécurité, de cantine, d'orientation, de remplacement des professeurs absents et parviennent à mobiliser les parents dès qu'une fermeture de classe se profile. Ils vont frapper aux portes des mairies et des inspections d'académie, se tiennent informés de tous les nouveaux textes officiels et forment les militants.

Jean-Jacques Hazan, responsable de la FCPE-Paris de 1995 à 2000, aujourd'hui chef de cabinet de l'adjoint aux affaires scolaires de la Ville de Paris, se souvient que son premier combat fut « la rénovation des toilettes de certaines écoles maternelles et le prix du goûter ». Françoise Berra, déléguée FCPE de la Seine-Saint-Denis, a beaucoup bataillé en 1998 en faveur du plan de rattrapage pour le 93. Quant à Christiane Faucher, qui dirige la FCPE du Gard, elle se dit fière d'avoir participé à la réussite des manifestations du printemps 2000 réclamant des créations de postes d'enseignants dans l'académie de Montpellier.

Mais pour tous ces militants — qui réclament « la reconnaissance du statut d'élus » des délégués de parents —, il devient de plus en plus difficile de trouver des bénévoles prêts à passer du temps pour défendre le dossier scolaire.

Sandrine Blanchard

LES ASSOCIATIONS

- **FCPE**, L'universitaire Michel Vernus a consacré un livre (*Parents d'élèves en marche*, éditions Martinsart) à quarante ans (1947-1987) d'histoire de la FCPE.
- **Parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)**, 89, rue Berthier, 75017 Paris. Tél. : 01-44-15-18-18.
- **Union nationale des associations des parents d'élèves de l'enseignement libre (Unapel)**, 277, rue Saint-Jacques, 75005 Paris. Tél. : 01-53-73-73-90.
- **Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente**, 3, rue Récamier, 75341 Paris cedex 07. Tél. : 01-43-58-97-11.
- Quelque 33 000 associations locales, travaillant dans les domaines de la formation continue, des activités sportives, des séjours linguistiques, des vacances familiales, etc., sont affiliées à la Ligue.
- **CHAQUE DISCIPLINE A SON ASSOCIATION DE SPÉCIALISTES** Association des professeurs d'histoire-géographie de l'enseignement public : BP 6541, 75065 Paris Cedex 2. Tél. : 01-42-33-62-37.
- Association des professeurs de sciences économiques et sociales. Tél. : 01-45-65-43-92.



JEAN-HERVÉ BRADOL
PRÉSIDENT
DE MÉDECINS
SANS FRONTIÈRES

Elu en mai 2000 sixième président de MSF, Jean-Hervé Bradol, quarante-deux ans, est un ancien de la maison. Il y a passé douze ans, dont quatre en mission sur le terrain, et deux au poste stratégique de directeur des opérations, qui l'ont tout particulièrement sensibilisé au faible accès dans le monde aux médicaments essentiels. Il souligne deux phénomènes : la diminution ou l'abandon par l'industrie pharmaceutique de la production de médicaments contre certaines maladies tropicales, comme la maladie du sommeil ; le coût excessif de certains traitements, notamment contre le sida. Pour dénoncer cette « régression thérapeutique », MSF mène, depuis 1999, une campagne dont Jean-Hervé Bradol a fait son principal combat.

● Médecins sans frontières, 8, rue Saint-Sabin, 75011 Paris. Tél. : 01-40-21-29-29. office@paris.msf.org

Le savoir-faire des « French doctors », prix Nobel de la paix



DIIDIER LEFEVRE

Efficacité, courage, fidélité. Cette association a toujours revendiqué le droit au témoignage et rejeté la neutralité complice

La trentaine chaleureuse, Laurence s'appête à repartir. Dans quelques jours, elle retrouvera les collines du Burundi. Destination Makamba, au sud du pays. C'est une zone de combats, entre le lac Tanganyika et la frontière tanzanienne, où s'infiltrent des rebelles armés hutus. Objectif : rouvrir une antenne chirurgicale fermée l'an dernier. Laurence est médecin généraliste : outre les soins, elle assurera la vaccination des enfants et veillera à la nutrition. Ce sera sa septième mission d'urgence en deux ans, après le Kosovo, Timor, le Niger, le Burundi et le nord du Soudan.

Pour Laurence, rejoindre MSF fut un choix professionnel et éthique : « L'idée me trottait depuis longtemps dans la tête. » Etudiante à Grenoble, elle décide de se spécialiser dans les pathologies lourdes, celles qu'on rencontre surtout à l'hôpital ou, justement, dans les missions humanitaires. « C'est face aux maladies graves que je crois être le plus utile. La détresse des patients est plus grande. Ils se sentent abandonnés, oubliés. »

Il y a deux ans, elle adresse deux lettres de candidature, l'une à MSF, l'autre à Médecins du monde (MDM), la rivale née du « schisme » de 1979. MSF lui répond la première. Au siège de l'association, rue Saint-Sabin, à deux pas de la Bastille, Laurence assiste à une réunion d'information et obtient, dès le lendemain, un entretien individuel avec un « recruteur ». Son profil convient et ses qualités plaisent. Elle accomplira vite sa première mission.

UN MILLIER DE VOLONTAIRES

Pourquoi devient-on volontaire ? Pourquoi décide-t-on de partir avec son stéthoscope ou son bistouri ? Les raisons sont multiples, charitables ou non. Le désir, comme chez Laurence, de se rendre utile (« C'était mon côté Mère Teresa »), de poursuivre un idéal humaniste, de donner encore plus de sens au geste qui sauve, d'obéir à un code de la générosité. Il y a aussi la curiosité du monde, la découverte d'autrui, l'envie de s'endurcir, ou de se faire plaisir, le goût de vivre plus intensément. Ou encore la fuite de ses proches, de son pays, de soi-même. Quelles que soient leurs motivations initiales, les volontaires ne sortent pas indemnes de leur mission. « On ne peut longtemps, dit Laurence, rester indifférent à ce que l'on voit et à ce que l'on vit. »

Trente ans après sa fondation – c'était le 20 décembre 1971 –

2000

Une infirmière québécoise de Médecins sans frontières, à Mashad, en Iran, ausculte des réfugiés hazaras ayant fui la guerre et la sécheresse en Afghanistan.

par les anciens médecins du Biafra – Bernard Kouchner, Max Récamier, Jacques Bérès et quelques autres –, MSF est la première ONG d'aide médicale au monde. Elle dispose de dix-neuf sections indépendantes dont cinq sont opérationnelles : France, Belgique, Espagne, Pays-Bas, Suisse. Elle emploie 120 permanents et son budget annuel approche 500 millions de francs

1979

Bateau hôpital à Pulau Bidong en Malaisie.



JACQUES PAVLOSKY/CORBIS SYGMA

(76,20 millions d'euros). MSF-France envoie chaque année un millier de volontaires dans une quarantaine de pays. C'est, à elle seule, un marché de l'emploi où les postulants sont légion et pour lequel l'université propose maintenant des formations et des diplômés humanitaires.

Chaque jour, deux « recruteurs » reçoivent les candidats jugés intéressants et convoqués au vu de leur CV. Outre leur compétence professionnelle, la disponibilité et la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères sont des atouts appréciés. Un volontaire retenu sur trois est médecin; un second tiers regroupe les paramédicaux (infirmières, sages-femmes, techniciens de laboratoire); les autres ont en charge la logistique et l'administration. Leur âge moyen est de trente-cinq ans, celui du néophyte entre vingt-cinq et trente ans. Leur mission dure le plus souvent six mois. Lorsqu'ils partent pour la première fois, ils reçoivent une indemnité mensuelle de 4 000 F (609,80 €), égale pour tous.

A la différence d'autres associations humanitaires, MSF ne propose pas d'embauches spécifiques du type « Recherchons chirurgien pour travailler trois mois au Niger » afin d'éviter tout malentendu : c'est au service de MSF que le volontaire doit d'abord s'engager, et non parce qu'il rêve de découvrir tel ou tel pays. En contrepartie, MSF est le lieu d'une importante rotation des effectifs : un engagé sur deux ne remplit pas. « Nous avons pourtant le souci de fidéliser nos volontaires », explique Arnaud Laurent, responsable des ressources humaines, pour que MSF bénéficie de l'immense expérience qu'ils acquièrent. » D'où une politique salariale qui permet d'envisager une véritable carrière sur le terrain ou au siège ; d'où aussi une exploration des viviers naturels de MSF, comme les écoles et les facultés spécialisées ; et une attention portée à la formation du personnel : « Nos volontaires font un métier complexe qui s'apprend », souligne Jean-Hervé Bradol, président de MSF. *Avoir un cœur gros comme ça ne suffit pas. Il faut aussi posséder un savoir-faire.* »

FIDÈLE À SES CHOIX

MSF n'a cessé, au fil des ans, de fortifier son indépendance financière et d'accroître en conséquence son autonomie logistique et sa liberté politique. Sur 100 F (15,24 €) reçus, 84 F (12,80 €) sont d'origine privée. Plus de 100 000 abonnés donnent 1 franc (0,15 euro) par jour à MSF, selon un système de prélèvement mensuel automatique. Un million de personnes ont donné à MSF au cours des dix dernières années. MSF est l'une des rares organisations aptes à monter des opérations sur ses fonds propres et à acheminer une aide d'urgence sur le terrain dans les quarante-huit heures, grâce à MSF Logistique, sa centrale d'achats située à Bordeaux-Mérignac. Et MSF ne gaspille guère : 85 % de son argent financent sa mission sociale dans le monde et en France (aide aux résidents étrangers, lutte contre la toxicomanie, campagne en faveur de la couverture maladie universelle), 10 % sont affectés à la recherche de fonds, et 5 % seulement absorbés par les dépenses de fonctionnement. Le crédit de MSF repose sur sa transparence financière : en 1998, la Cour des comptes lui a accordé un satisfecit après avoir soigneusement examiné sa gestion.

Grosse machine performante, honorée en 1999 par le Prix Nobel de la paix, vénérable institution qui a donné trois ministres à la France – Bernard Kouchner, Claude Malhuret et Xavier Emmanuelli –, MSF veut rester une association « ouverte », un



DIPIER LEFEVRE

1985

Le docteur Marc Postel dans un camp de réfugiés éthiopiens oromos, à Tug Wajale, en Somalie.

lieu de démocratie capable de se remettre en question. Jean-Hervé Bradol rend hommage à ses deux prédécesseurs immédiats, Rony Brauman (1982-1994) et Philippe Biberson (1994-2000), qui ont su préserver un équilibre du pouvoir entre l'exécutif, assailli par l'urgence, et un conseil d'administration de 15 membres qui le contrôle a posteriori, mais sans complaisance, et lui impose parfois certaines décisions comme son retrait de Corée du Nord en 1998.

Chaque mardi matin, au troisième étage du siège de MSF, dans la salle de réunion aux murs ornés de photos d'enfants malades, blessés ou faméliques, les responsables des programmes font le point sur l'évolution des missions les plus chaudes. Ce jour-là, Pierre-Pascal évoque la situation en Kabylie, Pierre revient sur le récent regain de violences au Congo entre les forces de l'ordre et les milices « Ninja », Thierry relate, carte à l'appui, un nouvel épisode de la guerre au Liberia, avec son lot habituel d'exactions, de personnes déplacées et de familles séparées, dans une région proche de la Guinée, où règne le paludisme et où MSF prépare une intervention massive sur un site qui sera aménagé dans un ancien collège agricole.

La teneur de leurs comptes rendus illustre la double identité humanitaire et médicale de MSF, où s'inscrivent en filigrane les dilemmes d'une gravité accrue rencontrés par l'association depuis dix ans, dans les situations de conflit : en Somalie, en Bosnie, au Rwanda, en Tchétchénie, au Kosovo. Comment concilier le secours aux victimes et leur sécurité avec celle des volontaires ? A quel moment faut-il quitter le terrain et préférer l'absence ? A-t-on le droit pour soigner de recourir à la protection d'escortes armées et dûment rétribuées ? Comment ne pas devenir l'otage des politiques, l'alibi de leur inaction ? A partir de quand participe-t-on, à son corps défendant, à la poursuite d'un conflit ?

PIRES SOUVENIRS

A ces questions graves, il n'existe aucune réponse simple. Cela n'empêche pas MSF de vouloir, trente ans après, rester fidèle à ses choix initiaux : le refus du silence assasin, le rejet de la neutralité complice, l'« obstination du témoignage » chère à Albert Camus. C'est pour cela que l'association a participé pendant de longs mois aux séances de la mission d'information du Parlement français sur la tragédie de Srebrenica, l'enclave musulmane de Bosnie dont 7 000 habitants furent massacrés par les forces serbes, parmi lesquels 22 mem-

bres bosniaques du personnel médical de MSF et 10 blessés dont elle avait la charge. MSF n'a pas oublié Srebrenica, l'un de ses pires souvenirs, et ses dirigeants attendent toujours que la communauté internationale, regardant enfin l'Histoire en face, explique pourquoi elle a manqué à ce point à sa promesse de protéger les civils sans défense.

Jean-Pierre Langellier

Les associations

● ACTION CONTRE LA FAIM.

Fondée en 1979 dans le contexte de la crise afghane par un groupe d'intellectuels français, dont Françoise Giroud et Bernard-Henry Lévy, cette association – qui s'est appelée pendant vingt ans Action internationale contre la faim (AICF) – a aidé à ce jour plus de 3 millions de personnes. Elle intervient dans 36 pays. Ses 320 volontaires expatriés et ses 4 500 employés locaux mettent en place des programmes d'urgence et de relance dans quatre secteurs-clés de la lutte contre la faim : nutrition, santé, sécurité alimentaire, eau. Son budget s'est élevé en 1998 à 312 millions de francs (47,56 millions d'euros), financé pour 13 % par 400 000 donateurs privés. 4, rue Niepce, 75014 Paris. Tél. : 01-43-35-88-88. E-mail : info@acf.imaginet.fr

● HANDICAP INTERNATIONAL

Créée en 1982, à Lyon, Handicap International a pour mission de venir en aide aux personnes en situation de handicap, quelle que soit l'origine de leurs déficiences. Handicap International et cinq autres ONG ont lancé en 1992 la Campagne internationale pour interdire les mines.

14, avenue Berthelot, 69361 Lyon Cedex 07. Tél. : 04-78-69-79-79. E-mail : contact@handicap-international.org

● MÉDECINS DU MONDE

L'association Médecins du monde est née en mars 1980 d'une scission intervenue au sein de Médecins sans frontières à l'occasion de l'opération « Un bateau pour le Vietnam », défendue par plusieurs des fondateurs de MSF, mais jugée trop médiatique par les autres dirigeants. Le navire *L'Île-de-Lumière* permettra de sauver plusieurs milliers de boat people. Au nom du « droit d'ingérence », un concept qu'elle adoptera officiellement en 1987, MDM a été active sur les autres lignes de fracture de la guerre froide (Afghanistan, Salvador, etc.) et sur les lieux des conflits touchant en priorité des civils (ex-Yougoslavie, Rwanda, Sierra Leone, Tchétchénie). En 1998 (derniers chiffres connus), MDM a envoyé 365 volontaires en mission dans 59 pays. La Mission France, créée en 1986 pour travailler spécifiquement sur le territoire français, est présente dans 34 villes. Elle compte 2 000 adhérents en majorité bénévoles. MDM emploie 251 salariés et un budget de 270 millions de francs (41,15 millions d'euros). 62, rue Marcadet, 75018 Paris. Tél. : 01-44-92-15-15. E-mail : medmonde@medecinsdumonde.org



MARC GENTILINI
PRESIDENT DE
LA CROIX-ROUGE
Né en 1929
à Compiègne, Marc
Gentilini a dirigé
le service des
maladies infectieuses
et tropicales
de l'hôpital parisien
La Pitié-Salpêtrière,
pathologies qu'il a
étudiées à l'occasion
de nombreux séjours
en Afrique,
notamment. Il fut
aussi à la tête d'une
unité de recherche
sur le paludisme
et le sida à l'Inserm.
Membre de
l'Académie nationale
de médecine,
il préside l'Opals
(Organisation
panafricaine de lutte
contre le sida).
● Croix-Rouge
française, 1, place
Henry-Dunant,
75008 Paris.
Tél. : 01-44-43-11-00.

LES ASSOCIATIONS

● **L'Unioops** (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux), créée en août 1947, regroupe plus de 7 000 établissements et services, employant 630 000 salariés ; ils couvrent les secteurs de la petite enfance, des personnes âgées, malades et handicapées, des jeunes, des familles et groupes en difficulté, en situation de marginalité ou d'exclusion. 133, rue Saint-Maur, 75011 Paris. Tél. : 01-53-36-35-00.

● **La Fnars** (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), fondée en 1956, fédère 700 associations et organismes gérant près de 2 000 établissements et services, dont 600 CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale). Le réseau accueille chaque année environ 500 000 personnes en difficulté. 76, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris. Tél. : 01-48-01-82-00.

Des secouristes bénévoles par dizaines de milliers

On ne présente plus la Croix-Rouge ! Et pourtant... Cette nébuleuse au réseau particulièrement dense est présente sur tous les fronts de la détresse avec ses 1 200 comités locaux

Soudain, la sirène du véhicule s'est mise en marche. Frédéric est au volant. Il accélère et se faufile dans les embouteillages. Direction rue du Pont-Neuf, dans le 1^{er} arrondissement de Paris ; une femme se plaint de violentes douleurs au ventre. « Ça y est, on est arrivés ! » Antoine, Gaëlle, Laurent et Pierre-Louis débarquent chez une dame. Elle est clouée au lit, tenaillée par la souffrance. « Où avez-vous mal ? Suivez-vous un traitement ? Avez-vous pris des médicaments récemment ?... » Toutes les informations sont compilées sur une fiche d'intervention. « On va vous emmener à l'Hôtel-Dieu », indiquent doucement les secouristes. La femme refuse d'être transportée, la douleur est trop forte. « Rappelez, si vous ne vous sentez pas bien », recommande Antoine.

Tous les week-ends, la Croix-Rouge met ainsi à la disposition du SAMU de Paris deux à trois équipes de secouristes. « Nous nous intéressons aux services publics de premiers secours, confie Emmanuel Hugo, de la Croix-Rouge Paris. Nos interventions s'effectuent surtout à domicile ou dans des lieux fermés, quand la nature de la détresse l'autorise : chutes, personnes souffrantes à hospitaliser... »

Créée il y a cent trente-huit ans – elle portait alors le nom de Société française de secours aux blessés militaires –, la Croix-Rouge française est toujours là lorsque les choses vont mal. Durant des décennies, elle a brancardé des milliers de soldats en temps de guerre. Aujourd'hui, elle intervient sur d'autres champs de bataille : l'exclusion, la pauvreté, les violences urbaines... Association reconnue d'utilité publique depuis 1945, elle est devenue une gigantesque entreprise humanitaire.

En dehors des missions d'urgence et de l'aide matérielle qu'elle assure à l'étranger, la diversité de son action en France est considérable : elle donne des cours d'alphabétisation, va à la rencontre des sans-abri, reconforte les habitants de la Somme touchés par les inondations, soigne les genoux écorchés des footballeurs du dimanche, initie des milliers d'individus au secourisme, épaula les familles de détenus, forme des infirmières, prend en charge des vieillards handicapés dans des institutions spécialisées, se place au chevet d'enfants cancéreux ou myopathiques...

Pour assurer ses missions protéiformes, la Croix-Rouge a tissé un réseau sur tout le territoire : une cen-



STEPHANE

taine de délégations départementales, quelque 1 200 comités locaux, plus de 14 000 salariés, des dizaines de milliers de bénévoles. L'organisation administre une nébuleuse complexe : sur le versant « santé », on dénombrait, en 1999, 687 établissements (services de soins à domicile, structures pour handicapés, écoles, maisons de retraite...); sur le front de la solidarité, la Croix-Rouge gérait, à la même époque, 45 SAMU sociaux, des dizaines de points de distribution d'alimentation et de boutiques solidarité, 2 000 places en centres d'hébergement d'urgence pendant l'hiver...

Cette architecture en millefeuille est l'une des richesses de la Croix-Rouge : grâce à son réseau diversifié, elle peut répondre rapidement à de multiples détresses. « C'est une machine énorme, extraordinaire, commente Guy Gouyet, qui siège au conseil d'administration en qualité de représentant de la CFDT. Elle est capable de lever une armée de bénévoles en un rien de temps. Regardez les Kurdes de l'East-Sea : quelques heures après l'échouage du bateau à Fréjus, la Croix-Rouge était présente et organisait l'accueil des réfugiés. »

L'organisation intervient ponctuellement, en cas de coups durs, et elle agit aussi sur la durée, comme à Meaux (Seine-et-Marne), avec son équipe de modérateurs urbains. Amel, Frédéric, Karim, Redouane et d'autres jeunes de la cité de la Pierre-Collinet s'efforcent de rétablir du lien dans ce quartier déshérité : ils donnent des cours de secourisme dans les établissements scolaires ou à des adultes au RMI ; pendant le ramadan, au moment où le jeûne est rompu, ils organisent « la chorba des habitants » et servent des repas ; ils favorisent le contact entre les travailleurs sociaux et les habitants ; ils jouent, dialoguent au pied des immeubles avec les adolescents...

MOINS MÉDIATISÉE

Bref, la Croix-Rouge est partout, ou presque. Mais la gestion de ce Meccano à branches multiples requiert une rigueur qui a longtemps fait défaut. A la fin des années 1980, un rapport de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection des finances établit des irrégularités importantes dans les comptes de l'association et un déficit abyssal : 232 millions de francs (35,37 millions d'euros) en 1988 (pour un chiffre d'affaires de 2,246 milliards de francs – 342 millions d'euros). Comment expliquer ces trous dans la trésorerie ? « A l'époque, on ne savait pas trop ce que dépensaient les comités, analyse rétrospectivement Monique Servaes, la trésorière de la Croix-Rouge. Les bénévoles étaient plus portés par l'action que par la gestion. »

Nommée à la tête de l'association en avril 1989, Georgina Dufoix va s'attacher à resserrer les boulons. Licenciements, fermeture d'établissements déficitaires, fusion des trésoreries : le traitement de

choc porte ses fruits. Dès 1990, la Croix-Rouge dégage un résultat positif de 20 millions de francs (3 millions d'euros). Mais les mauvaises habitudes perdurent, ici et là : dévoilé en octobre 1997, un audit interne décrit les « insuffisances de gestion » observées au conseil départemental de Paris entre 1991 et 1995 ; cette fois-ci, le « trou » s'élève à 153 millions de déficit (23,3 millions d'euros). Ce seront les derniers errements publiquement constatés.

« Aujourd'hui, la Croix-Rouge a des comptes équilibrés, martèle son président, Marc Gentilini. Nous avons su imposer une grande rigueur. » Notamment en centralisant la myriade de comptes bancaires de la « constellation Croix-Rouge ». D'ailleurs, la réforme des statuts adoptée en 1999 visait notamment à « réaffirmer l'unicité » de l'organisation pour stopper sa « dérive fédérative », explique Laurent Bessède, responsable juridique et statutaire. « En principe, les comités locaux agissaient par délégation du siège mais, dans les faits, ils avaient tendance à exister de façon autonome, raconte-t-il. D'où, dans certains cas, des problèmes de mauvaise gestion, qui ont causé des difficultés financières. »

Cette époque-là semble révolue : en 1999, l'organisation humanitaire a dégagé un résultat d'environ

50 millions de francs (7,6 millions d'euros) ; cependant, le niveau des emprunts et des dettes financières demeure lourd : 406 millions de francs – 62 millions d'euros – (dont 94 % proviennent des établissements). Malgré ces difficultés financières, la Croix-Rouge s'est maintenue sur une multitude de fronts. Et pourtant, « son action est mal connue », déplore Marc Gentilini. En dépit de ses efforts, la Croix-Rouge française est moins en vue que Médecins du monde ou Médecins sans frontières, plus jeunes et plus percutantes sur le terrain médiatique. Et quand la presse s'intéresse à elle, c'est souvent pour évoquer des problèmes de trésorerie ou quelques polémiques retentissantes.

Ainsi, l'affaire Georges Habache est encore dans bien des mémoires : en février 1992, Georgina Dufoix est poussée à la démission après avoir accepté d'hospitaliser le terroriste et dirigeant du FPLP (Front populaire de libération de la Palestine) dans un établissement de la Croix-Rouge, sans consulter ni l'Elysée ni le gouvernement. Nouveau coup de grisou, cinq ans plus tard : Marc Gentilini est accusé d'avoir été élu à la tête de la Croix-Rouge grâce à de sombres manœuvres de l'Elysée. « C'était une campagne de déstabilisation, s'indigne, aujourd'hui encore, l'intéressé, initiée par un quart-

2001

Des réfugiés kurdes dans le sud de la France.

ron d'individus qui voulaient conserver leurs fonctions et conduite par un journal polémique [Le Canard enchaîné]. » Campagne à laquelle Le Monde s'est associé, considère-t-il. « Mon élection a été régulière, plaide-t-il. J'ai toujours été respecté dans ma carrière de professeur comme dans les pays étrangers. »

Les crises que la Croix-Rouge a traversées l'ont-elles desservie ? Expliquent-elles la forte baisse du nombre de bénévoles en dix ans ? A la fin des années 1980, ils étaient 100 000, contre 60 000 aujourd'hui. « Beaucoup nous ont quitté pour rejoindre d'autres organisations plus médiatiques », invoque-t-on au siège de l'association. Pas question, pour autant, de se laisser abattre par ce reflux. Comme le dit Roger Angebaud, soixante-quatorze ans, membre de la Croix-Rouge depuis son adolescence, celle-ci ne doit avoir qu'une préoccupation : « Etre attentive aux nouveaux besoins et aux nouvelles détresses qui surgissent. »

Bertrand Bissuel



ND-VIOLLET

1914

Des ambulanciers de la Croix-Rouge secourant un blessé, pendant la guerre de 1914-1918.



BRUNO REBELLE
DIRECTEUR DE
GREENPEACE FRANCE
Né le 1^{er} décembre
1958 à Annecy, Bruno
Rebelle est
cofondateur de
« Vétérinaires sans
frontières », au milieu
des années 1980.
Il parcourt le globe
pour se consacrer à
l'aide aux éleveurs des
pays les plus pauvres.
En 1996, il devient
consultant
indépendant pour le
compte de différentes
organisations
internationales. En
novembre 1997, il est
nommé directeur de
Greenpeace France,
22, rue des Rasselins,
75020 Paris.
Tél. : 01-44-64-02-02.

Une tribu d'enfants politiquement incorrects

Engagez-vous ! En un quart de siècle, les membres de Greenpeace se sont taillés une réputation de soldats de l'environnement. Ces apôtres revendiqués de la non-violence ne goûtent guère cette image belliqueuse qui leur est régulièrement accolée. Ils font valoir que leur stratégie consiste à faire la publicité des coups qu'ils prennent et non de ceux qu'ils pourraient donner. Ils rappellent à ceux qui ne parlent pas l'anglais que Greenpeace signifie la *paix verte*. Mais le nom de leur bateau le plus célèbre, le *Rainbow Warrior*, ne se traduit-il pas par le *combattant de l'arc-en-ciel* ?

Lorsqu'ils s'enchaînent aux grilles de la Hague, qu'ils s'interposent entre le harpon et la baleine, qu'ils investissent une zone d'essai nucléaire, qu'ils partent à l'abordage d'un navire chargé de céréales OGM, s'instaure un effet de miroir avec les hommes auxquels ils se collettent sans trêve : forces de l'ordre, armées, marins ou cerbères de multinationales. Jusqu'à priser comme eux le port d'un uniforme, la traditionnelle combinaison blanche, particulièrement voyante sur les photos. Leur mode d'action, leur organisation structurée, l'impressionnante logistique de leurs commandos ont également entretenu la confusion. De militant à militaire, le pas est alors vite franchi.

COUPS D'ÉCLAT

Greenpeace France semble si loin de la loi de 1901, de l'image des amicales ronronnantes de citoyens dont la principale activité consiste en une assemblée générale et un banquet de fin d'année ! Bruno Rebelle, son directeur, estime pourtant que sa bande d'« *enfants terribles, politiquement incorrects* » va puiser son esprit aux sources de la loi. « *Notre statut en association ne pose pas de problème, explique-t-il. En fait, il y a un hiatus entre la philosophie de 1901 et ce qu'on en a fait depuis dans les préfectures.* »

Juste avant de prendre ses fonctions, en 1998, il critiquait dans un livre, *Libres associations* (Ed. Desclée de Brouwer, avec Fabienne Swiatly), le dévoiement de l'esprit de la loi, à ses yeux socle des libertés publiques.

« *Sans les associations, les préservatifs dormiraient encore dans les tiroirs des pharmacies, les toxicomanes s'échangent encore leurs seringues infectées, Elisabeth Guigou n'aurait certainement pas fait l'état des lieux des prisons, les "sans-papiers" n'auraient jamais pris visage humain et aucun logement n'aurait été réquisitionné pour les SDF* », écrivait-il alors. Bruno Rebelle ajouterait aujourd'hui à sa liste le moratoire sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), le débat sur la poursuite du retraitement des combustibles nucléaires ou l'interdiction des filets dérivants, thèmes sur lesquels son organisation mène la fronde.

Mais la structure juridique de la filiale française de Greenpeace fait un peu figure d'exception parmi ses sœurs. Créée par des Anglo-Saxons au milieu des années 1970, l'organisation mondiale s'est naturellement construite sur le modèle de la fondation dans la plupart des pays de la planète. La règle en est simple : un citoyen croit à une idée et fait un don à un groupe qui la défend ; s'il s'avère en désaccord, il n'a d'autres droits que de couper ses subsides. En France, le paiement d'une cotisa-

Rançon du succès et de la notoriété : les militants de Greenpeace sont souvent imités

tion fait de chaque contributeur un adhérent, même si on préfère parler à Greenpeace de membres donateurs. De par la loi française et la mentalité gauloise, chaque bienfaiteur se voit ainsi conférer un droit à la parole et à la contestation.

En 1985, alors que Greenpeace lut-
tait âprement contre les essais
nucléaires à Mururoa, de violentes
dissensions sur ce combat, au sein
de la cellule française, avaient abouti
à une scission. L'un des principaux

coups d'éclat. Cette nécessité économique lui vaut des critiques sur le mélange des genres entre défense de la bonne cause et publicité personnelle.

Gages d'indépendance, les cotisations individuelles nourrissent un budget qui connaît parfois de rudes à-coups. Après l'attentat contre le *Rainbow Warrior*, en 1985, Greenpeace avait fait du gouvernement français sa bête noire et donné le sentiment d'une francophobie que renforçaient les propos peu amènes du Canadien David Mac Taggart, un des pères de l'organisation. Dans un pays écartelé entre chauvinisme et culpabilité, les effectifs ont alors fondu de moitié en un an et les dons plus encore. La même désaffection s'est produite en 1991 aux Etats-Unis, l'ONG se prononçant contre la guerre du Golfe.

procès sont ainsi en cours avec la seule Cogema, la compagnie générale des matières nucléaires, ennemie intime du mouvement écologiste. Le montant des frais de justice ne cesse de grimper et finit par ponctionner lourdement un budget estimé en 2000, en France, à près de 18 millions de francs.

L'organisation pionnière doit également composer aujourd'hui avec les plagiaires. Ses méthodes spectaculaires ont fait école, voire donné lieu à une surenchère. Lors d'un transport de déchets nucléaires en Allemagne, des militants concurrents de l'association Robin des bois étaient ainsi parvenus, là où Greenpeace avait échoué, à stopper le convoi... en coulant leurs corps dans le béton, en travers des rails. Dans la lutte contre le sida, Act Up s'inspire également de coups médiatiques semblables.

Même en face, on apprend la leçon, on s'améliore. Instruite par le fiasco de 1985, l'opération contre le *Rainbow Warrior* qui provoqua la mort d'un photographe portugais et l'une des plus importantes crises de la V^e République, l'armée se livra, dix années plus tard, à une efficace contre-campagne médiatique. Du coup, l'opération lancée contre la nouvelle série d'essais nucléaires français dans le Pacifique s'est soldée pour Greenpeace par un échec. Il ne restait plus qu'à se livrer à une virulente autocritique.

Les militants de Greenpeace gardent cependant un art unique de capter la lumière. « *Lorsque nous nous coordonnons avec une autre association sur un sujet spécifique, nous avons souvent tendance à l'éclipser, ce qui nous vaut parfois quelques remarques* », admet Bruno Rebelle. Outre trente salariés, l'association



GREENPEACE/CUNNINGHAM

LES ASSOCIATIONS

● **Les associations de défense de l'environnement** regroupent, selon des estimations, 800 000 adhérents. Un Annuaire des 1 000 associations pour l'environnement vient de paraître (Victoires Editions, 180 F, 27,45 €, distribution PUF).

● **France Nature Environnement.** Elle fédère 200 associations et coordonne les activités de conservation et de protection de l'environnement. 57, rue Cuvier, 75005 Paris. Tél. : 01-43-36-79-95.

● **Fonds mondial pour la nature (WWF).** Protéger les espèces animales et végétales, l'eau douce, les océans ; lutter contre la pollution et le gaspillage. 110 000 adhérents. 188, rue de la Roquette, 75011 Paris. Tél. : 01-55-25-84-84.

● **Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas).** Protection de la faune, flore et des milieux naturels. Fondé en 1980, 6 000 adhérents. BP 505, 26401 Crest cedex. Tél. : 04-75-25-10-00.

● **Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).** Protection des oiseaux et des écosystèmes. 30 000 adhérents. Corderie royale BP 263, 17305 Rochefort cedex. Tél. : 05-46-82-12-34.

● **Croqueurs de pommes.** Recherche, sauvegarde du patrimoine génétique fruitier. 5 000 adhérents. Maison des associations, BP 702, 90020 Belfort cedex. Tél. : 03-84-21-41-70.

● **Fédération française des usagers de la bicyclette (Fubicy).** Promouvoir l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement. 7 500 adhérents. 4, rue Brûlée, 67000 Strasbourg. Tél. : 03-88-75-71-90.

responsables, Jacky Bonnemaïn, claquait la porte avec une partie de l'équipe dirigeante. Deux ans plus tard, découragée, l'instance internationale décidait de dissoudre la structure. Aujourd'hui encore, les vieux militants sont persuadés que la zizanie avait été fomentée par un agent infiltré des services secrets français.

Greenpeace France attendra deux ans avant de revoir le jour. Après avoir végété quelque temps, elle recense aujourd'hui cinquante mille membres, contre dix-huit mille en 1998. La catastrophe du pétrolier *Erika* ou le débat sur les OGM lui ont valu un courant de sympathie qu'ont amplifié des campagnes de recrutement menées dans la rue. La section française est cependant à la remorque de ces homologues néerlandaise, allemande ou anglo-saxonne qui recensent jusqu'à cinq fois plus de donateurs.

Dans le monde, l'organisation revendique trois millions de bienfaiteurs. Refusant toute subvention, l'association ne vit que des soutiens de particuliers dont elle doit sans cesse entretenir la générosité par ses

A l'exception d'une crise financière globale, en 1994, Greenpeace International parvient à surmonter ses sautes de conjoncture régionales. Sa structure planétaire lui permet de jongler subtilement entre les différentes législations. L'organisation centrale a ainsi déménagé son siège de Londres à Amsterdam, en 1989, afin de profiter d'une meilleure protection juridique. Elle a également réparti ses quatre bateaux dans autant de fondations spécifiques.

Cette protection est aujourd'hui nécessaire. A la guéguerre sur le terrain, les « victimes » de Greenpeace répondent de plus en plus par le harcèlement devant les tribunaux. Huit

1999

Greenpeace tente d'empêcher un navire d'effectuer une chasse illégale de baleines.

compte six cents « personnes impliquées » et surtout quatre-vingts « activistes ». Entraînés, ces derniers sont rompus aux techniques de la résistance passive : apprendre à ne pas répondre aux provocations, savoir alourdir son corps pour rendre une évacuation plus difficile, affronter une scie circulaire avec un cadenas attaché autour du cou fait partie de cette formation qui a également contribué à l'image boy-scout de Greenpeace. Le législateur de 1901 imaginait-il que s'enrôleraient sous sa bannière associative de tels trublions planétaires ?

Benoît Hopquin

Alain Lipietz, député européen (Verts) et économiste

« Le secteur associatif représente environ 5 % des emplois rémunérés »

« Cent ans après son adoption, quel bilan peut-on tirer de la loi de 1901 ?

– La loi de 1901, c'est d'abord une loi de liberté qui a donné le droit aux citoyens de s'auto-organiser, de s'auto-organiser, sans contrôle de l'administration. Cette liberté-là, qui ne faisait même pas partie du corpus philosophique de la Révolution française, a été garantie par un texte qui interdit à l'Etat de dire « non » à la volonté d'association. C'est une conquête capitale, qui a d'ailleurs valeur constitutionnelle.

» D'autre part, immédiatement après son adoption, la loi de 1901 a favorisé l'émergence d'une structure de production. Une part importante de l'activité économique de la société civile, qui se déployait en dehors de l'Etat et de l'entreprise, s'est développée grâce à la loi de 1901. Car il ne faut pas oublier que, au XIX^e siècle, il existait une économie non marchande, majoritaire en termes d'heures de travail, qui n'avait été prise en charge ni par l'Etat ni par l'entreprise mais par la famille et, surtout, par l'Eglise. Les congrégations formaient de véritables corps de fonctionnaires de la santé et de l'abnégation. La loi de 1901 a, d'une certaine manière, accompagné le processus de séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle a servi de « réceptacle » aux fonctions « d'Etat-providence » assurées par l'Eglise. Celle-ci va, du reste, poursuivre cette mission-là – le titre III de la loi de 1901 sert à cela –, mais elle ne sera plus la seule.

» Dans la seconde moitié du XX^e siècle, quand l'Etat-providence s'est mis en place après les réformes du Front populaire et de la Libération, il a recouvert ce qui avait été pris en charge par les associations. Au service du Welfare State, celles-ci sont devenues une énorme puissance économique, gérant l'offre en face de la dépense des pouvoirs publics : cliniques, structures pour handicapés... Aujourd'hui, leur poids est considérable : 1 million de salariés en équivalent temps-plein, soit environ 5 % des emplois rémunérés en France.

– Le développement des associations comme force économique n'était pas inscrit dans la loi de 1901. Ne faudrait-il pas modifier la loi de 1901 pour encadrer ces activités ?

– Il ne faut pas toucher au caractère autodéclaratif de la loi de 1901. Vous voulez faire une association ? Vous allez à la préfecture, vous indiquez les noms des président, trésorier, une adresse et vous déposez les statuts. Ça suffit. Et le préfet n'a pas le droit d'y mettre son veto.

» Cela étant, la loi de 1901 a beaucoup de défauts si l'on veut faire de l'économie. Dans le cadre du rapport que le gouvernement m'a commandé sur l'opportunité de forger un nouveau statut d'entreprise à but social, j'ai proposé de créer non pas un nouveau régime juridique mais un label d'économie sociale et solidaire ; celui-ci s'appliquerait aux coopératives et aux associations et leur donnerait un certain nombre de droits, sur le plan fiscal notamment.

– C'est donc le code des impôts, et non la loi de 1901, qu'il faudrait retoucher ?

– Oui, je propose notamment d'assouplir la notion-clé de non-lucrativité. Aujourd'hui, celle-ci est synonyme de gestion désintéressée, ce qui se traduit par deux réglementations très strictes : d'abord, les dirigeants qui siègent au « bureau » d'une association – président, trésorier... – ne peuvent pas être rémunérés ; en outre, une association n'a pas le droit de verser des dividendes et de rémunérer un apporteur de capital. C'est grotesque ! Prenons l'exemple d'une jeune association qui veut aider des personnes dépendantes à domicile. Elle se trouve en milieu rural et a besoin d'un véhicule pour chacun de ses salariés ; il lui faut un capital fixe important ; ce capital fixe, elle ne peut pas l'avoir sous forme d'avances en fonds propres – des actions, par exemple – car elle devrait rémunérer du capital.

» Elle est alors contrainte d'emprunter pour acquérir ses voitures, ses ordinateurs, etc. Et, plus elle sera fragile, plus la banque lui prêtera à des taux usuraires. C'est absurde, lorsqu'on sait que des personnes – physiques ou morales – sont disposées à prêter de l'argent, à des taux nuls ou presque, à des structures de solidarité sociale. Je propose donc que les associations aient le droit d'accepter des fonds propres et qu'elles les rémunèrent mais de façon encadrée, à l'instar du Livret A par exemple.

» Pour les dirigeants, il faut abandonner l'idée selon laquelle ils n'ont pas à être rémunérés au nom du bénévolat : une association doit pouvoir payer ses responsables sur la base des traitements de la fonction publique, avec une légère majoration à responsabilité équivalente.



OSKAND EALEMIS

ALAIN LIPIETZ

Ancien élève de Polytechnique, membre du conseil d'analyse économique du premier ministre, auteur de nombreux livres, Alain Lipietz, né en 1947 à Charenton-le-Pont, Val-de-Marne, a remis à Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, un rapport sur les associations qui a été rendu public le 27 février (*Pour le tiers-secteur, La Découverte-La Documentation française*, 155 p., 89 F [13,56 €]). Dans ce document, il formule des recommandations, notamment pour favoriser le développement du mouvement associatif. Alain Lipietz est aussi député européen (Verts).

aux secteurs public ou privé. Dans la fonction publique, par exemple, une partie d'entre eux ne peuvent pas briguer certains postes, car ils n'ont pas les titres requis pour poser leur candidature ; ils seraient pourtant tout aussi aptes qu'un fonctionnaire pour exercer ces responsabilités-là.

» Enfin, je pense que, à partir du moment où une association reçoit le label d'utilité sociale et solidaire, elle doit bénéficier de certaines prérogatives : dispenses d'impôts commerciaux et de cotisations sociales, versement de subventions. Qui accordera le label ? Une fois que les parlementaires auront fixé le cadre juridique général, trois niveaux d'intervention me semblent souhaitables : d'abord, l'association elle-même s'engagerait à être fidèle au but social défini par la loi ; ensuite, ses pairs lui reconnaîtraient cette qualité et la contrôlèrent tous les ans ; enfin, la puissance publique conserverait un droit d'objection a posteriori.

« Pour les dirigeants, il faut abandonner l'idée selon laquelle ils n'ont pas à être rémunérés au nom du bénévolat : une association doit pouvoir payer ses responsables sur la base des traitements de la fonction publique, avec une légère majoration à responsabilité équivalente »

– Les associations sont, comme le reste de la société, touchées par la judiciarisation croissante des rapports sociaux. Au moins incident, leur responsabilité est engagée. Croyez-vous qu'il faille mieux les protéger contre ce phénomène ?

– Il est vrai que de plus en plus d'individus se retournent contre les associations, en cas d'incident, comme s'il s'agissait d'un contrat commercial. Elles ne sont pas assez protégées contre ces excès d'individualisme. Il faudrait proclamer que les activités communautaires mises

en œuvre par les associations, sur le principe de la bonne volonté générale, n'ouvrent pas le droit à des plaintes en responsabilité civile, sauf en cas de faute grave et manifeste.

– Dans votre rapport, vous évoquez la notion de statut du bénévole. Quel contenu souhaiteriez-vous lui donner ?

– Des bénévoles acquièrent des compétences colossales dans le cadre d'activités associatives. Certains passent leur temps à parcourir la France pour enseigner à d'autres comment ils procèdent chez eux. Il faudrait délivrer des diplômes pour reconnaître ce savoir-faire « gris », informel. Sur le plan symbolique, ce serait une gratification importante ; de plus, les bénévoles pourraient s'en prévaloir pour passer du monde associatif

– Après le scandale de l'Association pour la recherche contre le cancer (ARC), les pouvoirs publics ont eu tendance à penser que leur présence dans les conseils d'administration de grandes associations ne garantissait pas l'exercice d'un contrôle efficace. L'Etat a même parfois souhaité se retirer. Cette évolution vous semble-t-elle souhaitable ?

– Je ne crois pas qu'il faille aller vers une coupure aussi radicale. La France a certes souffert, et souffre encore, de cette confusion des genres entre Etat-contrôleur et Etat-investisseur. En étant à la fois juge et partie, les pouvoirs publics n'ont pas toujours exercé un contrôle sincère sur certaines entreprises nationales ou grandes associations, véritables « faux nez » de l'administration. Pour autant, la séparation idéale, dogmatique, entre l'Etat-contrôleur et l'agent privé économique ne doit pas être poussée trop loin. Si la municipalité ou l'Etat apportent du capital, directement par subventions ou indirectement par dispenses d'impôts, et si l'association devient riche sur le plan foncier et immobilier, ils doivent rester présents.

– Les associations estiment souvent n'être pas assez reconnues par les pouvoirs publics. Cette plainte vous paraît-elle légitime, et si oui comment faire pour que la voix du monde associatif soit mieux entendue ?

– Cette plainte est parfaitement légitime, je crois même que cela dépasse la question des rapports entre pouvoirs publics et monde associatif. Dans son activité économique, l'association a hérité de l'image un peu péjorative qui pesait, il y a cent ans, sur les tâches domestiques des mères de famille, le bénévolat des bonnes sœurs, l'activité amateur des ouvriers se mettant en association... C'est ridicule, toutes ces activités se sont peu à peu construites, précisément pour réaliser des tâches communautaires indispensables.

» Une loi-cadre sur le tiers-secteur est essentielle, ne serait-ce que pour cela : affirmer qu'il y a trois secteurs dans l'économie, en faire la comptabilité. A Bruxelles, des études sérieuses pour mesurer le travail bénévole commencent à voir le jour. Il y a toute une série de dispositions juridiques, comptables, symboliques à prendre pour que soient reconnus le monde associatif et, plus largement, le tiers-secteur. »

Propos recueillis par Bertrand Bissuel

Le programme

La célébration du centenaire de la loi de 1901 sur les associations sera marquée par plusieurs colloques et cérémonies :

● L'Assemblée nationale organise, lundi 25 juin, trois tables rondes sur le thème « Cinq continents pour des hommes libres ». Seront présents des responsables d'associations de tous les horizons géographiques :

– « L'Homme exclu » (9 h 45) : les thèmes du droit de propriété au Brésil, des intouchables en Inde et du système des castes, et des aborigènes et l'histoire seront traités. Modérateur : Patrice Barrat, directeur de l'agence Article Z.

– « L'Homme menacé » (11 h 30) : la peine de mort aux Etats-Unis, le sida en Afrique et l'environnement seront traités. Modérateur : Odile Conseil, rédactrice en chef adjointe à Courrier international.

– L'Homme enchaîné » (15 heures) : l'éducation, la liberté de la presse et les minorités religieuses seront traitées. Modérateur : Sylvain Cypel, rédacteur en chef adjoint au journal *Le Monde*.

Les travaux seront ouverts par Jean-Michel Belorgey, président de la Mission interministérielle pour la célébration de la loi de 1901, et clos par Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale. Une exposition rassemblant des documents historiques aura lieu du 25 juin au 6 juillet dans la galerie des Tapisseries. Tél. : 01-46-21-38-05.

● Le Sénat organise jeudi 28 juin un colloque sur le thème « Elus locaux et associations, un dialogue républicain ». Plusieurs

tables rondes permettront d'aborder le paysage associatif local, les associations acteurs incontournables de la vie locale et les collectivités locales interlocuteurs privilégiés des associations. Deux débats, dans l'après-midi, seront centrés sur L'association, relais ou partenaire des collectivités locales ? et sur Les enjeux économiques du secteur associatif. Christian Poncelet, président du Sénat, conclura les travaux. Tél. : 01-46-21-98-80.

● Le Conseil constitutionnel organise, les vendredi 29 et samedi 30 juin, un colloque sur la liberté d'association et le droit, avec un discours inaugural du président de la République. La journée du 29 est notamment ponctuée par l'intervention de Jean-Michel Belorgey : « Quelles sont les limites actuelles du droit d'association en France ? » Le 30 juin, ce sont les jurisprudences du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes par rapport à la liberté d'association qui seront étudiées. Le discours de clôture sera prononcé par le premier ministre. Tél. : 01-46-21-38-05.

● La journée anniversaire du 1^{er} juillet sera marquée par la signature de la Charte d'engagements réciproques entre

l'Etat et les associations. La Mission interministérielle pour la célébration du centenaire prévoit des animations à 16 heures autour de la Fresque des associations et une soirée spectacle sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville de Paris à partir de 18 heures.

